



L'honorable
Peter Bethlenfalvy
MINISTRE DES FINANCES

Un plan pour protéger l'Ontario

Perspectives économiques et revue
financière de l'Ontario 2026



Documents d'information



**PROTÉGER
L'ONTARIO**

Pour de plus amples renseignements au sujet de *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2026 : Un plan pour protéger l'Ontario – Documents d'information*, appeler au :

Demandes en français et en anglais :	1 800 337-7222
Téléimprimeur (ATS) :	1 800 263-7776

Pour obtenir la version électronique du document, visiter notre site Web à :
www.ontario.ca/exposeautomne

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2026
ISSN 1483-5983 (Imprimé)
ISSN 1496-2837 (PDF/HTML)

This document is available in English under the title: *2026 Ontario Economic Outlook and Fiscal Review — A Plan to Protect Ontario, Background Papers*

Un plan pour protéger l'Ontario

Face au maintien des droits de douane et à l'incertitude économique, notre gouvernement a mis en œuvre son plan visant à protéger l'Ontario – et nous en voyons déjà les résultats.

L'Ontario continue de faire face à des difficultés. Les travailleurs, les familles et les entreprises aux quatre coins de la province subissent les conséquences des droits de douane américains injustifiés, ainsi que leurs répercussions sur le Canada, et les finances publiques ne sont pas épargnées. Sous l'action de ces facteurs externes, les perspectives financières de l'Ontario, telles que présentées dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2026*, se sont dégradées depuis la publication du budget de 2026, la voie vers l'équilibre budgétaire étant repoussée à 2029-2030.

Malgré les défis économiques qui subsistent, le plan financier de l'Ontario permet encore au gouvernement de s'adapter à une conjoncture changeante, tout en continuant d'investir dans les priorités que les familles et les collectivités ont le plus à cœur.

De plus, le plan de notre gouvernement pour protéger l'Ontario en bâtissant l'économie la plus concurrentielle, la plus résiliente et la plus autosuffisante du G7 produit des résultats. La preuve : nous avons des mines et des réseaux routiers en construction dans le Nord, également des usines et des entreprises qui rapatrient leurs chaînes d'approvisionnement, qui établissent de nouveaux partenariats commerciaux outre-mer et qui affrontent la concurrence mondiale pour attirer et créer les emplois de demain.

Fortifier la base industrielle de l'Ontario

Le gouvernement a vite réagi aux actions commerciales américaines, offrant près de 30 milliards de dollars en allègements tarifaires et en soutien aux salariés et aux entreprises depuis avril 2025, notamment des mesures pour renforcer la résilience économique et la prospérité à long terme.

L'Ontario continue de fortifier sa base industrielle en soutenant le secteur de l'automobile, le secteur forestier et celui de l'acier pour leur permettre de poursuivre leurs activités, de garder leurs travailleurs en poste, de rapatrier leurs chaînes d'approvisionnement et de bâtir pour l'avenir. Non seulement ces actions contribuent à sauver des entreprises malgré les tarifs douaniers, mais elles redynamisent ces secteurs et consolident leur rôle de pilier, sur lequel repose la future croissance économique de l'Ontario. Que l'acier ontarien soit employé dans la construction du premier petit réacteur modulaire du G7 ou par des travailleurs du secteur de la fabrication qui mettent leur savoir-faire au service de nouvelles avancées dans le domaine des technologies de défense, les forces traditionnelles de l'Ontario ouvrent de nouvelles perspectives pour les générations futures.

En élargissant l'admissibilité aux programmes, tels que le fonds L'Ontario, ensemble pour le commerce (FLOEC), le Programme d'aide aux collectivités affectées par les barrières tarifaires (PACBT) et le Programme de financement pour protéger l'Ontario (PFPO), le gouvernement aide les entreprises touchées à protéger des emplois, à soutenir l'investissement et à conserver de la stabilité en cette période d'incertitude économique accrue. De même, l'Ontario poursuit sa collaboration avec le gouvernement fédéral, à la recherche de nouvelles occasions de soutenir nos secteurs clés, contribuant ainsi à préserver et à défendre la sécurité économique et la souveraineté du Canada. La politique « Achetez ontarien » garantit que l'argent des contribuables de l'Ontario sert, dans la mesure du possible, à soutenir les travailleurs de l'Ontario, alors que le gouvernement poursuit la mise en œuvre de son plan d'immobilisations de 210 milliards de dollars.

Bâtir l'Ontario pour favoriser la croissance

Notre gouvernement tient également son engagement de protéger l'économie de l'Ontario à long terme en créant les conditions propices à la croissance, en investissant dans les travailleurs et en mettant en place un milieu propice aux affaires qui aidera l'Ontario à faire place aux emplois de l'avenir dans les secteurs tels que la défense, l'intelligence artificielle, les minéraux critiques, l'énergie, l'agriculture, l'agroalimentaire et bien d'autres encore.

D'Ottawa à Toronto, en passant par London, l'Ontario a déjà une longueur d'avance dans ces domaines, grâce à un éventail d'entreprises de pointe spécialisées dans les technologies de défense. Notre province dispose également d'une main-d'œuvre compétente dans le domaine de l'intelligence artificielle, avec 1 100 étudiants par année qui obtiennent un diplôme de maîtrise en IA. Nous occupons la première place au Canada et la deuxième au monde pour notre capacité à attirer des investissements miniers. Les travaux ont déjà commencé sur les routes menant au Cercle de feu et leur achèvement, attendu avec cinq ans d'avance, est le sésame d'une activité minière porteuse de 70 000 emplois et d'un apport de 22 milliards de dollars à l'économie ontarienne.

Le développement du nucléaire en Ontario est, lui aussi, une occasion de croissance inédite qui apportera à notre économie 800 milliards de dollars et créera 150 000 emplois grâce à des projets tels que la remise à neuf des centrales nucléaires de Bruce, de Pickering et de Darlington, la construction du premier petit réacteur modulaire du G7 et la construction, pour la première fois depuis des générations, de nouvelles centrales capables de produire de l'énergie nucléaire à grande échelle. L'Ontario renforce ainsi la chaîne d'approvisionnement du nucléaire, qui fournira de l'emploi pendant des décennies.

Nous poursuivons sur cette lancée en renforçant notre compétitivité pour donner aux entreprises le niveau de confiance qui les incitera à s'implanter, à investir et à créer des emplois ici, en Ontario. Dans le cadre de nos efforts continus pour réduire les formalités administratives, nous passons en revue chaque permis destiné à une entreprise en Ontario afin d'accélérer les délais d'approbation et de réduire les temps d'attente. Ces efforts déployés au cours de l'année écoulée ont déjà permis l'examen de plus de 50 % des autorisations et réduit de près de 220 000 le nombre de jours consacrés au processus de délivrance de permis. Après avoir transformé les règles provinciales sur les espèces en péril, nous avons instauré des pratiques rationnelles et cohérentes au sein des offices de protection de la nature et résorbé le retard accumulé dans les évaluations archéologiques, autant de démarches qui accélèrent les autorisations et rendent l'économie ontarienne plus concurrentielle. Ces actions s'ajoutent à nos précédentes mesures de réduction de la bureaucratie et de soutien, qui font épargner aux entreprises 10,2 milliards de dollars et 1,8 million d'heures chaque année, une initiative qui permet à l'Ontario de se distinguer pour sa capacité à offrir un environnement concurrentiel propice à l'investissement et au démarrage d'entreprises.

Par ailleurs, grâce à notre plan d'action fiscal pluriannuel, nous réduisons les coûts pour les familles et les entreprises. Afin de renforcer notre compétitivité, nous prévoyons de réduire le coût des investissements dans les immobilisations pour les entreprises ontariennes en leur accordant plus de 8 milliards de dollars d'allégements supplémentaires au cours des cinq prochaines années. Conjuguée aux mesures d'amortissement accéléré annoncées plus tôt cette année, cette mesure portera à plus de 12 milliards de dollars, au cours des cinq prochaines années, le montant total des allégements fiscaux accordés par l'Ontario pour les investissements dans les immobilisations, ce qui soutiendra la compétitivité et aidera les entreprises à se développer et à créer des emplois.

Nous accordons également plus de 50 millions de dollars d'aide fiscale supplémentaire au cours des trois prochaines années afin de réduire les coûts liés à la recherche-développement (R-D). En permettant aux entreprises d'amortir plus rapidement leurs coûts d'immobilisations et en renforçant le soutien à la recherche-développement, notre gouvernement ouvre de nouvelles perspectives de croissance, attire les investissements et positionne l'Ontario comme une destination de choix pour les entreprises.

Nous avons réduit de plus de 30 % le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés applicable aux petites entreprises de l'Ontario, ce qui permettra à plus de 375 000 petites entreprises de bénéficier d'une réduction d'impôt de 1,1 milliard de dollars au cours des trois prochaines années et, à chacune d'elles, d'économiser annuellement jusqu'à 5 000 \$.

Afin de faciliter l'accès à la propriété pour les familles et de soutenir notre secteur du logement et de la construction, nous réduisons le coût de l'accession à la propriété et accordons un allégement pouvant atteindre 200 000 \$, voire plus, dans de nombreuses municipalités de l'Ontario, grâce au cumul de notre allégement temporaire de la taxe de vente harmonisée (TVH) sur les logements neufs et de notre Programme de réduction des redevances d'aménagement, ce dernier diminuant les charges municipales qui par ailleurs ajouteraient des centaines de milliers de dollars au coût des logements neufs. Ensemble, ces mesures aident davantage de familles ontariennes à réaliser l'un des achats les plus importants de leur vie et permettent de préserver les emplois de milliers de travailleurs partout en Ontario.

Les familles ontariennes, nous le savons bien, subissent elles aussi les conséquences de l'incertitude économique actuelle, d'où notre décision de débloquer, rien que cette année, plus de 12,5 milliards de dollars pour soutenir les familles et les particuliers. Qu'il s'agisse de réduire en permanence les taxes sur l'essence et les carburants, de supprimer les frais de renouvellement des plaques d'immatriculation et les vignettes, d'éliminer et d'interdire les péages ou encore de baisser les tarifs des transports en commun grâce au programme de tarif unique, notre gouvernement saisira toutes les occasions possibles pour maintenir les coûts à un faible niveau pour les familles.

Grâce à des impôts et à des redevances qui restent peu élevés, nous renforçons la compétitivité de l'Ontario, ce qui met les entreprises suffisamment en confiance pour investir dans la province et aide les familles à conserver une plus grosse part de leur argent gagné d'arrache-pied.

L'Ontario joue un rôle national de premier plan dans la promotion du libre-échange au Canada en supprimant les barrières commerciales internes qui entravaient jusqu'à présent les échanges entre les provinces, ouvrant ainsi aux travailleurs de l'Ontario et de partout au Canada de nouvelles perspectives pour l'emploi, le commerce et les affaires. L'Ontario s'attend à ce que les autres provinces et les territoires continuent à lever tous les obstacles au commerce interprovincial, dont le coût pour l'économie nationale est estimé à 200 milliards de dollars par année en activité économique et en produit intérieur brut (PIB) non réalisés.

L'Ontario bâtit la main-d'œuvre spécialisée de l'avenir en investissant dans le Fonds pour le développement des compétences, qui a soutenu plus de 1 000 projets de formation et visait à aider plus de 700 000 travailleurs à se former dans des secteurs recherchés. Nous investissons également 1,7 milliard de dollars pour appuyer l'ajout de 70 000 places dans des collèges et universités bénéficiant d'une aide publique, dans les secteurs recherchés tels que les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM), ainsi que l'IA, les soins de santé et les métiers.

L'Ontario poursuit les mises en chantier et continue de préserver les emplois et de stimuler la croissance économique grâce à son plan d'immobilisations de 10 ans qui, doté d'un budget de 210 milliards de dollars, est le plus important de l'histoire de la province. Nous construisons de nouvelles autoroutes essentielles, dont la 413 et le contournement de Bradford, et nous réalisons une expansion du réseau routier dans l'ensemble de la province afin d'assurer la circulation des personnes et des marchandises. Nous procédons aussi à la plus grande expansion des transports en commun en Amérique du Nord. Les travaux avancent désormais à grands pas sur plusieurs projets de transport en commun sans précédent, notamment la ligne Ontario, le prolongement de la ligne de métro Yonge vers le nord, le prolongement du métro de Scarborough, le prolongement de la ligne Eglinton Crosstown vers l'ouest, la ligne Hazel McCallion et le train léger sur rail (TLR) de Hamilton. Quatorze ans après sa suppression, notre gouvernement rétablit également le Northlander, qui reliera Timmins et Cochrane à la ville de Toronto.

Une économie forte est le fondement des services fiables sur lesquels comptent les familles ontariennes. Notre gouvernement continue d'investir pour améliorer ces services, notamment en réalisant des progrès remarquables dans le cadre de notre Plan d'action pour les soins primaires, auquel sont consacrés 3,4 milliards de dollars. Ce plan a déjà mis plus de 500 000 patients en relation avec un médecin de famille ou un fournisseur de soins primaires en Ontario et permettra sans doute la prise en charge du reste de la population d'ici 2029. L'Ontario est en tête du pays avec les temps d'attente les plus courts pour les interventions chirurgicales essentielles au Canada.

Respecter les contribuables

Le plan de notre gouvernement visant à protéger l'Ontario repose sur une gestion budgétaire responsable et le respect de l'argent des contribuables.

En cette période d'incertitude économique mondiale accrue, il est plus important que jamais de faire preuve de prudence au sein du gouvernement. Cela implique de veiller à ce que les dépenses publiques soient viables à long terme, tout en continuant d'utiliser à bon escient l'argent des contribuables.

L'Ontario a mis en place un plan visant à améliorer l'efficacité et la fiabilité des services publics sans compromettre la gestion responsable des ressources. Pour cela, il entend simplifier les processus, réduire le fardeau administratif et renforcer les contrôles.

Nous continuons de nous pencher sur les secteurs prioritaires afin de cerner les gains d'efficience, de gérer les pressions liées à la hausse des coûts et d'améliorer la prestation des programmes et des services de première ligne.

Dans la fonction publique de l'Ontario, la croissance des effectifs a été moins forte que celle observée dans les provinces comparables et dans la fonction publique fédérale, et le gouvernement a pris des mesures pour réexaminer le secteur des organismes provinciaux afin de renforcer les contrôles et la gestion des coûts.

Nous continuerons à rechercher des moyens de réduire les erreurs, le gaspillage, les abus et la fraude dans l'ensemble des programmes du gouvernement afin de garantir une utilisation respectueuse de l'argent des contribuables.

Notre plan pour protéger l'Ontario : de l'idée à l'action

L'Ontario a beau faire face à des défis, il reste à la hauteur.

Nous avons ici, chez nous, tout ce dont nous avons besoin pour bâtir une économie autosuffisante, une économie qui sera aussi la plus concurrentielle et la plus résiliente du G7, en favorisant la création d'emplois bien rémunérés pour les travailleurs ontariens et en garantissant que l'avenir du Canada reste entre les mains des Canadiennes et des Canadiens. La population de cette province exceptionnelle nous a confié un mandat. Mission accomplie. Le gouvernement continuera à mettre en œuvre son plan pour protéger l'Ontario, en tirant parti des ressources exceptionnelles, de l'expertise et de la main-d'œuvre de classe mondiale dont dispose notre province, afin de soutenir les travailleurs et les familles aux quatre coins de la province.

Original signé par

L'honorable Peter Bethlenfalvy
Ministre des Finances de l'Ontario

Table des matières

Avant-propos du ministre

Un plan pour protéger l'Ontario	iii
Fortifier la base industrielle de l'Ontario	iii
Bâtir l'Ontario pour favoriser la croissance	iv
Respecter les contribuables	vii
Notre plan pour protéger l'Ontario : de l'idée à l'action	vii

Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref

Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref	3
Perspectives économiques de l'Ontario	5
Révisions des perspectives économiques depuis le budget de 2026	5
Respecter l'argent des contribuables	7
Plan financier de l'Ontario	9
Perspectives de revenus à moyen terme	10
Perspectives de charges de programmes à moyen terme	10
Perspectives des charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette à moyen terme	10
Révisions des perspectives financières depuis le budget de 2026	11
Scénarios de perspectives économiques et financières	12
Emprunts et gestion de la dette	15
Plan d'immobilisations de l'Ontario	17
Défendre la population de l'Ontario au sein d'une Équipe Canada unie	22

Chapitre 1 : Un plan pour protéger l'Ontario

Section A : Protéger l'Ontario : Fortifier la base industrielle de l'Ontario

Défendre les industries de l'automobile et de l'acier de l'Ontario.....	25
Protéger le secteur forestier de l'Ontario.....	28
Tracer la feuille de route pour protéger le secteur forestier de la province.....	28
Encourager l'utilisation des ressources en biomasse forestière de l'Ontario.....	29
Renforcer la compétitivité du secteur forestier de l'Ontario.....	30
Prioriser les entreprises ontariennes en vertu de la <i>Loi de 2025 visant à encourager à acheter ontarien</i>	31
Soutenir les travailleurs touchés par les tarifs douaniers grâce aux centres POWER.....	32
Soutenir les entreprises grâce au Programme de financement pour protéger l'Ontario.....	33
Investir dans l'avenir économique de l'Ontario grâce au Fonds d'investissement relatif au compte Protéger l'Ontario.....	34
Aider les entreprises de l'Ontario à se réorienter et à conquérir de nouveaux marchés.....	34
Aider les collectivités et les industries locales à composer avec les perturbations commerciales	35

Section B : Protéger l'Ontario : Bâtir l'Ontario pour favoriser la croissance

Le Plan pour protéger l'Ontario en marche.....	36
Libérer le potentiel des minéraux critiques de l'Ontario.....	37
Électrifier l'économie de l'Ontario.....	42
Assurer la souveraineté énergétique du Canada.....	45
Attirer les emplois de l'avenir liés à l'intelligence artificielle.....	47
Développer l'industrie ontarienne de la défense.....	49
Renforcer le rôle directeur de l'Ontario dans le secteur des sciences de la vie.....	51
Favoriser la croissance du secteur ontarien de l'agroalimentaire.....	53
Renforcer les secteurs touristique et culturel de l'Ontario.....	54
Place aux emplois de l'avenir.....	56
Rendre l'Ontario plus concurrentiel et plus productif que jamais.....	56
Bâtir une économie plus forte et plus compétitive grâce à un plan d'action fiscal pluriannuel.....	59
Abaisser les coûts pour créer un environnement d'investissement plus concurrentiel.....	63
Créer de nouveaux débouchés commerciaux pour l'Ontario.....	65
Protéger la population de l'Ontario dans le cadre d'une Équipe Canada unie.....	67
Protéger la main-d'œuvre ontarienne.....	68
Investir dans de nouvelles possibilités pour stimuler la croissance.....	73
Aider les entrepreneurs à prospérer et à réussir.....	76
Protéger l'Ontario en gardant les coûts bas.....	77

Soutenir les familles et les particuliers	77
Agir pour le logement	79
Épargner sur les coûts de l'énergie	84
Réduire le coût des déplacements	85
Améliorer les marchés et services financiers	86
Adhérer au régime de passeport dans le domaine des valeurs mobilières et promouvoir la modernisation des pratiques de réglementation.....	86
Protéger les consommateurs dans le secteur de l'assurance de personnes.....	87
Renforcer le système des retraites de l'Ontario	88
Élargir le cadre de conversion des régimes de retraite conjoints.....	88
Le point sur la mise en œuvre de l'examen visant la gouvernance d'OMERS, le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario	88
Élargir le marché de l'alcool.....	89
Entreprendre une réduction des taxes, des marges bénéficiaires et des formalités administratives.....	89
Protéger le centre d'interprétation de la marque Canadian Club	90
Bâtir l'Ontario pour favoriser la croissance	91
Aménager des routes.....	91
Développer les transports en commun	99
Réaliser des projets d'infrastructure au moyen du Fonds ontarien pour la construction	109
Investir dans le Fonds pour l'infrastructure communautaire des sports et des loisirs	109
Remettre à neuf des infrastructures publiques essentielles.....	110
Protéger les frontières et les collectivités de l'Ontario	111
Protéger les frontières de l'Ontario.....	111
Augmenter la capacité d'accueil du milieu carcéral de l'Ontario	112
Construire des rues plus sécuritaires et protéger les contribuables	112
Renforcer les opérations policières pour le contrôle du cannabis	113
Augmenter le nombre de carrefours d'aide aux sans-abri et de lutte contre les dépendances	114
Renforcer la formation de conducteur de véhicule commercial et la sécurité routière.....	115
Poursuivre la mise en œuvre du registre ontarien relatif à la propriété bénéficiaire.....	116
Protéger les services publics de l'Ontario	117
Donner accès aux soins primaires à toute la population de l'Ontario	117
Former et maintenir en poste des fournisseurs de soins de santé partout en Ontario.....	120
Appuyer l'accès à des prothèses auditives en vente libre	121
Revendiquer un financement fédéral équitable et durable des soins de santé.....	121
Bâtir et agrandir des hôpitaux	123

Bâtir des foyers de soins de longue durée	126
Investir dans les écoles et les places en services de garde d'enfants	127
Élargir les services pour les enfants et les jeunes vivant avec l'autisme.....	130
Respecter l'argent des contribuables.....	131
Réduire les erreurs, le gaspillage et les abus	133
Faire progresser les identifiants numériques	134

Chapitre 2 : Résultats et perspectives économiques

Introduction	137
Révisions des perspectives économiques depuis le budget de 2026.....	138
Résultats économiques récents	139
Marché du travail de l'Ontario	140
Inflation des prix à la consommation	141
Perspectives économiques	142
Contexte économique mondial	145
Marchés des capitaux et autres facteurs externes	147
Détails des perspectives économiques de l'Ontario.....	150
Emploi	151
Indice des prix à la consommation.....	152
Marché du logement	153
Risques pour les perspectives	154
Différents scénarios économiques.....	155

Chapitre 3 : Plan financier et perspectives de l'Ontario

Introduction	159
Principaux changements survenus en 2026-2027 depuis le budget de 2026	161
Bilan des revenus	163
Bilan des charges	165
Prudence en 2026-2027	167
Plan financier à moyen terme.....	168
Révision des perspectives à moyen terme	168
Perspectives de revenus à moyen terme	169
Perspectives de charges à moyen terme.....	171
Perspectives à moyen terme fondées sur la prudence.....	173
Transparence et risques.....	174
Détails des finances de l'Ontario	175

Chapitre 4 : Emprunts et gestion de la dette

Introduction	189
Programme d'emprunt	190
Cadres des obligations de l'Ontario.....	194
Coût de la dette	196
Échéance de la dette.....	199
Assurer des niveaux de liquidités adéquats	200
Stratégie de réduction du fardeau de la dette	201

Annexe : Mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives

Aperçu.....	209
Réduire le coût des investissements dans les immobilisations en Ontario.....	209
Améliorer le soutien par l’entremise des crédits d’impôt de l’Ontario pour la recherche et le développement	210
Offrir temporairement un remboursement bonifié de la taxe de vente harmonisée sur les logements neufs.....	211
Éliminer le remboursement de la taxe de vente harmonisée sur les habitations neuves et le remboursement pour immeubles d’habitation locatifs neufs	212
Préserver la souplesse des régimes d’imposition foncière municipaux pour le logement abordable.....	213
Simplifier le versement de l’impôt foncier scolaire	213
Assurer la transparence grâce à un rôle d’évaluation foncière centralisé et en ligne	214
Offrir de la stabilité au moment de l’évaluation foncière	214
Améliorer la présentation du rapport sur la transparence fiscale	214
Instaurer un registre relatif à la propriété bénéficiaire	215
Sommaire des mesures	215
Modifications de forme	216
Autres initiatives législatives	217
Consultations sur <i>Un plan pour protéger l’Ontario</i>	218

Liste des tableaux

Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref

Sommaire des perspectives économiques de l'Ontario.....	5
Perspectives économiques présentées dans le budget de 2026 par rapport au document <i>Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2026</i> (EÉA)	6
Plan financier détaillé à moyen terme de l'Ontario	9
Changements apportés aux perspectives financières depuis le budget de 2026	11
Scénarios de croissance du PIB réel de l'Ontario	12
Scénarios de croissance du PIB nominal de l'Ontario	13
Scénarios de perspectives des revenus fiscaux de l'Ontario.....	13
Programme d'emprunt de 2026-2027 et perspectives à moyen terme.....	15
Progrès réalisés quant aux mesures pertinentes visant la viabilité de la dette.....	16
Dépenses liées à l'infrastructure	21

Chapitre 1 : Un plan pour protéger l'Ontario

Tableau 1.1	Écoles nouvelles ou agrandies ayant ouvert leurs portes pour l'année scolaire 2026-2027	128
Tableau 1.2	Poursuivre les mises en chantier afin de bâtir plus d'écoles.....	129

Chapitre 2 : Résultats et perspectives économiques

Tableau 2.1	Sommaire des perspectives économiques de l'Ontario	137
Tableau 2.2	Perspectives économiques du budget de 2026 par rapport au document <i>Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2026</i>	138
Tableau 2.3	Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario	142
Tableau 2.4	Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB nominal de l'Ontario.....	143
Tableau 2.5	Facteurs externes	149
Tableau 2.6	Perspectives économiques de l'Ontario	150
Tableau 2.7	Scénarios de croissance du PIB réel de l'Ontario	155
Tableau 2.8	Scénarios de croissance du PIB nominal de l'Ontario	155

Chapitre 3 : Plan financier et perspectives de l'Ontario

Tableau 3.1	Plan financier détaillé à moyen terme de l'Ontario	160
Tableau 3.2	Résultats financiers en cours d'exercice 2026-2027	162
Tableau 3.3	Principales variations des revenus prévus pour l'exercice 2026-2027	163
Tableau 3.4	Principales variations des charges totales prévues pour l'exercice 2026-2027	165
Tableau 3.5	Variations des perspectives financières à moyen terme depuis le budget de 2026	168
Tableau 3.6	Sommaire des perspectives de revenus à moyen terme	169
Tableau 3.7	Sommaire des perspectives des charges à moyen terme	171
Tableau 3.8	Total des revenus	175
Tableau 3.9	Total des charges	177
Tableau 3.10	Dépenses liées à l'infrastructure	183
Tableau 3.11	Examen décennal de certaines statistiques financières et économiques	184

Chapitre 4 : Emprunts et gestion de la dette

Tableau 4.1	Indicateurs clés de gestion de la dette	189
Tableau 4.2	Programme d'emprunt de 2026-2027 et perspectives à moyen terme	190
Tableau 4.3	Progrès réalisés quant aux mesures pertinentes visant la viabilité de la dette	202
Tableau 4.4	Perspectives à moyen terme : Dette nette et déficit accumulé	206

Annexe : Mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives

Tableau A.1	Sommaire des mesures	215
-------------	----------------------------	-----

Liste des graphiques

Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref

Perspectives financières actuelles comparées à celles du budget de 2026	4
Comparaison des taux de croissance cumulatifs des employés de la fonction publique	8
Scénarios des perspectives financières de l'Ontario	14
Scénarios des perspectives d'emprunt à long terme	16

Chapitre 1 : Un plan pour protéger l'Ontario

Graphique 1.1 Construire des routes vers le Cercle de feu	41
Graphique 1.2 Tracé proposé pour le couloir « Bouclier pour le Nord » de transport de l'énergie	46
Graphique 1.3 Renforcer la compétitivité fiscale de l'Ontario pour attirer les investissements	61
Graphique 1.4 Soutenir les entreprises ontariennes	64
Graphique 1.5 Des mesures qui aident les familles et les particuliers	78
Graphique 1.6 Soutien provincial au secteur municipal	83
Graphique 1.7 Tracé prévu de l'autoroute 413	92
Graphique 1.8 Tracé prévu du contournement de Bradford sur l'autoroute 425	93
Graphique 1.9 Développer les transports en commun dans la région élargie du Golden Horseshoe	99
Graphique 1.10 Progrès à ce jour : plus d'un demi-million d'Ontariennes et d'Ontariens obtiennent l'accès à des soins primaires	117
Graphique 1.11 Croissance des dépenses du secteur de la santé de l'Ontario comparativement aux transferts fédéraux en matière de santé	122
Graphique 1.12 Comparaison des taux de croissance cumulatifs des employés de la fonction publique	132

Chapitre 2 : Résultats et perspectives économiques

Graphique 2.1	Croissance trimestrielle du PIB réel de l'Ontario	139
Graphique 2.2	Taux de chômage en Ontario.....	140
Graphique 2.3	L'inflation en Ontario est moins forte qu'au Canada	141
Graphique 2.4	Hausse prévue de la croissance du PIB nominal de l'Ontario	144
Graphique 2.5	Projections de croissance du PIB réel dans le monde	146
Graphique 2.6	La Banque du Canada maintient son taux directeur	147
Graphique 2.7	Taux de change du dollar canadien par rapport à la devise américaine	148
Graphique 2.8	On prévoit un marché du travail plus vigoureux.....	151
Graphique 2.9	L'inflation en Ontario devrait se stabiliser à la cible	152
Graphique 2.10	Remontée prévue du marché du logement	153
Graphique 2.11	Fourchette des scénarios de prévisions du PIB de l'Ontario.....	156

Chapitre 3 : Plan financier et perspectives de l'Ontario

Graphique 3.1	Perspectives financières actuelles comparées à celles du budget de 2026.....	161
Graphique 3.2	Composition du total des revenus en 2026-2027	181
Graphique 3.3	Composition du total des charges en 2026-2027	182

Chapitre 4 : Emprunts et gestion de la dette

Graphique 4.1	Scénarios des perspectives d'emprunt à long terme	191
Graphique 4.2	Emprunts, 2026-2027	192
Graphique 4.3	Emprunts en dollars canadiens et en devises	193
Graphique 4.4	Affectation des produits des obligations vertes par catégorie selon le Cadre	194
Graphique 4.5	Émissions d'obligations vertes de l'Ontario	195
Graphique 4.6	Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) sur la dette totale.....	196
Graphique 4.7	Taux d'emprunt annuels moyens de l'Ontario prévus	197
Graphique 4.8	Comparaison des prévisions des charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette	198
Graphique 4.9	Échéance moyenne pondérée des emprunts	199
Graphique 4.10	Moyenne des niveaux des réserves de liquidités non affectées.....	200
Graphique 4.11	Définitions des ratios	201
Graphique 4.12	Ratio de la dette nette au PIB.....	203
Graphique 4.13	Ratio de la dette nette aux revenus	204
Graphique 4.14	Ratio de l'intérêt aux revenus.....	205

A photograph of two industrial workers in a large factory. The worker on the left is seen from the back, wearing a blue hard hat and a dark blue jacket with a green hood. The worker on the right is in profile, wearing a white hard hat and a dark jacket. They are standing in a vast industrial space with high ceilings, metal structures, and bright overhead lights. A dark blue rectangular box is overlaid on the bottom right of the image, containing white text.

**Perspectives
économiques et
financières de
l'Ontario en bref**

Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref

L'Ontario vit toujours une grande incertitude économique sur fond de tensions commerciales avec les États-Unis et de droits de douane injustifiés, de conflits géopolitiques persistants et de perturbations des chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale. Ces pressions externes pèsent sur la croissance économique et posent des défis aux entreprises et aux travailleurs dans l'ensemble de la province. Par ailleurs, l'Ontario répond à une demande croissante en matière de soins de santé, d'éducation et d'autres services publics essentiels, conséquence de l'expansion des collectivités et de l'évolution de leurs besoins.

Malgré ces défis, l'Ontario a misé sur une gestion budgétaire prudente qui lui a permis de disposer de la souplesse nécessaire pour s'adapter à une conjoncture économique difficile tout en continuant d'investir dans les priorités qui comptent pour les familles et les collectivités. Le gouvernement entend renforcer les possibilités économiques intérieures, diversifier ses marchés d'exportation, réduire les obstacles au commerce intérieur, protéger les entreprises et les emplois locaux et investir pour assurer une prospérité à long terme. En trouvant le juste équilibre entre une gestion budgétaire responsable et des investissements dans les services publics et les infrastructures essentiels, l'Ontario contribue à bâtir une économie plus forte et plus résiliente, tout en maintenant une gestion financière durable pour les générations futures.

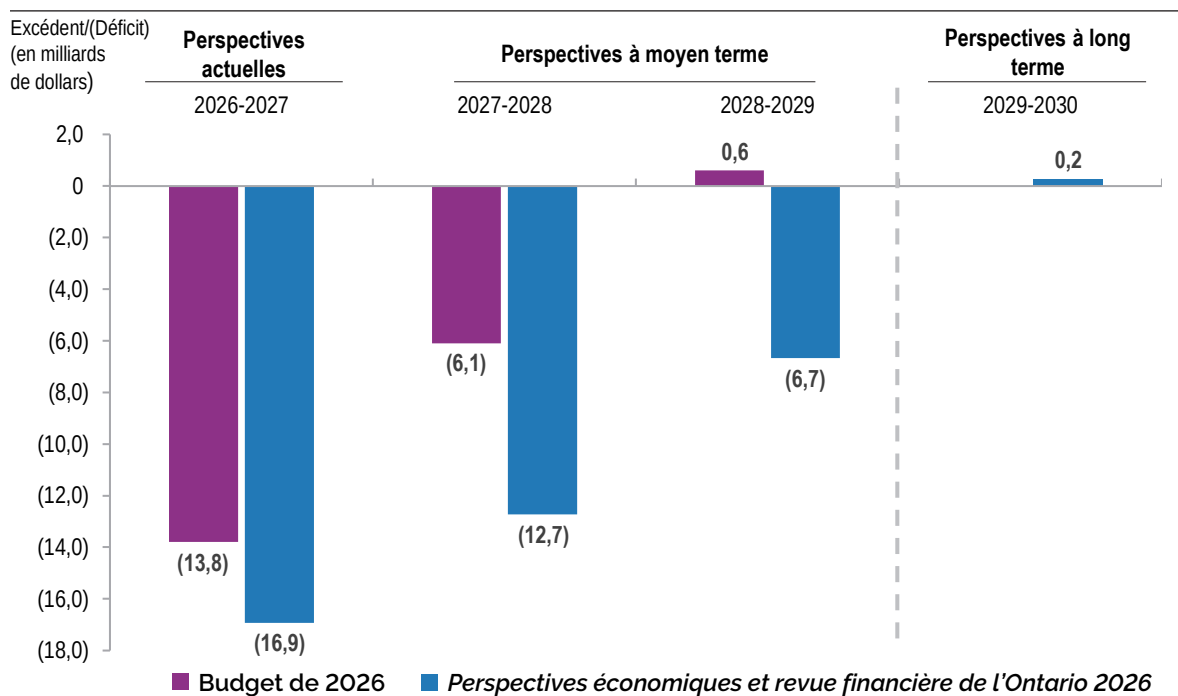
Les *Comptes publics de l'Ontario 2025-2026*, récemment publiés, font état d'un déficit de 13,0 milliards de dollars pour l'Ontario en 2025-2026, alors que celui prévu dans le budget de 2025 était de 14,6 milliards de dollars. Le gouvernement maintient son engagement d'éliminer le déficit structurel de la province et de parvenir à l'équilibre budgétaire.

En 2026-2027, l'Ontario anticipe un déficit de 16,9 milliards de dollars. À moyen terme, le gouvernement prévoit des déficits de 12,7 milliards de dollars en 2027-2028 et de 6,7 milliards de dollars en 2028-2029. L'évolution des pressions économiques et budgétaires devrait ralentir le rythme de l'assainissement des finances publiques. Le gouvernement prévoit un retour à l'équilibre en 2029-2030 dans ses perspectives à long terme.

Selon les prévisions, le produit intérieur brut (PIB) réel de l'Ontario devrait augmenter de 0,5 % en 2026 et la croissance, reprendre par la suite avec des augmentations prévues de 1,5 % en 2027, de 1,8 % en 2028 et de 2,0 % en 2029. Aux fins d'une planification financière prudente, ces projections sont légèrement inférieures à la moyenne des prévisions du secteur privé.

Selon les prévisions, le ratio de la dette nette au PIB s'élèvera à 37,4 % en 2026-2027, comparativement au ratio de 37,7 % prévu dans le budget de 2026. Le plan financier de l'Ontario maintient ce ratio sous la cible des 40,0 % au cours de la période de perspectives à moyen terme, démontrant ainsi son engagement de gérer le fardeau de la dette de manière pérenne. Pour souligner une fois de plus la détermination dont l'Ontario fait preuve pour assurer une gestion financière responsable, on prévoit que le ratio de l'intérêt aux revenus s'établira à 6,7 % en 2026-2027 et se maintiendra à un niveau égal ou inférieur à la cible de 7,5 % au cours de la période de perspectives à moyen terme.

Perspectives financières actuelles comparées à celles du budget de 2026



Nota : Le budget de 2026 ne présentait pas de perspectives pour 2029-2030.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Perspectives économiques de l'Ontario

La politique commerciale et les droits de douane des États-Unis ont eu une incidence sur la croissance du PIB réel de l'Ontario. Selon les projections, la croissance devrait ralentir pour passer de 1,3 % en 2025 à 0,5 % en 2026, puis reprendre par la suite avec des augmentations prévues de 1,5 % en 2027, de 1,8 % en 2028 et de 2,0 % en 2029. Aux fins d'une planification financière prudente, ces projections sont légèrement inférieures à la moyenne des prévisions du secteur privé.

Sommaire des perspectives économiques de l'Ontario

(en pourcentage)

	2025	2026p	2027p	2028p	2029p
Croissance du PIB réel	1,3	0,5	1,5	1,8	2,0
Croissance du PIB nominal	4,1	3,7	3,8	3,9	4,0
Croissance de l'emploi	1,0	0,4	0,6	0,7	1,2
Inflation de l'IPC	1,9	2,3	2,1	2,0	2,0

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes au 11 septembre 2026.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Révisions des perspectives économiques depuis le budget de 2026

Les perspectives ont été révisées par rapport aux projections du budget de 2026. Voici les principaux changements apportés :

- baisse de la croissance du PIB réel en 2026 et en 2027;
- croissance plus forte du PIB nominal et de ses principaux déterminants en 2026, notamment pour ce qui est de la rémunération des employés, de l'excédent d'exploitation net des sociétés et de la consommation nominale des ménages;
- taux de chômage plus faible pendant la période de projection.

Perspectives économiques présentées dans le budget de 2026 par rapport au document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2026* (EÉA)

(variation en pourcentage)

	2026p		2027p		2028p		2029p	
	Budget de 2026	EÉA de 2026	Budget de 2026	EÉA de 2026	Budget de 2026	EÉA de 2026	Budget de 2026	EÉA de 2026
Produit intérieur brut réel	1,0	0,5	1,7	1,5	1,8	1,8	2,0	2,0
Produit intérieur brut nominal	3,2	3,7	3,9	3,8	3,7	3,9	3,9	4,0
Rémunération des salariés	3,2	3,4	3,3	3,0	3,5	3,1	3,8	3,8
Excédent net d'exploitation — sociétés	4,7	7,9	7,2	6,9	6,1	6,4	6,0	5,7
Consommation nominale des ménages	3,3	3,6	3,4	3,2	3,6	3,4	3,7	3,8
Autres indicateurs économiques								
Emploi	0,5	0,4	0,7	0,6	0,8	0,7	1,1	1,2
Création d'emplois (en milliers)	41	33	58	50	67	58	92	104
Taux de chômage (en pourcentage)	7,4	7,2	6,9	6,7	6,4	6,3	6,2	6,1
Indice des prix à la consommation	2,1	2,3	2,0	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0
Mises en chantier de logements (en milliers) ¹	64,8	64,7	70,3	65,1	76,8	71,7	80,5	75,4
Reventes de logements	9,1	(0,7)	5,6	7,8	4,6	5,1	1,5	5,3
Prix de revente des logements	0,8	(2,4)	2,7	1,4	4,2	4,2	4,0	4,6
Principaux facteurs externes								
Produit intérieur brut réel des États-Unis	2,4	2,1	2,1	2,0	2,0	2,0	1,9	2,0
Pétrole brut WTI (en \$ US le baril)	59	83	62	74	67	70	69	71
Dollar canadien (en cents américains)	73,2	72,3	75,3	73,7	76,4	74,6	76,6	75,1
Taux des bons du Trésor à trois mois (en pourcentage) ²	2,3	2,3	2,6	2,5	2,5	2,6	2,6	2,6
Taux des obligations à 10 ans du gouvernement (en pourcentage) ²	3,3	3,5	3,5	3,6	3,5	3,6	3,5	3,6

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes au 11 septembre 2026.

¹ Mises en chantier de logements projetées selon la moyenne du secteur privé en date du 11 septembre 2026.

² Taux d'intérêt du gouvernement du Canada.

Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Association canadienne de l'immeuble, Banque du Canada, U.S. Bureau of Economic Analysis, *Blue Chip Economic Indicators*, U.S. Energy Information Administration et ministère des Finances de l'Ontario.

Respecter l'argent des contribuables

Le plan du gouvernement est conforme à la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières* et aux principes directeurs qui orientent la politique financière de l'Ontario.

- **Transparent** : Le gouvernement continue de faire preuve de transparence en publiant régulièrement des mises à jour financières. Le gouvernement a reçu une opinion favorable de la vérificatrice générale de l'Ontario pour la neuvième année consécutive.
- **Responsable** : Le gouvernement a mis au point une approche mesurée et responsable en matière de gestion des finances de la province, tout en investissant dans les services publics clés et les projets d'immobilisations.
- **Souple** : Le plan du gouvernement comporte un niveau de prudence approprié, à savoir un fonds de prévoyance et une réserve visant à garantir que la province dispose de la souplesse financière nécessaire pour s'adapter aux conditions changeantes.
- **Équitable** : Le plan du gouvernement maintient les investissements dans les services publics essentiels, comme les soins de santé, les services sociaux et l'éducation, et fait en sorte que ces services soient facilement accessibles pour la population d'aujourd'hui et qu'ils soient maintenus pour les prochaines générations.
- **Viable** : Le gouvernement demeure résolu à atteindre l'équilibre budgétaire et à réduire le fardeau de la dette de la province afin de garantir la viabilité des finances de l'Ontario à long terme.

L'Ontario continue de promouvoir des initiatives qui priorisent le respect des contribuables, renforcent les activités gouvernementales, améliorent la gestion des ressources publiques et favorisent l'efficacité de la prestation des services publics. Les efforts visent à renforcer la surveillance, la responsabilisation et l'intégrité des programmes au sein du gouvernement et du secteur parapublic afin de garantir que les ressources servent à répondre aux priorités de la population de l'Ontario. Il s'agit notamment de renforcer l'intégrité des paiements, de réduire la fraude, les erreurs, le gaspillage et les abus, ainsi que d'examiner les principaux organismes provinciaux afin d'évaluer leur efficacité opérationnelle, leurs résultats financiers et leur viabilité à long terme. Ensemble, ces efforts contribuent à améliorer la prestation des services, à optimiser les ressources pour les contribuables et à favoriser une gestion financière responsable.

L'Ontario a fait des progrès dans l'examen des domaines prioritaires en vue de repérer les gains d'efficacité, de gérer les pressions sur les coûts et d'améliorer la prestation des programmes et des services. Par exemple, le gouvernement :

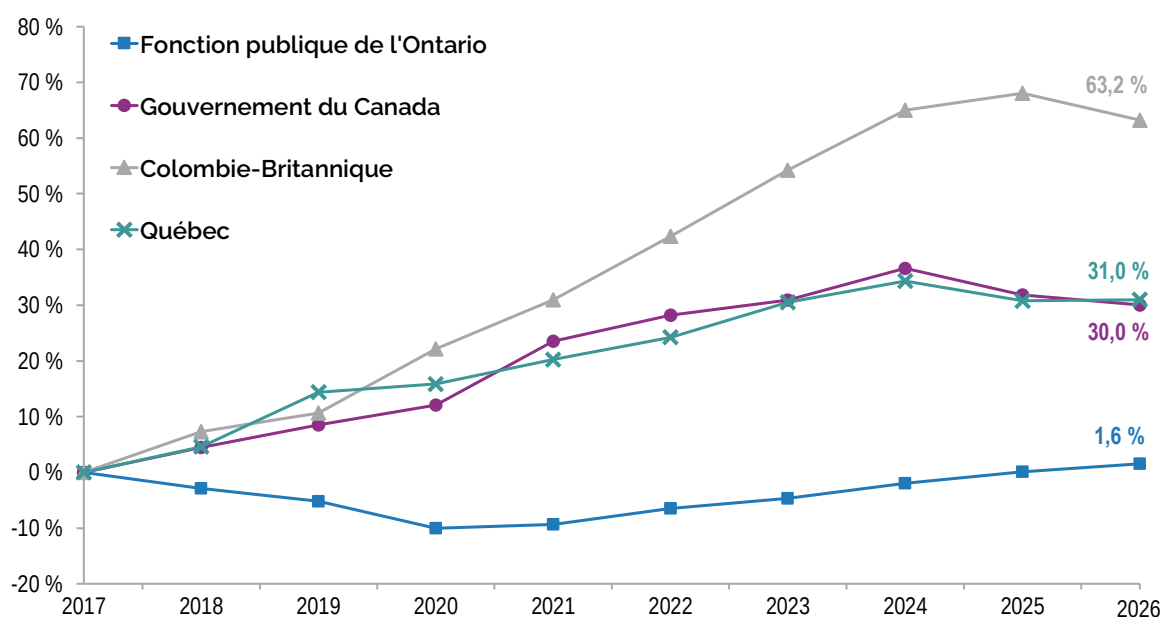
- détermine les possibilités de réduire les incidents d'erreur, de gaspillage, d'abus et de fraude dans les programmes qu'il finance tout en renforçant l'intégrité, la surveillance et la conformité des programmes;
- plafonnera à 1 200 kilowattheures (kWh) , dès le 1^{er} mai 2027, le crédit mensuel qu'il continue d'accorder aux clients résidentiels, et ce, afin de maintenir l'abordabilité et d'assurer la viabilité de la remise de l'Ontario pour l'électricité (ROE). En Ontario, le client résidentiel moyen consomme environ 700 kWh d'électricité par mois. Les petites entreprises et les exploitations agricoles sont exclues de cette modification. En outre, le gouvernement continuera à fournir des crédits en plus de la ROE afin de réduire les coûts de l'énergie pour les résidents des collectivités rurales et du Nord;

- examine les programmes de soutien des entreprises de l'Ontario en vue de cibler les occasions d'accroître les gains d'efficacité, de rehausser le rendement des investissements et de veiller à ce que l'argent des contribuables serve à bon escient;
- continue à travailler de concert avec ses partenaires sectoriels pour assurer une prestation des services qui soit responsable et améliorée, sans nuire aux travailleurs de première ligne.

Les progrès réalisés renforceront la dynamique en cours et soutiendront la prestation durable et pérenne des services à la population.

Comparaison des taux de croissance cumulatifs des employés de la fonction publique

Taux de croissance cumulatifs
(en pourcentage, depuis 2017)



Nota : Les services policiers ne sont pas pris en compte dans cette comparaison.

Sources : Statistique Canada et Réseau WIN d'information sur les ressources humaines (Ontario).

Une gestion prudente est un effort constant, et le gouvernement continue à explorer les occasions d'accroître la capacité de faire progresser ses priorités et de gérer les pressions sur les coûts.

De plus, le gouvernement a appliqué des mesures pour renforcer la surveillance et la gestion des coûts dans le secteur des organismes provinciaux. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre du gel des embauches au sein des organismes provinciaux, lequel a permis de stabiliser la croissance de l'effectif et d'éviter des coûts de près de 300 millions de dollars.

Le gouvernement cherchera également des moyens de réduire davantage les effectifs des cabinets politiques et de rationaliser leur fonctionnement afin d'encourager des économies comparables dans toute la fonction publique.

Plan financier de l'Ontario

Le gouvernement a enregistré un déficit de 13,0 milliards de dollars au cours de l'exercice 2025-2026, comparativement au déficit de 14,6 milliards de dollars prévu dans le budget de 2025. En 2026-2027, le gouvernement anticipe un déficit de 16,9 milliards de dollars. À moyen terme, il prévoit des déficits de 12,7 milliards de dollars en 2027-2028 et de 6,7 milliards de dollars en 2028-2029. Aussi prévoit-il un retour à l'équilibre en 2029-2030 dans ses perspectives à long terme.

Plan financier détaillé à moyen terme de l'Ontario¹

(en milliards de dollars)

	Chiffres réels de 2025-2026	Perspectives actuelles 2026-2027	Perspectives à moyen terme		Perspectives à long terme 2029-2030
			2027-2028	2028-2029	
Revenus					
Impôt sur le revenu des particuliers	57,0	63,4	65,9	69,9	74,1
Taxe de vente	39,3	40,7	42,4	44,6	46,8
Impôt des sociétés	28,3	30,2	31,6	33,0	34,5
Contribution-santé de l'Ontario	5,2	5,6	5,8	6,0	6,2
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	6,0	6,0	6,0	6,1	6,1
Tous les autres impôts et taxes	17,3	16,9	17,5	18,4	19,4
Total des revenus fiscaux	153,0	162,8	169,3	178,0	187,0
Transferts du gouvernement du Canada	39,1	40,7	39,9	40,2	40,4
Revenus tirés des entreprises publiques	7,7	7,1	6,6	7,0	7,5
Autres revenus non fiscaux	23,5	21,9	22,4	22,7	22,9
Total des revenus	223,3	232,6	238,2	247,9	257,8
Programmes de base					
Secteur de la santé	97,5	100,7	103,0	106,2	108,2
Secteur de l'éducation ²	40,1	40,2	40,7	41,0	41,4
Secteur de l'éducation postsecondaire	13,9	13,9	12,7	12,6	12,6
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux et communautaires	21,4	21,4	21,6	21,7	21,8
Secteur de la justice	7,2	7,2	7,3	7,3	7,4
Autres programmes	40,7	42,7	43,1	41,5	41,5
Total — programmes de base	220,9	226,1	228,4	230,3	232,8
Renflouement du fonds de prévoyance	—	3,8	—	—	—
Total des programmes	220,9	229,9	228,4	230,3	232,8
Charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette	15,5	17,4	18,9	20,4	21,1
Total des charges	236,3	247,3	247,3	250,8	253,8
Excédent/(Déficit) avant réserve	(13,0)	(14,7)	(9,1)	(2,9)	4,0
Réserve	—	2,2	3,6	3,8	3,8
Excédent/(Déficit)	(13,0)	(16,9)	(12,7)	(6,7)	0,2
Dette nette en pourcentage du PIB	36,5 %	37,4 %	38,7 %	38,9 %	38,3 %
Dette nette en pourcentage des revenus	205,7 %	209,7 %	219,9 %	220,3 %	217,0 %
Intérêt en pourcentage des revenus	6,0 %	6,7 %	7,2 %	7,5 %	7,5 %

¹ Depuis 2024-2025, les soldes des revenus et des charges interentités au titre de l'impôt-santé des employeurs sont éliminés. Ce changement est neutre sur le plan financier.

² Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les charges au titre de ce régime sont incluses dans le poste Autres programmes.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Perspectives de revenus à moyen terme

Les perspectives de revenus de l'Ontario sont fondées sur une projection économique établie à partir des prévisions du secteur privé et des meilleurs renseignements disponibles au moment de la détermination des projections de planification. On s'attend à ce que, de 2025-2026 à 2028-2029, les revenus augmentent d'en moyenne 3,5 % par année. Les perspectives de revenus à moyen terme sont présentées en détail plus loin dans le présent document. Pour de plus amples renseignements, voir le chapitre 3, *Plan financier et perspectives de l'Ontario*.

Les principaux éléments pris en compte dans les prévisions de revenus sont les perspectives économiques prudentes fondées sur les prévisions du secteur privé, les ententes fédérales-provinciales et les formules de financement actuelles, ainsi que les plans d'activités des ministères, des entreprises publiques et des organismes de services.

Perspectives de charges de programmes à moyen terme

Le gouvernement maintient des bases financières solides tout en continuant de soutenir les investissements dans les services publics essentiels. Les charges des programmes de base de l'Ontario devraient augmenter chaque année pour passer de 220,9 milliards de dollars en 2025-2026 à 230,3 milliards de dollars en 2028-2029. Cela reflète l'engagement du gouvernement à l'égard des services publics clés, comme les soins de santé, l'éducation et l'infrastructure.

Dans le cadre de sa stratégie de gestion financière responsable, le gouvernement continue de prévoir une croissance des revenus supérieure à la croissance des charges de programmes, comme indiqué dans le budget de 2026. Les perspectives des charges des programmes comportent également des fonds de prévoyance afin de préserver la marge de manœuvre financière et d'offrir la souplesse nécessaire pour réagir aux imprévus.

Voir le chapitre 3, *Plan financier et perspectives de l'Ontario*, pour de plus amples renseignements sur les perspectives des charges de programmes à moyen terme.

Perspectives des charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette à moyen terme

On prévoit que les charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette (IAFSD) seront de 17,4 milliards de dollars en 2026-2027, de 18,9 milliards de dollars en 2027-2028 et de 20,4 milliards de dollars en 2028-2029.

Voir le chapitre 4, *Emprunts et gestion de la dette*, pour de plus amples renseignements sur les perspectives à moyen terme.

Révisions des perspectives financières depuis le budget de 2026

Le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2026* a été révisé par rapport aux projections du budget de 2026.

Changements apportés aux perspectives financières depuis le budget de 2026¹

(en milliards de dollars)

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Excédent/(Déficit) depuis le budget de 2026	(13,8)	(6,1)	0,6
Changements apportés au total des revenus	2,0	(3,9)	(4,9)
Changements apportés aux charges			
Changements apportés aux charges nettes des programmes	4,3	0,7	0,3
Charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette	0,1	0,4	0,7
Changements apportés au total des charges	4,4	1,1	1,0
Changements apportés à la réserve	0,7	1,6	1,3
Amélioration/(Détérioration) financière	(3,1)	(6,6)	(7,2)
Excédent/(Déficit) prévu dans le document <i>Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2026</i>	(16,9)	(12,7)	(6,7)

¹ Depuis 2024-2025, les soldes des revenus et des charges interentités au titre de l'impôt-santé des employeurs sont éliminés. Ce changement est neutre sur le plan financier.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Voici les principaux changements apportés :

- On prévoit un raffermissement de 2,0 milliards de dollars du total des revenus en 2026-2027, attribuable surtout aux transferts fédéraux, au revenu net tiré des entreprises publiques et aux revenus fiscaux, tous plus élevés que prévu. À moyen terme, le total des revenus devrait s'établir à 3,9 milliards de dollars en 2027-2028 et à 4,9 milliards de dollars en 2028-2029, soit moins qu'indiqué dans le budget de 2026, en raison surtout de revenus fiscaux moins élevés que prévu.
- On prévoit que les charges de programme augmenteront de 4,3 milliards de dollars en 2026-2027, ce qui s'explique principalement par le renflouement du fonds de prévoyance afin de protéger les services publics clés, les coûts liés à la rémunération et la nécessité de se donner de la souplesse pour faire face aux risques imprévus. À moyen terme, on prévoit que les charges de programme augmenteront pour atteindre 0,7 milliard de dollars en 2027-2028 et 0,3 milliard de dollars en 2028-2029, ce qui découle principalement du paiement pour l'abordabilité aux acheteurs d'une habitation neuve en Ontario (PAAHNO) et du surcroît de prudence dont il faudra faire preuve pour affronter les risques économiques et mettre en œuvre les mesures visant à protéger l'Ontario de l'effet des tensions commerciales et des tarifs douaniers américains imposés de manière injustifiée.
- Les charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette devraient augmenter de 0,1 milliard de dollars en 2026-2027, de 0,4 milliard de dollars en 2027-2028 et de 0,7 milliard de dollars en 2028-2029.

- La réserve a été augmentée de 0,7 milliard de dollars en 2026-2027, de 1,6 milliard de dollars en 2027-2028 et de 1,3 milliard de dollars en 2028-2029. Cette augmentation tient compte des circonstances extraordinaires qui prévalent actuellement en raison de l'incertitude économique et géopolitique, notamment des risques importants liés aux échanges commerciaux pesant sur l'économie de l'Ontario, ainsi que des effets des mesures fiscales proposées par le gouvernement fédéral.
- Le gouvernement prévoit des déficits de 16,9 milliards de dollars en 2026-2027, de 12,7 milliards de dollars en 2027-2028 et de 6,7 milliards de dollars en 2028-2029, ce qui représente une détérioration de respectivement 3,1 milliards de dollars, 6,6 milliards de dollars et 7,2 milliards de dollars comparativement aux prévisions présentées dans le budget de 2026.

Scénarios de perspectives économiques et financières

Afin d'offrir une plus grande transparence quant aux perspectives économiques de la province en période de grande incertitude, le ministère des Finances de l'Ontario a produit un scénario de croissance accélérée et un scénario de croissance au ralenti auxquels l'économie pourrait faire face au cours des prochaines années. Ces scénarios ne doivent pas être considérés comme le meilleur ou le pire des cas, mais plutôt des issues possibles raisonnables pendant cette période d'incertitude. Voir le chapitre 2, *Résultats et perspectives économiques*, pour de plus amples renseignements.

Scénarios de croissance du PIB réel de l'Ontario

(en pourcentage)

	2026p	2027p	2028p	2029p
Scénario de croissance accélérée	0,8	2,2	2,1	2,3
Projection de planification	0,5	1,5	1,8	2,0
Scénario de croissance au ralenti	0,2	0,5	1,8	2,0

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes en date du 11 septembre 2026 et d'autres scénarios possibles.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Scénarios de croissance du PIB nominal de l'Ontario

(en pourcentage)

	2026p	2027p	2028p	2029p
Scénario de croissance accélérée	4,6	4,5	4,2	4,3
Projection de planification	3,7	3,8	3,9	4,0
Scénario de croissance au ralenti	3,5	2,6	3,5	3,7

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes en date du 11 septembre 2026 et d'autres scénarios possibles.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Si l'un des deux scénarios se concrétisait, au lieu de la projection de planification, le plan financier de l'Ontario serait également modifié en conséquence.

Deux scénarios de perspectives de revenus fiscaux ont été élaborés à partir des deux scénarios de croissance du PIB nominal.

Scénarios de perspectives des revenus fiscaux de l'Ontario

(en milliards de dollars)

	2026-2027p	2027-2028p	2028-2029p
Scénario de croissance accélérée	165,5	174,6	185,5
Projection de planification	162,8	169,3	178,0
Scénario de croissance au ralenti	161,2	164,3	170,7

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes en date du 11 septembre 2026 et d'autres scénarios possibles.

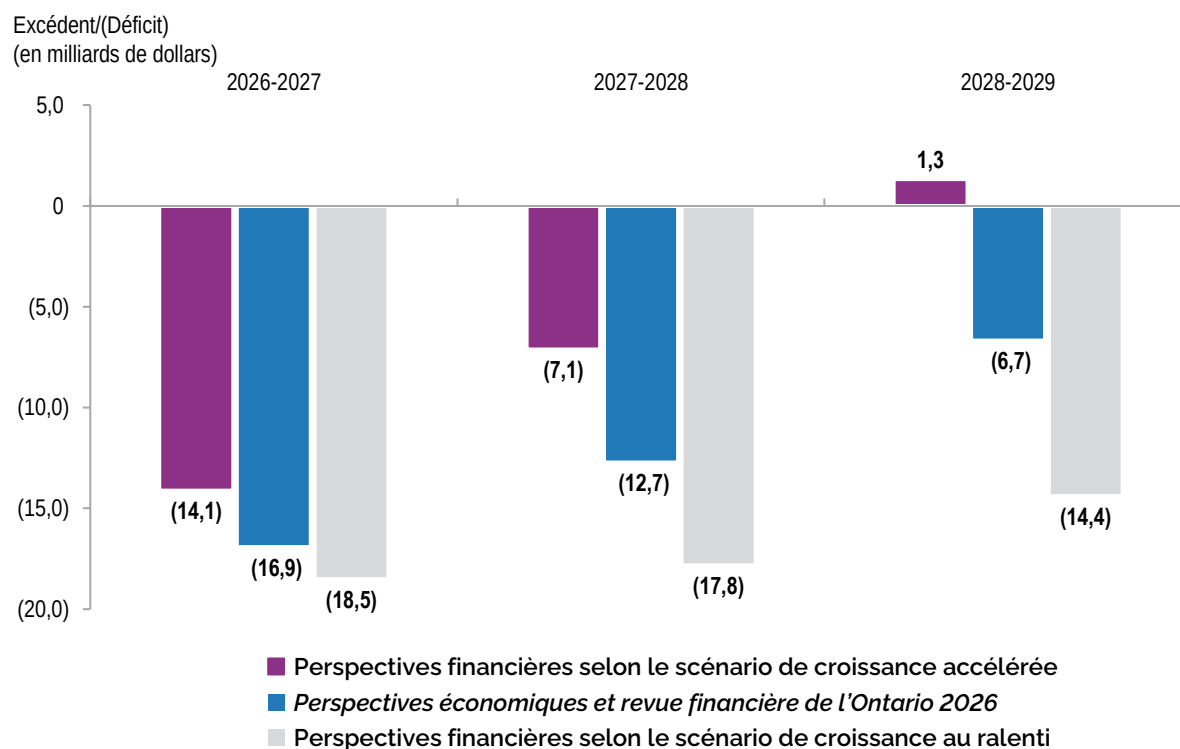
Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Dans le scénario de croissance accélérée, le total des revenus fiscaux à moyen terme est supérieur de 7,5 milliards de dollars à la projection de planification pour 2028-2029, tandis que dans le scénario de croissance au ralenti, le total des revenus fiscaux est inférieur de 7,3 milliards de dollars.

Dans le scénario de croissance accélérée, le déficit prévu pourrait s'améliorer pour passer à 14,1 milliards de dollars en 2026-2027, à 7,1 milliards de dollars en 2027-2028, puis suivrait un excédent de 1,3 milliard de dollars en 2028-2029. Cependant, si le scénario de croissance au ralenti se concrétisait, le déficit prévu pourrait prendre de l'ampleur et atteindre 18,5 milliards de dollars en 2026-2027, 17,8 milliards de dollars en 2027-2028 et 14,4 milliards de dollars en 2028-2029.

Scénarios des perspectives financières de l'Ontario



Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Emprunts et gestion de la dette

Les besoins d'emprunt à long terme prévus pour 2026-2027 s'élèvent maintenant à 51,1 milliards de dollars, soit une augmentation de 3,9 milliards de dollars par rapport aux prévisions du budget de 2026, qui faisaient état de 47,2 milliards de dollars. Au 8 octobre 2026, l'Ontario avait réalisé des emprunts de 36,3 milliards de dollars, soit 71,1 % du total de son programme d'emprunt à long terme sur les marchés publics.

Programme d'emprunt de 2026-2027 et perspectives à moyen terme

(en milliards de dollars)

	Budget de 2026	Variation en cours d'exercice	Perspectives actuelles 2026-2027	Perspectives à moyen terme	
				2027-2028	2028-2029
Excédent/(Déficit)	13,8	3,1	16,9	12,7	6,7
Investissements provinciaux dans les immobilisations	28,0	–	28,0	28,0	22,4
Amortissement des immobilisations	(10,2)	–	(10,2)	(10,5)	(11,4)
Redressements au calendrier des opérations de trésorerie et hors trésorerie	(2,5)	(0,7)	(3,2)	(4,3)	(4,8)
Prêts et investissements nets	5,2	0,5	5,7	5,5	4,8
Dette arrivant à échéance et rachats	26,9	–	26,9	27,5	30,7
Total des besoins en matière de financement	61,2	2,9	64,1	59,0	48,4
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	(6,0)	(2,0)	(8,0)	(6,0)	–
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	(8,0)	3,0	(5,0)	(5,0)	(3,0)
Total des emprunts à long terme	47,2	3,9	51,1	48,0	45,4

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

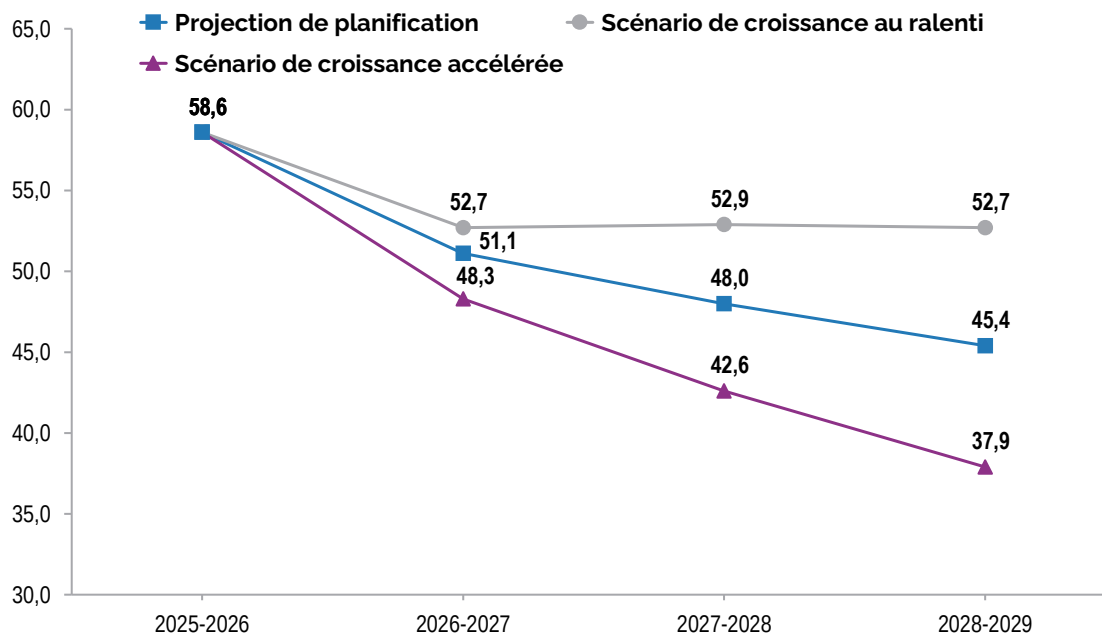
Source : Office ontarien de financement.

La demande mondiale pour la dette de l'Ontario se maintient à des niveaux sans précédent chez les investisseurs, ce qui est attribuable au solide bilan financier et aux cotes de crédit stables de la province. La hausse de la demande mondiale, conjuguée à l'approche professionnelle et novatrice de l'Ontario à l'égard des marchés, a entraîné une augmentation des émissions étrangères, une diversification continue du bassin d'investisseurs de l'Ontario et une réduction des coûts d'emprunt globaux. La province a continué à faire preuve de souplesse pour tirer parti des débouchés commerciaux et ainsi réaliser des emprunts innovants et rentables, tout en conservant des réserves prudentes.

Différents scénarios économiques tenant compte d'une croissance accélérée ou au ralenti sont présentés dans la section « Scénarios de perspectives économiques et financières ». Selon le scénario de croissance accélérée, les emprunts à long terme diminueraient de 15,7 milliards de dollars au cours de la période de perspectives de trois ans, tandis que, selon le scénario de croissance au ralenti, ils augmenteraient de 13,8 milliards de dollars au cours de la même période.

Scénarios des perspectives d'emprunt à long terme

Total des emprunts à long terme
(en milliards de dollars)



Sources : Office ontarien de financement et ministère des Finances de l'Ontario.

Le tableau suivant montre les progrès réalisés quant aux mesures pertinentes relatives à la viabilité de la dette; voir le chapitre 4, *Emprunts et gestion de la dette*, pour en savoir plus sur la stratégie de réduction du fardeau de la dette de l'Ontario.

Progrès réalisés quant aux mesures pertinentes visant la viabilité de la dette (en pourcentage)

	Objectifs	Budget de 2026 Prévisions pour 2026-2027	EÉA de 2026 Prévisions pour 2026-2027
Ratio de la dette nette au PIB	<40,0	37,7	37,4
Ratio de la dette nette aux revenus	<200	211	210
Ratio de l'intérêt aux revenus	<7,5	6,7	6,7

Nota : EÉA de 2026 dans le tableau désigne le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2026*.

Source : Office ontarien de financement.

Plan d'immobilisations de l'Ontario

Le plan d'immobilisations de l'Ontario demeure le plus ambitieux plan provincial pour bâtir de l'histoire du Canada; il prévoit des investissements totalisant plus de 210 milliards de dollars pour les 10 prochaines années, dont 37 milliards de dollars en 2026-2027. Ce plan met en œuvre des travaux d'aménagement de routes, de transports en commun, d'hôpitaux et d'autres biens essentiels qui jettent les fondements d'un Ontario plus fort, tout en créant des emplois pour les travailleuses et les travailleurs.

Les faits saillants de ce plan d'immobilisations comprennent ce qui suit :

Construire des routes

Investissements d'environ 31 milliards de dollars sur 10 ans pour soutenir la planification et la mise en chantier de projets d'expansion et de réfection de routes à l'échelle de la province :

- L'autoroute 413, une nouvelle autoroute de la série 400 constituant un corridor de transport qui traversera les régions de Halton, de Peel et de York, répondra à la croissance démographique future dans la région élargie du Golden Horseshoe, rendra la circulation plus fluide dans l'un des couloirs autoroutiers les plus fréquentés d'Amérique du Nord et permettra aux conducteurs de gagner jusqu'à 30 minutes dans chaque direction.
- L'autoroute 425, le contournement de Bradford, une nouvelle route à quatre voies reliant l'autoroute 400, dans le comté de Simcoe, et l'autoroute 404, dans la région de York, qui devrait permettre aux automobilistes de réduire leur temps de déplacement de 35 minutes.
- L'accélération de la construction des routes toutes saisons menant au Cercle de feu; les travaux ont été entrepris en juin 2026, soit cinq ans plus tôt que prévu, sur la route d'approvisionnement Webequie et pour la réfection des routes d'Anaconda et de Painter Lake.
- Le nouvel élargissement de la route 7 entre Kitchener et Guelph, qui comprend l'accélération des travaux de planification et de conception d'une nouvelle route à quatre voies séparées.
- La poursuite du transfert à la province de la propriété et de l'entretien de l'autoroute Gardiner et de l'autoroute Don Valley, qui prendra effet à l'automne 2027.
- L'étude de faisabilité d'un tunnel autoroutier sous l'autoroute 401 pour réduire les embouteillages et améliorer l'efficacité de l'infrastructure.
- L'expansion de corridors dans l'ensemble de la province, par exemple de la route 11/17 entre Thunder Bay et Nipigon, de la route 17 entre Kenora et la frontière du Manitoba, et de la route 69 entre Parry Sound et Sudbury pour améliorer le déplacement des personnes et des biens tout en soutenant les secteurs minier et touristique dans le Nord de l'Ontario.
- L'élargissement de la route 3 pour faire passer de deux à quatre le nombre de voies entre Essex et Leamington et ainsi accroître la sécurité routière et faciliter la circulation des personnes et des biens dans le Sud-Ouest de l'Ontario.
- Un soutien aux partenariats en cours avec les Premières Nations visant à construire et à améliorer l'infrastructure routière qui permettra de promouvoir l'équité et de relier davantage de communautés des Premières Nations au réseau routier de la province.

Développer les transports en commun

Investissements de quelque 63 milliards de dollars sur 10 ans dans les transports en commun, certains projets étant déjà en cours :

- Exécution du plus important projet d'expansion du métro de toute l'histoire canadienne, ce qui comprend la ligne Ontario, le prolongement de la ligne de métro de Scarborough, le prolongement vers l'ouest de la ligne Eglinton Crosstown et le prolongement vers le nord de la ligne de métro Yonge. Ces projets s'inscrivent dans le plan du gouvernement visant à réduire la durée des déplacements dans la région du grand Toronto (RGT) et à promouvoir des services de transport intégrés et efficaces.
- Construction et prolongement du réseau de train léger sur rail (TLR) : ouverture des TLR Finch West et Eglinton Crosstown, poursuite des travaux de construction sur le TLR de Hamilton et la ligne Hazel McCallion, et poursuite de l'étude du prolongement du réseau du TLR Hazel McCallion vers le centre-ville de Brampton et de Mississauga, ce qui offrira un transport rapide, abordable et fiable à plus de gens.
- Amélioration de l'accès aux transports en commun grâce à la construction de la plaque tournante multimodale East Harbour, laquelle devrait desservir environ 100 000 usagers par jour, et poursuite des travaux visant la construction de gares GO à Toronto, dont la future gare de Junction Triangle (anciennement, gare GO Bloor-Lansdowne), la gare de Caledonia, maintenant en construction, et la future gare Stockyards (anciennement, gare GO St. Clair-Old Weston), où les travaux préliminaires ont été entrepris.
- Investissement de près de 1 milliard de dollars pour aider la Commission de transport de Toronto (CTT) à acheter 55 nouveaux trains fabriqués à Thunder Bay et destinés à la ligne 2 du métro de Toronto.
- Investissement de 850 millions de dollars pour remettre en état des voitures du réseau GO Transit, dans le cadre de l'expansion continue du service dans l'ensemble du réseau ferroviaire GO, et pour soutenir des centaines d'emplois manufacturiers et la croissance économique dans le Nord de l'Ontario.
- Investissement en vue de transformer l'aéroport du district de Niagara en une porte d'entrée régionale moderne qui sera éventuellement capable d'accueillir des passagers de vols commerciaux et l'infrastructure des pistes nécessaires à la croissance future.
- Remise en service du Northlander, qui procurera un moyen de transport sûr et fiable entre le Nord de l'Ontario et Toronto grâce à de nouveaux trains à la fine pointe de la technologie et entièrement accessibles.
- Doublement de l'investissement du gouvernement par l'entremise du Fonds ontarien d'investissement dans les transports en commun (FOITC) pour le porter à 30 millions de dollars, sur trois ans, afin d'aider les municipalités, les communautés autochtones et les organismes sans but lucratif à mettre en place ou à développer des services de transport en commun dans les régions rurales et mal desservies.

Bâtir l'infrastructure de santé

Investissements d'environ 64 milliards de dollars, au cours des 10 prochaines années, dans l'infrastructure du système de santé, dont près de 50 milliards de dollars en subventions d'immobilisations pour soutenir plus de 50 projets hospitaliers. Ces investissements permettront d'ajouter environ 3000 lits au cours de la prochaine décennie, ce qui contribuera à accroître considérablement l'accès aux soins de santé dans la province.

Parmi les principaux projets, mentionnons les suivants :

- La construction d'une tour d'hospitalisation à l'Hôpital général de North York, qui comprendra plus de 300 lits, dont environ 100 lits neufs (en chiffres nets), des espaces nouveaux et élargis pour les services chirurgicaux, des services de soutien élargis, ainsi qu'un nouveau service des urgences doté d'une plus grande capacité d'accueil.
- La poursuite du réaménagement du campus Civic de l'Hôpital d'Ottawa, un nouvel hôpital de 641 lits qui abritera l'un des centres de traumatologie les plus modernes de l'Est de l'Ontario et élargira l'accès à des soins en traumatologie et d'urgence hautement spécialisés pour les patients ayant des blessures et des maladies complexes.
- Un soutien à l'agrandissement du service des urgences du Scarborough Health Network (Hôpital Centenary) pour y ajouter environ 36 000 pieds carrés afin de répondre aux besoins de la population de Scarborough, qui est en pleine croissance.
- Le réaménagement du site de Bowmanville de Lakeridge Health dans le but d'agrandir et de moderniser l'hôpital actuel en ajoutant jusqu'à 32 lits et en améliorant les soins aux patients hospitalisés et les soins ambulatoires, de même que le service des urgences.
- Le remplacement de l'Hôpital d'Uxbridge par une nouvelle installation à la fine pointe de la technologie sur l'emplacement actuel, ce qui permettra d'ajouter des lits pour les patients et d'élargir les services essentiels, dont les soins ambulatoires et l'imagerie diagnostique.
- L'agrandissement de la superficie du service des urgences de l'Hôpital de Timmins de plus de 27 000 pieds carrés pour y ajouter 29 aires de soins dédiées et une aire pour les soins de santé mentale d'urgence afin d'offrir un accès à des soins d'urgence modernes et de mieux répondre aux besoins croissants des collectivités du Nord.

Bâtir des foyers de soins de longue durée

Les investissements prévus qui, cumulés, totalisent un montant sans précédent de 6,4 milliards de dollars depuis 2019 sont toujours destinés à aménager et à réaménager, à l'échelle de la province, 58 000 lits de soins de longue durée conformes aux normes de conception modernes. En juillet 2026, près de 26 000 lits (165 projets) avaient été ouverts, étaient en cours d'aménagement ou approuvés en vue de leur aménagement, notamment :

- Mise en chantier de 16 foyers de soins de longue durée de juin 2025 à juin 2026, y compris des projets appuyés par le nouveau Programme de financement des immobilisations pour les foyers de soins de longue durée 2025, lequel fournit un cadre de financement mieux adapté aux variations régionales des coûts tout en répondant aux divers besoins des exploitants dans l'ensemble du secteur.

Bâtir des écoles et aménager des places en services de garde

Investissements de près de 30 milliards de dollars sur 10 ans, dont plus de 22 milliards de dollars en subventions d'immobilisations, pour bâtir plus d'écoles, aménager plus de places en services de garde et soutenir la réparation et l'entretien des écoles existantes. Les nouvelles écoles comprennent une école élémentaire publique de langue anglaise à Kenora, une école secondaire catholique de langue anglaise à London, une école élémentaire catholique de langue française à Mississauga et une annexe à l'école secondaire Earl of March à Ottawa.

Bâtir l'infrastructure pour l'éducation postsecondaire

Investissement de 5,5 milliards de dollars dans le secteur de l'enseignement postsecondaire au cours des 10 prochaines années, dont plus de 2,2 milliards de dollars en subventions d'immobilisations, pour aider les collèges, les universités et les établissements autochtones à effectuer des réparations essentielles, à améliorer l'efficacité énergétique et à moderniser leurs installations grâce à la mise à niveau de la technologie.

Bâtir l'infrastructure municipale visant la construction de logements

Construction d'infrastructures municipales visant la construction de logements, comme des routes et des réseaux d'eau, par l'entremise du Programme pour l'infrastructure municipale et le logement, afin de soutenir les collectivités en pleine expansion.

Dépenses liées à l'infrastructure¹

(en millions de dollars)

Secteur	Perspectives actuelles ^{2,3} pour	Perspectives à moyen terme		Total sur 10 ans ⁴
	2026-2027	2027-2028	2028-2029	
Transports				
Transports en commun	13 789	14 629	8 991	63 342
Routes provinciales	5 386	4 073	3 892	30 687
Autres – Transports, biens et planification	261	183	104	1 288
Secteur de la santé				
Hôpitaux	5 602	8 457	8 354	62 171
Autres – Santé	1 413	1 249	929	9 106
Éducation	4 211	4 277	3 635	29 665
Éducation postsecondaire				
Collèges et autres	701	520	293	4 045
Universités	202	235	142	1 483
Services sociaux	583	478	110	1 811
Justice	982	659	806	3 935
Autres secteurs⁵	5 506	3 200	2 641	28 014
Total des dépenses liées à l'infrastructure	38 635	37 960	29 897	235 546
Moins : contributions d'autres partenaires ⁶	1 897	2 883	2 308	24 661
Total⁷	36 739	35 077	27 588	210 885

¹ Comprend les intérêts capitalisés durant la construction, les investissements de tiers dans les hôpitaux, les collèges et les écoles, les contributions fédérales et municipales aux investissements dans l'infrastructure appartenant à la province, de même que les transferts aux municipalités, aux universités et aux organismes dont les résultats ne sont pas consolidés.

² Comprend 1 261 millions de dollars d'intérêts capitalisés durant la construction.

³ Comprend 28,0 milliards de dollars au titre des investissements de la province dans les immobilisations.

⁴ Le total tient compte des dépenses liées à l'infrastructure prévues pour les exercices 2026-2027 à 2035-2036 inclusivement.

⁵ Comprend l'infrastructure pour Internet haute vitesse, l'administration du gouvernement, les richesses naturelles et les industries de la culture et du tourisme.

⁶ Les contributions d'autres partenaires désignent les investissements de tiers, principalement dans les hôpitaux, les collèges et les écoles.

⁷ Comprend les contributions fédérales et municipales aux investissements provinciaux dans l'infrastructure.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

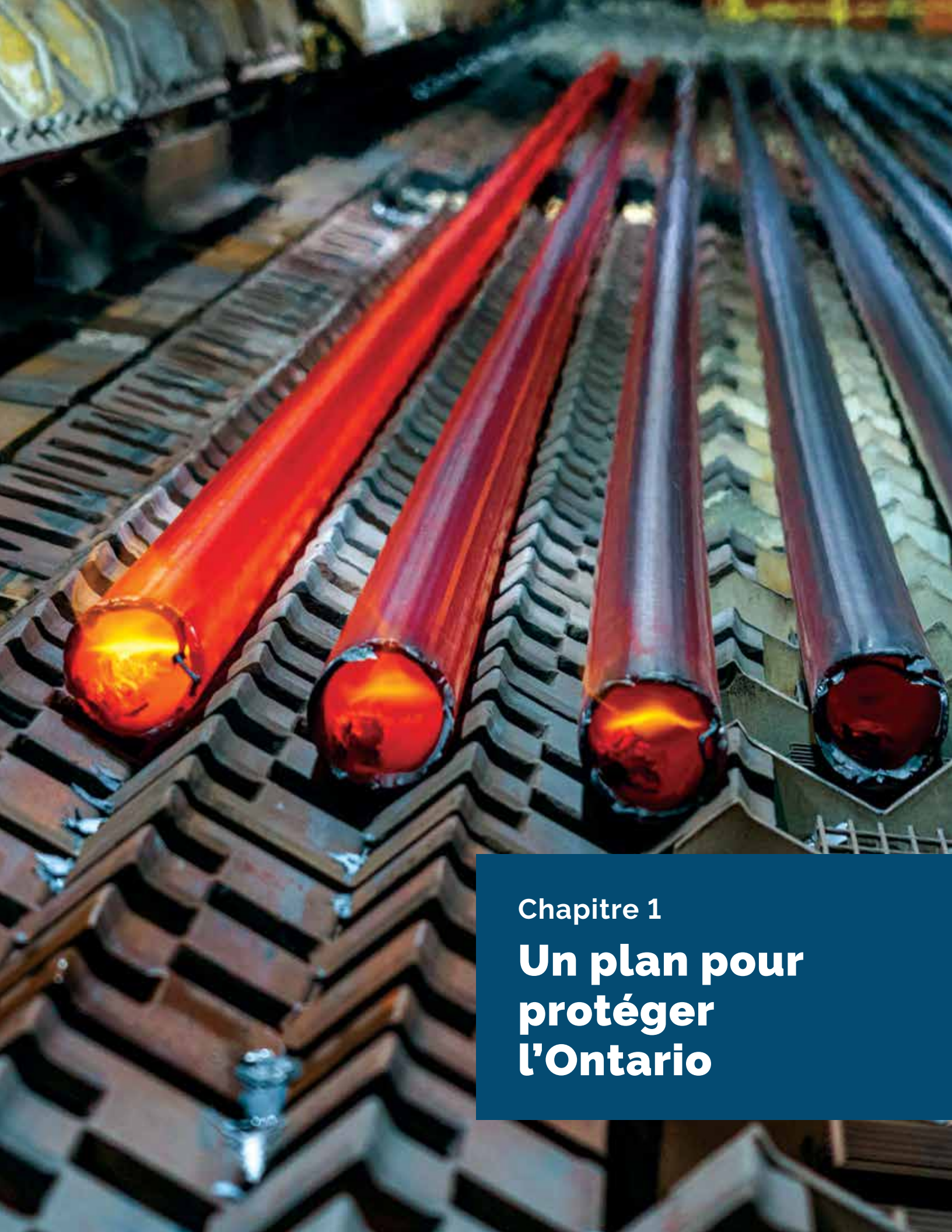
Source : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario.

Défendre la population de l'Ontario au sein d'une Équipe Canada unie

Les Canadiennes et les Canadiens s'attendent à ce que leurs gouvernements, à tous les échelons, fassent front commun dans un contexte où ils se voient imposer des droits de douane et sont exposés à des menaces économiques. L'Ontario continuera à travailler de concert avec le gouvernement fédéral pour défendre les travailleurs, les entreprises et les collectivités contre ces tarifs injustifiés et l'incertitude économique.

L'Ontario continue de protéger les travailleurs et les entreprises de la province qui sont touchés par l'incertitude persistante et la hausse des coûts provoquées par l'administration américaine. Le gouvernement continue également à mener à bien son ambitieux plan pour bâtir l'économie la plus compétitive, la plus résiliente et la plus autonome du G7. Dans la poursuite de cet important projet, l'Ontario compte sur le gouvernement fédéral pour unir ses forces à celles de la province afin de créer un environnement plus concurrentiel qui attire les investissements et génère des emplois bien rémunérés pour les travailleurs ontariens. L'appui du gouvernement fédéral pour épauler les entreprises des secteurs clés, notamment ceux de l'automobile et de l'acier, ainsi que les fabricants de composants essentiels destinés à des secteurs émergents, tels que la défense et les technologies liées à l'intelligence artificielle (IA), est indispensable à la croissance économique du Canada et à la réalisation de ses objectifs en matière de souveraineté. Le gouvernement fédéral doit également veiller à ce que l'Ontario, province durement touchée par les droits de douane, bénéficie d'une part équitable des remises liées aux contre-mesures tarifaires.

Un système de transferts fédéraux-provinciaux souple, suffisant, équitable et viable joue un rôle prépondérant pour assurer la viabilité des services publics. L'Ontario prend acte du prolongement, par le gouvernement fédéral, du financement décennal des soins de santé, qui arrivait à échéance, et il lui tarde de poursuivre les discussions sur le financement à long terme. À l'instar d'autres provinces et territoires, l'Ontario exhorte le gouvernement fédéral à rendre permanente la garantie temporaire d'un taux de croissance minimal de 5 % dans le Transfert canadien en matière de santé, et de prolonger à long terme le financement qui arrive à échéance, notamment en ce qui concerne le financement de soutien aux programmes dans les domaines de la santé mentale et de la lutte contre les dépendances, des soins à domicile et en milieu communautaire, des soins de longue durée et d'autres secteurs essentiels. Si ce financement n'est pas maintenu, les provinces et les territoires feront face à un gouffre budgétaire, ce qui représenterait les plus importantes coupes fédérales en santé depuis une génération et mettrait en péril des programmes et services essentiels.



Chapitre 1

Un plan pour protéger l'Ontario

Section A : Protéger l'Ontario : Fortifier la base industrielle de l'Ontario

La récente escalade des mesures commerciales américaines, ajoutée aux tensions géopolitiques persistantes et à un contexte économique plus difficile, continue de poser des défis pour les travailleurs, les familles et les entreprises de tout l'Ontario. Le gouvernement continue de réagir rapidement à ces menaces. Depuis avril 2025, le gouvernement a annoncé près de 30 milliards de dollars d'allégements et de mesures de soutien destinés aux travailleurs et aux entreprises touchés par les droits de douane, y compris des mesures visant à bâtir la résilience économique et la prospérité à long terme. Ces mesures consistent notamment en un report de six mois, du 1^{er} avril au 1^{er} octobre 2025, de certaines taxes administrées par la province, et ce, sans pénalités ni intérêts. Cette mesure constitue un soutien à la liquidité pouvant aller jusqu'à 9 milliards de dollars, pour aider environ 80 000 entreprises à alléger les pressions financières qu'elles subissent. Les autres mesures sont notamment le fonds L'Ontario, ensemble pour le commerce (FLOEC) et le programme de financement pour protéger l'Ontario (PFPO), qui aident à préserver des emplois, à soutenir l'investissement et à maintenir la stabilité économique durant cette période d'incertitude accrue. En réponse aux récentes mesures du gouvernement américain visant l'augmentation des droits de douane et l'imposition d'une interdiction des importations en provenance du Canada, le gouvernement élargit l'admissibilité à ces programmes afin d'offrir aux entreprises une aide essentielle pour leur permettre de poursuivre leurs activités, de garder leurs travailleurs en poste et de rapatrier leurs chaînes d'approvisionnement.

Protéger les travailleuses et les travailleurs, les entreprises et les collectivités fait partie du plan du gouvernement pour fortifier la base industrielle de la province afin d'aider à bâtir et à protéger l'économie contre l'incertitude. Non seulement ce plan protège les travailleurs des secteurs touchés par les tarifs douaniers, mais il transforme ces secteurs pour qu'ils deviennent le fondement de la croissance future de l'Ontario, où le savoir-faire industriel est le moteur des emplois de l'avenir dans les domaines de l'énergie, de la défense, de l'intelligence artificielle et bien d'autres encore.

Défendre les industries de l'automobile et de l'acier de l'Ontario

Le gouvernement appuie les industries de l'automobile et de l'acier de l'Ontario, qui continuent d'être confrontées aux difficultés économiques associées aux mesures commerciales américaines. En octobre 2026, le gouvernement du Canada et celui de l'Ontario ont annoncé conjointement un train de mesures à plusieurs milliards de dollars pour appuyer ces industries et les fortifier pour les rendre plus concurrentielles, plus diversifiées et plus résilientes à long terme. Le soutien apporté au secteur de l'acier stimulera les investissements de cette industrie afin de favoriser la diversification de la production et la réorientation vers des marchés hors des États-Unis. Les investissements dans le secteur de l'automobile aideront l'industrie à s'engager sur la voie de la production de véhicules électrifiés et connectés. Ces mesures permettront de garder et de développer les capacités industrielles stratégiques au Canada et en Ontario et engendreront une économie souveraine et solide aujourd'hui et dans le futur.

Ce soutien opportun est crucial étant donné que le secteur de l'acier a subi une réduction de la demande pour ses exportations vers les États-Unis, ce qui a entraîné des baisses de production et des mises à pied. Pour les huit premiers mois de 2026, les exportations de produits d'acier vers les États-Unis se sont chiffrées à 4,1 milliards de dollars, comparativement à 8,4 milliards pour la même période en 2024, soit une baisse de 50,6 %. De même, les exportations d'automobiles vers les États-Unis ont diminué de 13,7 % pour passer à 34,5 milliards de dollars, comparativement à 39,9 milliards pour la même période en 2024.

Ces secteurs forment des pans essentiels de l'économie de l'Ontario. Le secteur de l'automobile employait en effet plus de 100 000 personnes en 2025, et le secteur de l'acier, plus de 16 000 personnes. Chacun d'eux fournit aussi du travail à des milliers d'autres personnes au sein de ses chaînes d'approvisionnement élargies. Tous deux sont essentiels pour protéger la souveraineté canadienne, créer les emplois de l'avenir et réaliser le potentiel économique des principales industries émergentes, dont la défense, le nucléaire et la fabrication de pointe. Devant les droits de douane américains et l'incertitude économique persistante, le gouvernement maintient son ferme appui au Pacte de l'automobile concernant les véhicules électriques et les batteries, qui a aidé à attirer des investissements transformateurs de plus de 46 milliards de dollars de la part de constructeurs automobiles mondiaux, de fournisseurs de pièces détachées ainsi que de fabricants de batteries pour véhicules électriques et de matériaux pour batteries. Par exemple :

- L'usine de cellules de batteries PowerCo de Volkswagen à St. Thomas, qui représente un investissement de 7 milliards de dollars, reste l'un des plus grands projets industriels de l'histoire du Canada et devrait créer des milliers d'emplois à l'étape de la construction ainsi que d'autres emplois à long terme, ce qui renforcera la position de l'Ontario en tant que pôle nord-américain de premier plan pour les investissements dans la chaîne d'approvisionnement des véhicules électriques et des batteries. En septembre 2026, Volkswagen a annoncé que la société EllisDon, établie en Ontario, s'était vu attribuer le contrat général pour la construction de sa nouvelle installation, où les travaux se poursuivent.
- Le lancement de la RAV4 hybride de nouvelle génération de Toyota Motor Manufacturing Canada dans ses usines de Woodstock et de Cambridge. L'investissement de 1,1 milliard de dollars réalisé par l'entreprise témoigne de la confiance soutenue dans la main-d'œuvre du secteur ontarien de l'automobile, tout en permettant à la province de rester à l'avant-poste de l'industrie automobile nord-américaine.
- Ford du Canada Limitée, exploitée depuis plus d'un siècle, réoutille le complexe de montage d'Oakville pour la production de modèles Super Duty de la série F, soutenant ainsi 1 800 emplois directs.

L'Ontario investit dans le développement de la main-d'œuvre afin de soutenir des emplois bien rémunérés dans toute la chaîne d'approvisionnement automobile, notamment dans la production de batteries et d'acier, l'assemblage de véhicules, la recherche et l'innovation.

L'Ontario et le gouvernement fédéral possèdent une longue feuille de route de partenariats réussis pour soutenir des secteurs clés de l'économie. C'est le cas notamment du Pacte de l'auto, conclu entre les gouvernements du Canada et de l'Ontario en 2023 dans le but d'attirer et de concrétiser des projets déterminants pour le secteur de l'automobile de la province. En septembre 2025, l'Ontario, en partenariat avec le gouvernement fédéral, a versé 500 millions de dollars pour aider la société Algoma Steel inc. à surmonter les défis associés aux conditions changeantes du marché et aux répercussions des droits de douane américains visant le secteur de l'acier du Canada. Grâce au Programme de financement pour protéger l'Ontario (PFPO), la province a offert à Algoma un prêt de 100 millions de dollars, alors que le gouvernement fédéral lui a accordé un prêt de 400 millions de dollars par le truchement du Crédit pour les grandes entreprises touchées par les droits de douane (CGETDD). Dans la foulée du succès de ces partenariats, l'Ontario travaille avec le gouvernement fédéral sur d'autres possibilités de soutenir les secteurs de l'automobile et de l'acier, alors que ces industries continuent d'être aux prises avec les difficultés occasionnées par les mesures commerciales américaines.

Renforcer le secteur de l'acier de l'Ontario

En mai 2026, l'Ontario a accueilli un investissement de 306 millions de dollars de la société Tenaris, un fabricant mondial de tuyaux en acier destinés à l'industrie de l'énergie, pour la modernisation et l'agrandissement de ses installations à Sault Ste. Marie. En ajoutant des solutions d'automatisation et en améliorant ses processus dans l'ensemble de ses chaînes de production, Tenaris augmentera sa capacité de production de 80 % et élargira son offre de produits pour faire face à la demande croissante du marché industriel et de celui de l'énergie au Canada. Pour soutenir cet investissement, l'Ontario injecte jusqu'à 72 millions de dollars en financement par le biais du Fonds pour Investissements Ontario. L'investissement devrait créer jusqu'à 200 nouveaux emplois, tout en générant des retombées économiques plus larges dans tout le secteur de l'acier en dépit des droits de douane américains.

Protéger le secteur forestier de l'Ontario

L'Ontario aide le secteur forestier à demeurer concurrentiel et résilient. Le Canada et les États-Unis ont besoin des produits forestiers de l'Ontario pour construire des logements et des infrastructures. Cependant, puisque 97 % des exportations de produits forestiers de l'Ontario sont destinées aux États-Unis, les taxes à l'importation et les droits de douane américains injustifiés constituent une menace immédiate pour les travailleurs, les entreprises et les collectivités.

Tracer la feuille de route pour protéger le secteur forestier de la province

L'Ontario prend des mesures pour protéger les travailleurs, les entreprises, les familles et les collectivités qui dépendent du secteur forestier de la province. Le gouvernement a dévoilé en avril 2026 la *Feuille de route pour la protection du secteur forestier de l'Ontario*, un plan décennal pour réagir aux nouvelles tensions commerciales sans précédent qui pèsent sur le secteur forestier en cherchant à renforcer l'avantage concurrentiel de l'industrie forestière et à ouvrir de nouveaux marchés. Cette feuille de route repose sur trois piliers :

- défendre les travailleurs, les collectivités et les entreprises en atténuant l'impact des taxes à l'importation et des droits de douane américains injustifiés;
- adapter le secteur forestier pour le rendre plus compétitif sur le marché mondial, tout en préservant la viabilité à long terme des forêts de l'Ontario;
- accroître la demande à long terme de produits forestiers de l'Ontario en aidant le secteur à élaborer et à commercialiser de nouveaux produits.



Encourager l'utilisation des ressources en biomasse forestière de l'Ontario

Pour soutenir le Plan d'action en matière de biomasse forestière de l'Ontario, le gouvernement investit près de 20 millions de dollars chaque année dans quatre volets du Programme ontarien d'utilisation de la biomasse forestière visant à soutenir des initiatives qui garantissent et augmentent l'utilisation à long terme du bois dans la province, en mettant l'accent sur les essences sous-utilisées et la biomasse forestière.

Grâce à ce programme, l'Ontario favorise une contribution accrue des Autochtones à la biomasse forestière, permet une meilleure compréhension de cet enjeu par les acteurs publics et privés, déploie des bioproduits innovants et soutient la transformation du secteur forestier dans la bioéconomie émergente. Depuis son lancement en 2023, le programme a engagé plus de 86 millions de dollars dans 74 projets, ce qui lui a permis d'obtenir plus de 279 millions de dollars de financement externe et de créer plus de 115 emplois.

Accroître l'utilisation des sous-produits de scieries et du bois sous-utilisé

En septembre 2026, l'Ontario a annoncé plusieurs investissements importants dans le cadre du Programme de biomasse forestière, dont les suivants :

- Un investissement de 5,1 millions de dollars dans Bioveld North afin de faire progresser les travaux d'ingénierie nécessaires à une éventuelle remise en service de l'usine de pâte à papier d'Espanola, actuellement à l'arrêt. Cet investissement dans les travaux d'évaluation et d'ingénierie aidera Bioveld à élaborer un plan pour la remise en service de l'usine et à formuler des recommandations en vue d'améliorer l'efficacité et la fiabilité de l'installation, et consolider ainsi l'avantage concurrentiel de l'usine. Cet investissement contribuera également à renforcer la résilience de l'usine, en y précisant les possibilités de diversification et de réorientation de ses activités vers la production de carburants renouvelables et d'autres bioproduits. Une remise en service réussie créerait dans le Nord-Est de l'Ontario un pôle régional pouvant générer 400 emplois.
- Plus de 2,5 millions de dollars pour d'importantes améliorations à l'usine Thunder Bay Pulp and Paper et deux projets supplémentaires dans le Nord-Ouest de l'Ontario. Ces projets augmenteront l'utilisation de la biomasse forestière dans l'industrie, protégeant ainsi plus de 700 emplois.
- Plus de 1,1 million de dollars dans le cadre du volet Partenariats autochtones en bioéconomie du Programme d'utilisation de la biomasse forestière. Ce financement permettra la réalisation de cinq projets qui pourraient, à long terme, créer plus de 200 emplois dans le secteur, lesquels augmenteront la participation des Autochtones à l'industrie forestière et permettront de bâtir un secteur forestier plus résilient grâce à des projets pouvant ajouter une demande annuelle de plus de 100 000 tonnes de sous-produits de scieries et de bois sous-utilisé.

Renforcer la compétitivité du secteur forestier de l'Ontario

Grâce au soutien financier qu'il propose, le Programme d'investissement et d'innovation dans le secteur forestier (PIISF) contribue à accroître la présence sur le marché des produits du bois fabriqués en Ontario. Le PIISF finance des investissements stratégiques qui améliorent la productivité, stimulent l'innovation, soutiennent le développement du marché et renforcent les économies régionales. À ce jour, le gouvernement a investi plus de 90 millions de dollars par l'entremise de ce programme, mettant à profit un nouvel investissement de 510 millions de dollars pour aider les entreprises forestières de l'Ontario à adopter des technologies innovantes afin de rester concurrentielles.

Investir pour augmenter la fabrication de bois en Ontario

En juillet 2026, l'Ontario a annoncé qu'il investissait plus de 3,3 millions de dollars dans Ontario Truss & Wall dans le cadre du Programme d'investissement et d'innovation dans le secteur forestier (PIISF), afin de permettre à l'entreprise d'augmenter sa production de matériaux de construction en bois fabriqués en Ontario et d'aider à répondre à la demande croissante du secteur de la construction de la province. Cet investissement servira à l'acquisition d'équipements automatisés et à un agrandissement de 20 000 pieds carrés de son usine, qui pourra ainsi augmenter de près de 70 % sa production de matériaux de construction en bois. Par ailleurs, en juin 2026, l'Ontario a annoncé qu'il investissait 1,6 million de dollars dans Bernie McGlynn Lumber Ltd. pour la réalisation d'un projet de 5,3 millions de dollars visant la construction d'une nouvelle usine de 30 000 pieds carrés et l'installation d'équipement de pointe, dont un système de séchoir à traitement thermique, une première en Ontario, et une scie à ruban à double lame. Cette nouvelle technologie aidera la compagnie à fabriquer plus efficacement des produits en bois de meilleure qualité et favorisera le lancement de nouveaux produits, notamment des revêtements extérieurs, des terrasses et des clôtures, capables de rivaliser avec les matériaux composites et en plastique.

Prioriser les entreprises ontariennes en vertu de la *Loi de 2025 visant à encourager à acheter ontarien*

La *Loi de 2025 visant à encourager à acheter ontarien (approvisionnement du secteur public)* est conçue pour protéger les travailleuses et travailleurs de la province ainsi que ses entreprises en renforçant l'approvisionnement chez nous des biens et services achetés par le secteur public. Cette loi renforce la résilience économique de la province en exigeant des entités du secteur public, dont les ministères, les agences et les organismes parapublics désignés qui assurent la prestation du plan d'infrastructure décennal de l'Ontario doté de plus de 210 milliards de dollars en immobilisation, qu'ils accordent la priorité aux biens et services de l'Ontario, puis du Canada, lorsque cela est possible.

Face à l'escalade des tarifs douaniers américains et à l'incertitude économique persistante, le gouvernement collabore avec les municipalités et d'autres entités du secteur public afin de s'assurer que les achats soutiennent les travailleuses, les travailleurs et les industries locales. La Loi fournit le cadre permettant de respecter l'engagement du gouvernement à garantir que les deniers ontariens créent des débouchés économiques en Ontario et soutiennent nos industries clés, par exemple des secteurs tels que l'acier, la foresterie, l'automobile, l'agriculture et la construction. Elle protège aussi la valeur pour les contribuables et contribue à garder sur la bonne voie les projets d'infrastructure cruciaux.

En premier lieu, dans le cadre de la Loi, l'Ontario a établi de nouvelles directives visant à ce que les entités du secteur public accordent la priorité aux véhicules fabriqués en Ontario pour l'achat de parcs automobiles, ainsi qu'aux biens et services ontariens et canadiens lors de l'acquisition d'immobilisations. Le gouvernement envisage des mesures visant à surveiller le respect de ces exigences et à assurer que les organismes s'y conforment. Les conséquences d'une non-conformité pourraient comprendre la modification du financement provincial versé au secteur public de même que d'autres mesures permises par la loi. À l'avenir, le gouvernement étudie d'autres possibilités visant à accroître et à accélérer l'approvisionnement intérieur, à protéger les emplois et à maximiser les retombées économiques des dépenses du secteur public. Il s'agirait notamment d'étendre l'Initiative de développement des entreprises ontariennes (IDEO) aux municipalités, afin d'aider les entreprises de l'Ontario à faire concurrence plus efficacement pour répondre aux occasions d'approvisionnement des secteurs municipal, provincial et parapublic.

Le gouvernement renforce également les politiques « Achetez ontarien » pour que les projets d'infrastructure soient planifiés et conçus de façon à maximiser le recours aux biens et aux travailleurs ontariens et canadiens, tout en préservant la flexibilité, le rapport qualité-prix et la mise en œuvre efficiente des projets.

En outre, le gouvernement travaille à renforcer la capacité intérieure de l'Ontario et à réduire la dépendance aux chaînes d'approvisionnement étrangères. À cette fin, il encourage notamment les initiatives d'achat en gros qui privilégient les fournisseurs de l'Ontario et du Canada afin d'accroître leur participation aux processus d'approvisionnement provinciaux et de créer davantage de possibilités pour les entreprises et les travailleurs locaux partout dans la province.

Ces mesures témoignent de la nécessité d'avoir en place un processus d'appel d'offres pour soutenir non seulement le rapport qualité-prix, mais aussi la sécurité économique de l'Ontario, la sécurité publique, la résilience des chaînes d'approvisionnement, la protection des infrastructures essentielles, ainsi que la continuité des services publics dans un contexte mondial de plus en plus empreint d'incertitude.

Soutenir les travailleurs touchés par les tarifs douaniers grâce aux centres POWER

L'Ontario continue de protéger les travailleurs contre l'incertitude économique en misant sur les centres POWER d'intervention en matière d'emploi pour protéger les travailleurs ontariens. Grâce à des partenariats avec les employeurs, les syndicats, les organismes communautaires, les municipalités, les collèges et les universités, les centres POWER offrent de l'aide à la transition aux travailleurs touchés par des mises à pied, en fournissant notamment des recommandations de programmes de formation ciblés et un accès aux programmes d'Emploi Ontario. Ces centres sont habituellement mis sur pied par les syndicats, les associations d'employés ou d'employeurs ou les municipalités, et peuvent commencer leurs activités avant que les mises à pied aient lieu. À l'heure actuelle, 12 centres POWER sont en activité dans l'ensemble de l'Ontario et ont offert des services et du soutien à plus de 27 000 travailleurs. Le financement et la coopération nécessaires au soutien des centres POWER sont offerts grâce à l'Initiative d'intervention tarifaire Canada-Ontario.



Soutenir les entreprises grâce au Programme de financement pour protéger l'Ontario

Le Programme de financement pour protéger l'Ontario (PFPO) offre jusqu'à 1 milliard de dollars en prêts de fonds de roulement aux entreprises établies en Ontario qui sont confrontées à des pressions financières découlant des droits de douane. Ce programme aide les entreprises à gérer leurs besoins en liquidités à court terme, tout en soutenant la stabilité économique durant une période d'incertitude économique persistante.

Dans le cadre de la stratégie du gouvernement pour protéger l'économie de l'Ontario contre les répercussions de l'intensification, en septembre 2026, des mesures commerciales américaines, le gouvernement de la province a élargi l'admissibilité au PFPO en réponse aux récents droits de douane imposés par les États-Unis et à l'interdiction de l'importation d'un certain nombre de produits canadiens.

Les perturbations commerciales et les droits de douane peuvent engendrer de l'incertitude financière pour les entreprises ontariennes, particulièrement pour les petites et moyennes entreprises, en plus de menacer les emplois, l'investissement et l'activité économique partout dans la province. En vue d'aider à protéger les travailleurs, de soutenir les entreprises et de maintenir la stabilité économique, cet élargissement permettra aux entreprises touchées par les nouveaux droits de douane, et à celles déjà soumises aux droits de douane qui grèvent l'acier, l'aluminium, le cuivre et tout le secteur de l'automobile, d'avoir accès à un soutien financier ponctuel pour les aider à surmonter les défis commerciaux actuels.

Ce programme est assorti de contrôles rigoureux et s'inscrit dans le cadre d'un engagement pour une gestion responsable des fonds publics. Il est important de poursuivre les travaux dans ce domaine, puisque l'évolution du contexte commercial et la possibilité que les États-Unis imposent de nouveaux droits de douane pourraient accentuer les pressions financières auxquelles font face les entreprises de l'Ontario, et accroître les demandes d'aide. Le maintien de cette capacité aidera l'Ontario à protéger les industries clés, à préserver les emplois et à renforcer sa résilience économique face aux secousses provenant de l'extérieur.

Investir dans l'avenir économique de l'Ontario grâce au Fonds d'investissement relatif au compte Protéger l'Ontario

Le contexte économique mondial demeure dynamique et hautement incertain, et l'Ontario agit pour renforcer la résilience économique de la province et se positionner pour la croissance à long terme.

C'est pourquoi le gouvernement a proposé le Fonds d'investissement relatif au compte Protéger l'Ontario. Ce fonds offre une occasion de mobiliser les capitaux provinciaux afin d'attirer des investissements supplémentaires par les régimes de pensions établis en Ontario et d'autres grands investisseurs pour ensuite mettre à profit les retombées des investissements de la province de façon à soutenir les priorités économiques stratégiques.

Le gouvernement continue d'évaluer les répercussions des droits de douane et des politiques protectionnistes des États-Unis pour déterminer comment faire progresser les priorités économiques stratégiques de l'Ontario dans l'intérêt de l'ensemble de sa population. Dans ce contexte, le Fonds d'investissement relatif au compte Protéger l'Ontario fait partie d'une solution plus large mise en œuvre pour la première fois en Ontario, et se concentrera sur la meilleure façon de faire face à cet environnement commercial difficile. L'Ontario poursuivra ses efforts en vue d'harmoniser cette stratégie à d'autres initiatives stratégiques et d'investissement et examine toutes les options susceptibles de mieux soutenir les travailleurs et les collectivités touchés.

Aider les entreprises de l'Ontario à se réorienter et à conquérir de nouveaux marchés

Les droits de douane américains continuent d'avoir des répercussions sur de nombreuses entreprises de l'Ontario. Dans son budget de 2025, le gouvernement de l'Ontario annonçait la création du fonds L'Ontario, ensemble pour le commerce (FLOEC). Ce fonds de 150 millions de dollars offre un soutien financier pour aider les entreprises à réaliser des investissements à court terme afin qu'elles puissent servir davantage de clients dans les autres provinces, conquérir de nouveaux marchés internationaux et rapatrier leurs chaînes d'approvisionnement critiques.

En septembre 2026, l'Ontario a élargi l'admissibilité au FLOEC en réponse aux mesures américaines visant les exportations canadiennes vers les États-Unis, notamment l'imposition de droits de douane supplémentaires de 50 % et l'interdiction de l'importation de certains produits canadiens. Le FLOEC a été élargi afin d'inclure les entreprises produisant les biens à l'exportation suivants, visés par les mesures commerciales américaines : certains produits en acier, en aluminium ou faits d'autres métaux; les matelas, les meubles, les produits en papier, les bateaux à moteur et les voiturettes de golf; certains produits laitiers et fromages de spécialité; certaines peaux d'animaux et certains articles en cuir.

À ce jour, le FLOEC a pu venir en aide à 90 entreprises, dont les projets totalisent près de 1 milliard de dollars en investissements, lesquels ont permis de protéger et de créer plus de 10 000 emplois à travers la province.

Aider les collectivités et les industries locales à composer avec les perturbations commerciales

Grâce au Programme d'aide aux collectivités affectées par les barrières tarifaires (PACBT), la province continue de renforcer la résilience économique des collectivités et des industries touchées de manière disproportionnée par les perturbations dans les échanges commerciaux. Ce programme de 40 millions de dollars soutient des projets locaux visant à stimuler la compétitivité, à diversifier les chaînes d'approvisionnement et à créer de nouveaux partenariats pour l'exportation. Le programme offre de l'aide aux administrations municipales, aux organismes de développement économique, aux accélérateurs et aux incubateurs d'entreprises de même qu'aux associations sectorielles ou industrielles. À ce jour, le gouvernement a annoncé des investissements de 8 millions de dollars dans 10 projets concernant l'ensemble de la province.

Protéger les collectivités du Nord-Ouest de l'Ontario contre les droits de douane américains

En octobre 2026, le gouvernement a annoncé qu'il investissait 1,5 million de dollars dans le cadre du Programme d'aide aux collectivités affectées par les barrières tarifaires (PACBT) pour soutenir le programme Boreal Springboard (tremplin boréal) doté de 2,2 millions de dollars et offert par le Centre d'innovation du Nord-Ouest de l'Ontario. Ce projet aidera à accélérer la commercialisation de technologies forestières et à créer des débouchés dans le secteur de la fabrication, tout en attirant de nouvelles entreprises ainsi que des investissements à Thunder Bay et dans le Nord-Ouest de l'Ontario. Cet investissement du gouvernement aidera de nouvelles entreprises et d'autres déjà en place à mettre au point des technologies et des produits forestiers à valeur ajoutée, tout en ouvrant la voie à de nouveaux partenariats commerciaux et d'exportation.

Section B : Protéger l'Ontario : Bâtir l'Ontario pour favoriser la croissance

L'Ontario prépare le terrain pour la prochaine vague de croissance économique en réalisant des investissements pour tirer parti des avantages de la province dans les secteurs des minéraux critiques et des ressources énergétiques. De plus, le gouvernement aide la population et les entreprises de la province à profiter des nouvelles possibilités qu'offrent l'intelligence artificielle et les investissements à long terme dans des projets de sécurité nationale qui pourront dynamiser les industries de la défense de l'Ontario. Ces efforts s'appuient sur les bases solides mises en place grâce aux mesures prises par l'Ontario pour renforcer le tissu industriel de la province.

Pour réaliser le plein potentiel économique de la province, le gouvernement adopte également des mesures pour renforcer la compétitivité de l'Ontario en mobilisant des capitaux, en réduisant les barrières au commerce intérieur et en investissant dans les compétences et la formation. Ces mesures permettent, entre autres, de réduire les formalités administratives, de simplifier la délivrance de permis afin d'accélérer les approbations, de réduire les coûts pour les entreprises et les travailleurs et de favoriser l'émergence d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, qui aidera à accroître la productivité et à créer de nouvelles possibilités partout dans la province. Les efforts de l'Ontario ont déjà permis de créer des conditions propices à la croissance qui ont aidé à attirer plus de 235 milliards de dollars en investissements depuis 2018.

Ensemble, ces mesures aideront à bâtir les industries ontariennes de l'avenir et continueront à favoriser un cadre économique plus concurrentiel, plus résilient et autosuffisant où vivre, travailler et investir.

Le Plan pour protéger l'Ontario en marche

L'Ontario doit composer avec une économie mondiale incertaine, qui évolue rapidement. En outre, les États-Unis, principal partenaire commercial de l'Ontario, continuent de menacer les entreprises et les travailleurs de la province. Pour protéger l'Ontario, le gouvernement demeure résolu à mener à bien son plan ambitieux visant à faire de la province l'endroit le plus concurrentiel du G7 où investir, prospérer et réussir.

L'Ontario possède ce dont le monde a besoin, notamment une énergie nucléaire fiable, des minéraux critiques en abondance, un secteur manufacturier de pointe et des technologies d'avant-garde, des institutions financières de classe mondiale et une main-d'œuvre hautement qualifiée. En tirant parti des avantages de la province, le gouvernement dynamise les nouvelles possibilités d'investissement qui renforceront notre résilience économique, contribueront à notre autosuffisance, favoriseront la prospérité à long terme des entreprises et préserveront les emplois.

Libérer le potentiel des minéraux critiques de l'Ontario

Les minéraux critiques sont des intrants essentiels pour plusieurs grands secteurs de croissance. Ils sont nécessaires à la fabrication de technologies et de produits qui vont des téléphones cellulaires et de l'équipement pour la défense aux véhicules électriques et aux appareils médicaux. La demande mondiale en minéraux critiques devrait augmenter considérablement d'ici 2030, et l'Ontario en possède l'une des concentrations les plus riches et les plus diversifiées au monde.

La province jouit d'une solide expérience dans le secteur minier et de la capacité d'aider à satisfaire cette demande, avec plus de 37 mines en activité; le secteur offre plus de 28 000 emplois, en plus de 46 000 emplois en traitement des minéraux et en approvisionnement et services miniers, notamment dans les secteurs de l'ingénierie, de la fabrication d'équipements, de la construction, des services environnementaux et de la technologie. L'Ontario continue de rendre ses processus d'approbation plus efficaces et d'accélérer la délivrance de permis, et est maintenant reconnu comme emplacement de premier choix pour le développement de nouvelles capacités minières. L'Institut Fraser a indiqué dans son rapport annuel sur les sociétés minières de 2025¹ que l'Ontario se classait au premier rang des territoires les plus attrayants pour les investissements miniers au Canada, et au deuxième rang à l'échelle mondiale.

En mars 2026, l'Ontario a publié un document d'orientation avant-gardiste intitulé *Renforcer l'économie de l'Ontario : Un plan pour accélérer le développement responsable des ressources*, en vue de revoir en profondeur et de moderniser la stratégie visant les minéraux critiques, lancée en 2022. Dans ce document d'orientation, l'Ontario a demandé des commentaires sur les grandes priorités, afin de tirer parti de l'abondance des richesses minérales de la province et de veiller ainsi à ce que la prochaine phase de la stratégie permette de s'adapter à un monde en évolution rapide.

La nouvelle stratégie de l'Ontario s'appuiera sur les observations de l'industrie, des partenaires autochtones, des collectivités et du public. Elle portera principalement sur le renforcement des chaînes d'approvisionnement intérieures, assurera la sécurité économique et nationale, accélérera le développement responsable et contribuera à bâtir une économie capable de résister aux pressions d'aujourd'hui et de profiter des possibilités de demain.

¹ Institut Fraser, Annual Survey of Mining Companies 2025.

Bâtir la capacité de traitement des minéraux critiques en Ontario

L'Ontario est déterminé à faire en sorte que les minéraux extraits sur son territoire soient traités et affinés en Ontario. Le Fonds pour le traitement des minéraux critiques (FTMC), un programme de 500 millions de dollars offert par Investissements Ontario, offre un soutien financier stratégique pour accélérer la capacité de la province à traiter les minéraux critiques, aider à répondre à la demande croissante et renforcer les chaînes d'approvisionnement intérieures. Le FTMC appuiera les efforts de l'Ontario pour libérer le potentiel économique du secteur des minéraux de la province en aidant les installations critiques existantes de traitement des minéraux à maximiser leur production et en soutenant la construction de nouvelles installations.

Soutenir les nouvelles installations de traitement de minéraux critiques dans le Nord-Ouest de l'Ontario

En septembre 2026, l'Ontario annonçait un investissement de 11 millions de dollars à l'appui de la construction du nouveau complexe de 410 millions de dollars de Generation Mining, à Marathon, en Ontario, pour le traitement du minerai de cuivre et de palladium. Une fois pleinement opérationnel, le complexe créera plus de 450 emplois, en plus des 800 emplois initialement soutenus pendant la phase de construction. Les installations de traitement du minerai joueront aussi un rôle essentiel dans l'avancement du projet d'une valeur de 992 millions de dollars de Generation Mining dans la municipalité de Marathon.

Generation Mining est la première société à recevoir une aide du Fonds pour le traitement des minéraux critiques (FTMC). L'entreprise agrandira la chaîne d'approvisionnement intérieure de l'Ontario pour les minéraux critiques, car elle donnera au Nord-Ouest de l'Ontario la capacité de convertir le minerai brut en matériaux de haute qualité convenant à un large éventail d'applications industrielles, dont l'électrification, la fabrication de pointe et la défense. En augmentant la capacité de production de cuivre et de palladium, deux minéraux critiques, Generation Mining aidera à répondre au besoin pressant, à l'échelle nationale et internationale, d'assurer un accès sécuritaire et fiable à des matières de sources responsables.

Investir grâce au Fonds pour l'innovation relative aux minéraux critiques

Grâce au Fonds pour l'innovation relative aux minéraux critiques (FIMC), l'Ontario appuie les investissements visant à renforcer ce secteur. Ce fonds soutient des projets impliquant de la recherche, du développement et de la commercialisation de technologies, de techniques, de solutions et de procédés novateurs pour les minéraux critiques. En juin 2026, l'Ontario annonçait un investissement de près de 8 millions de dollars pour le financement de 18 projets novateurs par le biais du FIMC. Depuis son lancement en 2022, le FIMC a investi dans 47 projets stratégiques qui transforment le secteur des mines et des minéraux de l'Ontario, de l'extraction au traitement et à la fabrication de pointe.

Investir dans les mines canadiennes de prochaine génération grâce au Programme ontarien d'aide aux petites sociétés d'exploration minière

Les petites sociétés d'exploration ont beaucoup de mal à attirer l'investissement, surtout lorsqu'elles exercent leurs activités en région éloignée où le terrain est difficile et les coûts initiaux, élevés. Cependant, alors que le monde entier recherche des sources stables et responsables de minéraux critiques, l'Ontario aide les sociétés de prospection et d'exploration minière à ouvrir de nouvelles perspectives économiques et à débloquer des investissements dans le Nord de l'Ontario, tout en mettant de l'avant des projets qui pourront stimuler la croissance économique à long terme et renforcer le secteur minier de la province. En mai 2026, l'Ontario a annoncé qu'il investissait 10 millions de dollars dans le Programme ontarien d'aide aux petites sociétés d'exploration minière (POAPSEM), récemment revu en profondeur et qui, l'an prochain, comportera un volet consacré à l'exploration de pointe.

Cet investissement aidera les petites sociétés minières et les prospecteurs titulaires de permis à trouver de futures mines en couvrant les dépenses admissibles engagées pour l'exploration et la mise en valeur de minéraux. À ce jour, le POAPSEM a consacré près de 45 millions de dollars en aide financière à 280 entreprises, dont 201 se livrent à de l'exploration dans le secteur des minéraux critiques; cette initiative générera des investissements supplémentaires de quelque 80 millions de dollars de la part de l'industrie.

Renforcer les chaînes d'approvisionnement des alliés grâce à une entente sur les minéraux critiques avec le Royaume-Uni

L'accès aux minéraux critiques est devenu essentiel à la sécurité économique et nationale, car la course mondiale aux minéraux critiques redessine l'économie de divers pays et redéfinit les partenariats géopolitiques. Il est crucial pour l'Ontario de travailler avec des partenaires de confiance pour réduire la dépendance aux sources étrangères non fiables et bâtir des chaînes d'approvisionnement résilientes.

En juin 2026, l'Ontario et le Royaume-Uni ont signé une déclaration d'intention qui permettra aux deux gouvernements de collaborer à la mise en place de chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques sûres, résilientes et intégrées. En vertu de cette entente, l'Ontario collaborera avec le Royaume-Uni pour créer des possibilités d'investissement, faire avancer la recherche et l'innovation et instaurer des chaînes d'approvisionnement résilientes.

Libérer le potentiel économique du Cercle de feu

Le Nord de l'Ontario abrite l'un des gisements miniers les plus prometteurs au monde, connu sous le nom de Cercle de feu. Cette région s'étend sur environ 8 000 kilomètres carrés et est riche en minéraux, dont le nickel, le cuivre, les éléments du groupe platine et la chromite.

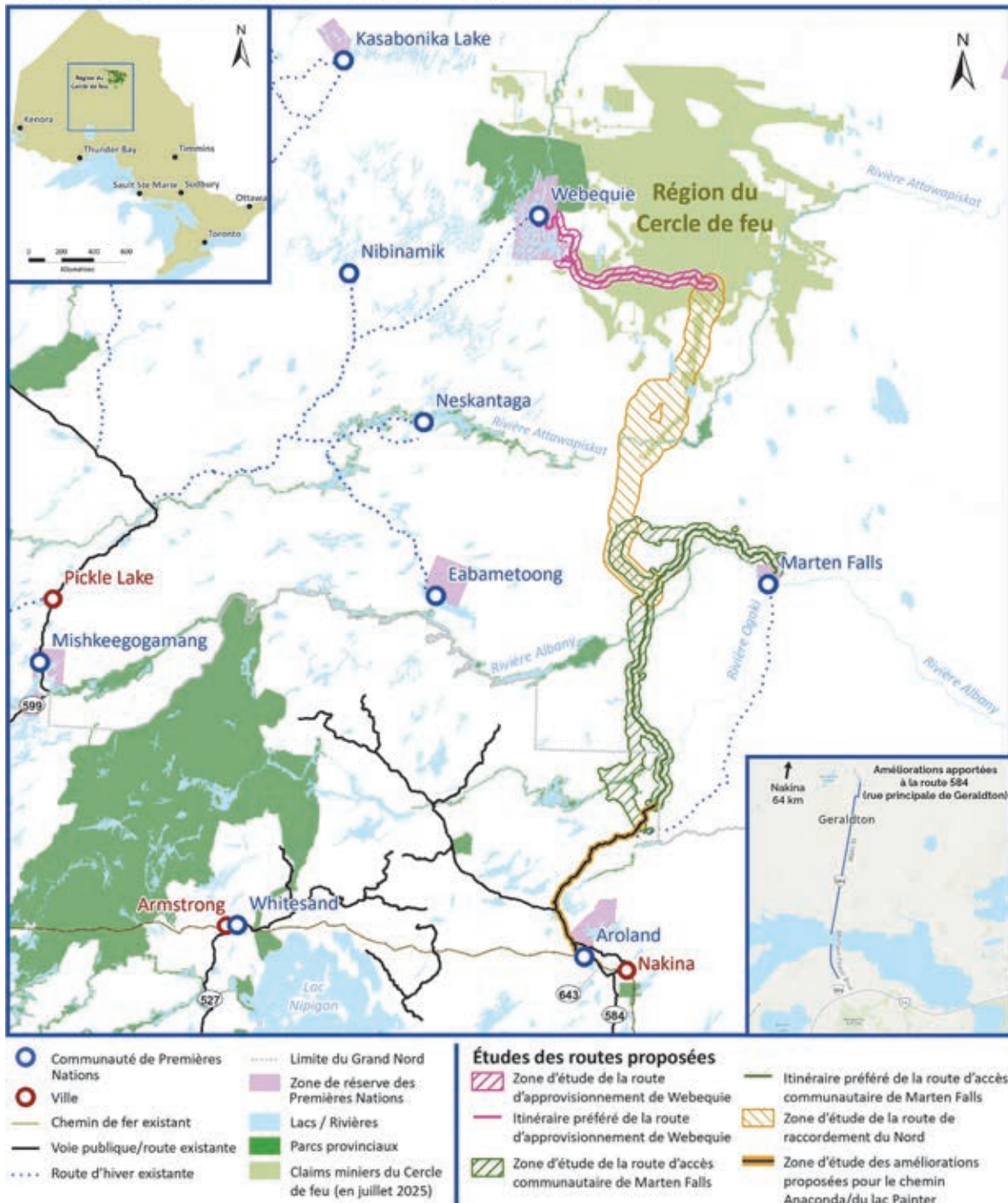
En partenariat avec les Premières Nations, l'Ontario continue de travailler à son plan visant à libérer le potentiel économique du Cercle de feu en soutenant l'aménagement d'infrastructures clés. En 2025, l'Ontario a conclu des ententes de partenariat historiques avec les Premières Nations de Webequie et de Marten Falls, de même qu'une entente pour la prospérité collective avec la Première Nation Aroland pour faire progresser des priorités économiques et communautaires communes et soutenir les infrastructures critiques partout dans la région. Ces ententes contribueront non seulement à accélérer la construction de la route d'approvisionnement de Webequie, ouverte en toutes saisons, et de la route d'accès à la communauté de Marten Falls, mais aussi à faire progresser d'importants travaux de réfection des routes d'Anaconda et de Painter Lake. Pendant que se poursuivent les travaux, l'Ontario demeure déterminé à respecter son devoir de consultation.

En mars 2026, l'Ontario a rendu public un plan visant à accélérer la construction des routes toutes saisons vers le Cercle de feu, afin que celles-ci soient progressivement ouvertes à la circulation à partir de novembre 2030, soit cinq ans plus tôt que prévu. Cet été, les travaux ont démarré à trois endroits le long de ce corridor de plus de 500 kilomètres, notamment à ses deux extrémités. Les équipes avancent donc désormais l'une vers l'autre, et d'autres étapes importantes seront bientôt franchies, car le gouvernement s'emploie à faire en sorte que ces routes soient achevées avec cinq ans d'avance sur le calendrier. Les étapes phares de la construction comprennent celles-ci :

- En juin 2026, le gouvernement, avec la participation de partenaires locaux des Premières Nations, de dirigeants municipaux et de représentants de l'industrie, a annoncé le commencement des travaux de réfection de la rue Main, à Geraldton. Le gouvernement investit 81,3 millions de dollars dans ce projet, qui constitue le premier tronçon du réseau routier menant au Cercle de feu et qui reliera la route 11, à l'extrémité sud, à la route 584, à l'extrémité nord, et la Transcanadienne.
- En août 2026, l'Ontario et la Première Nation Aroland se sont félicités de l'amorce des travaux de réfection majeurs des routes d'Anaconda et de Painter Lake. Ces routes devraient être ouvertes à la circulation d'ici novembre 2030, deux ans plus tôt que prévu.
- En août 2026, le gouvernement et la Première Nation de Marten Falls ont également salué le commencement des travaux de construction de la route d'accès de la communauté de Marten Falls. Celle-ci devrait être ouverte à la circulation en novembre 2031, quatre ans plus tôt que prévu.
- En septembre 2026, l'Ontario a attribué un contrat de maître d'œuvre pour la route d'approvisionnement de Webequie. Cette route de 107 kilomètres de long, accessible toute l'année, devrait être ouverte à la circulation d'ici novembre 2030, quatre ans plus tôt que prévu.
- En attendant toutes les autorisations et les consultations nécessaires, les travaux de construction de la route de raccordement du Nord devraient commencer au printemps 2028 et se terminer en novembre 2031, cinq ans plus tôt que prévu.

L'accès en toutes saisons attendu au terme de ces projets réduirait les coûts de transport, permettrait d'accéder plus facilement aux services essentiels et améliorerait la situation économique des communautés, tout en favorisant le développement d'entreprises et les possibilités d'emploi. L'exploitation des ressources dans la région du Cercle de feu pourrait générer, sur 30 ans, une activité économique se chiffrant à environ 22 milliards de dollars et créer plus de 70 000 emplois dans les industries d'un bout à l'autre de la province.

Graphique 1.1
Construire des routes vers le Cercle de feu



Avis de non-responsabilité : Les corridors présentés ne représentent que des zones d'étude. Tout tracé définitif d'une route proposée à l'intérieur de ces zones d'étude est assujéti à la réalisation d'une étude environnementale, y compris l'exécution de l'obligation de consultation de la Couronne et d'autres exigences réglementaires. Les renseignements relatifs aux claims miniers ne sont présentés qu'à titre d'illustration. Pour des renseignements récents, il faut consulter la Base de données sur les claims miniers ou communiquer avec le Bureau provincial d'enregistrement minier. Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Veuillez ne pas vous en servir comme indicateur précis des tracés ou de l'emplacement des points d'intérêt ni comme guide de navigation.

Projection : Projection universelle transverse de Mercator, NAD 83, zone 16.

Source : ministère des Transports de l'Ontario.

Électrifier l'économie de l'Ontario

La province réalise des investissements record dans l'infrastructure énergétique pour bâtir une économie plus autosuffisante, protéger les emplois, soutenir la main-d'œuvre et assurer l'avenir de l'Ontario en tant que superpuissance énergétique.

Hisser l'Ontario au rang de chef de file mondial en matière d'énergie nucléaire

L'Ontario appuie activement l'expansion du nucléaire et profite de l'avantage qu'il détient dans ce domaine pour exploiter les débouchés dans la province et ailleurs dans le monde afin de créer 150 000 nouvelles possibilités d'emploi et d'injecter plus de 800 milliards de dollars dans l'économie canadienne.

La remise à neuf de la centrale nucléaire de Darlington a été achevée à un coût inférieur de 150 millions de dollars au budget établi, près de cinq mois plus tôt que prévu, et a été suivie du remplacement d'une composante cruciale du réacteur de l'unité 3 de la centrale nucléaire de Bruce, terminée avec sept mois d'avance, ce qui a permis aux contribuables d'économiser 150 millions de dollars. Ontario Power Generation (OPG) a amorcé les travaux de rénovation de la centrale nucléaire de Pickering. Ce projet prolongera la vie utile de la centrale pour une période pouvant aller jusqu'à 38 ans et créera environ 30 500 emplois durant les travaux de construction menés sur la centrale et 7 500 autres à travers le Canada durant son exploitation. On s'attend à ce que la remise à neuf contribue à hauteur de 41,6 milliards de dollars au PIB du Canada, avec plus de 90 % des dépenses associées au projet engagées en Ontario et au Canada.

Le gouvernement poursuit la planification préliminaire d'un nouveau projet de production d'énergie nucléaire à grande échelle d'OPG à son emplacement de Wesleyville, à Port Hope. Ce projet devrait générer 10 500 emplois à travers l'Ontario, dont 1 700 nouveaux emplois bien rémunérés à Port Hope, tout en contribuant à hauteur de 235 milliards de dollars au PIB de l'Ontario pendant son exploitation. L'Ontario a aussi demandé à la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) de conclure une entente de partage et de recouvrement des coûts afin de permettre à Bruce Power d'aller de l'avant avec des activités essentielles qui aideront à la réalisation du projet de centrale nucléaire Bruce C. Le projet proposé devrait injecter 238 milliards de dollars dans le PIB du Canada et créer 18 900 emplois durant sa construction et 6 700 autres, une fois la centrale en activité.

Sur le site du Projet de nouveaux réacteurs à la Centrale nucléaire de Darlington, les travaux se poursuivent pour la construction du premier de quatre petits réacteurs modulaires (PRM), le projet ayant franchi en avril dernier une étape majeure lors de l'installation du module Basemat de 2,1 millions de livres. La province réalise un investissement inédit de 1 milliard de dollars dans ce projet par l'entremise du Fonds ontarien pour la construction. Les PRM de l'Ontario permettront de créer jusqu'à 18 000 emplois au Canada pendant la construction et de conserver quelque 3 800 emplois durant le cycle de vie du projet, tout en contribuant pour 38,5 milliards de dollars au PIB du Canada sur 65 ans.

Explorer de nouvelles sources de production d'électricité

En août 2024, la province a lancé le plus important appel d'offres concurrentiel de l'histoire de l'Ontario pour de nouvelles capacités de production d'électricité. Comme elle l'avait annoncé en avril et en juin 2026, la SIERE a suivi cette orientation lors de la première phase de l'appel d'offres, en acquérant, dans le cadre d'un processus concurrentiel, plus de deux térawattheures (TWh) de nouvelles réserves annuelles d'électricité à un coût inférieur de 73 % à celui des contrats de tarifs de rachat garantis conclus par le gouvernement précédent, ainsi que 640 mégawatts (MW) de nouvelle capacité de production d'électricité à un coût inférieur de 36 % à celui du stockage par batterie acquis dans le cadre du précédent appel d'offres, lancé par le gouvernement en 2023 pour augmenter cette capacité.

Dans le cadre de son plan pour bâtir un réseau électrique plus solide et autonome, l'Ontario est en train de constituer la prochaine génération de sources d'énergie produites au Canada. Le gouvernement a annoncé qu'OPG investissait 500 000 \$ dans la préparation à la croissance du comté de Haldimand et du canton de St. Clair afin d'examiner les possibilités concernant l'implantation de nouvelles sources de production électrique sur les sites d'OPG de Nanticoke et de Lambton.



Accélérer l'extension du réseau de transport d'électricité

Plus tôt cette année, le gouvernement a déclaré que le projet de ligne de transmission de Red Lake était prioritaire. La nouvelle ligne de transport d'électricité à deux circuits de 230 kilovolts (kV), longue de 162 kilomètres, qui relie Dryden, Ear Falls et Red Lake, est une infrastructure essentielle qui aidera à alimenter l'une des régions minières les plus prometteuses au Canada et permettra de nouveaux investissements d'envergure dans le Nord, tout en générant 5 800 emplois et en ajoutant 830 millions de dollars au PIB.

Le nouveau projet Etobicoke Greenway a été exécuté dans le délai prévu à un coût inférieur au budget établi pour la mise en service d'une nouvelle ligne de transmission de 230 kV qui s'étend sur 6,5 kilomètres et fournira 300 MW d'électricité à la région, ce qui serait suffisant pour alimenter 300 000 foyers dans la région. Le projet, qui a fourni du travail à 100 personnes pendant sa phase de construction, a été achevé à temps et a coûté 10 millions de dollars de moins que prévu.

Le gouvernement de l'Ontario poursuit également l'avancement de la troisième ligne de Toronto (TTL), un important projet de transmission d'électricité conçu pour répondre à la croissance rapide des besoins en électricité dans la région. Après sa construction, cette ligne électrique sous-marine à haute tension, la première dans la province, acheminera jusqu'à 900 MW vers le cœur du centre-ville de Toronto afin de garantir que la ville dispose de l'énergie dont elle a besoin pour alimenter les nouveaux logements, la croissance économique et de grandes infrastructures, telles que les transports en commun.

Renforcer les partenariats autochtones

En juin 2026, le gouvernement de l'Ontario annonçait un investissement de 700 millions de dollars des Premières Nations des Traités Williams dans le nouveau projet de centrale nucléaire Darlington. Pour la première fois dans l'histoire du Canada, grâce à la création, par la province, d'un premier partenariat commercial unique en son genre, les Premières Nations sont associées à part entière à un projet d'énergie nucléaire. Cet investissement des Premières Nations des Traités Williams est appuyé par une garantie provinciale par l'entremise du Programme de financement pour les initiatives autochtones (PFIA), laquelle est jumelée à une garantie de prêt offerte par la Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada (CGPAC).

Le gouvernement investit 25 millions de dollars par l'entremise du Programme de soutien énergétique pour les Autochtones (PSEA) géré par la SIERE pour soutenir les initiatives en matière d'énergie, dirigées par des Autochtones, qui renforceront la participation des communautés au secteur énergétique en croissance de l'Ontario. Le financement est réparti en trois volets : renforcement des capacités, développement économique ainsi que résilience énergétique et surveillance.

Le PFIA, administré par le Fonds ontarien pour la construction, entend favoriser la réconciliation économique et la prospérité en permettant aux partenaires autochtones de participer financièrement à des projets d'infrastructure. En mai 2026, l'Ontario a offert par l'entremise du PFIA une garantie provinciale maximale de 75 millions de dollars pour porter de 3,5 % à 20 % la participation détenue par les Premières Nations dans la ligne de transport Est-Ouest de 230 kV, laquelle s'étend sur 450 kilomètres.

Assurer la souveraineté énergétique du Canada

En juillet 2026, le gouvernement de la province a dévoilé sa proposition de tracé pour le couloir « Bouclier pour le Nord » de transport de l'énergie. Lorsqu'il verra le jour, ce couloir sera un projet transformateur qui contribuera à l'unité nationale, renforcera la sécurité énergétique du Canada, créera des emplois bien rémunérés et pavera la voie à de nouvelles possibilités économiques partout au pays. Le couloir de 3 300 kilomètres qui est proposé permettra d'acheminer jusqu'à 500 000 barils de pétrole brut canadien par jour, de Hardisty, en Alberta, à Sarnia, en Ontario, avec la possibilité d'accroître sa capacité et de la porter jusqu'à 800 000 barils par jour, réduisant notre dépendance aux infrastructures énergétiques étrangères tout en améliorant les chaînes d'approvisionnement du pays et la résilience à l'échelle nationale. L'Ontario continue d'évaluer les prolongements d'oléoduc vers de nouveaux ports et vers les ports existants pour l'acheminement du pétrole albertain vers d'autres zones côtières et de nouveaux marchés afin de constituer une voie nationale sûre et souveraine pour les ressources telles que le diesel, l'essence et le kérosène.

Le nouveau corridor énergétique potentiel, que l'on propose de construire en acier de source canadienne, mettrait à profit l'infrastructure de raffinage de l'Ontario, aiderait à la croissance du secteur manufacturier et de celui de l'énergie et placerait le secteur énergétique canadien de façon à pouvoir conquérir de nouveaux marchés intérieurs et internationaux.

L'Ontario poursuit ses travaux d'analyse de faisabilité et examine les investissements complémentaires, notamment en ce qui concerne les réserves stratégiques de pétrole et l'établissement de partenariats permanents avec l'Alberta, la Saskatchewan et d'autres administrations, afin de contribuer à la prospérité et à la croissance économique à long terme pour les travailleurs et les familles de tout le Canada.

Chapitre 1 : Un plan pour protéger l'Ontario

Ces initiatives viennent se greffer d'une part à l'entente de partenariat entre l'Ontario et le Yukon pour le partage des connaissances liées à l'énergie nucléaire, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques énergétiques efficaces ainsi que le partage des meilleures pratiques de réglementation, d'autre part à l'entente de partenariat interprovinciale-territoriale avec les autres provinces et territoires canadiens conclue à l'initiative de l'Ontario afin de construire l'infrastructure de transport d'électricité nécessaire pour alimenter la prochaine génération de croissance du pays.

Graphique 1.2
Tracé proposé pour le couloir « Bouclier pour le Nord » de transport de l'énergie



Source : ministère de l'Infrastructure de l'Ontario.

Attirer les emplois de l'avenir liés à l'intelligence artificielle

L'Ontario possède l'un des plus grands secteurs technologiques d'Amérique du Nord, comptant près de 450 000 travailleurs dans le secteur de la technologie, plus de 1 600 entreprises liées à l'intelligence artificielle (IA) et un écosystème d'innovation en IA en pleine expansion. La province pourra profiter de la prochaine vague de croissance portée par l'IA en pariant sur les atouts qu'elle possède déjà en matière de recherche, de talents, d'innovation et d'infrastructure numérique.

Afin de mieux exploiter le potentiel économique de l'IA, le gouvernement élabore une stratégie relative à l'IA pour le secteur industriel. Cette stratégie visera principalement à soutenir l'investissement, à accélérer la commercialisation de l'IA, à faire avancer la souveraineté numérique et les chaînes d'approvisionnement stratégiques, ainsi qu'à soutenir l'adoption de l'IA dans les entreprises et les secteurs clés de l'économie. Elle visera également à renforcer l'infrastructure numérique, informatique et énergétique, à doter les travailleurs des compétences nécessaires pour réussir dans une économie portée par l'IA et à promouvoir une utilisation sûre, sécurisée et responsable de cet outil.

Promouvoir l'adoption de l'intelligence artificielle et consolider le bassin de main-d'œuvre dans ce domaine

En septembre 2026, le gouvernement a annoncé un investissement de 30 millions de dollars dans l'Institut Vecteur, dans le cadre de son Programme des initiatives relatives aux technologies critiques (Programme des ITC). Cet investissement mettra à profit le savoir des ingénieurs et des chercheurs de l'Institut Vecteur, réputés mondialement pour leur expertise en intelligence artificielle (IA), afin d'aider les entreprises et les organismes canadiens à intégrer l'IA et à la déployer avec succès dans toutes leurs activités. Organisme sans but lucratif reconnu mondialement, l'Institut Vecteur se consacre à la recherche en IA, fait progresser la recherche de pointe et favorise l'émergence de talents dans ce domaine, tout en accélérant l'adoption de l'IA dans tous les secteurs grâce à ses partenariats dans l'industrie et à d'autres mesures de soutien. L'Institut Vecteur est le premier bénéficiaire du Programme des ITC remanié; ce financement permettrait à l'Institut de renforcer la position de l'Ontario comme chef de file en matière d'IA, portant une attention particulière à la formation des meilleurs talents et au développement de la prochaine génération de travailleurs spécialisés en IA.

Soutenir la croissance économique en obtenant des investissements dans les centres de données stratégiques

L'Ontario s'emploie à attirer des investissements dans les centres de données qui stimulent la croissance économique, font en sorte que les données des Canadiennes et des Canadiens restent au Canada et comportent des avantages importants et concrets pour les collectivités.

En août 2026, le gouvernement a lancé un projet de cadre stratégique pour les centres de données. Ce cadre stratégique garantit que les centres de données paient intégralement le coût de l'électricité qu'ils utilisent et, ainsi, qu'ils assumeront le coût du fardeau qu'ils font peser sur le réseau électrique et que les factures d'électricité des particuliers en Ontario n'augmenteront pas. Cela implique des mesures qui seront proposées pour encourager les responsables de projets à mettre en place leurs propres installations de production d'électricité et à établir une catégorie tarifaire distincte pour les nouveaux centres de données de grande taille. Ces projets favoriseront la souveraineté numérique de l'Ontario et du Canada afin de protéger les données critiques et les renseignements personnels. Les données des Canadiennes et des Canadiens resteront au Canada.

Employant une technologie moderne pour ses centres de données, l'Ontario soutiendra uniquement les projets qui respectent ses normes environnementales strictes et donnera la priorité à ceux qui utilisent les technologies de pointe, telles que les systèmes en circuit fermé réduisant la consommation d'eau.

Le gouvernement n'offrira qu'un soutien non financier pour attirer les investissements, lequel consistera notamment à exploiter les avantages stratégiques de la province, tels qu'un réseau électrique propre et fiable, un vaste territoire, un climat frais et une main-d'œuvre compétente. En attirant des investissements, l'Ontario sera en mesure de bâtir l'économie du futur, favorisant la croissance économique et créant des milliers de nouveaux emplois.

Sécuriser l'infrastructure numérique de l'Ontario

L'Ontario prend des mesures pour renforcer sa souveraineté numérique, protéger les services publics essentiels et soutenir la croissance économique.

Depuis 2011, le centre de données de Guelph est un élément crucial de l'infrastructure numérique de l'Ontario, permettant la prestation sûre et fiable de programmes et de services gouvernementaux sur lesquels comptent chaque jour des millions d'Ontariennes et d'Ontariens. En raison de la croissance continue de la demande en matière de services numériques, d'intelligence artificielle et d'informatique de pointe, l'Ontario modernise son infrastructure numérique pour assurer la sécurité, la fiabilité et la résilience continues des services essentiels.

En mettant à profit le pouvoir d'achat du gouvernement, les partenariats du secteur privé et l'infrastructure provinciale existante, cette approche élargira l'accès à une infrastructure numérique sécurisée, maximisera la valeur des actifs provinciaux et soutiendra l'innovation future.

En partenariat avec un fournisseur de technologie du secteur privé, l'Ontario élargira l'accès à la capacité des centres de données, au matériel de calcul à haute performance et aux infrastructures d'intelligence artificielle tout en veillant à ce que les données et les services restent sous son contrôle et assujettis aux lois et aux exigences canadiennes. Cette approche contribuera à créer des débouchés pour les partenaires des secteurs public et parapublic et soutiendra la croissance des entreprises dans l'ensemble de la province.

En nouant des partenariats avec l'industrie et en exploitant au mieux les infrastructures existantes, l'Ontario se positionne comme chef de file en matière d'infrastructures numériques sécurisées, tout en soutenant la croissance économique, l'innovation et la compétitivité à long terme.

Développer l'industrie ontarienne de la défense

Dans un contexte de tensions géopolitiques accrues, les budgets consacrés à la défense ont connu une hausse rapide au Canada et partout dans le monde. L'Ontario est bien placé pour saisir rapidement cette perspective économique d'une portée générationnelle en mettant à profit tant ses atouts dans les technologies émergentes que sa capacité industrielle, y compris les chaînes d'approvisionnement de la sidérurgie et d'autres secteurs de la fabrication. Le gouvernement fédéral s'est engagé à investir 81,8 milliards de dollars supplémentaires sur cinq ans pour mener à bien ses engagements en matière de défense, notamment sa promesse à l'OTAN de consacrer 5 % de son PIB à la défense d'ici 2035. Par ailleurs, l'adhésion du Canada à l'Action de sécurité pour l'Europe (SAFE) permettra aux entreprises canadiennes de soumissionner pour des projets de défense à grande échelle qui seront financés par des prêts aux États membres de l'Union européenne pouvant atteindre 244 milliards de dollars.

Avec 300 entreprises expertes en défense employant directement plus de 13 000 personnes, l'Ontario dispose d'un atout considérable dans sa base industrielle de défense dotée, d'un bout à l'autre de la province, de pôles d'activité solides qui peuvent en faire le pilier des chaînes d'approvisionnement de défense du Canada et de ses alliés.

Élaborer la toute première Stratégie industrielle de l'Ontario en matière de défense

En mai 2026, le gouvernement a annoncé un cadre pour la Stratégie industrielle de l'Ontario en matière de défense (SIOD), une stratégie décennale visant à développer l'industrie de la défense de la province et à préparer ses entreprises et ses travailleurs pour le succès à long terme.

Par l'entremise de la SIOD, l'Ontario cherchera à créer 43 000 emplois dans tous les pans de l'économie, à contribuer pour plus de 6 milliards de dollars au PIB provincial et à générer annuellement plus de 400 millions de dollars de revenus fiscaux provinciaux d'ici 2035. La SIOD repose sur quatre piliers stratégiques visant à mettre à profit les occasions émergentes, tout en jetant les bases de prochaines initiatives de plus longue durée. Ces piliers sont les suivants : veiller à ce que les entreprises du secteur de la défense et des biens à double usage soient prêtes à tirer parti de l'augmentation des dépenses du gouvernement fédéral et de ses alliés; faire de l'Ontario le lieu où les industries et les technologies de demain sont mises au point, déployées à grande échelle et introduites sur le marché; faire de l'Ontario le fournisseur de choix du gouvernement fédéral et de ses alliés; exploiter les forces de l'Ontario dans les minéraux critiques et la fabrication de pointe afin de bâtir une chaîne d'approvisionnement résiliente et intégrée verticalement pour la défense. Les quatre piliers seront étayés par des mesures ciblées qui aideront à constituer la main-d'œuvre spécialisée prête pour l'industrie et nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie.

L'Ontario poursuit les consultations auprès des municipalités, du milieu universitaire et des intervenants de l'industrie au sujet du cadre de la SIOD. Les commentaires recueillis lors de ces consultations serviront à orienter l'élaboration de la stratégie, afin de garantir que la feuille de route finale tient compte des nouvelles tendances et permet à la province de saisir adéquatement les possibilités futures dans le domaine de la défense.

Rehausser le niveau de préparation en matière de défense et protéger les travailleurs de l'aérospatiale

Le gouvernement a annoncé en juillet 2026 un investissement de près de 2,6 millions de dollars dans la société Downsview Aerospace Innovation & Research (DAIR) en vertu du Programme d'aide aux collectivités affectées par les barrières tarifaires (PACBT). Cet investissement permettra le déploiement d'une initiative globale de 3,2 millions de dollars destinée à protéger les travailleurs ontariens dans un contexte de commerce mondial en pleine évolution, à accroître la résilience des chaînes d'approvisionnement et à permettre aux petites et moyennes entreprises de l'Ontario de tirer le meilleur parti possible de la hausse actuelle des dépenses liées à la défense. DAIR, un consortium sans but lucratif de recherche et d'innovation axé sur la collaboration, se consacre à mettre en relation les entreprises, les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche de partout en Ontario afin de renforcer le leadership canadien en aérospatiale à l'échelle mondiale. Le projet de DAIR en vertu du PACBT appuie également le cadre établi pour la Stratégie industrielle de l'Ontario en matière de défense (SIOD), de sorte qu'un plus grand nombre d'entreprises locales seront prêtes à affronter la concurrence lorsque de nouvelles possibilités se présenteront dans le secteur canadien de la défense ou dans le secteur de la défense de pays alliés.

Le choix du Canada : candidature de Toronto comme siège de la Banque de la défense, de la sécurité et de la résilience

Après la sélection du Canada comme pays hôte, l'Ontario continue d'appuyer la candidature de Toronto pour accueillir le siège de la Banque de la défense, de la sécurité et de la résilience (BDSR). Principal pôle financier, de recherche et de technologie au pays, la Ville Reine offre la plateforme la plus solide et la plus crédible à l'échelle mondiale pour accueillir le siège social de la Banque. Elle est aussi la seule ville canadienne qui allie la profondeur des marchés financiers, une expertise interdisciplinaire, une pertinence industrielle, une stabilité réglementaire et la proximité d'acteurs institutionnels de premier plan à une échelle comparable. Choisir Toronto comme siège social de la BDSR, c'est fortifier l'économie et renforcer le rôle du Canada en tant que partenaire de confiance dans la défense et la sécurité collectives. La Banque devrait créer 3 500 emplois directs et soutenir des milliers d'emplois indirects qui procureraient un avantage, non seulement à Toronto, mais aussi à la province et au pays tout entier.

L'Ontario soutient les secteurs de la défense, de la sécurité et de la résilience de la province en explorant de nouveaux mécanismes de financement susceptibles d'attirer les investissements, de stimuler l'innovation et de renforcer les chaînes d'approvisionnement essentielles. La province entend émettre une obligation de sécurité et de résilience, la première de ce genre à être émise par une province canadienne, pour financer les projets de défense, y compris la BDSR si elle finit par s'installer en Ontario. Les travaux ont déjà commencé pour la mise en place d'un cadre régissant les obligations de sécurité et de résilience afin de faciliter la mobilisation de capitaux pour des projets stratégiques dans l'ensemble de la province. Pour plus de précisions sur ce sujet, voir le chapitre 4, *Emprunts et gestion de la dette*.

Développer l'industrie ontarienne de la construction navale

Comme cela a été annoncé dans le budget de 2025, l'Ontario renforce son industrie de la construction navale et le secteur maritime en général grâce à un engagement de 215 millions de dollars qui permettra aux entreprises et aux travailleurs ontariens de soutenir la Stratégie nationale de construction navale du Canada et de consolider les chaînes d'approvisionnement nationales.

Dans le cadre de cet engagement, le gouvernement a annoncé en juillet 2026 qu'il investissait plus de 90 millions de dollars en vertu du Programme ontarien de subventions pour la construction navale (POSCN) afin de renforcer les capacités dont dispose la province dans ce secteur, conformément à son plan pour protéger l'Ontario. Les investissements suivants sont réalisés par l'entremise du POSCN :

- 11 millions de dollars dans Ontario Shipyards, dont les activités s'étendent à l'ensemble des Grands Lacs;
- plus de 8 millions de dollars dans Allied Marine & Industrial, à Port Colborne;
- plus de 6 millions de dollars dans MetalCraft Marine Inc., à Kingston;
- 1,1 million de dollars dans Connor Industries, à Parry Sound.

Le financement sera utilisé pour la formation professionnelle, l'amélioration des infrastructures et l'acquisition de machines et d'équipements, autant d'éléments qui contribuent à élever l'Ontario au rang de chef de file mondial de l'économie « bleue » et du commerce maritime. La province compte également étendre le POSCN de façon à débloquer jusqu'à 64 millions de dollars de financement futur.

Ces investissements contribueront à répondre à la demande croissante de navires construits en Ontario, à créer des milliers d'emplois dans l'ensemble du secteur maritime et à renforcer la compétitivité de l'Ontario dans les domaines de la construction navale, du commerce et de la défense. Dans le cadre de la SIOD, la province veille à ce que les constructeurs navals soient à même d'exploiter les possibilités découlant de la Stratégie nationale de construction navale du Canada et en mesure de soutenir les entreprises manufacturières et les travailleurs ontariens face aux droits de douane américains et à l'incertitude économique.

Renforcer le rôle directeur de l'Ontario dans le secteur des sciences de la vie

Alors que l'incertitude mondiale et les tarifs douaniers américains restent un défi pour les entreprises et les industries ontariennes, le gouvernement prend des mesures pour débloquer de nouvelles possibilités de croissance. Entre autres, il s'impose en tant que carrefour mondial de la biofabrication et des sciences de la vie en soutenant le développement, la commercialisation et l'adoption rapide de produits et de services de santé innovants. Au Canada, c'est l'Ontario qui abrite le plus grand secteur des sciences de la vie, ayant généré plus de 86,6 milliards de dollars de revenus en 2024. Le secteur emploie près de 76 000 personnes dans plus de 2 000 entreprises, et les exportations annuelles dépassent 14 milliards de dollars de marchandises. Depuis 2018, la province a attiré plus de 6 milliards de dollars d'investissements dans les sciences de la vie, ce qui a conforté la place de premier plan que l'Ontario occupe pour la biofabrication, les technologies médicales de pointe et son innovation dans le domaine de la santé.

Chapitre 1 : Un plan pour protéger l'Ontario

En mai 2026, le gouvernement a annoncé un investissement de 5 millions de dollars dans le cadre du quatrième cycle du Fonds pour l'innovation en sciences de la vie afin d'aider 10 sociétés ontariennes à lancer des projets élaborés en Ontario qui permettront de stimuler l'innovation médicale, de renforcer la capacité de fabrication locale et d'améliorer les résultats pour la santé des patients. À ce jour, ce fonds a généré des co-investissements de près de 63 millions de dollars de la part du secteur privé et permis de créer ou préserver près de 1 400 emplois dans la province.

De plus, en juin 2026, le gouvernement a annoncé un investissement de plus de 18 millions de dollars par l'entremise du Fonds pour l'expansion dans le secteur des sciences de la vie afin d'aider 11 entreprises ontariennes à commercialiser des produits prêts pour le marché, à développer leurs activités et à renforcer leur compétitivité. Ces projets représentent plus de 61 millions de dollars d'investissements au total et devraient créer plus de 190 emplois tout en maintenant plus de 660 postes existants dans l'ensemble de l'Ontario.

Saluer l'inauguration de la toute dernière usine de biofabrication de Sanofi à North York

En septembre 2026, l'Ontario a salué l'ouverture de la nouvelle usine de fabrication de vaccins de Sanofi, mise en place au coût de 925 millions de dollars sur le campus Connaught, à North York. Ce mandat de fabrication sera le plus important en son genre pour les opérations canadiennes de Sanofi, puisque l'usine sera la plaque tournante de l'entreprise pour la fabrication, la formulation, la préparation et le conditionnement de son vaccin Fluzone à haute dose contre le virus de l'influenza. Grâce à un investissement provincial de 55 millions de dollars, l'établissement créera 300 emplois et renforcera la capacité de biofabrication locale de l'Ontario.

Cet investissement continuera de mettre à profit le secteur florissant des sciences de la vie en Ontario et ouvrira d'excellentes possibilités d'emploi, tout en consolidant la place de la province dans la chaîne mondiale d'approvisionnement pour la biofabrication.

Favoriser la croissance du secteur ontarien de l'agroalimentaire

En 2025, le secteur agroalimentaire employait plus de 10 % des travailleurs ontariens et contribuait pour plus de 52,8 milliards de dollars au PIB provincial. S'appuyant sur le document *Cultiver l'Ontario : une stratégie provinciale pour le secteur agroalimentaire*, publié en novembre 2022, l'Ontario a continué à consolider les chaînes d'approvisionnement agroalimentaire, à développer le talent dans ce domaine et à renforcer la compétitivité en soutenant l'adoption de technologies et de pratiques nouvelles.

Investir pour protéger les exploitants agricoles et renforcer le secteur agroalimentaire

Le Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCAD) vise à renforcer la compétitivité, l'innovation et la résilience du secteur agroalimentaire au Canada. Ce partenariat découle d'une entente quinquennale de 3,5 milliards de dollars entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. En mai 2026, l'Ontario et le Canada ont investi près de 1 million de dollars dans le cadre du PCAD pour appuyer des projets locaux qui transforment la recherche novatrice en solutions prêtes à commercialiser pour les exploitants agricoles et les entreprises de transformation d'aliments.

Par ailleurs, le gouvernement a annoncé en juin 2026 que l'Ontario et le Canada investissaient 12 millions de dollars dans le cadre de l'Initiative de gérance agroenvironnementale (IGA) pour aider les exploitants agricoles à adopter des améliorations pratiques pour accroître l'efficacité, réduire les coûts et développer une résilience à long terme. Financée par l'entremise du PCAD, cette initiative apporte une aide aux projets qui permettent d'améliorer la salubrité des sols, la qualité de l'eau et l'efficacité énergétique, notamment le remplacement de technologies agricoles inefficaces, l'installation d'un système géothermique et l'adoption de systèmes de moteur, de ventilation, de chauffage, de refroidissement, de réfrigération, de séchage du grain et d'éclairage à haut rendement énergétique.

Intensifier l'innovation agroalimentaire pour soutenir les exploitants agricoles et les entreprises de transformation d'aliments de l'Ontario

L'innovation agroalimentaire, soutenue par l'entremise de l'Alliance pour l'innovation agroalimentaire en Ontario, est une collaboration entre le gouvernement provincial et l'Université de Guelph. En mai 2026, l'Ontario a annoncé un investissement pouvant atteindre 7 millions de dollars dans le cadre de cette initiative pour appuyer 34 projets de recherche conçus en Ontario qui aideront à mettre au point des solutions prêtes à commercialiser pour les exploitants agricoles et les entreprises de transformation d'aliments. Ces projets seront réalisés dans des centres de recherche appartenant à Recherche et innovation agricoles Ontario (RIAO), dont 14 terrains de recherche agroalimentaire s'étendant sur 5 600 acres et comptant plus de 220 bâtiments.

Renforcer les secteurs touristique et culturel de l'Ontario

L'Ontario maintient ses investissements stratégiques dans le tourisme, la culture et la mise en valeur de ses destinations afin de stimuler la croissance économique, de créer des emplois et de renforcer sa notoriété à titre de destination des plus prisées à l'échelle mondiale.

Grâce à des initiatives comme la stratégie Destination Niagara, la province appuie des projets transformateurs et des améliorations des infrastructures qui contribuent à faire augmenter le nombre annuel de visiteurs, à mettre en valeur les attraits touristiques offerts à l'année et à générer des avantages économiques appréciables. Les investissements dans les attractions, les réseaux de transport, l'infrastructure du tourisme réceptif et les institutions culturelles aident les collectivités à attirer des visiteurs, à soutenir les entreprises locales et à dégager de nouvelles possibilités de croissance à long terme.

Le programme Expérience Ontario offre un soutien continu aux festivals et aux expériences culturelles afin de renforcer l'économie du tourisme de l'Ontario et de mettre en vedette les atouts naturels et culturels uniques de la province.

Le gouvernement encourage aussi la remise en valeur des destinations phares qui seront des moteurs économiques d'envergure pour les générations futures. On s'attend à ce que la revitalisation de la Place de l'Ontario, qui promet de nouvelles attractions, des installations récréatives, des lieux culturels et le futur Centre des sciences de l'Ontario, attire des millions de visiteurs chaque année et crée des milliers d'emplois dans les secteurs de la construction et du tourisme.

Réaménager le secteur riverain de Mississauga

La province s'engage à consacrer 29 millions de dollars sur trois ans à un projet visant à transformer la jetée de Lakeview Village en attrait culturel, en collaboration avec la ville de Mississauga, la région de Peel et le groupe chargé du réaménagement de Lakeview Village. L'emplacement de l'ancienne centrale électrique de Lakeview (« les quatre sœurs ») est en voie d'être transformé en installation à usage mixte, et la jetée sera réaménagée pour devenir le cœur de ce nouveau site. Ce projet vise un embellissement remarquable du secteur riverain du lac Ontario à Mississauga et à soutenir la croissance économique, la création d'emplois et le tourisme dans la région.

La province investit aussi dans des projets stratégiques d'infrastructure touristique et culturelle qui renforceront l'économie de l'Ontario, célèbreront le patrimoine canadien et rehausseront l'attrait de la province comme destination de classe mondiale. Par exemple :

- Jusqu'à 50 millions de dollars sur trois ans afin de moderniser et d'agrandir la Collection McMichael d'art canadien à Kleinburg, ce qui aidera à protéger l'une des plus grandes collections d'art canadien et autochtone du pays.

- Près de 38 millions de dollars pour renforcer Destination Wasaga, dont la revitalisation du site historique de l'île Nancy, des améliorations à l'infrastructure touristique et municipale et du soutien au réaménagement du centre-ville.
- 35 millions de dollars sur deux ans pour l'agrandissement de la Dani Reiss Modern and Contemporary Gallery du Musée des beaux-arts de l'Ontario. Cet investissement aidera à ajouter au moins 13 nouvelles salles sur cinq étages et à agrandir l'espace disponible pour les expositions; il permettra d'attirer jusqu'à 120 000 visiteurs de plus chaque année et de soutenir près de 800 emplois, tout en renforçant le secteur culturel et la réputation de l'Ontario, qui possède des institutions culturelles de classe mondiale.

Mis ensemble, ces investissements pourront protéger et promouvoir les atouts culturels de l'Ontario, attirer des visiteurs, soutenir les entreprises et les emplois locaux et stimuler la croissance économique dans ces collectivités.

Bâtir Destination Niagara

En juillet 2026, l'Ontario a annoncé un investissement de près de 10 millions de dollars afin d'aider à transformer l'aéroport du district du Niagara en une porte d'entrée régionale moderne qui sera éventuellement capable d'accueillir des passagers de vols commerciaux. L'investissement soutiendra le travail de conception et permettra à la région de mettre en valeur tout son potentiel de destination touristique de renommée mondiale, tout en soutenant aussi les entreprises locales, en créant des emplois bien rémunérés et en favorisant la croissance économique régionale.

Le travail de conception porte notamment sur les améliorations de l'aérogare, les nouveaux immeubles d'entretien et les améliorations aux voies de circulation, aux aires de trafic et à l'infrastructure des pistes nécessaires pour permettre la croissance future. Le projet fait progresser le plan directeur de l'aéroport du district du Niagara qui transforme, sur un horizon de 20 ans, l'aéroport en une porte d'entrée régionale moderne; il fait partie de la stratégie Destination Niagara d'application élargie de l'Ontario, qui vise à attirer 25 millions de visiteurs chaque année et à doubler l'apport du tourisme dans la région afin de contribuer 3 milliards de dollars de plus au PIB.

En août 2026, la province annonçait que la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) et l'entreprise MGE Niagara Entertainment Inc. convenaient d'autoriser de nouveaux exploitants de casino sur le marché des jeux de Niagara, soutenant ainsi la stratégie Destination Niagara pour attirer de nouveaux investissements, créer des emplois et développer le tourisme. Un appel d'offres visant à attirer des investissements pour l'autorisation de nouveaux exploitants de jeux sera diffusé cet automne. Cet accord, qui permettra l'expansion du secteur des jeux de Niagara, s'inscrit dans un plan global visant à faire de Niagara une destination touristique sur toute l'année, l'objectif étant d'attirer 25 millions de visiteurs annuels et d'augmenter le PIB de l'Ontario de 3 milliards de dollars par an grâce à un nouveau cortège d'attractions, de divertissements et d'améliorations infrastructurelles.

Place aux emplois de l'avenir

L'Ontario fortifie et met à profit son tissu industriel pour protéger les travailleurs et attirer les emplois rémunérateurs de l'avenir dans les secteurs englobant notamment la défense, l'intelligence artificielle, l'énergie, l'agriculture et l'agroalimentaire, et les minéraux critiques.

Rendre l'Ontario plus concurrentiel et plus productif que jamais

L'Ontario favorise cette croissance en allégeant les formalités administratives afin d'offrir davantage de certitude aux entreprises, en réduisant les taxes et les impôts pour attirer les investissements, en investissant dans les travailleurs et les étudiants afin de constituer la main-d'œuvre compétente de demain et en montrant la voie au reste du pays dans l'élimination des barrières commerciales internes, tout en ouvrant de nouveaux marchés aux biens et aux services de l'Ontario partout dans le monde. Ensemble, ces mesures aident les entreprises à prospérer, attirent les investissements et créent des emplois partout en Ontario, tout en renforçant la résilience économique de la province afin de la rendre plus concurrentielle que jamais.

Réduire les formalités administratives pour améliorer la prévisibilité et la confiance des investisseurs

L'Ontario continue d'aider à libérer le plein potentiel économique de la province en réduisant les formalités administratives afin d'accélérer l'investissement et d'offrir des systèmes modernisés qui répondent mieux aux besoins de la population, et sont plus efficaces pour les entreprises. En octobre 2026, le gouvernement a déposé le projet de loi intitulé Loi de 2026 visant à bâtir l'Ontario plus rapidement, dans le cadre de son programme de réduction des formalités administratives de l'automne 2026. Si elle est adoptée, cette loi et les mesures y afférentes auront pour effet de stimuler la croissance économique et l'innovation, d'accroître l'efficacité grâce à la modernisation de la réglementation et de simplifier la délivrance de permis afin d'accélérer les investissements et le développement des infrastructures. Ce programme prévoit également des mesures pour soutenir les entreprises et les travailleurs du secteur industriel et moderniser davantage les processus de délivrance de permis et d'approbation.

Depuis l'adoption de la *Loi de 2025 visant à bâtir une économie plus concurrentielle*, l'Ontario a fait d'importants progrès vers la résolution des principaux enjeux liés aux permis pour les entreprises, notamment par la réduction et la simplification des processus liés aux permis, par une navigation plus aisée dans le système et par une meilleure reddition de comptes. En moins d'un an, le processus d'examen amorcé est déjà complété dans une proportion de plus de 50 %. L'Ontario retranche près de 220 000 jours au temps qu'investit la province dans le traitement des permis. D'ici la fin de 2026, plus de 190 permis auront fait l'objet d'un examen.

Depuis 2018, l'Ontario a adopté environ 700 mesures pour réduire le fardeau réglementaire. Le gouvernement de la province a ainsi permis aux entreprises, aux particuliers et au secteur parapublic d'épargner plus de 1,3 milliard de dollars sur les coûts de conformité annualisés et a généré des économies de temps se chiffrant à 1,8 million d'heures depuis 2023. Les résultats concrets de l'Ontario en matière de réduction des formalités administratives envoient au monde entier un signal clair : la province est prête à affronter la concurrence et à faire avancer les grands projets.

Simplifier les évaluations environnementales

Le gouvernement modernise les évaluations environnementales pour que les projets importants puissent être construits plus vite, tout en maintenant les protections environnementales en place. L'Ontario concentre les évaluations sur les projets complexes tout en réduisant les longs retards inutiles sur les autres projets, pour accélérer la mise en chantier des infrastructures dont les collectivités ont besoin.

Changements concernant les espèces en péril

Le gouvernement a procédé à une réforme fondamentale de la réglementation ontarienne sur les espèces en péril afin de remplacer des années de retard par des règles claires et prévisibles. La plupart des projets peuvent désormais aller de l'avant dès leur inscription, pour autant qu'ils respectent les règles claires qui protègent les espèces et leur habitat. L'Ontario a également assorti cette mesure de nouvelles règles rigoureuses et multiplié par plus de quatre le financement destiné aux espèces en péril, portant celui-ci à un total de 20 millions de dollars annuellement.

Élargir le rôle des offices de protection de la nature

Le gouvernement continue de renforcer l'approche de la province en matière de gestion des bassins versants par l'entremise de la nouvelle Agence ontarienne de protection de la nature (AOPN).

L'AOPN collabore avec les offices de protection de la nature et ses partenaires municipaux pour regrouper les 36 offices de protection de la nature de l'Ontario en neuf offices régionaux de protection de la nature, afin d'offrir des programmes et services de gestion des bassins versants et de conservation.

Après avoir recruté une équipe de direction spécialisée pour orienter le processus de planification de la transition régionale, les efforts visant à faire progresser la nouvelle structure régionale des offices de protection de la nature sont en cours. Cette structure appuiera la gestion des inondations, la lutte contre l'érosion et la protection de l'eau potable d'ici le début de 2027.

Un financement spécial continue de soutenir la transition vers des améliorations à l'échelle du système, notamment au moyen de ressources numériques et de techniques améliorées qui appuient le logement, les infrastructures, la croissance économique et la gestion des bassins versants. Ces mesures élargiront le rôle que jouent déjà les offices de protection de la nature dans la gestion des bassins versants et la protection des collectivités.

Accélérer les investissements miniers grâce au cadre stratégique « Un projet, un processus »

Par le passé, le système de délivrance des permis de l'Ontario, désuet et fragmenté, a contribué à des retards qui ont freiné l'investissement, la création d'emplois et l'accès aux minéraux critiques et stratégiques. En octobre 2025, le gouvernement a mis en œuvre le cadre stratégique « Un projet, un processus » afin d'accélérer les approbations visant les projets d'exploration avancée, d'exploitation minière et d'expansion de mines.

Ce nouveau cadre simplifie les approbations gouvernementales pour en faire un processus unique, coordonné par l'Équipe de délivrance des autorisations et des permis miniers de l'Ontario. En servant de point de service unique pour coordonner toutes les approbations provinciales nécessaires, cette équipe aidera à réduire de 50 % les délais d'examen du gouvernement. Ce changement stratégique permettra d'offrir la certitude et la prévisibilité nécessaires pour ouvrir de nouvelles mines plus rapidement et consolider la position de l'Ontario en tant que destination de premier choix dans le monde pour l'investissement minier.

Depuis son lancement en octobre 2025, trois grands projets ont été désignés grâce au cadre « Un projet, un processus ». Il s'agit du projet PAK de Frontier Lithium, annoncé en octobre 2025, du projet nickélifère Crawford de la société Canada Nickel, annoncé en janvier 2026, et du projet Great Bear de Kinross Gold, annoncé en février 2026.

Accueillir de nouveaux investissements dans les minéraux critiques en Ontario

L'Ontario accueille les investissements réalisés récemment dans le secteur des minéraux critiques de la province. En août 2026, l'Ontario a souligné l'accès aux premiers volumes de minerai de nickel du projet Onaping Depth de Glencore Canada, une extension à 2 600 mètres de profondeur de la mine Craig existante, qui avait été fermée en 2009. Cette extension résulte d'un investissement de près de 2 milliards de dollars et fournira une nouvelle source de minerai de nickel à haute teneur jusqu'en 2040 et au-delà. Durant les travaux de construction, le projet a donné lieu à la création de quelque 7 000 emplois et permettra d'assurer jusqu'à 400 emplois lorsque la mine atteindra sa pleine capacité de production, en 2027.

De même, en mai 2026, le gouvernement et Agnico Eagle Mines Limited (Agnico Eagle) annonçaient 14 milliards de dollars en dépenses et investissements planifiés en Ontario d'ici la fin de 2030. Cet investissement du secteur privé est appuyé par une réforme dynamique des mécanismes menant à la délivrance de permis et par l'accélération des approbations afin de permettre une construction plus rapide des sites miniers. Agnico Eagle projette de dépenser et d'investir environ 12 milliards de dollars dans ses actifs d'exploitation, de développement et de prospection dans la province, ce qui permettra de soutenir son effectif de plus de 4 100 employés. L'entreprise projette aussi d'investir 2 milliards de dollars supplémentaires dans le projet souterrain de Detour Lake et le projet de mine d'or et de cuivre Upper Beaver, ce qui créera jusqu'à 1 600 emplois et ajoutera près de 5 milliards de dollars au PIB de l'Ontario.

Bâtir une économie plus forte et plus compétitive grâce à un plan d'action fiscal pluriannuel

Le gouvernement protège les entreprises, les travailleuses et les travailleurs, ainsi que les familles de l'Ontario touchés par l'incertitude persistante et les coûts croissants découlant des droits de douane américains. Grâce à son plan d'action fiscal pluriannuel, le gouvernement aide à faire de l'Ontario l'économie la plus concurrentielle du G7 et concrétise son plan de créer une économie plus forte, plus résiliente et autosuffisante.

Dans la foulée des grandes mesures adoptées depuis 2018 visant à offrir d'importants allègements financiers, le gouvernement lançait, en 2025, le plan d'action fiscal, qui s'étendra sur plusieurs années. Depuis, le gouvernement a rapidement agi afin de mettre en place un environnement fiscal plus concurrentiel qui attire les investissements, crée des emplois bien rémunérés pour les travailleuses et travailleurs ontariens et contribue à réduire les coûts pour les familles. Il a notamment annoncé une réduction de plus de 30 % du taux de l'impôt sur le revenu des sociétés applicable aux petites entreprises, une réduction des coûts d'exploitation grâce à des mesures comparables à celles du gouvernement fédéral qui permettront aux entreprises d'accélérer l'amortissement de certains investissements en immobilisations, ainsi qu'un allègement temporaire de la totalité de la taxe de vente harmonisée (TVH) de 13 % pour les acheteurs admissibles d'habitations neuves d'une valeur maximale de 1 million de dollars, aidant ainsi encore plus de familles à réaliser leur rêve d'accéder à la propriété.

Réduire les impôts des petites entreprises : exemple type

Pulp-ular Juice Company, utilisée ici à titre d'exemple, est une petite entreprise ontarienne qui produit des boissons à base de jus de fruits. Grâce aux mesures clés annoncées dans le cadre du plan d'action fiscal, Pulp-ular Juice Company recevrait chaque année un allègement fiscal supplémentaire de 5 000 \$ découlant de la réduction du taux de l'impôt sur le revenu des sociétés applicable aux petites entreprises annoncé dans le budget de l'Ontario 2026. Grâce à ces économies, Pulp-ular pourrait réinvestir et continuer d'augmenter sa présence dans la province.

Il reste toutefois bien du travail à faire. Pour faire face à l'actuelle période d'incertitude commerciale, le gouvernement propose une série de mesures fiscales visant à assurer la stabilité, la résilience et la prospérité économique que méritent la population et les entreprises de l'Ontario. Celles-ci permettront entre autres :

- de réduire encore davantage le coût des investissements en immobilisations, grâce aux mesures projetées, en accordant plus de 8 milliards de dollars d'allègements fiscaux supplémentaires sur cinq ans afin de permettre aux entreprises d'accélérer l'amortissement d'une liste élargie d'investissements en immobilisations, sous réserve de l'adoption d'une mesure législative fédérale;
- d'offrir des allègements fiscaux supplémentaires de plus de 50 millions de dollars au cours des trois prochaines années afin d'aider à réduire les coûts en recherche et développement d'environ 700 entreprises;

- de transformer le crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques (CIOESAI) en un crédit d'impôt axé sur les producteurs, afin de le rendre plus accessible pour l'industrie du cinéma et de la télévision.

Le gouvernement continuera d'actualiser le cadre fiscal de l'Ontario de manière prudente et financièrement responsable afin d'améliorer encore davantage la compétitivité de la province, d'abaisser les coûts, d'offrir un soutien et de protéger l'Ontario pour les années et les décennies à venir.

Réduire le coût des investissements en immobilisations en Ontario

Le gouvernement demeure résolu à faire de l'Ontario l'endroit le plus concurrentiel du G7 où investir et faire des affaires. Améliorer la compétitivité de l'Ontario pour les investissements des entreprises constitue la pierre angulaire de cette priorité. Dans son budget de 2026, le gouvernement s'est engagé à réduire le coût des investissements en immobilisations en permettant aux entreprises d'accélérer la déduction fiscale pour les actifs amortissables, dans la foulée des changements annoncés par le gouvernement fédéral dans son budget de 2025 et des annonces qui s'y rattachaient.

Le gouvernement a l'intention d'abaisser encore davantage les coûts des investissements en immobilisations en offrant plus de 8 milliards de dollars en allègement fiscal supplémentaire aux entreprises admissibles, et ce, sur cinq ans, soit de 2026-2027 à 2030-2031. Ces mesures, qui vont de pair avec celles annoncées récemment par le gouvernement fédéral, abaisseraient le coût des investissements des entreprises en leur permettant d'amortir de manière immédiate et permanente 100 % de la valeur d'une vaste gamme de biens, dont les câbles de fibre optique, les logiciels, les aéronefs et un groupe particulier de véhicules, de brevets, de rails de chemin de fer, de ponts et de routes. Ces mesures entreraient en vigueur à la suite de l'adoption des mesures législatives fédérales pertinentes. Ajoutées aux mesures d'amortissement accéléré contenues dans le budget de 2026, elles porteraient l'allègement fiscal total accordé par l'Ontario à plus de 12 milliards de dollars sur cinq ans.

Réduire les coûts des entreprises : exemple type

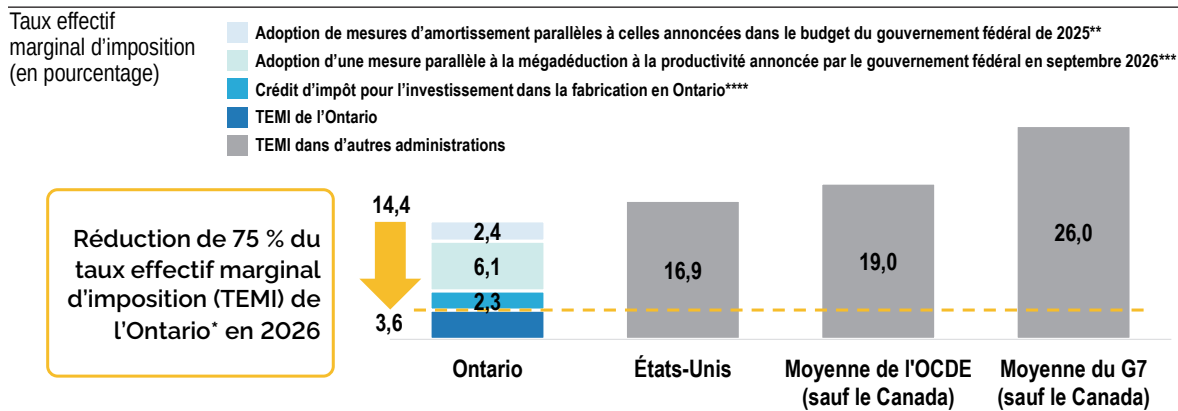
Miska's Travel Company, utilisée ici à titre d'exemple, est une agence de voyages ontarienne qui projette de rénover ses bureaux. Pour ce faire, l'entreprise a l'intention d'acheter 200 000 \$ de mobilier et d'équipement, notamment des bureaux, des fauteuils, des étagères, des classeurs, une imprimante et un télécopieur.

Miska's Travel Company pourrait profiter de la mesure ontarienne équivalant à la mégadéduction à la productivité proposée par le gouvernement fédéral, ce qui ferait passer de 30 % à 100 % son taux d'amortissement la première année pour le mobilier et l'équipement dans lesquels l'entreprise a investi. La mesure proposée offrirait 16 100 \$ en allègement fiscal supplémentaire, pour une économie totale de 23 000 \$ sur l'impôt sur le revenu de l'Ontario en 2027, puisque la province adoptera des mesures d'amortissement accéléré comparables à celles annoncées par le gouvernement fédéral.

L'adoption par l'Ontario de mesures similaires à celles du gouvernement fédéral améliorera aussi la compétitivité fiscale de la province comparativement aux États-Unis, au G7 et à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). On estime que ces nouvelles mesures relatives aux investissements en immobilisations réduiront de 6,1 points de pourcentage le taux effectif marginal d'imposition (TEMI), un indicateur exhaustif du fardeau fiscal touchant les nouveaux investissements des entreprises. De plus, selon les estimations, ces mesures incitatives bonifiées permettront d'attirer au moins 11 milliards de dollars d'investissements en immobilisations supplémentaires dans la province, de créer 30 000 emplois et d'augmenter le PIB de 6 milliards de dollars.

Graphique 1.3

Renforcer la compétitivité fiscale de l'Ontario pour attirer les investissements



Nota : OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques.

* Le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) de l'Ontario est une mesure globale de l'incidence du régime d'imposition sur le taux de rendement des nouveaux investissements des entreprises. Il prend en compte l'impôt sur le revenu des sociétés fédéral et provincial ou d'État, l'impôt sur le capital et la taxe de vente, mais il exclut les secteurs des ressources et des finances, ainsi que les dispositions fiscales liées à la recherche et au développement.

** Incorpore les mesures prises pour faire pendant aux changements annoncés dans le budget du gouvernement fédéral de 2025 concernant le rétablissement de l'incitatif pour l'investissement accéléré et la passation en charges immédiate pour les machines et le matériel de fabrication et de transformation.

*** Incorpore les mesures proposées pour faire pendant aux changements liés à la mégadéduction à la productivité annoncée par le gouvernement fédéral en septembre 2026.

**** Le crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario (CIIFO) auquel il est fait référence précédemment comprend uniquement celui non remboursable de 15 % pour les entreprises qui ne sont pas des sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC).

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances du Canada.

Voir l'annexe, *Mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives*, pour de plus amples renseignements.

Améliorer le soutien grâce aux crédits d'impôt de l'Ontario pour la recherche et le développement

La recherche et développement (R-D) constitue un moteur important de productivité, d'innovation et de croissance grâce au développement, à l'adoption et à la commercialisation de nouvelles technologies et de nouveaux procédés. Voilà pourquoi l'Ontario offre plus de 500 millions de dollars par année en crédits d'impôt pour la R-D.

L'Ontario harmonisera son approche à celle des récentes bonifications apportées par le gouvernement fédéral au Programme d'encouragement fiscal à la recherche scientifique et au développement expérimental en rétablissant l'admissibilité des dépenses en immobilisations dans le cadre de son crédit d'impôt de l'Ontario pour la recherche et le développement et de son crédit d'impôt à l'innovation de l'Ontario. Ce changement permettra aux entreprises admissibles de déclarer des dépenses en immobilisations liées, par exemple, à des outils de test de logiciels ou de matériel informatique, à des ordinateurs à haute performance, à de l'équipement de prototypage, ainsi qu'à des coûts immobiliers ou de location, en plus des dépenses de main-d'œuvre admissibles, utilisées pour soutenir d'importantes activités de R-D en Ontario. Ce faisant, le gouvernement estime qu'il consentira des allègements fiscaux supplémentaires de plus de 50 millions de dollars au cours des trois prochaines années, ce qui contribuera à réduire le coût de la recherche et du développement pour environ 700 entreprises.

Voir l'annexe, *Mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives*, pour de plus amples renseignements.

Réviser l'admissibilité au crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques

Le secteur du cinéma et de la télévision de l'Ontario est un moteur important d'activité économique dans la province, notamment pour l'industrie de l'animation et des effets spéciaux. Pour améliorer l'efficacité du soutien offert et y simplifier l'accès, le gouvernement propose de réserver l'admissibilité au crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques (CIOESAI) aux seuls producteurs de cinéma et de télévision.

Le CIOESAI est un crédit d'impôt sur le revenu des sociétés remboursable à hauteur de 18 % accordé aux sociétés admissibles qui réalisent de l'animation par ordinateur et des effets spéciaux dans le cadre de productions cinématographiques et télévisuelles admissibles en Ontario. Réserver l'admissibilité à ce crédit aux producteurs de cinéma et de télévision contribuerait à améliorer l'accessibilité pour les maisons de production qui souhaitent investir en Ontario et à soutenir la compétitivité du secteur cinématographique et télévisuel ontarien. L'approche proposée se rapprocherait ainsi davantage de celles prévalant ailleurs au Canada, tout en continuant d'aider aux activités dans les secteurs des effets spéciaux et de l'animation en Ontario.

D'autres détails, notamment les modifications législatives proposées, seront précisés dans le budget de l'Ontario de 2027 et dans la loi budgétaire l'accompagnant.

Abaissier les coûts pour créer un environnement d'investissement plus concurrentiel

Le gouvernement a aidé à créer des conditions propices afin que les entreprises choisissent d'investir en Ontario pour amorcer leurs activités et prospérer. Depuis 2018, l'Ontario a attiré plus de 235 milliards de dollars en investissements de la part d'entreprises étrangères et canadiennes. Les mesures clés prises par le gouvernement depuis 2018 ont contribué à instaurer de telles conditions. Ces mesures procureraient aux entreprises de l'Ontario des économies et une aide estimées à 10,2 milliards de dollars en 2026, dont 4,8 milliards de dollars au profit de petites entreprises. Quelques exemples de ces mesures :

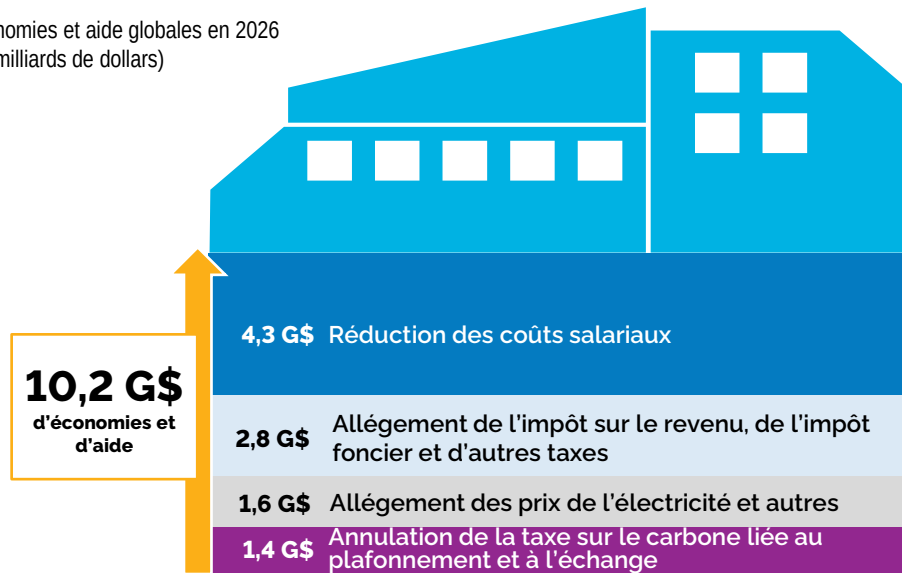
- Réduction du taux de l'impôt sur le revenu des sociétés applicable aux petites entreprises pour le porter à 2,2 %, ce qui équivaut à un allègement fiscal supplémentaire pouvant atteindre 5 000 \$ chaque année, en s'appuyant sur les mesures déjà en place pour abaisser le taux de 3,5 % à 3,2 % et élargir l'accès à ce taux préférentiel.
- Instauration, puis bonification et élargissement temporaires du crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario, qui offre aux entreprises des allègements fiscaux annuels pouvant atteindre 3 millions de dollars afin de soutenir les investissements dans la fabrication ou la transformation dans la province.
- Baisse de 5,7 cents le litre de la taxe sur l'essence et de 5,3 cents le litre de la taxe sur les carburants afin d'aider les entreprises de l'Ontario à réduire leurs frais d'essence et de carburant.
- Intégration des économies générées par une réduction supplémentaire du taux de prime moyen à 1,23 \$ par tranche de 100 \$ de la masse salariale assurable accordée par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB), soit le taux de cotisation le plus bas depuis plus de 50 ans.
- Mesure faisant passer de 490 000 \$ à 1 000 000 \$ l'exonération de l'impôt-santé des employeurs. L'exonération ainsi augmentée aide les entreprises en réduisant l'impôt pour les employeurs admissibles du secteur privé.
- Annulation de la taxe sur le carbone du système de plafonnement et d'échange afin d'éliminer son effet sur les coûts de produits tels que l'essence, le carburant diesel et le gaz naturel.
- Baisse des taux élevés de l'impôt scolaire applicable aux entreprises (ISE) en 2021, entraînant des économies annuelles de 450 millions de dollars pour plus de 200 000 employeurs, soit 95 % de tout le patrimoine corporatif de la province.
- Réduction des coûts des entreprises en accordant un allègement de l'impôt sur le revenu des sociétés dans le cadre de mesures harmonisées aux mesures législatives fédérales proposées ou déjà adoptées, ce qui permettra aux entreprises d'accélérer l'amortissement de certains investissements en immobilisations.
- Mise en œuvre, en janvier 2021, du Plan exhaustif relatif à l'électricité, qui réduirait les coûts de l'électricité de 9 à 13 % en moyenne en 2026 pour les clients industriels et commerciaux de taille moyenne et de grande taille, respectivement.

Chapitre 1 : Un plan pour protéger l'Ontario

- Prolongation, du 31 décembre 2025 au 31 mars 2026, de la remise de 10 % de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) sur le prix de détail des boissons alcoolisées vendues en gros aux bars et restaurants, aux grandes surfaces, aux épicerie et aux dépanneurs.
- À compter du 1^{er} avril 2026, réduction des marges bénéficiaires de la LCBO sur les prix de gros d'environ 200 millions de dollars par an afin d'aider les producteurs et les détaillants à prospérer sur le marché élargi de l'alcool.

Graphique 1.4 Soutenir les entreprises ontariennes

Économies et aide globales en 2026
(en milliards de dollars)



Nota : La réduction des coûts salariaux comprend : l'intégration des réductions des taux de primes de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB); la hausse de l'exonération de l'impôt-santé des employeurs, qui passe à 1 million de dollars à compter de 2020; et la modification du salaire minimum. L'allègement des prix de l'électricité et d'autres prix comprend : la réduction des prix de l'électricité par le biais du Plan exhaustif relatif à l'électricité; les économies directes réalisées par les entreprises grâce, d'une part, à la réduction de 5,7 cents le litre de la taxe sur l'essence et à la réduction de 5,3 cents le litre de la taxe sur les carburants, ce qui porte le taux de taxe à 9 cents le litre de façon permanente; la remise de 10 % sur le prix de gros pour les ventes d'alcool de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) aux bars et restaurants, aux grandes surfaces, aux dépanneurs et aux épicerie titulaires d'un permis de vente d'alcool, ainsi qu'aux comptoirs express de la LCBO, mesure qui a pris fin le 31 mars 2026; et, à compter du 1^{er} avril 2026, un nouveau système d'établissement des prix appelé « prix de gros majoré », qui réduit la marge bénéficiaire de la LCBO sur le prix de gros de la bière, du vin et des boissons prêtes à boire, de façon à égaler ou dépasser la remise de 10 % précédemment appliquée au prix de gros. L'allègement de l'impôt sur le revenu, de l'impôt foncier et d'autres taxes comprend : la réduction du taux de l'impôt sur le revenu des sociétés de l'Ontario applicable aux petites entreprises pour le faire passer de 3,2 % à 2,2 %, en sus de la réduction qui l'avait porté de 3,5 % à 3,2 % en 2020, l'élargissement de l'accès à ce taux préférentiel et la décision de ne pas faire pendant à la hausse de l'impôt fédéral sur les revenus de placement passifs de certaines petites entreprises; l'amortissement accéléré, qui fait pendant aux mesures proposées et appliquées à l'échelon fédéral, y compris la mégadéduction à la productivité annoncée en septembre 2026, les précédentes mesures relatives à la déduction pour amortissement accéléré annoncées dans le budget fédéral de 2025 et autres; l'instauration du crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional (censé prendre fin après 2026 en vertu de la loi); l'instauration, la bonification et l'élargissement du crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario; la décision de faire pendant aux changements fédéraux permettant d'augmenter les dépenses admissibles aux fins des crédits d'impôt de l'Ontario pour la recherche et le développement de façon à inclure les charges d'immobilisations; et la réduction des taux élevés de l'impôt scolaire applicable aux entreprises. Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Créer de nouveaux débouchés commerciaux pour l'Ontario

Depuis 2025, les droits de douane américains ont perturbé les entreprises de l'Ontario, engendré une grande incertitude économique et suscité un besoin urgent de diversifier les échanges commerciaux. Le gouvernement continue d'éliminer les obstacles au commerce intérieur et d'aider les entreprises à atteindre de nouveaux marchés, tant à l'étranger qu'à l'échelle du Canada.

Favoriser le libre-échange au Canada

L'Ontario a pris des mesures pour promouvoir le libre-échange d'un bout à l'autre du Canada en supprimant les obstacles au commerce intérieur qui freinent les échanges commerciaux entre les provinces et les territoires. L'Ontario est la première et unique province à avoir éliminé inconditionnellement toutes ses exceptions propres aux parties en vertu de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC). En juin 2025, l'Ontario est monté au créneau en adoptant la *Loi de 2025 pour protéger l'Ontario en favorisant le libre-échange au Canada*, qui a posé les bases de la reconnaissance mutuelle et de la mobilité de la main-d'œuvre.

En décembre 2025, la province a franchi une nouvelle étape vers la mise en œuvre de la reconnaissance mutuelle des biens et des services provenant d'autres autorités canadiennes pratiquant la réciprocité en publiant un projet de règlement en vertu de la *Loi ontarienne de 2025 sur le libre-échange et la mobilité*. Les travaux de mise en œuvre dans ce domaine se poursuivent. En janvier 2026, l'Ontario a instauré un règlement inédit sur la mobilité de la main-d'œuvre pour éliminer les barrières interprovinciales faisant obstacle aux travailleurs et aux entreprises.

Depuis avril 2025, l'Ontario a signé des protocoles d'entente de coopération économique avec 10 provinces et territoires. Ces protocoles favoriseront la coopération économique entre les différentes compétences territoriales en appuyant les efforts qui se poursuivent pour réduire les formalités administratives, abaisser les coûts pour les entreprises et offrir aux travailleurs spécialisés une nouvelle mobilité leur permettant de travailler plus librement d'un bout à l'autre du pays.

Offrir la vente directe d'alcool aux consommateurs

Le gouvernement a tenu son engagement à l'égard de la mise en œuvre de la vente directe d'alcool aux consommateurs et continue à travailler pour supprimer les obstacles au commerce intérieur. S'appuyant sur le premier accord de ce genre sur la vente directe aux consommateurs conclu entre l'Ontario et la Nouvelle-Écosse, l'Ontario et huit autres provinces ont signé le 21 juillet 2026 une entente nationale phare étendant la vente directe d'alcool aux consommateurs à toutes les collectivités publiques participantes.

Développer et diversifier les liens commerciaux internationaux

L'Ontario s'emploie à renforcer sa présence sur les marchés mondiaux en développant ses relations commerciales et d'investissement sur les marchés à forte croissance hors des États-Unis. En avril 2026, le gouvernement a organisé une table ronde sur la diversification du commerce et la capacité à attirer des investissements. Cette table ronde réunissait 16 hauts représentants diplomatiques de pays d'Europe, d'Asie et d'Amérique du Sud, notamment de régions ayant assisté à une forte croissance de leurs échanges commerciaux avec l'Ontario au cours de la dernière année, ainsi que des partenaires clés présentant un fort potentiel pour le développement du commerce et des investissements.

Par ailleurs, l'Ontario a recentré la priorité sur les missions commerciales et d'exportation. Au cours de l'exercice 2026-2027, la province organisera plus de 60 missions d'exportation ciblées dans 27 pays, afin d'aider les entreprises ontariennes à accéder à de nouveaux marchés, à nouer des partenariats interentreprises et à ouvrir de nouveaux débouchés commerciaux. L'Ontario porte à onze le nombre de missions pour la défense et l'aérospatiale, qu'il multiplie pour favoriser l'avancement d'un secteur stratégique et à forte croissance.

Outre son bureau de Washington, l'Ontario maintient un réseau mondial de 15 bureaux du commerce et des investissements (BCI) sur des marchés présentant un fort potentiel pour la croissance des exportations et la capacité à attirer des investissements. Ces bureaux aident les entreprises ontariennes à accéder à un plus grand nombre de clients, de marchés et de chaînes d'approvisionnement tout en attirant des investissements de grande valeur qui soutiennent les travailleurs partout dans la province. De plus, ils contribuent de manière vitale à promouvoir les atouts dont dispose l'Ontario en sciences de la vie, en fabrication de pointe, en construction automobile, en technologies propres et en matière d'innovation numérique.

En augmentant les perspectives de la province sur les marchés mondiaux et en renforçant le commerce intérieur au Canada, l'Ontario crée de nouvelles possibilités pour les entreprises, les travailleurs et les collectivités, tout en bâtissant une économie plus résiliente pour les prochaines générations.

Protéger la population de l'Ontario dans le cadre d'une Équipe Canada unie

L'Ontario continue de protéger les travailleurs et les collectivités et de bâtir l'économie la plus solide, la plus résiliente et la plus concurrentielle du G7. Par ailleurs, la province consulte les communautés autochtones et les aide à faire progresser leurs perspectives économiques en collaboration avec le gouvernement fédéral pour bâtir un environnement plus concurrentiel, qui attirera les investissements et créera des emplois bien rémunérés.

Les grandes priorités et les secteurs clés de l'Ontario aideront à stimuler la croissance économique et les objectifs du Canada en matière de souveraineté, notamment les entreprises des secteurs de l'automobile et de l'acier soumis aux droits de douane américains, ainsi que d'autres fabricants dont les capacités industrielles seront essentielles au développement des secteurs émergents, tels que la défense, nécessaires pour aider à la croissance économique future du Canada.

L'Ontario et le gouvernement fédéral doivent poursuivre leur collaboration pour :

- garantir que les ententes fédérales-provinciales de partage des coûts concernant les investissements stratégiques futurs en matière de développement économique tiennent compte des capacités financières de chaque gouvernement et de la répartition des retombées économiques découlant de ces projets, et que les contributions fédérales pour les réaliser correspondent aux retombées financières anticipées;
- offrir une plus grande visibilité pour les processus de financement fédéraux, afin de favoriser une coordination efficace et l'atteinte d'objectifs économiques communs;
- veiller à ce que l'Ontario reçoive sa juste part des remises liées aux contre-mesures tarifaires canadiennes, en tenant compte des contrecoups disproportionnés, pour l'Ontario, des droits de douane sur les secteurs de l'automobile, de l'acier et d'autres secteurs manufacturiers de la province.

Les Canadiennes et les Canadiens s'attendent à ce que tous les ordres de gouvernement fassent front commun dans un contexte marqué par des droits de douane et des menaces économiques. L'Ontario a toujours démontré cet engagement et continuera de travailler avec le gouvernement fédéral à défendre les travailleurs, les entreprises et les communautés du Canada contre ces droits de douane injustifiés et contre l'incertitude économique. En continuant de bâtir une résilience à long terme, d'abaisser les coûts pour les entreprises et de rendre la vie plus abordable pour les familles canadiennes, l'Ontario et le Canada pourront résister aux droits de douane américains et édifier l'économie la plus concurrentielle et la plus résiliente du G7.

Protéger la main-d'œuvre ontarienne

Le gouvernement continue à prendre des mesures pour protéger la main-d'œuvre de calibre international de l'Ontario, l'atout le plus précieux de la province, contre les droits de douane américains et l'incertitude économique. L'Ontario protège les travailleurs en encourageant la mobilité de la main-d'œuvre d'une province à l'autre et en réalisant des investissements pour leur offrir une formation en fonction des besoins actuels et futurs du marché du travail.

Améliorer la mobilité de la main-d'œuvre pour renforcer les effectifs et la résilience économique

Dans le cadre de son plan pour renforcer l'économie ontarienne, soutenir les travailleurs en période d'incertitude économique et réagir aux tarifs douaniers imposés par les États-Unis, la province a mis en œuvre des mesures inédites au Canada pour la mobilité de la main-d'œuvre et le libre-échange, des mesures qui accéléreront l'accès à des travailleurs spécialisés partout au Canada.

Le nouveau cadre « de plein droit » pour la mobilité de la main-d'œuvre dans les professions autres que celles de la santé permet aux professionnels ayant obtenu un certificat de qualification dans une autre province ou un territoire canadien de commencer à travailler en Ontario dans les 10 jours ouvrables. Ce cadre s'applique à plus de 50 organismes de réglementation ne relevant pas du domaine de la santé et à plus de 300 certificats de qualification. L'Ontario instaure, en outre, des procédures simplifiées de reconnaissance pour les médecins et le corps infirmier autorisés et en règle ailleurs au Canada. Ces mesures aideront à combler le manque d'effectifs, à améliorer la mobilité de la main-d'œuvre et à créer une économie provinciale plus concurrentielle.

Soutenir les métiers spécialisés pour répondre à la demande croissante du marché du travail

L'Ontario continue à investir dans les programmes qui soutiennent et renforcent la main-d'œuvre dans les métiers spécialisés grâce à des initiatives visant à faire tomber les préjugés, à simplifier le système d'apprentissage et à accroître la participation des employeurs. Ces investissements aident davantage de travailleurs à acquérir les compétences requises pour décrocher des postes gratifiants dans les métiers spécialisés et feront en sorte que l'Ontario ait la main-d'œuvre nécessaire pour construire des logements, des routes, des hôpitaux, des écoles et les infrastructures essentielles.

Ainsi qu'il l'a annoncé dans le budget de 2026, le gouvernement investit 64,2 millions de dollars supplémentaires sur trois ans dans le Fonds pour la formation en classe. Ce financement aidera chaque année jusqu'à 4 000 apprentis supplémentaires à accéder à une formation et à suivre un parcours vers la qualification professionnelle. En 2025-2026, le Fonds pour la formation en classe a fourni des possibilités de formation dans leur métier à 41 914 apprentis, dont 40 866 ont terminé le cours, ce qui porte à 97 % le nouveau taux de participation. La province continue également à investir dans un éventail d'initiatives liées aux apprentissages et aux métiers spécialisés, dont le Programme de préapprentissage, la Subvention d'immobilisations pour les agences de formation par l'apprentissage, le Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario et la Subvention ontarienne pour les outils.

Donner aux élèves l'accès à des carrières gratifiantes dans les métiers spécialisés grâce aux salons Prochain niveau!

Le gouvernement continue de promouvoir les carrières dans les métiers spécialisés lors de ses salons annuels Prochain niveau! sur les carrières dans les métiers spécialisés, offerts en partenariat avec Métiers spécialisés Ontario. En 2026, cinquième année du programme, les salons devraient atteindre plus de 60 000 élèves, éducateurs et chercheurs d'emploi dans les collectivités ontariennes. Ces salons offrent l'occasion d'explorer les 144 métiers spécialisés de l'Ontario grâce à des expositions interactives, à des démonstrations et à la participation directe d'employeurs, de syndicats et d'agences de formation. Cette initiative s'ajoute aux efforts de la province pour constituer un solide bassin de travailleurs spécialisés pour répondre à la demande croissante du marché du travail et renforcer la résilience de l'économie ontarienne.

Protéger les travailleurs et leur offrir une formation aux carrières recherchées

Le gouvernement travaille pour protéger l'Ontario en veillant à ce que les travailleurs spécialisés de l'ensemble de la province aient la formation dont ils ont besoin pour intégrer des carrières gratifiantes dans les secteurs prioritaires, dans le cadre du volet Formation du Fonds pour le développement des compétences (FDC). Ce fonds aide des organismes à offrir une formation professionnelle pratique pour préparer les travailleurs aux carrières recherchées, ce qui permet à l'Ontario d'avoir la main-d'œuvre spécialisée qu'il lui faut pour rester concurrentiel et résilient. Durant ses cinq premiers cycles d'activité, le volet Formation du FDC a aidé plus de 120 000 participants d'un bout à l'autre de l'Ontario à trouver un emploi dans les 60 jours suivant la fin de leur programme, financé plus de 1 000 projets de formation et visé l'octroi d'une aide à plus de 700 000 travailleurs pour leur permettre de suivre une formation dans les secteurs à forte demande. Les nouveaux projets présentés dans le cadre du sixième cycle du volet Formation du FDC ont été évalués et sélectionnés et sont exécutés en vertu d'un programme consolidé et adapté aux recommandations issues de l'examen réalisé par la vérificatrice générale en 2025. Au-delà des recommandations de la vérificatrice générale, le gouvernement a également mis en place de nouveaux outils de gestion des risques et de diligence raisonnable, notamment une analyse visant les particuliers et les organismes associés aux demandes.

Investir pour renforcer la main-d'œuvre dans le domaine de la santé

Le gouvernement soutient la formation et le perfectionnement des travailleurs dans le cadre du sixième cycle du volet Formation du Fonds pour le développement des compétences (FDC). Comme il a été annoncé dans le cadre d'un investissement de plus de 10,9 millions de dollars dans 10 projets de formation, le gouvernement vise à aider près de 2 000 travailleurs et chercheurs d'emploi à accéder à une formation et à se préparer pour des carrières gratifiantes et recherchées dans le système de santé de l'Ontario. Ces projets offriront une formation spécialisée, des stages, du mentorat et des mesures de soutien professionnel pour le corps infirmier, les préposés aux services de soutien à la personne, les technologues de laboratoire médical et d'autres professions qui sont indispensables pour constituer une main-d'œuvre solide et assurer aux familles l'accès à des soins de grande qualité au moment et à l'endroit voulus.

Agrandir et moderniser les établissements de formation

L'Ontario continue de veiller à ce que la prochaine génération de travailleurs spécialisés ait accès à une formation de calibre international grâce au volet Immobilisations du FDC. Jusqu'à présent, l'Ontario a engagé 146,1 millions de dollars dans le cadre de ce fonds pour agrandir et moderniser les établissements de formation à l'échelle de la province. Ce financement augmente la capacité de développement de la main-d'œuvre pour bâtir une économie plus concurrentielle et résiliente et aide à doter les travailleurs des compétences dont ils ont besoin pour exécuter le plan de l'Ontario pour construire des logements, des routes, des hôpitaux, des écoles et d'autres infrastructures essentielles.

Développer la capacité des métiers spécialisés en agrandissant un centre de formation au soudage

L'Ontario investit près de 1,5 million de dollars dans le cadre du volet Immobilisations du Fonds pour le développement des compétences (FDC) pour soutenir l'aménagement du centre ultramoderne de formation au soudage de CWB Group, à Milton. Les travaux de modernisation, achevés en juin 2026, ont permis à l'établissement de transformer environ 12 000 pieds carrés de son siège social en un centre de formation moderne qui proposera des formations pratiques et théoriques dans les domaines du soudage, de l'inspection, de la sécurité et des technologies émergentes, notamment les outils de réalité virtuelle et de réalité augmentée. Au cours des cinq prochaines années, ce centre de formation contribuera à former jusqu'à 5 740 élèves supplémentaires, ainsi que les personnes qui choisissent de faire carrière dans le soudage, ce qui renforcera le bassin de main-d'œuvre dans les métiers spécialisés dans une région en pleine croissance de la province.

Favoriser un secteur postsecondaire durable et un bassin de talents plus dynamique pour l'Ontario

L'Ontario continue de réaliser des investissements ciblés afin que l'éducation et la formation postsecondaire concordent avec les besoins du marché du travail, et favorise l'accès à des carrières en demande partout dans la province. Comme annoncé plus tôt cette année, le nouveau modèle de financement de l'Ontario fournira 6,4 milliards de dollars supplémentaires sur quatre ans et portera à 7 milliards de dollars le financement annuel de fonctionnement des collèges et universités à financement public et des instituts autochtones, soit une augmentation de 30 % et le niveau d'investissement le plus élevé de toute l'histoire de la province.

Avec ce nouveau modèle de financement, l'Ontario investit 1,7 milliard de dollars qui permettront d'offrir 70 000 places supplémentaires dans les domaines d'études à forte demande des collèges et des universités financés par le secteur public, dont les soins de santé, les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques (STIM), l'éducation et les métiers spécialisés, avec des places disponibles pour l'inscription dès l'année scolaire d'automne 2026. Les collèges et les universités ont travaillé avec leurs collectivités et leurs industries locales à définir les programmes qui prépareront les étudiantes et les étudiants aux emplois en demande et qui répondront aux besoins du marché du travail régional. L'Ontario a évalué les propositions en fonction des besoins de l'industrie locale et de la demande des étudiantes et étudiants afin d'avoir le plus d'impact sur le développement de la main-d'œuvre et sur la croissance économique. En élargissant l'accès à une éducation adaptée au marché du travail et à des possibilités de formation, la province aide les étudiantes et les étudiants à se préparer à des carrières valorisantes, tout en soutenant la compétitivité à long terme, la résilience et la prospérité de l'économie ontarienne.

Préparer les élèves pour les emplois recherchés

L'investissement de 1,7 milliard de dollars du gouvernement prépare les étudiants de collèges et d'universités publics de toutes les régions de la province à entreprendre des carrières rémunératrices, notamment :

- 38 millions de dollars à Humber Polytechnic pour financer plus de 1 970 places dans des programmes incluant la technologie cardiovasculaire et le soudage;
- 80 millions de dollars à l'Université de Waterloo pour financer 2 515 places supplémentaires dans des programmes de maîtrise en science des données et intelligence artificielle, entre autres;
- 14 millions de dollars au Collège Cambrian pour financer 547 places dans des programmes de technicien d'équipement lourd et d'autres métiers;
- 23 millions de dollars à La Cité collégiale pour financer 1 118 places supplémentaires dans des programmes d'intelligence artificielle, entre autres.

L'élargissement des possibilités offertes aux étudiants en matière de formation à des carrières recherchées permet de créer un bassin de talent plus résilient qui protégera les industries cruciales, la compétitivité et les collectivités de l'Ontario.

Investir dans de nouvelles possibilités pour stimuler la croissance

Le gouvernement bâtit une économie résiliente, capable de rivaliser sur la scène mondiale, en créant un environnement où les entreprises à la recherche de possibilités de croissance pourront investir en toute confiance. L'établissement de conditions propices à la croissance aidera à créer des emplois bien rémunérés tout en renforçant la compétitivité de l'Ontario à long terme.

Renforcer la filière d'investissement provinciale grâce à Investissements Ontario

Par l'entremise d'Investissements Ontario, l'organisme provincial chargé d'attirer les investisseurs dans la province, le gouvernement continue de rechercher les nouvelles occasions et les partenaires qui renforceront le rôle de l'Ontario dans l'économie mondiale. Investissements Ontario offre aux investisseurs un point d'accès unique à l'expertise et à des services sur mesure, ainsi qu'une aide financière par l'entremise du Fonds pour Investissements Ontario, un fonds de 1,3 milliard de dollars visant à accroître la compétitivité de la province et sa résilience économique. À ce jour, Investissements Ontario a annoncé des investissements dépassant les 15,6 milliards de dollars, qui devraient créer plus de 14 000 emplois dans la province.

Renforcer l'industrie des technologies des médias

En mai 2026, l'Ontario a salué un investissement de 122,5 millions de dollars de la part de Ross Video Ltd., un chef de file mondial en matière de technologie de production vidéo, pour développer ses activités de fabrication et de recherche-développement à Ottawa et à Iroquois. L'élargissement de ses activités permettra à l'entreprise d'accroître sa capacité de fabrication locale et de continuer à proposer des technologies médiatiques à ses clients dans les industries du sport, du divertissement et de la diffusion dans plus de 110 pays. Pour soutenir cet investissement, l'Ontario injecte jusqu'à 6 millions de dollars de financement par l'entremise du Fonds pour Investissements Ontario. Cet investissement devrait permettre de créer 125 emplois et d'en préserver 300 dans l'Est de l'Ontario, tout en aidant la province à faire avancer la mise au point et l'application de technologies de prochaine génération.

Soutenir les entreprises manufacturières et les travailleurs du secteur

Le secteur de la fabrication de l'Ontario, qui produit près de 75 % de l'ensemble des marchandises que la province exporte vers l'étranger, est également un moteur de la puissance économique et de la compétitivité mondiale de l'Ontario.

L'Ontario offre plusieurs programmes clés pour renforcer et stimuler la croissance du secteur manufacturier de la province. En voici quelques exemples :

- Le crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario (CIIFO), qui offre aux entreprises jusqu'à 3 millions de dollars en aide annuelle au titre de l'impôt pour les investissements dans la fabrication ou la transformation, afin d'aider les fabricants à abaisser leurs coûts, à innover et à devenir plus concurrentiels.
- Le volet Innovation et compétitivité dans le secteur de la fabrication de pointe (ICSFP) du Programme pour le développement régional (PDR). Le volet ICSFP aide les fabricants à investir dans du matériel, des technologies de pointe et une main-d'œuvre spécialisée. À ce jour, le gouvernement a annoncé des investissements de plus de 55 millions de dollars dans plus de 55 entreprises et organisations par l'entremise du volet ICSFP. Ce financement a généré à son tour des investissements de 700 millions de dollars de la part de l'industrie et permis de créer plus de 1 300 emplois.
- Le Fonds de développement de l'Est de l'Ontario et le Fonds de développement du Sud-Ouest de l'Ontario du Programme pour le développement régional (PDR). Ces programmes régionaux de développement économique des entreprises et des collectivités soutiennent les entreprises établies, les municipalités et les organismes de développement économique situés dans ces limites régionales. À ce jour, l'Ontario a annoncé des investissements de plus de 200 millions de dollars dans plus de 175 entreprises et organismes. Cette mesure a suscité des investissements de plus de 2,2 milliards de dollars de la part de l'industrie et ainsi créé plus de 4 800 emplois.
- Le Programme de financement pour protéger l'Ontario, qui offre une aide financière aux entreprises ontariennes dont l'activité est perturbée par les droits de douane, nombreuses dans le secteur de la fabrication.

- Le fonds L'Ontario, ensemble pour le commerce (FLOEC), qui aide les petites et moyennes entreprises manufacturières de la province à s'adapter aux perturbations commerciales en investissant dans l'équipement et les technologies de pointe, en augmentant la capacité de production intérieure, en renforçant les chaînes d'approvisionnement locales et en diversifiant leurs marchés.
- Le Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules (ROIV), qui permet aux petites et moyennes entreprises (PME) de concevoir, de mettre à l'essai, de valider et de mettre en valeur des technologies liées à l'automobile et à la mobilité grâce à des co-investissements et à des partenariats stratégiques. À ce jour, le programme a soutenu plus de 860 PME ontariennes, créé ou préservé au-delà de 8 560 emplois et mobilisé plus de 1 milliard de dollars d'investissements pour les entreprises de l'Ontario.
- Le Programme de modernisation pour le secteur automobile de l'Ontario (PMSA-O), qui soutient les petites et moyennes entreprises de la chaîne d'approvisionnement du secteur de l'automobile pour les aider à devenir plus concurrentielles et plus résilientes. Depuis sa création en 2019, le PMSA-O a soutenu 276 projets, généré plus de 1 000 emplois et contribué à en préserver 19 500, puis mobilisé plus de 74 millions de dollars d'investissements de la part du secteur privé.
- Le Fonds pour Investissements Ontario, qui offre un soutien financier destiné à des investissements stratégiques dans les secteurs clés, notamment la fabrication de pointe.

Investir dans l'avenir du secteur de la fabrication de pointe en Ontario

En août 2026, l'Ontario a accueilli un investissement de 132 millions de dollars de Tempel Canada, une filiale de Worthington Steel et l'un des principaux fabricants de noyaux de transformateurs destinés à la conversion et à la distribution d'électricité, en vue de la création d'une nouvelle usine de fabrication de 250 000 pieds carrés à Burlington. Pour soutenir cet investissement, l'Ontario a fourni 5 millions de dollars dans le cadre du volet Innovation et compétitivité dans le secteur de la fabrication de pointe du Programme pour le développement régional (PDR). Cet investissement devrait assurer le maintien de plus de 200 postes, créer près de 100 nouveaux emplois et permettre à l'Ontario de répondre à la demande croissante de transformateurs fiables et de grande qualité dans tout le marché nord-américain.

Aider les entrepreneurs à prospérer et à réussir

Au nombre de près de 500 000 et comptant pour 98 % des entreprises qui emploient de la main-d'œuvre dans la province, les petites entreprises de l'Ontario emploient environ 2,5 millions de personnes et sont indispensables à la survie et à la prospérité de l'économie ontarienne.

Aider les petites entreprises à adopter les technologies numériques

En mai 2026, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il poursuivait la mise en œuvre de son plan pour protéger les travailleurs et soutenir les petites et moyennes entreprises en consacrant 5 millions de dollars supplémentaires à l'agrandissement du Centre de compétences numériques (CCN), un montant qui vient se greffer aux 20 millions de dollars investis à ce jour dans ce programme. Le CCN est une initiative prise à l'échelle de la province dans le cadre d'un partenariat avec le Centre d'innovation de l'Ontario (CIO) pour aider près de 450 entreprises à adopter les outils numériques, à moderniser leurs opérations et à améliorer leur productivité pour pouvoir continuer à croître et rester concurrentielles. Depuis son lancement en 2022, le CCN a accordé à des entreprises ontariennes plus de 800 subventions grâce auxquelles elles pourraient faire croître leur chiffre d'affaires de 600 millions de dollars et conserver ou créer 3 000 emplois.

Soutenir les jeunes entrepreneurs

L'Ontario facilite le démarrage et le développement d'entreprises par des jeunes dans la province. En juin 2026, le gouvernement a annoncé qu'il investissait 6 millions de dollars supplémentaires dans Futurpreneur, ce qui permettra à près de 1 000 entrepreneurs âgés de 18 à 39 ans d'accéder à des prêts sans garantie, à du mentorat individuel, à des possibilités de réseautage et à des outils de planification pour développer leur entreprise et créer des emplois. Cet investissement soutiendra plus de 3 800 emplois futurs et accélérera la croissance économique à long terme dans toute la province. Grâce à son Programme de démarrage phare, Futurpreneur a contribué, à ce jour, à la croissance de plus de 1 700 entreprises et créé plus de 7 300 emplois en Ontario.

Protéger l'Ontario en gardant les coûts bas

Le gouvernement est conscient que de nombreuses personnes en Ontario continuent d'être confrontées à des coûts croissants, à des pressions économiques et à une incertitude persistante à l'échelle mondiale. Le gouvernement progresse vers son objectif de rendre la vie plus abordable en adoptant des mesures pour abaisser les coûts et offrir un répit aux familles et aux particuliers en Ontario.

Soutenir les familles et les particuliers

Le gouvernement continue d'agir pour aider la population de l'Ontario à faire face aux défis liés à l'abordabilité dans un contexte d'incertitude économique persistante, auquel s'ajoutent des pressions commerciales et tarifaires. En réponse aux difficultés financières qu'imposent ces conditions aux familles et aux particuliers, le gouvernement a toujours adopté rapidement des mesures pour offrir aide et soutien, tout en demeurant concentré sur son engagement à rendre la vie plus abordable et à protéger l'argent des contribuables.

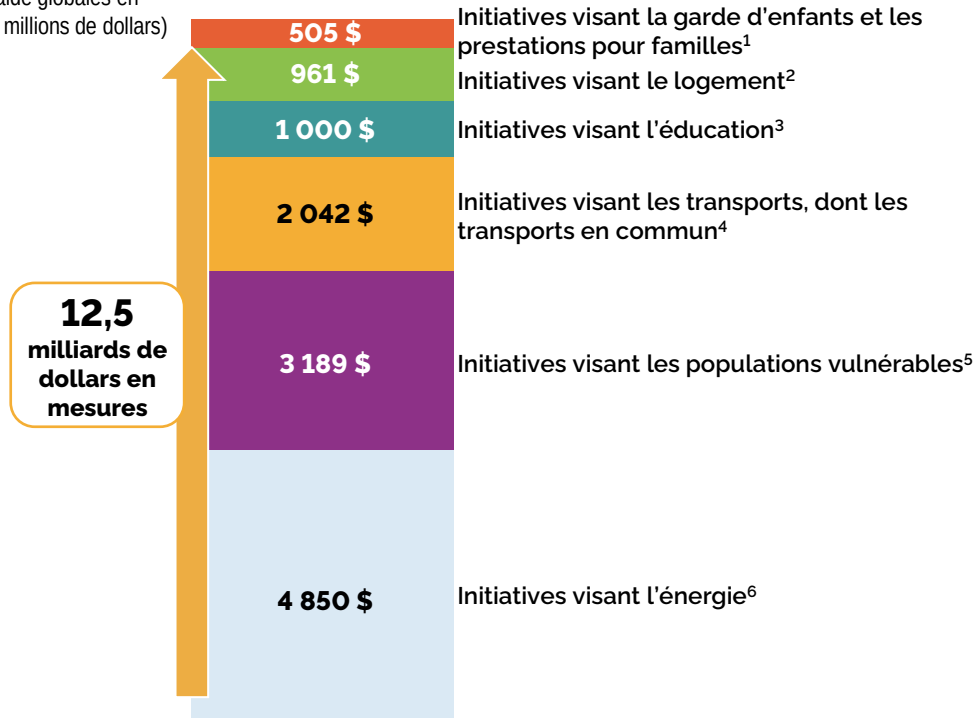
Le gouvernement s'est engagé à verser plus de 12,5 milliards de dollars en soutien aux familles et aux particuliers pour l'année financière 2026-2027, comme le montre le graphique 1.5.



Graphique 1.5

Des mesures qui aident les familles et les particuliers

Économies et aide globales en
2026-2027 (en millions de dollars)



¹ Inclut la Prestation ontarienne pour enfants (POE) indexée sur l'inflation et la croissance du programme, la contribution de l'Ontario à l'Accord entre le Canada et l'Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada et le crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allègement des dépenses (crédit d'impôt ASGE), ainsi que le crédit d'impôt de l'Ontario pour le traitement de l'infertilité (CIOTI).

² Inclut les contributions provinciales à la Stratégie nationale sur le logement, l'allègement de la TVH pour les acheteurs d'une première habitation neuve et l'allègement temporaire de TVH pour tous les acheteurs d'habitations neuves.

³ Inclut les mesures de soutien pour les étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire.

⁴ Inclut l'élimination et le remboursement des frais de renouvellement des plaques d'immatriculation et des vignettes de validation des véhicules, l'annulation des hausses de frais, la simplification des exigences pour les permis de véhicules récréatifs (autocaravanes), la suppression du double tarif pour les réseaux de transport en commun municipaux participants (intégration des tarifs et du service), la suppression des péages sur les autoroutes 407 Est, 412 et 418, ainsi que le maintien permanent des taux de la taxe sur l'essence et de la taxe sur les carburants à 9 cents le litre.

⁵ Inclut le total cumulatif des augmentations annuelles des allocations de base du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) et de l'exonération de revenu plus élevée pour les personnes handicapées, l'expansion du Régime de revenu annuel garanti de l'Ontario (RRAG), l'indexation des prestations et la prise en compte de la croissance démographique de la population âgée, le crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu (CIPFR) et sa bonification, le crédit d'impôt de l'Ontario pour les soins à domicile à l'intention des aînés, le Programme ontarien de soins dentaires pour les aînés, la réforme de l'Assurance-santé Plus et du Programme de médicaments de l'Ontario (PMO) pour les enfants et les jeunes qui n'ont pas de régime privé, l'élargissement du Programme d'adaptation des habitations et des véhicules, l'élargissement du Programme d'appareils et accessoires fonctionnels pour le contrôle continu de la glycémie, le Programme de prévention de l'itinérance et le Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones, le Programme de la quote-part pour les personnes âgées du Programme de médicaments de l'Ontario, ainsi que le volet d'aide pour le fonctionnement des refuges et la lutte contre l'itinérance du nouvel accord pour Toronto.

⁶ Inclut l'annulation de la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange, le volet résidentiel de la remise de l'Ontario pour l'électricité (ROE), le volet résidentiel du Plan exhaustif relatif à l'électricité (PERE) et le financement continu du Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (POAFE).

Note : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. L'incidence sur les familles et les particuliers variera de manière considérable, car les critères d'admissibilité diffèrent d'un programme à l'autre.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Agir pour le logement

Le gouvernement agit pour rendre le logement plus abordable et accélérer la construction d'habitations. Il offre notamment un allègement de la taxe de vente harmonisée (TVH) sur les habitations neuves, des partenariats avec les municipalités pour la construction d'infrastructures nécessaires à la construction de logements et une réduction des coûts d'aménagement afin que les habitations puissent être construites plus rapidement et à moindre coût.

Construire ensemble grâce à des partenariats fédéraux-provinciaux

En mars 2026, l'Ontario et le gouvernement fédéral ont signé l'accord historique intitulé partenariat Canada-Ontario pour la construction, afin d'appuyer des objectifs communs, notamment de rendre le logement plus abordable, de lancer de grands projets de transport en commun et de favoriser le développement économique qui protégera les emplois et favorisera la croissance des collectivités, malgré les contrecoups des droits de douane et l'incertitude économique.

L'entente prévoit un financement fédéral et provincial de 8,8 milliards de dollars sur 10 ans, par l'entremise du volet provincial-territorial du Fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF), afin de soutenir les investissements en infrastructures pour la construction d'habitations et de permettre aux municipalités de l'Ontario de réduire les redevances d'aménagement. Cette entente prévoit également une collaboration et une aide financière pour un certain nombre de grands projets de transport en commun, ainsi qu'un financement visant à accorder un allègement accru sur la totalité des 13 % de la TVH pour les acheteurs admissibles de logements neufs d'une valeur maximale de 1 million de dollars.

Pour plus de détails sur la façon dont l'Ontario collabore avec d'autres paliers de gouvernement afin de construire plus d'habitations, plus rapidement, et de rendre le logement plus abordable, consultez les sections ci-dessous.

Offrir un allègement de taxe de vente harmonisée pour les nouvelles habitations

Le gouvernement de l'Ontario continue d'abaisser les coûts et d'aider les familles à réaliser leur rêve d'accession à la propriété grâce à un allègement temporaire de la totalité des 13 % de la TVH pour les acheteurs admissibles d'une habitation neuve d'une valeur maximale de 1 million de dollars. Cette mesure permettra aux acheteurs admissibles de bénéficier d'un allègement pouvant aller jusqu'à 130 000 \$. Les demandes d'allègement peuvent maintenant être présentées par l'entremise de l'Agence du revenu du Canada (ARC). L'allègement de la totalité de la TVH de 13 % est généralement accordé à l'achat d'une habitation auprès d'un constructeur entre le 1^{er} avril 2026 et le 31 mars 2027.

Cette mesure comporte deux volets. Le premier regroupe le remboursement bonifié pour habitations neuves de l'Ontario et le remboursement bonifié pour immeubles d'habitation locatifs neufs de l'Ontario, deux programmes administrés par l'ARC. Ces programmes offrent des remises pouvant aller jusqu'à 80 000 \$, ce qui peut équivaloir, au maximum, à la totalité de la partie provinciale de 8 % de la TVH, à l'achat d'une habitation neuve ou ayant subi des rénovations majeures.

Chapitre 1 : Un plan pour protéger l'Ontario

Le second est le paiement pour l'abordabilité aux acheteurs d'une habitation neuve en Ontario. Ce programme offre une remise supplémentaire pouvant atteindre 50 000 \$, soit un équivalent pouvant aller jusqu'à 100 % de la partie fédérale de 5 % de la TVH à l'achat d'une habitation neuve ou ayant subi des rénovations majeures. L'admissibilité au paiement pour l'abordabilité aux acheteurs d'une habitation neuve en Ontario est fonction du remboursement bonifié pour habitations neuves de l'Ontario et du remboursement bonifié pour nouveaux immeubles résidentiels locatifs de l'Ontario, selon le cas. Le paiement pour l'abordabilité aux acheteurs d'une habitation neuve est administré par l'Ontario, et le versement des remises devrait commencer au début de 2027.

Ensemble, ces deux volets se traduiraient par l'élimination temporaire de l'intégralité de la TVH de 13 % sur les logements neufs admissibles d'une valeur maximale de 1 million de dollars, jusqu'à hauteur de 130 000 \$ par logement neuf admissible. Ce maximum de 130 000 \$ est maintenu pour les logements neufs évalués à un montant allant de 1,0 à 1,5 million de dollars.

« Dans la région du grand Toronto (RGT), plus de 4 100 maisons unifamiliales neuves ont été vendues, soit 26 % de plus que la moyenne sur 10 ans pour les mois d'avril à août. À l'évidence, le programme d'allègement de la taxe de vente harmonisée (TVH) en Ontario fonctionne [...] Le programme ne fait pas que rendre plus accessible le rêve d'être propriétaire pour des milliers de nouveaux acheteurs et de jeunes familles; il a aussi des effets déterminants sur la protection de l'économie. À l'échelle locale, il soutient l'emploi, les fournisseurs et l'activité économique en cette période très difficile pour les échanges commerciaux canadiens. »

Justin Sherwood

Directeur général

Building Industry and Land Development Association

Comme mesure distincte, le 28 octobre 2025, l'Ontario annonçait qu'il supprimerait la totalité de la partie provinciale de 8 % de la taxe de vente harmonisée (TVH) pour les acheteurs d'une première habitation neuve d'une valeur maximale de 1 million de dollars. Cette mesure s'inspire de celle mise en place par le gouvernement fédéral pour le remboursement de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) aux acheteurs d'une première habitation. Le remboursement pour les acheteurs d'une première habitation de l'Ontario est maintenant en vigueur, et les acheteurs admissibles peuvent commencer à présenter leurs demandes à l'ARC. Pour être admissible à cette remise, l'acheteur doit avoir fait l'acquisition d'une nouvelle habitation qui sera utilisée comme résidence principale, et les conventions d'achat et de vente doivent avoir été conclues le 20 mars 2025 ou après cette date, et avant 2031.

Construire davantage de logements grâce au Programme de réduction des redevances d'aménagement

L'Ontario, en collaboration avec ses partenaires fédéraux et municipaux, continue d'agir pour aider à augmenter l'offre d'habitations abordables et à réduire les coûts du logement, tout en créant des emplois bien rémunérés pour les travailleuses et travailleurs. Ces efforts aident les collectivités à obtenir le soutien dont elles ont besoin pour accélérer la construction de logements, développer les infrastructures essentielles, soutenir la croissance économique et garder les coûts bas à long terme.

Cette aide financière appuiera des projets d'infrastructure favorisant le logement en Ontario, grâce au Programme de réduction des redevances d'aménagement (PRRA). La priorité sera accordée aux municipalités qui réduisent et maintiennent des réductions d'au moins 30 % des redevances d'aménagement.

Des redevances d'aménagement élevées peuvent ajouter des coûts considérables aux nouveaux ensembles résidentiels, lesquels peuvent, en fin de compte, être transférés aux acheteurs d'habitations ou aux locataires. En aidant les municipalités à compenser les pertes de revenus associées à ces réductions, le PRRA stimulera les investissements en infrastructures critiques, comme les routes, les réseaux d'eau et d'égout et les autres services nécessaires pour faciliter la construction de nouveaux ensembles résidentiels. Ce programme aidera à réduire les obstacles à la construction de logements, encouragera les investissements par le secteur privé, permettra de disposer d'une offre supplémentaire de logements et créera plus de choix abordables pour les familles de l'Ontario tout en favorisant une croissance énergétique et durable des collectivités.

Les municipalités devront également appuyer les réductions des redevances d'aménagement, afin que les trois ordres de gouvernement contribuent à accroître l'offre de logements et à en améliorer l'accessibilité. Ces investissements stratégiques encourageront la construction de nouveaux logements et aideront plus de gens à réaliser leur rêve d'accéder à la propriété.

L'Ontario et le Canada réduisent le coût du logement

Dans le cadre du Programme de réduction des redevances d'aménagement, l'Ontario et le Canada ont annoncé jusqu'à 3,3 milliards de dollars à ce jour pour soutenir les cinq premières municipalités ayant pris des mesures visant à réduire ou à éliminer les frais d'aménagement résidentiel et à contribuer à la baisse du coût de construction de nouveaux logements. Il s'agit des municipalités de Toronto, Vaughan, Hamilton, Mississauga et Bradford West Gwillimbury; d'autres municipalités devraient être annoncées dans les prochains mois.

Selon les municipalités, cet investissement initial devrait permettre la construction de plus de 300 000 nouveaux logements et favoriser un marché immobilier offrant plus de choix et plus d'abordabilité aux acheteurs et aux locataires.

Bâtir plus d'habitations pour les municipalités n'imposant pas de redevances d'aménagement

En août 2026, dans le cadre du partenariat Canada-Ontario pour la construction, l'Ontario et le Canada ont annoncé un investissement de 1 milliard de dollars pour aider les municipalités qui n'imposent pas de redevances d'aménagement. Le nouveau volet Municipalités n'imposant pas de redevances d'aménagement (volet Municipalités n'imposant pas de RA) du Programme pour l'infrastructure municipale et le logement fournira du financement pour des infrastructures essentielles, notamment des routes, des ponts et des réseaux d'aqueduc, afin de permettre la construction d'habitations, de préserver l'offre de logements existante et de contribuer à réduire les coûts du logement pour les familles ontariennes. Cette initiative tient compte des besoins en infrastructures des municipalités qui ont choisi de ne pas utiliser les redevances d'aménagement comme source de recettes.

L'engagement financier comprend 500 millions de dollars provenant de l'Ontario, par l'entremise du Programme pour l'infrastructure municipale et le logement, et 500 millions de dollars provenant du Fonds pour bâtir des collectivités fortes. Le volet Municipalités n'imposant pas de RA vient se greffer aux mesures plus générales d'abordabilité du logement prévues dans le cadre du partenariat Canada-Ontario pour la construction, notamment les initiatives de réduction des redevances d'aménagement et l'allégement accru de la TVH pour les habitations neuves qui, ensemble, visent à réduire les coûts du logement et à accélérer l'augmentation de l'offre de logements dans toute la province. Les demandes pour le volet des municipalités n'imposant pas de redevances d'aménagement ont commencé à être acceptées en octobre 2026, et d'autres périodes de présentation des demandes seront annoncées ultérieurement.

Cet investissement s'appuie sur l'élargissement antérieur par la province du Programme pour l'infrastructure municipale et le logement (PIML), qui fournit aux municipalités et aux communautés autochtones les ressources nécessaires pour réaliser plus rapidement et à plus grande échelle les infrastructures qui favorisent la construction de logements.

Ensemble, le Fonds pour l'accélération de la construction, les mesures plus générales visant l'abordabilité du logement et ces investissements contribuent à réduire les coûts, à accélérer l'agrandissement de l'offre de logements et à rendre la propriété plus accessible aux familles ontariennes.

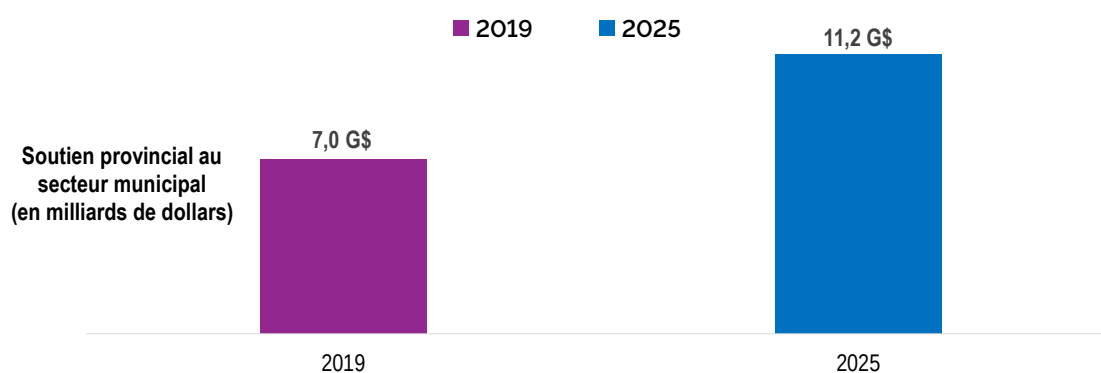
Favoriser l'innovation et l'investissement dans les résidences pour étudiants universitaires

Le gouvernement continue d'appuyer la construction de nouvelles résidences pour étudiants universitaires spécialement conçues à cette fin en instaurant un nouveau régime d'impôt foncier qui englobera un plus large éventail de partenariats entre les universités et les promoteurs immobiliers. Bien que les résidences étudiantes exploitées par les universités continuent d'être exemptées d'impôts, cette modification offrira un allègement partiel de l'impôt foncier aux immeubles à logements pour étudiants situés sur les terrains des universités, mais exploités par des tiers. Les installations admissibles bénéficieraient d'une exemption de l'impôt foncier pour établissements d'enseignement et d'une réduction de l'impôt foncier prélevé aux fins scolaires par l'entremise de la nouvelle sous-catégorie visant les nouveaux immeubles à logements multiples. Cette mesure incitera encore davantage les universités à unir leurs forces à celles des promoteurs afin de profiter de modèles novateurs de partenariats pour le logement étudiant, tout en favorisant une imposition foncière plus claire et plus cohérente de tels établissements.

Soutenir les municipalités

Les municipalités de l'Ontario jouent un rôle essentiel dans la vigueur et la résilience économiques globales de la province, et le gouvernement a adopté des mesures importantes pour soutenir et renforcer les collectivités locales en réalisant des investissements record dans le secteur municipal. En fait, de 2019 à 2025, les principales mesures de soutien offertes par la province aux municipalités ont augmenté de plus de 60 %. En 2025 seulement, le gouvernement a versé plus de 11 milliards de dollars dans le cadre des principaux transferts.

Graphique 1.6
Soutien provincial au secteur municipal



Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Le gouvernement continue de soutenir les municipalités partout dans la province au moyen du Programme de réduction des redevances d'aménagement et du volet Municipalités n'imposant pas de redevances d'aménagement dans le cadre du partenariat Canada-Ontario pour la construction, ainsi qu'au moyen d'autres investissements, tels que :

- Le lancement du prochain cycle du Fonds pour l'infrastructure communautaire des sports et des loisirs (FICSL).

- L'achèvement du troisième cycle du Programme de développement des collectivités rurales de l'Ontario. Ce programme, doté de 20 millions de dollars, offre un financement à coût partagé pour les projets qui attirent les investisseurs, contribuent à renforcer le bassin de main-d'œuvre et favorisent la croissance à long terme dans les collectivités rurales à l'échelle de l'Ontario.
- Une augmentation de 100 millions de dollars du Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO), portant le total de l'enveloppe à 600 millions de dollars en 2026.
- Une hausse du financement annuel du Programme des routes de raccordement aux routes principales, qui passe de 30 millions à 45 millions de dollars, pour aider les municipalités à réaliser les travaux d'amélioration admissibles sur des routes de raccordement ou des ponts, afin de prolonger le cycle de vie de leurs infrastructures et de poursuivre les projets d'aménagement locaux.

Dans les prochaines années, le gouvernement continuera à collaborer avec les municipalités afin de construire plus de logements, de soutenir la croissance économique et de renforcer davantage les collectivités de l'Ontario.

Épargner sur les coûts de l'énergie

En 2025, le gouvernement de l'Ontario a lancé le cadre pour l'efficacité énergétique, qui constitue le plus important investissement dans des programmes d'efficacité énergétique de l'histoire du Canada. Le gouvernement a aussi récemment élargi son offre par l'entremise de ce cadre de 10,9 milliards de dollars sur 12 ans. Dans le cadre du nouveau programme Peak Performance, les immeubles commerciaux et institutionnels admissibles peuvent bénéficier d'incitatifs financiers pour réduire leur consommation de chauffage, ventilation et conditionnement d'air (CVCA) durant les périodes de pointe. En permettant une réduction de la demande en période de pointe allant jusqu'à 100 mégawatts en 2026, et qui pourra passer à 230 mégawatts en 2027, ce changement protégera la fiabilité du réseau électrique de l'Ontario et réduira les coûts pour les consommateurs et les entreprises.

Pour maintenir l'abordabilité et assurer la pérennité de la remise de l'Ontario pour l'électricité (ROE), à compter du 1^{er} mai 2027, le crédit mensuel que le gouvernement continue d'accorder sera plafonné à 1 200 kilowattheures (kWh) pour les clients résidentiels. En Ontario, le client résidentiel moyen utilise environ 700 kWh par mois. Les petites entreprises et les exploitations agricoles ne sont pas visées par ce changement. En outre, le gouvernement continuera à fournir des crédits en plus de la ROE afin de réduire les coûts de l'énergie pour les résidents des collectivités rurales et du Nord.

Le gouvernement offre également un allégement ciblé sur la facture d'électricité aux ménages à faible revenu admissibles, à la clientèle des Premières Nations habitant sur une réserve, ainsi qu'à la clientèle admissible des régions rurales ou éloignées. Le Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (POAFE), par exemple, fournit aux ménages à faible revenu un crédit mensuel appliqué directement à leurs factures afin de les aider à faire face aux coûts de l'électricité.

Réduire le coût des déplacements

Réduire de façon permanente les taux de la taxe sur l'essence et de la taxe sur les carburants

À compter du 1^{er} juillet 2025, en vue d'apporter un soutien continu aux ménages de l'Ontario, le gouvernement a annoncé qu'il rendait permanentes les réductions de 5,7 cents le litre du taux de la taxe sur l'essence et de 5,3 cents le litre du taux de la taxe sur les carburants (diesel), pour établir un taux réduit de 9 cents le litre. Depuis son entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2022, cette mesure s'est traduite par un allègement des taxes sur l'essence et les carburants totalisant 2,3 milliards de dollars pour les familles et les particuliers. En moyenne, ces réductions ont permis aux ménages d'économiser 115 \$ par année.

Suppression des péages

Le 1^{er} juin 2025, le gouvernement a supprimé définitivement les péages sur l'autoroute 407 Est, propriété de la province, ce qui fait économiser aux automobilistes environ 94 millions de dollars par an. Cette mesure réduit le coût des déplacements tout en augmentant la commodité et le choix.

Ce retrait des péages s'ajoute à un certain nombre d'autres mesures mises en œuvre par le gouvernement pour remettre de l'argent dans les poches des conducteurs, notamment l'élimination des frais de renouvellement des plaques d'immatriculation, la suppression des péages sur les autoroutes 412 et 418, le gel des droits pour permis de conduire et les cartes-photos de l'Ontario, ainsi que la réduction permanente des taux de la taxe sur l'essence et de la taxe sur les carburants.

Aider les usagers des transports en commun grâce au tarif unique

Depuis son lancement, en 2024, le programme de tarif unique a permis aux Ontariennes et aux Ontariens d'économiser plus de 300 millions de dollars et a donné lieu à près de 100 millions de correspondances gratuites entre les sociétés de transport en commun participantes.

Grâce au programme de tarif unique de l'Ontario, les usagers du transport en commun ne paient qu'une seule fois lorsqu'ils effectuent des correspondances entre le réseau de la Commission de transport de Toronto (CTT) et GO Transit, le réseau de transport en commun (RTC) de Brampton, le RTC de la région de Durham, MiWay (Mississauga), TransHelp (Peel) et le RTC de la région de York.

Le programme de tarif unique rend les déplacements d'un réseau de transport à l'autre plus abordables et plus pratiques pour toute la clientèle, y compris les étudiants, les aînés et les usagers à faible revenu.

Améliorer les marchés et services financiers

Adhérer au régime de passeport dans le domaine des valeurs mobilières et promouvoir la modernisation des pratiques de réglementation

L'Ontario continue de mettre à profit la dynamique créée par le Sommet canadien de l'investissement de 2026 afin de s'affirmer comme destination privilégiée pour l'investissement, l'entrepreneuriat et l'innovation.

L'Ontario, le gouvernement fédéral, les organismes de réglementation et le milieu des affaires doivent travailler de concert à bâtir une économie plus concurrentielle et plus productive en favorisant la formation de capital local, en soutenant la croissance des entreprises et en assurant la commercialisation et la rétention de la propriété intellectuelle générée en Ontario.

Les marchés des capitaux et financiers modernes sont essentiels pour permettre aux entreprises d'accéder à l'investissement dont elles ont besoin pour se développer et être concurrentielles sur la scène mondiale.

À mesure que les capitaux, les talents et l'innovation gagnent en mobilité, l'Ontario et ses organismes de réglementation doivent continuer à réduire les exigences complexes qui font double emploi, à abaisser les coûts et à aider les entreprises à poursuivre leurs investissements et à mobiliser du capital. L'Ontario continuera à viser un environnement réglementaire qui soutient la formation de capital, la compétitivité et la croissance.

Le rôle directeur de l'Ontario dans le régime canadien de passeport pour la réglementation des valeurs mobilières contribuera à réduire les doublons, à améliorer l'efficacité et à mieux intégrer les marchés financiers du Canada. Cependant, toutes les autorités administratives doivent prendre des mesures supplémentaires pour éliminer les obstacles interprovinciaux, travailler davantage en harmonie et alléger le fardeau inutile de la réglementation et des règles de conformité. Ces efforts aideront les entreprises à accéder à du capital, à améliorer leur productivité et à affronter la concurrence mondiale.

Par ailleurs, le gouvernement propose d'augmenter la durée des ordonnances provisoires relatives à une catégorie délivrées par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario afin d'offrir aux entreprises et aux investisseurs davantage de certitude à l'égard de la réglementation au fur et à mesure que des règles permanentes sont élaborées.

Au printemps et à l'été 2026, l'Ontario a tenu des tables rondes avec les participants aux marchés et aux services financiers. À partir de ces discussions, le gouvernement continuera à collaborer avec les organismes de réglementation, l'industrie et les participants aux marchés pour :

- éliminer les obstacles interprovinciaux et réduire les formalités administratives;
- mobiliser davantage de capitaux canadiens pour les entreprises, les technologies et les infrastructures canadiennes;
- améliorer l'accès au capital pour les entreprises à diverses étapes de leur croissance;
- soutenir la création d'entreprises en Ontario, les aider à croître et à y rester, appuyer et conserver les investissements dans la province et y favoriser l'ouverture et le maintien de sièges sociaux;
- renforcer la compétitivité mondiale des marchés financiers de l'Ontario et de ses services financiers.

Un environnement réglementaire efficace et compétitif aidera à attirer et à retenir en Ontario les investissements, les entreprises, les talents et la propriété intellectuelle.

Protéger les consommateurs dans le secteur de l'assurance de personnes

Le gouvernement protège les consommateurs et maintient la confiance dans le secteur ontarien de l'assurance-vie et de l'assurance-santé. Après la suspension temporaire de leur mise en œuvre au printemps 2026, le gouvernement met en place des modifications législatives qui redéfiniront le cadre de délivrance de permis aux agents généraux gestionnaires d'assurance-vie et d'assurance-santé en Ontario et en préciseront la portée afin d'alléger le fardeau réglementaire et d'apporter des précisions pour le secteur, tout en renforçant la surveillance et la reddition de comptes dans l'industrie et en maintenant une solide protection des consommateurs.

Renforcer le système des retraites de l'Ontario

Les travailleurs ontariens méritent des retraites sûres et durables. C'est pourquoi le gouvernement continue de tenir ses engagements visant à renforcer le système de retraite de l'Ontario en assurant une gouvernance plus rigoureuse des régimes de retraite, la viabilité à long terme de ces régimes, ainsi que de nouvelles solutions permettant aux travailleurs de regrouper leurs actifs et d'améliorer leur sécurité financière à la retraite.

Élargir le cadre de conversion des régimes de retraite conjoints

Comme l'indique le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2025*, le gouvernement transforme le système des retraites en Ontario en proposant de nouvelles possibilités pour le transfert des actifs des régimes à cotisations déterminées vers des régimes de retraite conjoints. Ces changements permettraient aux participants de regrouper leurs prestations de retraite et d'accéder aux avantages des régimes de retraite conjoints, notamment réputés pour leur efficacité et leur bonne gouvernance, ainsi qu'à la sécurité d'un revenu de retraite à vie offerte par les régimes à prestations déterminées.

Les changements découlant du cadre proposé donneraient plus de souplesse aux administrateurs des régimes de retraite et faciliteraient les transactions liées aux retraites, ce qui réduirait la complexité administrative et offrirait des choix clairs et compréhensibles aux participants.

Le gouvernement a mené de vastes consultations sur le cadre proposé et met de l'avant les changements nécessaires à sa mise en œuvre, prévue pour le 1^{er} janvier 2027. Ces mesures contribueraient à protéger les travailleurs de l'Ontario en renforçant les régimes de retraite professionnels et en les rendant plus viables. En outre, elles faciliteraient le regroupement des régimes de retraite et élargiraient l'accès à une couverture fiable en matière de régimes de retraite professionnels. Un système de retraite plus fort contribue à une économie ontarienne plus forte et plus résiliente.

Le point sur la mise en œuvre de l'examen visant la gouvernance d'OMERS, le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

À la suite des modifications législatives apportées en 2025 à la *Loi de 2006 sur le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario*, les changements relatifs à la gouvernance d'OMERS vont de l'avant. La création du Conseil de promotion vise à améliorer la gouvernance d'OMERS ainsi qu'à renforcer la transparence et la reddition de comptes. La mise en œuvre se poursuit, en consultation avec les employeurs et d'autres parties prenantes, pour favoriser une transition harmonieuse.

Élargir le marché de l'alcool

L'Ontario a réalisé la plus importante expansion de son marché de l'alcool depuis la fin de la prohibition, il y a près de 100 ans. Cette transformation a permis d'offrir aux consommateurs un choix plus vaste et plus pratique, contribuant à créer un marché plus concurrentiel pour la vente d'alcool au détail et à soutenir ainsi les entreprises de l'Ontario, où plus de 6 600 épiceries et dépanneurs sont autorisés à vendre de l'alcool.

Entreprendre une réduction des taxes, des marges bénéficiaires et des formalités administratives

La transformation du marché de l'alcool de l'Ontario par le gouvernement a entraîné des réductions de taxes et de marges bénéficiaires, notamment les suivantes :

- gel de la taxe sur la bière et de l'indexation du taux de marge bénéficiaire depuis 2018, et prolongement de cette pause jusqu'au 1^{er} mars 2028;
- rationalisation de la marge bénéficiaire de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) et des taxes sur l'alcool, auxquelles sont appliquées des réductions d'environ 200 millions de dollars et 60 millions de dollars respectivement, à compter du 1^{er} avril 2026, pour amener les producteurs et les détaillants à réussir sur le marché élargi de l'alcool.

Ces mesures viennent s'ajouter à plusieurs réductions de taxes qui avaient été annoncées dans le budget de 2025 et qui étaient censées représenter une aide d'environ 155 millions de dollars en 2026-2027, notamment :

- rationalisation et réduction des taux de majoration de la LCBO pour le cidre, les spiritueux et les boissons prêtes à boire à base de vin, de sorte que les taux de majoration diminueront de 21 à 50 %;
- soutien à la compétitivité des petits brasseurs en réduisant de 50 % la taxe de base sur les microbrasseurs et les taux de majoration de la LCBO;
- réduction de 50 % de la taxe de base sur les spiritueux applicable aux ventes au détail réalisées sur place chez les distillateurs de l'Ontario.

L'été dernier, le gouvernement a également instauré des mesures de réduction de la bureaucratie, dont les suivantes :

- mise en place d'un processus d'inscription ouvert au sein de la LCBO afin que les nouveaux produits puissent être mis sur le marché dans les meilleurs délais;
- liberté donnée aux producteurs et aux détaillants admissibles de gérer leur système de distribution plus efficacement.

Ces changements favorisent un marché plus dynamique et mieux adapté.

Protéger le centre d'interprétation de la marque Canadian Club

Le gouvernement apporte au cadre de délivrance de permis des changements qui permettraient la vente et la dégustation de whisky à l'emplacement historique du centre d'interprétation de la marque Canadian Club. Ces changements respectent l'engagement du gouvernement visant à protéger le centre, offrent des solutions pour augmenter la visibilité des produits ontariens et aident à soutenir le tourisme et le développement économique dans la région de Windsor.



Soutenir les fabricants locaux de boissons alcoolisées

Les ventes de produits alcoolisés de l'Ontario ont grimpé d'environ 34 % et les ventes des producteurs artisanaux locaux ont augmenté à peu près dans la même proportion, tandis que les ventes de vins de la Vintners Quality Alliance (VQA) ont affiché l'augmentation la plus forte, celle-ci s'établissant à environ 55 %¹.

La LCBO continue de consolider son engagement à soutenir, tout au long de l'année, les fabricants locaux de boissons alcoolisées à l'aide d'une série d'initiatives conçues pour accroître leur visibilité, stimuler davantage la mobilisation de la clientèle et lui permettre de découvrir, de choisir et de pouvoir s'offrir encore plus facilement, en magasin et en ligne, des produits faits en Ontario. Parmi les initiatives mises en œuvre récemment figurent les suivantes :

- La campagne promotionnelle annuelle ***Nous sommes là pour l'Ontario***, qui comporte un puissant appel à l'action, avec **Optez pour l'Ontario** et une mise à jour de la liste de produits **De chez nous** dans le site LCBO.com.
- Un **appel d'offres élargi**, qui permettra l'arrivée, dans les succursales de la LCBO, d'un plus grand nombre de produits fabriqués en Ontario par de petits producteurs.
- **De nouvelles occasions de dégustation en magasin**, avec une promotion accrue des produits locaux et des choix du personnel pour aider la clientèle à découvrir les nouveaux produits préférés de l'Ontario.
- **Encore plus de formation** pour les conseillères et conseillers en produits de la LCBO, ce qui leur permettra de mieux faire la promotion des produits fabriqués chez nous.

¹ Selon les données sur les ventes réalisées du 1^{er} avril au 15 août 2026 par la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO).

Bâtir l'Ontario pour favoriser la croissance

Le gouvernement poursuit le plan d'immobilisations le plus ambitieux de l'histoire de l'Ontario et il entend faire des investissements planifiés de plus de 210 milliards de dollars sur 10 ans à compter de 2026-2027. Il procède à des actions concrètes : les investissements dans le réseau routier, les transports en commun et l'infrastructure des collectivités soutiennent les emplois, stimulent la croissance économique et dynamisent les collectivités d'un bout à l'autre de la province.

Aménager des routes

Les coûts de l'engorgement routier sont réels. Le temps que les gens passent coincés dans le trafic constitue un des aspects les moins productifs de leur vie quotidienne. La saturation du réseau routier a pour effet d'empiéter sur leur vie familiale et, pour les entreprises, de ralentir la circulation des biens. Selon le Canadian Centre for Economic Analysis, les répercussions économiques de la congestion routière en Ontario ont été de 56,4 milliards de dollars en 2024. Si l'engorgement routier ne diminue pas, le coût annuel pour l'Ontario pourrait atteindre 108 milliards de dollars en 2044².

Construire l'autoroute 413

Afin de consolider le rôle de chef de file qu'occupe la province pour ce qui est de l'efficacité du transport des personnes et des biens, l'Ontario a amorcé la construction de l'autoroute 413, une nouvelle route de la série 400 longue de 52 kilomètres, qui permettra de mieux relier le réseau de transport dans les régions de Halton, de Peel et de York et de faire gagner jusqu'à 30 minutes par trajet. Le couloir s'étendra de l'autoroute 400, à l'est, au secteur de l'échangeur des autoroutes 401 et 407 Express Toll Route (ETR), à l'ouest. Il comprendra une autoroute à six voies de la série 400 et prévoira une protection en vue de l'aménagement d'une future voie réservée aux transports en commun.

La province s'est engagée à construire l'autoroute 413 et poursuit les activités d'approvisionnement et de construction dans l'ensemble du couloir. En septembre 2026, l'Ontario a accordé un contrat de gestion de la construction en vue du prolongement central de l'autoroute 413 sur 9,1 kilomètres, ce qui reliera l'autoroute 410 directement au futur couloir de l'autoroute 413. En outre, la province a publié un avis d'approvisionnement pour la conception et la construction du tronçon est de la 413 et du prolongement de la 427, ce qui représente environ le tiers du couloir entier. Cette avancée donne suite aux étapes importantes que l'Ontario a déjà franchies dans le cadre du projet, notamment l'achèvement de la conception préliminaire et l'attribution des deux premiers contrats pour entreprendre la construction de l'autoroute 413.

² Canadian Centre for Economic Analysis (CANCEA), « Impact of Congestion in the GTHA and Ontario: Economic and Social Risk », rapport de recherche (décembre 2024), <https://www.cancea.ca/index.php/2024/12/09/impact-of-congestion-in-the-gtha-and-ontario-economic-and-social-risks/>.

La construction de la route élargie soutiendra en moyenne 6 000 emplois par année et contribuera à hauteur de 1 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) annuel de l'Ontario.

Graphique 1.7
Tracé prévu de l'autoroute 413



Source : ministère des Transports de l'Ontario.

Construire l'autoroute 425 : Faire progresser les travaux pour le contournement de Bradford

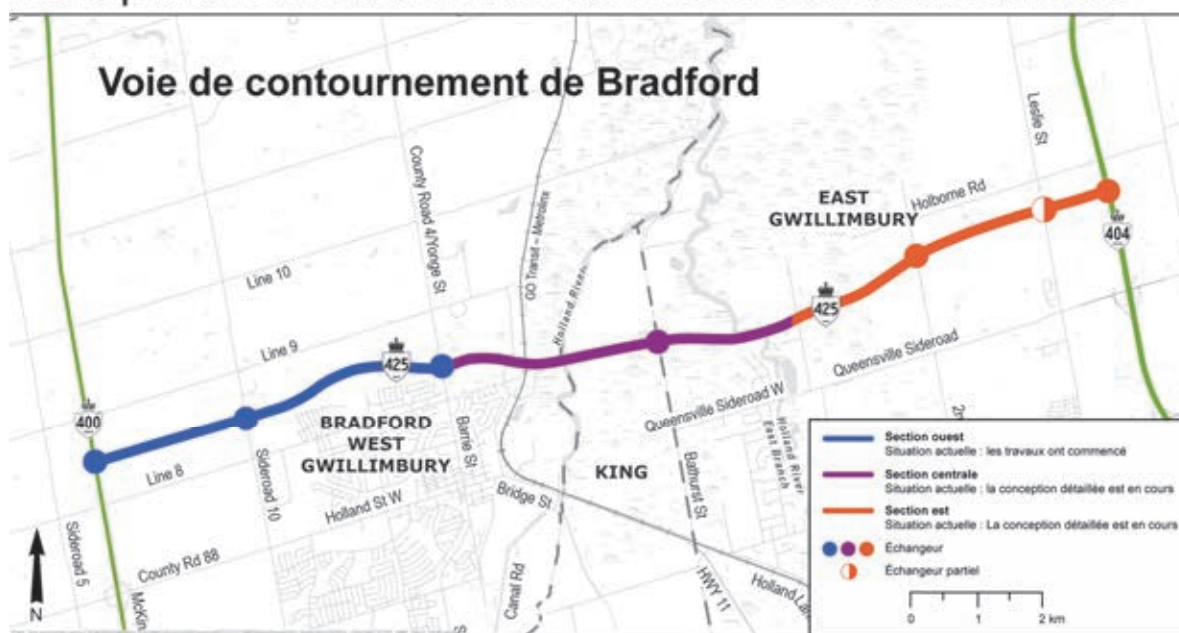
Pour aider la région de York et le comté de Simcoe à se préparer pour une croissance démographique rapide, l'Ontario aménage le contournement de Bradford, qui constituera l'autoroute 425 une fois complété. La nouvelle autoroute à quatre voies de 16 kilomètres reliera les autoroutes 400 et 404, réduira les embouteillages, diminuera le temps de déplacement des navetteurs et facilitera la circulation des marchandises dans la région élargie du Golden Horseshoe (REGH).

En mai 2026, l'Ontario a atteint un jalon important, le début des grands travaux de construction de la section ouest du contournement de Bradford. La province a terminé le défrichement le long de la section ouest et construit un détour temporaire à la route secondaire 10 afin de faciliter la construction du nouveau pont et du nouvel échangeur. Des équipes s'affairent maintenant sur la route secondaire 10 et font progresser la construction de l'autoroute à voies séparées entre l'autoroute 400 et l'ouest de Artesian Industrial Parkway. Les travaux comprennent la construction d'échangeurs à l'intersection de la route secondaire 10 et de County Road 4, le remplacement du pont au croisement de l'autoroute 400 et Line 9, ainsi que la construction d'un nouvel échangeur interautoroutier qui reliera le contournement de Bradford à l'autoroute 400.

Une fois achevé, le contournement de Bradford fera gagner environ 35 minutes aux usagers qui emprunteront cette route plutôt que le réseau routier local. Pendant la construction, on estime que le projet devrait créer jusqu'à 2 200 emplois par année et contribuer à hauteur de 286 millions de dollars au PIB de la province.

Graphique 1.8

Tracé prévu du contournement de Bradford sur l'autoroute 425



Source : ministère des Transports de l'Ontario.

Construire un tunnel express sous l'autoroute 401

Le gouvernement explore des solutions novatrices pour s'attaquer à la congestion. À cette fin, il entreprend une étude visant à évaluer la faisabilité d'un nouveau tunnel express pour les véhicules et les transports en commun sous l'autoroute 401.

L'étude examine les options concernant le creusement d'un tunnel destiné à accroître la capacité de l'autoroute 401, ainsi que des solutions complémentaires pour réduire les embouteillages. L'étude analysera les avantages économiques du projet, à court et à long terme, de même que sa capacité à réduire la congestion.

Construire la route 7

La construction de la nouvelle route 7 entre Kitchener et Guelph réduira la congestion sur l'autoroute 401 et reliera les centres urbains de Kitchener, Waterloo et Guelph, qui connaissent une croissance rapide. Le gouvernement fait avancer le projet avec la mise en œuvre d'activités telles que le remplacement du pont de la rue Frederick à Kitchener, des travaux environnementaux sur le chantier, ainsi que d'autres travaux techniques nécessaires à la construction du reste du corridor.

Par ailleurs, la province entreprend les travaux de planification et de conception en vue de l'élargissement de la route 7 en direction est; celle-ci passera de deux à quatre voies, de l'ouest de Reesor Road, à Markham, jusqu'à Brock Road, à Pickering, afin de favoriser le développement du corridor d'innovation de la ville de Pickering. La route 7 comportera ainsi quatre voies en continu de Markham à Pickering, ce qui favorisera le déplacement des biens et des personnes dans la région.

Améliorer la route 3

Le gouvernement a amorcé les travaux d'élargissement de la route 3 à St. Thomas, ce qui marque un autre jalon de son plan visant à protéger l'Ontario en améliorant la sécurité routière et l'accès à des emplois bien rémunérés.

Le projet d'élargissement de la route 3 fournira un lien crucial vers la nouvelle giga-usine de véhicules électriques (VÉ) PowerCo de Volkswagen, actuellement en chantier. L'usine Volkswagen créera des milliers d'emplois bien rémunérés pour les travailleurs du secteur automobile de l'Ontario; elle soutiendra la chaîne d'approvisionnement de la province et l'économie en général.

Prendre en charge les autoroutes Gardiner et Don Valley

Dans le cadre du déploiement continu de la nouvelle entente historique du gouvernement provincial pour Toronto, l'Ontario prendra en charge la propriété et l'entretien des autoroutes Gardiner et Don Valley à compter de l'automne 2027. Il s'agit d'un jalon important du plan provincial visant à lutter contre les entraves à la circulation, à faciliter les déplacements des personnes et des biens dans l'ensemble de la région du grand Toronto (RGT) et à s'assurer que ces routes cruciales demeurent sécuritaires, fiables, sans péage et en bon état. Afin de soutenir la transition, la province octroie jusqu'à 353 millions de dollars à la ville de Toronto, qui continuera à assumer la responsabilité et l'entretien des deux autoroutes jusqu'à ce que le transfert soit complété. Pendant cette transition, la province aidera à orienter les décisions d'immobilisations afin de s'assurer que les travaux menés sur les deux autoroutes répondent aux normes provinciales applicables.

Depuis l'annonce de la nouvelle entente pour Toronto en novembre 2023, le gouvernement provincial a versé plus de 431 millions de dollars à la ville de Toronto pour l'entretien et la réfection des deux autoroutes. Cela comprenait 73 millions de dollars pour accélérer les réparations de l'autoroute Gardiner, ce qui s'est traduit par la complétion des travaux plus de 18 mois avant la date prévue. L'accélération des réparations de l'autoroute Gardiner a permis à l'économie de l'Ontario d'épargner 273 millions de dollars. En outre, 140 000 usagers quotidiens épargnent jusqu'à 22 minutes par trajet chaque jour.

La prise en charge des autoroutes Gardiner et Don Valley réduira les pressions financières sur la ville de Toronto tout en soutenant le plan élargi de la province qui vise à lutter contre l'engorgement routier, à renforcer les corridors économiques clés et à améliorer la fluidité du réseau routier dans la RGT et au-delà.

Construire des routes dans le Nord de l'Ontario

Le gouvernement investit dans les routes du Nord pour rehausser la sécurité routière, relier les collectivités et dégager des possibilités de développement économique. Exemples de projets :

- Avancement du remplacement du pont tournant de Little Current sur la route 6 dans Northeastern Manitoulin and the Islands. En septembre 2026, le gouvernement de l'Ontario a accordé un contrat de gestion de la construction pour appuyer la conception d'un nouveau pont à deux voies qui soutiendra les emplois locaux et fournira pendant toute l'année un accès fiable au réseau routier provincial pour les résidents, les entreprises et les visiteurs.
- Amélioration des possibilités de dépassement sur les routes du Nord-Est de l'Ontario grâce à des conceptions novatrices, comme les routes à 2+1 voies, qui comprennent une voie de dépassement centrale, en alternance, tous les deux à cinq kilomètres.
- Élargissement de la route 11/17 de deux à quatre voies entre Thunder Bay et Nipigon, dont deux nouveaux tronçons ouverts à la circulation à l'automne 2025 : la route 587 sur un tronçon de 14,4 kilomètres jusqu'à Pearl Lake, ainsi que la route 582 jusqu'à Coughlin Road, sur 8,3 kilomètres. Ces deux chantiers s'inscrivent dans de multiples projets d'élargissement de plus de 100 kilomètres de la route reliant Thunder Bay et Nipigon. En septembre 2026, la province a entrepris les travaux pour l'élargissement d'un tronçon de cinq kilomètres de la route 11/17 à partir de McGuire Road jusqu'à Coughlin Road, ce qui marque une autre étape du plan de la province qui vise à améliorer la sécurité routière et à soutenir la croissance économique dans le Nord de l'Ontario en élargissant à quatre voies plus de 107 kilomètres de la Transcanadienne entre Thunder Bay et Nipigon.
- Élargissement de la route 17 entre Kenora et la frontière du Manitoba pour la faire passer de deux à quatre voies sur environ 40 kilomètres. En juin 2026, le gouvernement a également entrepris la réfection d'un tronçon de 16,8 kilomètres de la route 17 entre Echo Bay et la route 548, y compris le resurfage de la chaussée et la réparation ou le remplacement de plusieurs ponts et ponceaux. Ces améliorations augmenteront la sécurité et consolideront une section clé de la Transcanadienne dans le Nord de l'Ontario.
- Construction d'un nouveau pont permanent sur la rivière Berens, en partenariat avec le Whitefeather Forest Community Resource Management Authority, la Première Nation de Pikangikum et le gouvernement du Canada. Ce pont donnera accès à la Première Nation pendant toute l'année et éliminera le besoin, pour d'autres communautés des Premières Nations vivant en région éloignée au nord de Red Lake, d'emprunter une route d'hiver pour traverser la rivière.
- Investissement de 81,3 millions de dollars dans le projet de réfection de la rue Main à Geraldton, un projet d'infrastructure routière essentiel à Greenstone, qui sera la porte d'entrée du Cercle de feu.
- Avancement de l'élargissement de la route 69 entre Parry Sound et Sudbury, qui passera de deux à quatre voies, en proposant des mesures législatives visant à accélérer les processus d'attribution de permis et d'approbations et à procéder à la mise en chantier jusqu'à cinq ans plus tôt.
- Soutien de partenariats continus avec les Premières Nations pour construire et améliorer l'infrastructure routière qui permettra de relier davantage de communautés des Premières Nations au réseau routier de la province. Ces travaux comprennent l'entretien et l'amélioration des routes 584 et 11.

Chantiers routiers achevés récemment

Nord

- Resurfacement de la route 72 à partir de la route 17 vers le nord, jusqu'à trois kilomètres au nord de Kathlyn Lake Road, au sud de Sioux Lookout.
- Remplacement du pont 1 du ruisseau Lyon, à l'est d'Emo, sur la route 602.
- Élimination d'un risque d'éboulement sur la route 17, à l'ouest de Schreiber et de la limite municipale de Terrace Bay.
- Remplacement du pont de l'Ontario Northland Railway (ONR) sur la route 11 à Earlton.
- Resurfacement d'un tronçon et pavage d'accotements de la route 11, à partir du pont de la rivière Englehart vers le nord jusqu'à la route 112, à Englehart, y compris le remplacement du pont du ruisseau Crocodile.
- Resurfacement d'un tronçon de la route 129, de la route 17 jusqu'à la route 554, à Wharnccliffe.

Est

- Autoroute 401 est/ouest, à partir de l'ouest de Moulinette Road jusqu'à l'est de Boundary Road, resurfacement de ponts structurels et non structurels.
- Remplacements de ponts en milieu urbain sur l'autoroute 417 à Ottawa (Bronson, Preston, Percy, Rochester, Booth) et écrans antibruit.
- Route 35, nouveau poste de patrouilles d'entretien, à la hauteur de Glenarm Road.

Sud-Ouest

- Autoroutes 401 et 403, réparation de ponts, passage souterrain de Foldens Line (Road 6, comté d'Oxford), passages souterrains de Dodge Line, d'avenue Garden et de Johnson Road, comté d'Oxford et comté de Brant.
- Autoroute 401, remplacement d'un pont, passage supérieur de Roseville Road, municipalité régionale de Waterloo.
- Autoroute 403, améliorations de l'intersection et de la sécurité, de 2,1 kilomètres à l'ouest de Rest Acres Road jusqu'à l'avenue Garden, à Brantford.

Centre

- Queen Elizabeth Way (QEW)/Burlington Bay James N. Allan Skyway, direction Niagara, réparation structurelle.
- Avancement du contrat visant l'autoroute 413 : resurfacement de la route 10 à partir de l'autoroute 410 jusqu'à 0,7 kilomètre au sud de Peel Regional Road 11 (Forks of the Credit Road).
- Autoroute 404, à partir de 0,5 kilomètre au nord de Stouffville Road jusqu'à Mulock Drive, ce qui comprend la réparation de viaducs de Canadian National Railway (CNR).
- Autoroute 410 et Derry Road, réparation structurelle.
- QEW, réparation à partir de l'avenue Central jusqu'à Gilmore Road.
- Réparation du pont du passage souterrain à l'intersection de l'autoroute 403 et King Road.

Hausser les vitesses maximales sur les routes provinciales

Le gouvernement a tenu sa promesse d'augmenter les limites de vitesse pour les porter à 110 km/h sur près de 90 % du réseau de routes provinciales avant la fin de septembre 2026 pour que les conducteurs de l'Ontario puissent se rendre à leur destination en toute sécurité et rapidement. Ce changement fait fond sur la hausse sécuritaire et réussie de la vitesse sur dix tronçons des routes provinciales en 2024 et sur six tronçons en 2022, ce qui s'aligne aux vitesses maximales affichées dans d'autres territoires au Canada.

Grâce à cette nouvelle limite de vitesse, les conducteurs allant de Sarnia à Toronto économisent près de 20 minutes, tandis que ceux qui se rendent de Toronto à Ottawa gagnent près d'une demi-heure. Les hausses des vitesses maximales ne sont mises en œuvre que sur les routes dont la conception et l'ingénierie permettent des vitesses supérieures de façon sécuritaire, comme l'ont démontré des examens techniques rigoureux et à la suite d'améliorations infrastructurelles.

Rétablir les voies des rues les plus achalandées de Toronto

En septembre 2026, l'Ontario a annoncé la phase suivante de son plan contre la congestion en publiant une demande de propositions (DDP) pour la conception détaillée de reconfigurations routières complètes de corridors clés à Toronto, notamment des sections des rues Bloor et Yonge, de l'avenue University, de Queen's Park, de Queen's Park Crescent et d'Avenue Road. À la suite d'une décision récente de la Cour d'appel de l'Ontario, la province a immédiatement commencé, afin de faciliter le déplacement des conducteurs, à rétablir les voies pour véhicules motorisés sur la rue Bloor Ouest pour poursuivre les travaux de rétablissement réalisés en décembre 2025.

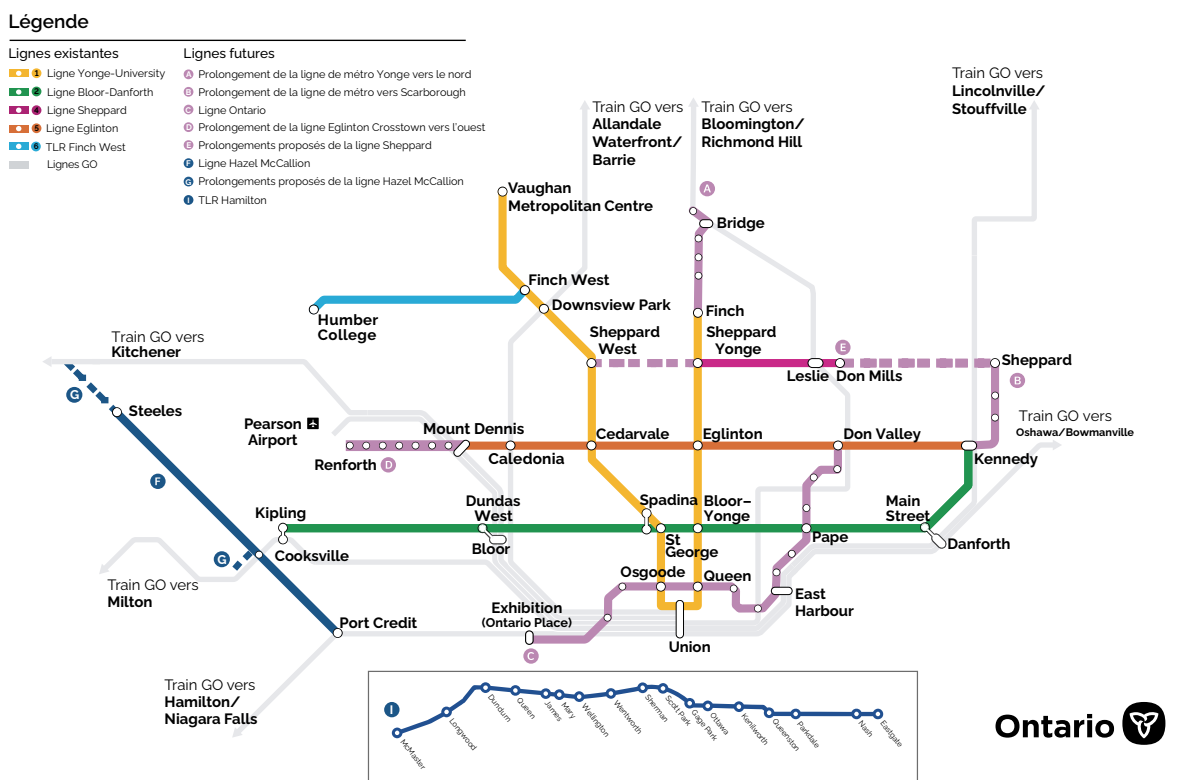
Cela aidera à fluidifier la circulation et à réduire la congestion dans certaines des rues les plus achalandées de la ville tout en repérant les possibilités de conserver ou de reconfigurer l'infrastructure cyclable aux endroits sensés là où elle n'empire pas les bouchons, ce qui s'inscrit dans l'engagement de l'Ontario de faciliter le transport efficace des personnes et des biens et d'épargner du temps précieux pour les navetteurs.

Développer les transports en commun

Par le passé, les investissements dans les transports en commun n'ont pas suivi le rythme de la croissance; voilà pourquoi le gouvernement procède au programme de développement des transports en commun le plus ambitieux en Amérique du Nord. Le développement des transports en commun en parallèle avec de nouvelles routes et autoroutes est essentiel pour soutenir l'économie de la province et permettre à un plus grand nombre de personnes d'avoir accès aux emplois et aux logements.

Graphique 1.9

Développer les transports en commun dans la région élargie du Golden Horseshoe



Source : ministère des Transports de l'Ontario.

Élargir les services GO Transit

Pour mieux relier les collectivités en pleine croissance dans la région élargie du grand Toronto (REGH) et permettre aux gens de se rendre à leur destination plus vite et plus facilement, le gouvernement continue d'étendre et d'intégrer le réseau, en plus d'améliorer les services de train et d'autobus GO. Le gouvernement poursuit l'expansion du réseau GO Transit, par l'entremise de Metrolinx, qui augmente les services, construit de nouvelles infrastructures GO, y compris des gares, et améliore la capacité en nombre de voyageurs et de la desserte ferroviaire à la gare Union.

- **Extension du service GO vers Bowmanville :** En janvier 2026, la province a annoncé avoir entamé les travaux d'extension du réseau GO Transit vers Bowmanville. Le projet prolongera le service ferroviaire GO de la ligne Lakeshore East sur une distance de 18,7 kilomètres dans la région de Durham, permettant ainsi 17 000 déplacements quotidiens et 4,9 millions d'embarquements par an d'ici 2041. Une fois achevé, le prolongement vers Bowmanville offrira un service bidirectionnel toute la journée, permettant aux navetteurs d'économiser temps et argent, tout en rapprochant les familles des logements et en mettant 10 400 emplois à distance de marche des transports en commun.
- **Extension du service GO vers Kitchener :** Depuis juillet 2026, le service GO Transit offre jusqu'à Stratford des liaisons quotidiennes pendant toute l'année sur la ligne Kitchener, à la faveur d'une entente entre l'Ontario et VIA Rail. Cet important jalon témoigne du progrès du plan de l'Ontario visant à mettre les emplois, l'éducation et les attraits touristiques à la portée d'un plus grand nombre de personnes. Cela donne suite à des étapes déjà franchies pour l'expansion du service GO de Kitchener, notamment l'entente de principe conclue en octobre 2005 avec le CN visant l'achat de terrains pour construire des voies réservées sur la ligne GO de Kitchener. Cela découle aussi de l'ajout d'un service ferroviaire GO supplémentaire sur la ligne Kitchener en novembre 2025, dont 18 nouveaux trajets de fin de semaine entre la gare GO de Bramalea et la gare Union, et le tout premier service de fin de semaine vers Kitchener.
- **Gare GO de Grimsby :** Également en juillet 2026, le gouvernement a entrepris la construction de la nouvelle gare GO de Grimsby sur la ligne Lakeshore Ouest. La nouvelle gare adopte une conception standardisée qui aide à réduire les coûts de construction, accélère le calendrier d'exécution des travaux et fournit un modèle qui pourra être repris pour de futures gares GO. Une fois terminée, la gare sera notamment dotée d'un quai, d'environ 220 cases de stationnement, d'une boucle d'autobus et d'aires réservées à l'embarquement et au débarquement, ce qui améliorera l'accès de la population locale aux transports en commun et soutiendra l'expansion future des services dans le corridor Lakeshore Ouest.
- **Gare Durham College Oshawa GO :** En août 2026, l'Ontario a entrepris de grands travaux d'agrandissement de la gare Durham College Oshawa GO, ce qui représente un autre jalon du plan de la province visant à offrir des transports en commun plus rapides et plus fréquents dans la région de Durham. Le projet comprend la construction de deux voies ferroviaires supplémentaires qui permettront un éventuel service bidirectionnel pendant toute la journée sur la ligne Lakeshore Est, ainsi que l'aménagement de l'infrastructure pour l'électrification future. Parmi les améliorations supplémentaires, mentionnons un nouveau quai nord, l'agrandissement du quai sud, de nouvelles passerelles piétonnes ainsi qu'une boucle d'autobus remaniée qui amélioreront l'accessibilité et la capacité de la gare. Le projet contribuera à réduire l'engorgement routier, à donner accès aux logements, aux emplois et aux possibilités de s'instruire à un plus grand nombre de personnes, tout en soutenant la croissance future des services, y compris l'expansion du service GO vers Bowmanville.

- **Gare GO Woodbine :** En septembre 2026, l'Ontario a atteint un autre jalon important, le début d'un grand chantier à la gare GO Woodbine. Des équipes s'affairent maintenant à construire les quais sur lesquels des milliers de passagers profiteront chaque jour de correspondances entre la ligne GO de Kitchener, Union Pearson (UP) Express et les services de transport en commun de la région du grand Toronto et de Hamilton (RGTH). La construction mise sur des travaux préliminaires réalisés l'an dernier, dont le nettoyage, le nivellement et le terrassement du terrain ainsi que la séparation temporaire de voies et deux ponts d'accès. Une fois terminée, la nouvelle gare GO Woodbine comportera notamment des îlots d'accès aux trains GO Transit et UP Express, une boucle d'autobus qui permettra d'accéder aux transports en commun locaux, un stationnement GO réservé, des passerelles piétonnes ainsi que des installations entièrement accessibles. On s'attend à ce que le projet crée plus de 300 emplois bien rémunérés et, dans le cadre de son entente avec le gouvernement provincial, Woodbine Entertainment Group versera jusqu'à 170 millions de dollars pour la construction de la nouvelle gare.
- **Gare Bloor GO/UP :** En juillet 2026, l'Ontario a complété d'importantes améliorations à la gare Bloor GO/UP, ce qui a marqué un autre jalon du plan de la province visant à offrir des services de transports en commun plus rapides et plus fiables dans la RGT. Parmi les améliorations apportées, mentionnons une nouvelle voie ferroviaire GO couvrant 2,5 kilomètres, l'élargissement du corridor pour la mise en place de quatre voies entre la rue Dupont et l'avenue Lansdowne, ainsi qu'un aménagement prévoyant des hausses futures de capacité de la ligne Kitchener. Ces mises à niveau à l'un des pôles de transports en commun les plus achalandés de Toronto amélioreront la connectivité entre GO Transit, UP Express et la Commission de transport de Toronto (CTT), tout en soutenant l'accroissement des services et la croissance future.



Remettre le Northlander sur les rails

Le gouvernement investit plus de 100 millions de dollars dans l'infrastructure ferroviaire pour soutenir la reprise du service Northlander pour les passagers vers le Nord-Est de l'Ontario. Les travaux en cours le long du corridor, comprenant l'élimination des joints, le réaménagement des courbes et l'amélioration des passages à niveau, permettront d'offrir un trajet plus fluide, de rehausser le confort et la sécurité et de réduire les temps de déplacement des passagers. Le Northlander couvrira plus de 800 kilomètres entre Toronto et Cochrane, pour un total de 16 arrêts. Il s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le gouvernement pour protéger l'économie de l'Ontario en reliant les collectivités du Nord, en créant des emplois bien rémunérés, en soutenant les industries locales et en stimulant la croissance économique dans tout le Nord.

En 2026, la province a complété l'acquisition de plus de 200 kilomètres dans le corridor ferroviaire du CN, entre North Bay et Washago, un jalon essentiel du rétablissement du service Northlander pour les passagers. Le projet est entré dans la phase cruciale de la mise à l'essai et en service, y compris les vérifications de la démonstration du service des recettes sur le corridor en entier, de Timmins et Cochrane jusqu'à Toronto, ce qui fait partie des préparatifs de la province pour rétablir le service.

En mai 2026, la province a lancé un cadre de travail afin d'améliorer les connexions en début et en fin de parcours pour les passagers. Cela favorisera l'accès au Northlander en élargissant les options de covoiturage dans les collectivités desservies dans le corridor entre Gravenhurst et Cochrane, de même que dans le Grand Sudbury.

Le cadre fournira les outils pour soutenir les services locaux de covoiturage, tout en aidant à concevoir une approche panprovinciale en la matière.



Développer le réseau de métro

Les travaux entourant les projets de métro prioritaires de l'Ontario sont en cours. Le gouvernement a fait un pas de plus pour offrir de meilleures options de déplacement, réduire les embouteillages et créer des milliers de bons emplois locaux.

Progrès du prolongement de la ligne Eglinton Crosstown Ouest

L'Ontario a franchi une étape marquante du prolongement de la ligne Eglinton Crosstown Ouest (PECO) puisque le forage de tunnels est terminé. En août 2026, les équipes ont achevé l'excavation des deux tunnels jumeaux de 500 mètres entre la station Mount Dennis et la rue Jane pour le segment souterrain est de la PECO, après avoir terminé en juin 2024 le forage du segment du tunnel souterrain ouest, qui fait 6,3 kilomètres de Scarlett Road à Renforth Drive.

Le PECO ajoutera 9,2 kilomètres à la ligne 5 Eglinton, pour former un corridor continu de transports en commun rapides allant de Scarborough à Mississauga. Le prolongement ajoutera sept nouvelles stations et assurera des correspondances avec les services UP Express, GO Transit, Commission de transport de Toronto (CTT) et MiWay. La construction soutient environ 4 600 emplois annuellement et lorsqu'il sera terminé, le prolongement améliorera l'accès aux débouchés d'emploi, réduira les temps de déplacement et contribuera à relier près de 70 000 navetteurs aux emplois dans toute la région du grand Toronto (RGT).

- **Ligne Ontario :** En avril 2026, le gouvernement a formellement présidé au début du forage de la ligne Ontario au puits de lancement de la station Exhibition. Deux tunneliers font l'excavation des tunnels jumeaux à des profondeurs souterraines pouvant atteindre 40 mètres à partir de la station Exhibition en direction de la gare de triage Don près de l'autoroute Don Valley et du boulevard Lakeshore. À la gare de triage Don, les trains de la ligne Ontario sortiront des tunnels, continueront vers l'est en surface et franchiront le pont Lower Don. Lorsqu'elle sera achevée, la ligne Ontario s'étendra sur 15,6 kilomètres et partira de la station Exhibition pour se rendre à la station de trains légers sur rail (TLR) Eglinton Crosstown à la hauteur de Don Mills Road; elle comportera 15 stations et offrira plus de 40 correspondances avec les transports en commun. Ainsi, près de 230 000 personnes auront accès à distance de marche à des transports en commun rapides, ce qui reliera un plus grand nombre aux emplois, réduira la congestion de même que les temps de déplacement dans la RGT.

- Prolongement de la ligne de métro Yonge vers le nord** : En juillet 2026, l'Ontario a terminé l'excavation du puits de lancement du tunnel pour le prolongement de la ligne de métro Yonge vers le nord, ce qui constitue un jalon marquant du plan de la province d'accroître l'accès à des transports en commun rapides, abordables et fiables dans la RGT. Le puits de lancement sera le point de départ des deux tunneliers qui feront l'excavation des tunnels jumeaux du prolongement. Une fois terminé, le prolongement étendra le service de la ligne 1 de la Commission de transport de Toronto (CTT) près de huit kilomètres plus au nord vers Markham, Richmond Hill et Vaughan, ajoutera cinq nouvelles stations, soutiendra quelque 94 000 navetteurs tous les jours et mettra près de 23 000 emplois à distance de marche des transports en commun. On s'attend à ce que le projet soutienne 4 300 emplois par an et qu'il améliore les liens au logement, aux emplois et aux services de transport en commun régionaux.
- Prolongement du métro à Scarborough** : En juillet 2026, d'importants travaux ont été entrepris pour la construction de la deuxième des trois stations qui s'intégreront au prolongement de la ligne de métro à Scarborough, marquant ainsi une étape importante dans le plan de la province visant à lutter contre les embouteillages et à offrir un service de transport en commun rapide à des dizaines de milliers de navetteurs dans la RGT. Des équipes ont entrepris les travaux d'enfoncement de pieux et d'excavation de la nouvelle station, qui offrira une correspondance directe pour se rendre à l'Hôpital général de Scarborough. Lorsqu'il sera terminé, le prolongement du métro à Scarborough devrait placer 38 000 personnes à distance de marche des transports en commun, soutenir environ 105 000 trajets quotidiens et mettre les résidents en contact avec des emplois, des soins de santé et d'autres destinations essentielles du tout Toronto.
- Prolongement proposé du métro Sheppard** : Le gouvernement poursuit l'analyse des options pour le prolongement du transport rapide à l'est et à l'ouest de la ligne 4 de la CTT, ce qui améliorerait les correspondances de transport au nord de Toronto et rendrait les déplacements plus faciles et plus rapides à Toronto et dans la RGT.

Développer le réseau de trains légers sur rail

Le gouvernement réalise des projets de transports en commun rapides et fiables au profit de la population de l'Ontario pour réduire les temps de déplacement et offrir plus d'options de transport en commun.

Mise en service du train léger sur rail Eglinton Crosstown

Février 2026 a marqué la mise en service officielle du train léger sur rail (TLR) Eglinton Crosstown qui offre 19 kilomètres de transport en commun rapide, dont 10 kilomètres sous terre.

La nouvelle ligne 5 Eglinton permet des liaisons vers 68 circuits, trois stations de métro de la Commission de transport de Toronto (CTT) et deux lignes GO, transportant plus de 123 000 passagers chaque jour en semaine et réduisant de près d'une heure le temps de déplacement entre la station Kennedy et la station Mount Dennis. La ligne 5 Eglinton a amélioré la connectivité dans le quartier intermédiaire de Toronto et offre aux navetteurs des services de transport en commun plus rapides et plus fiables.



- **TLR Finch West** : Décembre 2025 a marqué la mise en service du TLR Finch West, qui dessert 18 arrêts sur 10 kilomètres de voies ferrées le long de l'avenue Finch Ouest, de la rue Keele à la route 27, et vers le sud jusqu'au campus nord du Collège Humber. La nouvelle ligne 6 Finch West transportera plus de 51 000 passagers chaque jour en semaine. Elle permet des correspondances avec d'autres lignes de la CTT et des services de transport en commun locaux des régions de Peel et de York.
- **TLR de la ligne Hazel McCallion** : Le TLR de la ligne Hazel McCallion, qui parcourra 18 kilomètres, fournira des correspondances clés avec les gares GO de Port Credit et Cooksville, le Transitway de Mississauga, le terminus d'autobus GO Square One, le terminal Gateway de Brampton et les principales lignes de transport en commun de Brampton, Züm et MiWay. La construction du TLR de la ligne Hazel McCallion poursuit son avancée dans le corridor, et du progrès s'accomplit aux stations, à l'infrastructure de guidage, de même qu'aux installations des rails et des systèmes. En juin 2026, le chantier a franchi une étape importante, celle de la mise sous tension du système de caténaires aériennes aux installations d'exploitation, d'entretien et de stockage et le début des mises à l'essai à basse vitesse des véhicules du TLR à la gare de triage. L'Ontario poursuit également l'étude des prolongements du TLR de la ligne Hazel McCallion vers le centre-ville de Mississauga et Brampton.
- **TLR de Hamilton** : En avril 2026, l'Ontario a accordé le contrat pour le premier volet de travaux de génie civil et de services publics destinés au TLR de Hamilton. Ce contrat comprend le travail préparatoire le long du trajet du TLR, notamment le déplacement de services publics, la conception des passages à niveau, la réfection de voirie et l'adaptation des trottoirs et des systèmes de contrôle de la circulation. Le contrat vise aussi à faire avancer le travail de conception pour le remplacement du pont enjambant l'autoroute 403, la construction d'un nouveau passage souterrain sous le Canadian Pacific Kansas City (CPKC) de la sous-division de Hamilton, près de l'avenue Gage, ainsi que l'amélioration du pont de Queenston Road au-dessus de l'autoroute Red Hill Valley. Le TLR de 14 kilomètres renforcera l'économie locale, car il permettra de créer environ 6 000 emplois par an pendant la construction et jusqu'à 1 000 emplois permanents pour le soutien et la maintenance.

Investir dans de nouvelles voitures de métro

L'Ontario s'est associé au gouvernement fédéral afin de porter à 55 % le contenu canadien des 55 nouvelles voitures de métro destinées à la ligne 2 de Toronto. Il s'assure ainsi que les deniers publics ontariens soutiennent les entreprises de l'Ontario dans les secteurs touchés par les droits de douane, tels que l'acier et l'aluminium. Cette décision s'inscrit dans les efforts que le gouvernement n'a de cesse de déployer pour favoriser la vigueur du secteur manufacturier en Ontario, qui permettra à la province de faire face à l'incertitude géopolitique et économique croissante à l'échelle mondiale.

L'augmentation du contenu canadien à 55 % a entraîné une hausse de près de 1 milliard de dollars de l'investissement provincial total; le gouvernement du Canada versera une contribution équivalente afin d'aider la ville de Toronto à acheter de nouvelles voitures de métro.

Le financement de ce projet permettra de soutenir 946 emplois bien rémunérés au Canada, dont 285 dans les installations d'Alstom en Ontario, soit 240 à Thunder Bay, 15 à Kingston et 30 à Toronto. Les trains de la ligne 2, vieux de 30 ans, approchent de la fin de leur durée de vie prévue; leur maintien en service entraînerait une augmentation considérable des coûts liés au respect des normes de sécurité.



Investir dans les transports en commun dans les collectivités rurales

L'Ontario double son investissement dans le Fonds ontarien d'investissement dans les transports en commun et le porte à 30 millions de dollars sur trois ans afin de soutenir le lancement et le développement des services de transport en commun dans les collectivités rurales. En septembre 2026, la province a annoncé près de 16 millions de dollars en financement destiné à cinq projets supplémentaires dont bénéficieront 30 collectivités, ce qui comprend l'amélioration des services de transports en commun à South Temiskaming, dans la région de Waterloo et à Bradford West Gwillimbury, des connexions accessibles dans le Nord-Ouest de l'Ontario, et une nouvelle navette reliant les stations GO et les destinations clés dans la région de Niagara. Cet investissement supplémentaire contribuera à fournir des services de transport en commun sûrs et fiables dans les régions non desservies et mal desservies de la province, ce qui stimulera la croissance économique et reliera un plus grand nombre de personnes aux collectivités, aux emplois et au logement.

Investir dans les initiatives autochtones relatives aux transports

L'Ontario investit environ 600 000 \$ dans le Fonds pour les initiatives autochtones relatives aux transports (FIAT) afin de contribuer à soutenir la sécurité, le développement économique et le mieux-être communautaire des communautés autochtones de toute la province. On relève des initiatives réussies dans le Nord, l'Est et le Sud de l'Ontario, notamment l'achat de véhicules et d'équipement de transport, la création de la capacité en matière de sécurité et de fonctionnalité dans les transports, des améliorations de l'infrastructure de sécurité routière, du soutien au perfectionnement de la main-d'œuvre et un meilleur accès aux services essentiels.

Réaliser des projets d'infrastructure au moyen du Fonds ontarien pour la construction

Le Fonds ontarien pour la construction (FOC) continue de faire progresser les projets d'infrastructures essentielles partout en Ontario, en nouant des partenariats avec des investisseurs institutionnels canadiens pour investir dans les domaines prioritaires d'intérêt public regroupant l'énergie, le logement abordable, les soins de longue durée, les transports, l'infrastructure municipale et des communautés autochtones, ainsi que les minéraux critiques.

Le FOC a investi dans un plus grand nombre de nouveaux projets qui accroissent la capacité de l'Ontario en matière de logement et soutiennent l'abordabilité, notamment :

- Un investissement maximal de 178 millions de dollars, en partenariat avec Republic Developments and Harlo Capital, pour la construction d'environ 1 700 habitations locatives à Scarborough. Ce projet aidera à promouvoir le développement de la collectivité reliée aux transports en commun de Scarborough Junction et à accroître l'offre de logements dans ce secteur en pleine expansion.
- Un investissement de 100 millions de dollars, en partenariat avec l'Université Trent, Healthcare of Ontario Pension Plan et Knightstone Capital Management, pour l'aménagement de deux nouvelles résidences d'étudiants et de nouveaux espaces pour l'enseignement universitaire à Peterborough. Ce projet offrira à la clientèle étudiante 1 400 lits supplémentaires, contribuant ainsi à élargir le programme de logements accessibles et supervisés de Trent, tout en relâchant la pression sur le marché locatif local.

Investir dans le Fonds pour l'infrastructure communautaire des sports et des loisirs

Le budget de l'Ontario de 2026 a annoncé un investissement supplémentaire de 300 millions de dollars par l'intermédiaire du Fonds pour l'infrastructure communautaire des sports et des loisirs (FICSL) pour aider à construire et à moderniser des installations sportives et récréatives dans toute la province, pour un total de 500 millions de dollars. Le financement du FICSL est offert aux municipalités, collectivités et organismes autochtones, organismes sans but lucratif et, dans le cas des nouvelles constructions uniquement, aux organismes à but lucratif.

Le FICSL soutient la construction, l'agrandissement et la réparation d'installations sportives et récréatives dans tout l'Ontario et aide les collectivités à construire et à moderniser les installations qui font la promotion de styles de vie actifs et sains, créent des emplois bien rémunérés, renforcent les économies locales et accroissent l'accès aux services récréatifs. Exemples d'investissements récents :

- 19,5 millions de dollars pour le nouveau complexe récréatif de Cambridge;
- 9,1 millions de dollars pour appuyer la modernisation du centre communautaire W.J. Henderson dans le canton Loyalist;
- 6,3 millions de dollars pour un nouvel aréna multisaisons couvert dans la Première Nation de Curve Lake.

Remettre à neuf des infrastructures publiques essentielles

Afin de protéger l'économie de l'Ontario et de soutenir l'emploi dans l'ensemble de la province, le gouvernement investit 110 millions de dollars de plus en 2026-2027 afin d'entretenir et de remettre à neuf des infrastructures publiques existantes. On s'attend à ce que cet investissement soutienne plus de 268 projets dans 66 collectivités, dont bénéficieront surtout les petites et moyennes entreprises du secteur de la construction; la plupart des projets seront mis en œuvre à l'extérieur de la région du grand Toronto. On estime que l'investissement soutiendra quelque 600 emplois en 2026-2027.

L'investissement contribuera à assurer le bon état et la fiabilité des infrastructures publiques essentielles, à réduire les risques liés aux actifs et à soutenir la prestation continue des services provinciaux indispensables. Les projets prévus comprennent des améliorations à des installations comme les tribunaux, les établissements correctionnels, les détachements de la Police provinciale de l'Ontario, les écoles provinciales et les immeubles abritant des bureaux du gouvernement qui offrent des services partout en Ontario.

Protéger les frontières et les collectivités de l'Ontario

Le gouvernement prend des mesures décisives pour protéger les collectivités ontariennes, soutenir le personnel de première ligne et renforcer le système de sécurité publique de la province. En renforçant les contrôles aux frontières, en luttant contre les exploitants illégaux de cannabis, en augmentant la capacité d'accueil du système correctionnel et en investissant pour accroître la sécurité dans les rues, le gouvernement aide les organismes d'application de la loi à lutter contre le crime organisé et à empêcher l'entrée d'armes à feu illégales, de drogues et d'autres biens de contrebande dans les collectivités ontariennes.

Ces investissements ciblés témoignent de la résolution du gouvernement de garder les contrevenants violents et les récidivistes derrière les barreaux, de protéger le public et les entreprises légitimes, ainsi que d'améliorer la sécurité routière sans augmenter les coûts pour les conducteurs et les contribuables.

Protéger les frontières de l'Ontario

Le gouvernement continue à renforcer la sécurité le long de la frontière Ontario–États-Unis pour décourager et empêcher les passages frontaliers illégaux par voie terrestre, aérienne ou maritime, protéger les collectivités et perturber la criminalité transfrontalière, y compris l'introduction clandestine d'armes à feu, de drogues et d'autres biens de contrebande en Ontario.

En janvier 2025, l'Ontario a lancé l'opération Dissuasion pour lutter contre les activités criminelles qui nuisent aux collectivités de part et d'autre de la frontière. Depuis la mise en œuvre de l'opération, le renforcement des mesures de contrôle aux frontières a permis de retracer plus de 5 600 armes à feu illégales, dont plus de 2 600 reliées aux États-Unis, et de saisir plus de 5 970 kilogrammes de cocaïne et 240 kilogrammes de fentanyl.

Fort de ces résultats, le gouvernement investit 32,5 millions de dollars en 2026-2027 pour accroître la capacité policière aux frontières de l'Ontario et fournir aux services de police les outils nécessaires pour détecter, décourager et perturber la criminalité transfrontalière. Cet investissement comprend :

- la mise en place d'une Subvention pour la sécurité frontalière de 30 millions de dollars pour aider les services de police admissibles des municipalités et des Premières Nations à acheter de l'équipement spécialisé, notamment des drones, des navires, des systèmes radars, des caméras thermiques, des systèmes de surveillance et des technologies de renseignement sécurisées;
- la création du Fonds pour les enquêtes sur l'intégrité des frontières, doté de 2,5 millions de dollars, pour soutenir les enquêtes sur le trafic d'armes à feu illégales, la contrebande de drogues, le crime organisé et d'autres activités criminelles liées aux frontières.

Ces investissements permettront de renforcer les enquêtes, la collecte du renseignement et les opérations d'interdiction aux points d'entrée vulnérables et dans les principaux corridors transfrontaliers. Ils aideront également les services de police à combattre les réseaux de criminalité organisée et à empêcher les armes à feu illégales, les drogues illicites et la contrebande d'atteindre les collectivités de l'Ontario, afin d'assurer la sécurité de tous.

Augmenter la capacité d'accueil du milieu carcéral de l'Ontario

Le gouvernement prend des mesures pour renforcer le système correctionnel de l'Ontario pour qu'il puisse continuer à protéger les collectivités en gardant les contrevenants violents et les récidivistes derrière les barreaux. Dans le cadre de son investissement de 3 milliards de dollars pour développer la capacité d'accueil du système correctionnel pour adultes, la province examine différentes solutions en vue de la réouverture de l'ancienne prison de Brantford, qui permettrait au système correctionnel de l'Ontario d'accueillir jusqu'à 125 détenus supplémentaires.

Le gouvernement est également en train de revoir la conception et la portée des projets déjà inscrits dans le plan d'accroissement de la capacité de façon à pouvoir accueillir 1 700 détenus supplémentaires. Cette initiative concerne notamment l'agrandissement du Complexe correctionnel de Thunder Bay et celui du Centre de détention de Quinte, le nouveau Complexe correctionnel de Brockville, ainsi que de nouveaux établissements modulaires à Sudbury, à Milton et à Niagara.

Une capacité supplémentaire sera créée grâce à la reconversion de l'ancien centre d'accueil temporaire au Centre de détention du Sud de Toronto et à l'agrandissement de l'Établissement de traitement et Centre correctionnel de la vallée du Saint-Laurent. De plus, les projets de construction accélérée, notamment au Centre correctionnel du Centre-Est et au Centre correctionnel du Centre-Nord, permettront d'accueillir à brève échéance jusqu'à 610 détenus. D'ici l'été 2027, le gouvernement augmentera la capacité de façon à accueillir jusqu'à 290 détenus supplémentaires dans 12 établissements correctionnels existants.

Conjugué à l'exécution accélérée de travaux d'agrandissement et à d'autres initiatives du système correctionnel, le plan de la province devrait accroître la capacité d'accueil de plus de 2 500 détenus au cours de la prochaine décennie.

Construire des rues plus sécuritaires et protéger les contribuables

En novembre 2025, l'Ontario a annoncé qu'il consacrait 210 millions de dollars, par l'entremise du Fonds d'aide aux initiatives pour la sécurité routière (FAISR), à des mesures visant à accroître la sécurité routière dans les corridors scolaires et les zones de sécurité communautaires sans recourir à des caméras de surveillance de la vitesse, qui augmentent le coût de la vie pour les conducteurs et les contribuables. Ainsi, en décembre 2025, les municipalités admissibles ont reçu du FAISR du gouvernement de l'Ontario un financement immédiat de 42 millions de dollars pour l'instauration de mesures d'apaisement de la circulation dans les corridors scolaires et les zones de sécurité communautaires qui auparavant déployaient des caméras de surveillance municipale de la vitesse.

Depuis février 2026, les municipalités admissibles peuvent demander un financement supplémentaire pour remplacer les dispositifs de sécurité routière traditionnels par des mesures qui produisent le même effet sans augmenter les coûts pour les conducteurs. Ces mesures consistent notamment en infrastructures d'apaisement de la circulation, telles que les dos d'âne, les passages piétonniers surélevés et les carrefours giratoires, ainsi qu'une signalisation bien visible et une présence policière accrue dans les corridors scolaires et les zones de sécurité communautaires où des caméras de surveillance municipale de la vitesse étaient auparavant déployées.

Renforcer les opérations policières pour le contrôle du cannabis

Les magasins de cannabis illégaux menacent la santé et la sécurité publiques, alimentent le crime organisé ainsi que le blanchiment d'argent et entraînent des pertes de revenus pour les entreprises légitimes.

Afin d'aider à maintenir la sécurité dans les collectivités de l'Ontario, le gouvernement propose des modifications législatives qui visent à renforcer la répression des activités illégales liées au cannabis. Les pouvoirs élargis de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) permettraient de lutter contre l'exploitation illégale du cannabis et de promouvoir un marché équitable et concurrentiel. Ces changements doteraient la CAJO et la police d'outils plus puissants d'enquête et d'application de la loi pour identifier les magasins de cannabis illégaux et leurs sites Web, perturber leurs activités et forcer leur fermeture.

Ces mesures s'ajoutent à l'investissement continu du gouvernement dans l'Équipe provinciale d'opérations policières conjuguées en matière de cannabis (EPOPCC), une initiative dirigée par la Police provinciale de l'Ontario (OPP). Le gouvernement reste déterminé à protéger le public, à appuyer les entreprises en règle et à préserver l'intégrité du secteur légal du cannabis en Ontario.



Augmenter le nombre de carrefours d'aide aux sans-abri et de lutte contre les dépendances

Depuis l'adoption de la *Loi de 2024 visant à accroître la sécurité dans les rues et à renforcer les collectivités* et de la *Loi de 2024 sur les soins et le rétablissement en milieu communautaire*, des carrefours d'aide aux sans-abri et de lutte contre les dépendances (carrefours AIDE) ont été mis sur pied dans les collectivités d'un bout à l'autre de l'Ontario. On dénombre notamment neuf points de Services relatifs à la consommation et au traitement qui ont été convertis en carrefours AIDE. Les carrefours AIDE offrent des services dans le comté de Simcoe, à Belleville, à Windsor, dans le comté de Lanark (Lanark, Leeds et Grenville), à Orangeville, dans les comtés de Lambton et de Renfrew, à Sault Ste. Marie, à Sagamok, à Blind River, à Sudbury, à Guelph, à Toronto, à Kitchener-Waterloo, à Hamilton, à Thunder Bay, à Ottawa, à Windsor-Essex, dans le comté de Hastings et Prince Edward, à London, à Kenora, à Niagara, dans le comté d'Oxford, ainsi qu'à Dufferin, à Brampton, à Peterborough, à Durham et à Kingston.

Les carrefours AIDE tiennent compte des priorités régionales en orientant les personnes aux besoins complexes vers des services complets de traitement et de prévention. La gamme de services offerts comprend des soins primaires, des services de santé mentale, la prise en charge et l'accompagnement de personnes aux prises avec une dépendance, des services sociaux et des mesures d'aide à l'emploi. Les carrefours AIDE ont permis à ce jour d'accompagner plus de 46 000 clients et fourniront plus de 900 nouveaux logements avec services de soutien pour que des centaines de personnes sans abri ou à risque d'itinérance puissent faire la transition vers un logement stable et durable avec services de soutien.

En mars 2025, le gouvernement a dévoilé un plan pour l'implantation de 28 carrefours AIDE aux quatre coins de la province. En avril 2026, il a agrandi le réseau en annonçant l'ouverture d'un nouvel emplacement à Kingston, ce dernier formant le 29^e maillon de la chaîne. En octobre 2026, les 29 carrefours AIDE étaient opérationnels. Le gouvernement soutient les carrefours AIDE grâce à un investissement de plus de 560 millions de dollars, maintenant son engagement à assurer la sécurité des familles et des collectivités tout en améliorant l'accès à un traitement et à des services de rétablissement pour les personnes soumises à la précarité du logement ainsi qu'à des problèmes de santé mentale et de dépendances.

Renforcer la formation de conducteur de véhicule commercial et la sécurité routière

En septembre 2026, l'Ontario a annoncé qu'il élaborait un programme standardisé de formation de conducteur de véhicule commercial de niveau débutant dans le cadre du plan du gouvernement pour que les routes de l'Ontario restent parmi les plus sécuritaires d'Amérique du Nord. Mettant à profit le programme MELT de formation obligatoire pour débutants actuellement offert en Ontario, le programme standardisé exigera que les organismes offrant une formation de conducteur de véhicule commercial dispensent dans tous les cas plus de 103 heures de cours de qualité, afin que les personnes qui demandent pour la première fois le permis de conduire commercial de catégorie A possèdent le savoir et les compétences requis pour circuler en toute sécurité et de manière responsable sur les routes de l'Ontario. La province travaillera en collaboration avec les dirigeants de l'industrie, les agences de formation et les experts de ce domaine pour élaborer le programme. Au nombre des sujets également envisagés pour le nouveau programme de formation figurent la gestion de la fatigue, la conduite dans les collectivités du Nord, rurales ou éloignées, une sensibilisation à la traite de personnes, ainsi qu'un cours obligatoire sur les freins à air comprimé.

De plus, l'Ontario améliore la sécurité du camionnage dans le Nord, sur la route 11/17, en augmentant le nombre d'agents d'exécution des règlements de la route dans cette région, en multipliant les contrôles routiers éclair sur la route 11/17, en déployant deux unités mobiles de soutien aux inspections afin d'améliorer la conformité des camions sur cet axe et en améliorant le réseau d'aires de repos provinciales dans le Nord de l'Ontario pour augmenter le nombre de places de stationnement accessibles aux poids lourds en toutes saisons. Cette mesure met à profit l'investissement que le gouvernement consacre à la réfection ciblée des routes, notamment une route à 2+1 voies comprenant une voie de dépassement, ainsi que des voies pour véhicules lents sur certains tronçons du corridor routier 11/17 afin d'améliorer la circulation et de renforcer la sécurité pour les véhicules commerciaux et les autres usagers de la route.

En septembre 2026 également, l'Ontario a mis en place un service fonctionnant 24 heures sur 24, sept jours sur sept, au poste d'inspection de camions de Shuniah, situé sur la route 11/17, concrétisant ainsi l'engagement du gouvernement à améliorer la sécurité routière dans le Nord. Ce service élargi permettra de renforcer l'application de la loi et amènera les véhicules commerciaux à circuler de façon sécuritaire pour toutes les personnes qui empruntent cette route. Le poste d'inspection, aménagé au coût de 30 millions de dollars, offre au personnel chargé de l'application de la loi une installation de pointe qui lui permet de détecter les problèmes potentiels liés aux véhicules commerciaux et d'assurer la sécurité sur les routes du Nord.

Cette initiative s'ajoute à des mesures prises à plus grande échelle pour améliorer la sécurité des véhicules commerciaux, dont l'obligation pour les conducteurs de confirmer leur autorisation de travailler au Canada, une surveillance accrue de la formation et des examens, l'instauration de pénalités plus sévères pour les pratiques de conduite dangereuse de véhicules commerciaux et la mise en place d'une période d'attente de six mois avant que les conducteurs admissibles à l'examen pratique puissent faire une première tentative en vue de l'obtention du permis de catégorie A.

Poursuivre la mise en œuvre du registre ontarien relatif à la propriété bénéficiaire

L'Ontario propose un registre relatif à la propriété bénéficiaire qu'il souhaite mettre en place en 2027 dans le cadre d'une vaste démarche visant à lutter contre le blanchiment d'argent, à améliorer la sécurité publique et à favoriser la création d'un milieu concurrentiel pour les affaires. S'appuyant sur le cadre législatif mis en place en 2025 et sur les renseignements recueillis lors de récentes consultations, l'Ontario propose des modifications législatives pour énoncer plus clairement les obligations des entreprises et leur permettre de se préparer en prévision de la mise en œuvre du registre.

Les modifications proposées préciseraient quelles sociétés par actions sont assujetties aux exigences relatives à la propriété bénéficiaire, quels renseignements doivent être fournis, à quel moment des mises à jour sont nécessaires et quelles entités seraient autorisées à accéder à l'information consignée au registre, sous réserve des restrictions applicables. Voir l'annexe, *Mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives*, pour de plus amples renseignements.

L'Ontario continuera à travailler avec le gouvernement fédéral pour promouvoir une approche forte, coordonnée et alignée afin d'assurer la transparence en matière de propriété bénéficiaire. Cette approche permettrait à l'Ontario d'avoir les ressources nécessaires pour mettre en œuvre des cadres de validation et de conformité robustes et conformes aux meilleures pratiques internationales. La mise en place d'un registre adéquat relatif à la propriété bénéficiaire est primordiale pour lutter contre le blanchiment d'argent et d'autres crimes financiers, un tel outil contribuant à renforcer l'intégrité des systèmes fiscaux et financiers en Ontario et partout au Canada.

Protéger les services publics de l'Ontario

En maintenant des bases économiques solides, l'Ontario peut continuer à investir dans les soins de santé, l'éducation et d'autres services essentiels. Avec ces investissements, la province renforce les collectivités, favorise l'émergence d'une main-d'œuvre qualifiée et améliore les services sur lesquels compte la population chaque jour.

Donner accès aux soins primaires à toute la population de l'Ontario

L'Ontario met sur pied un système de soins primaires complet, commode et interconnecté pour chaque personne dans la province. Voilà pourquoi le gouvernement a lancé le Plan d'action de l'Ontario pour les soins primaires. Dans le cadre de son budget de 2026, le gouvernement annonçait qu'il investit un montant supplémentaire de 325 millions de dollars afin d'étendre encore davantage les soins primaires, et de relier chaque Ontarienne et chaque Ontarien à un médecin de famille ou à une équipe de soins primaires d'ici 2029, ce qui portera l'investissement sur quatre ans à 3,4 milliards de dollars.

Dans le cadre de son plan, le gouvernement a lancé une série d'initiatives visant à mettre un terme aux difficultés que rencontrent les personnes ayant besoin de soins primaires. En voici des exemples :

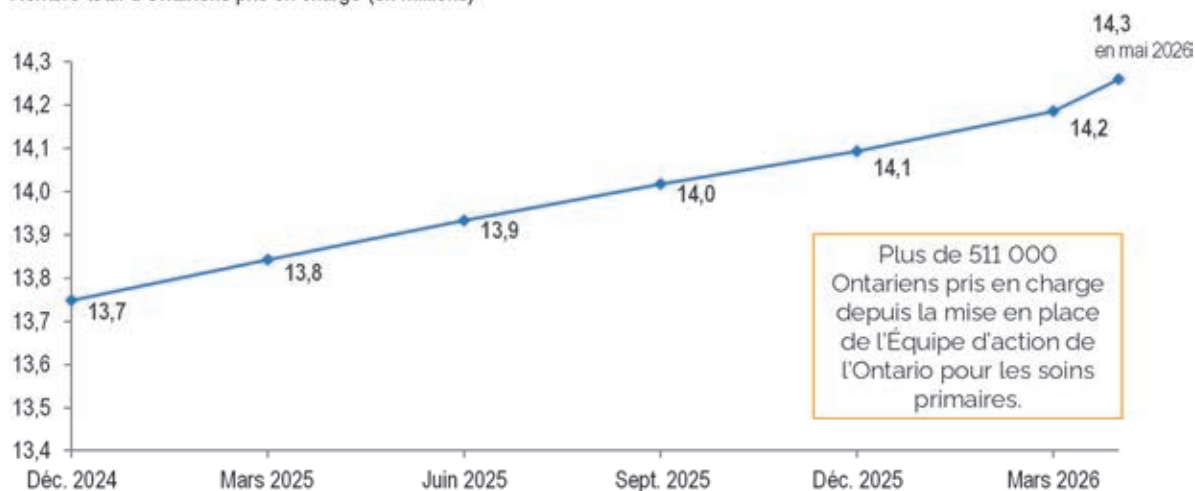
- Création et déploiement de plus de 300 équipes de soins primaires, pour donner accès à des soins à quelque deux millions de personnes; cette initiative est assortie d'un investissement de plus de 250 millions de dollars en 2026-2027 pour la mise sur pied et le déploiement, partout dans la province, d'équipes de soins primaires supplémentaires qui pourront offrir un accès aux soins primaires en continu à 500 000 personnes de plus cette année.
- Investissement dans des cliniques d'enseignement des soins primaires dans toute la province, avec jusqu'à 300 millions de dollars pour la création et l'agrandissement de 18 cliniques d'enseignement, dont deux à l'Université métropolitaine de Toronto.

Depuis le lancement du Plan d'action de l'Ontario pour les soins primaires, 511 000 personnes ont pu être reliées à des soins primaires. En octobre 2026, 99,7 % de la liste d'attente d'Accès Soins datant du 1^{er} janvier 2025 avait été éliminée. L'Ontario améliore aussi les services avec le lancement d'un nouveau système du dossier médical de soins primaires qui intégrera les dossiers de patients, réduira le fardeau administratif pour les médecins de famille et les fournisseurs des soins primaires et améliorera la qualité et la coordination des soins. Grâce à ces investissements, l'Ontario est de nouveau en voie d'atteindre son objectif de jumeler chaque Ontarienne et chaque Ontarien à des soins primaires d'ici 2029, avec 88,7 % de la population de la province déjà associée à un fournisseur de soins primaires.

Graphique 1.10

Progrès à ce jour : plus d'un demi-million d'Ontariennes et d'Ontariens obtiennent l'accès à des soins primaires

Nombre total d'Ontariens pris en charge (en millions)



Source : ministère de la Santé de l'Ontario.

Nota : Les estimations du nombre d'accès obtenus sont approximativement un trimestre en retard en raison de la disponibilité des données. Le chiffre de mai 2026 est une estimation provisoire. Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Accroître le nombre d'équipes de soins primaires

En août 2026, le gouvernement avait approuvé 124 demandes pour de nouvelles équipes de soins primaires élargies en 2026-2027, ce qui portera à 199 le nombre de demandes acceptées, lesquelles relieront 800 000 personnes de plus à des soins primaires à travers la province, à l'issue des deux premières rondes de financement prévues dans le cadre du Plan d'action de l'Ontario pour les soins primaires. Le prochain appel de propositions, officiellement lancé le 29 septembre 2026, vise à jumeler 600 000 personnes de plus à un médecin de famille ou à un fournisseur de soins primaires. Voici quelques exemples de demandes acceptées dans le cadre de l'appel de propositions de 2025-2026 :

- à Thunder Bay, le Port Arthur Health Centre a mis sur pied une nouvelle équipe de santé familiale, permettant à près de 10 000 patients d'avoir accès à des soins primaires;
- dans le Nord-Est de l'Ontario, Maamwesying North Shore Community Health Services a jumelé à des soins primaires plus de 1 000 patients issus de communautés autochtones;
- à Ottawa, l'Équipe de santé familiale académique Montfort a permis de jumeler plus de 1 500 patients à des soins primaires, principalement des personnes de la communauté francophone;
- à Niagara, le Niagara Falls Community Health Centre a pris en charge plus de 7 800 patients;
- à Hamilton, l'Équipe de santé familiale de Hamilton a pris en charge près de 2 900 patients;
- à Chatham, l'Équipe de santé familiale Thamesview a pris en charge plus de 7 000 patients;
- à Toronto, l'Équipe de santé familiale de l'hôpital Women's College a pris en charge près de 9 000 patients.

Former et maintenir en poste des fournisseurs de soins de santé partout en Ontario

Dans toute la province, le gouvernement met en place une main-d'œuvre plus forte et plus résiliente dans le domaine de la santé. Grâce à la subvention ontarienne Apprendre et rester (SOAR), le gouvernement soutient les étudiantes et les étudiants en leur accordant une aide financière pour les droits de scolarité, les livres et d'autres dépenses directement liées à leurs études dans des programmes admissibles du domaine de la santé offerts dans les collectivités en croissance et mal desservies du Nord, du Sud-Ouest et de l'Est de l'Ontario. Depuis le lancement de cette subvention, en 2023, le gouvernement a versé plus de 182 millions de dollars en aide à plus de 13 000 futurs membres du personnel infirmier, du personnel infirmier praticien, du personnel ambulancier et à des technologues de laboratoire médical dans les régions de la province où les besoins sont les plus criants.

À compter de l'automne 2026, le gouvernement investira 220 millions de dollars sur quatre ans afin d'élargir cette subvention et d'offrir une aide financière aux étudiantes et étudiants en médecine inscrits à un programme de résidence postdoctorale en médecine familiale qui s'engageront à pratiquer en soins primaires complets comme médecin généraliste, n'importe où en Ontario, pendant cinq ans. Cet élargissement permettra de soutenir plus de 2 000 futurs médecins de famille et veillera à ce que plus de personnes et leurs familles aient accès à des soins de santé de haute qualité, près de chez eux.



Appuyer l'accès à des prothèses auditives en vente libre

L'Ontario continue de mettre de l'avant des solutions novatrices qui améliorent les soins aux patients. Le gouvernement propose des changements qui, s'ils sont adoptés, permettront la vente et l'utilisation de prothèses auditives en vente libre afin d'offrir un choix supplémentaire aux personnes vivant avec une perte d'audition légère à modérée.

À l'heure actuelle, les prothèses auditives en Ontario nécessitent une ordonnance d'un professionnel de la santé réglementé. En vertu de la réglementation actuelle, il est interdit aux entreprises fabriquant des casques d'écoute et des écouteurs intra-auriculaires dotés de solutions d'écoute assistée intégrée (prothèses auditives en vente libre) d'activer ces fonctions en Ontario.

Si les changements proposés sont adoptés, les prothèses auditives en vente libre pourront devenir une option distincte, sans ordonnance nécessaire, offrant ainsi un plus grand choix et plus de commodité aux Ontariennes et aux Ontariens. En réduisant les obstacles aux soins des personnes vivant avec une perte auditive légère, cette initiative aidera à améliorer l'accès à des prothèses auditives, tout en favorisant l'adoption de technologies de santé innovantes. Ces changements seront sans effet sur le modèle de soins actuel de la province, et la population ontarienne pourra continuer de recevoir une aide financière pour des prothèses auditives sur ordonnance dans le cadre du Programme d'appareils et accessoires fonctionnels.

Revendiquer un financement fédéral équitable et durable des soins de santé

L'Ontario accueille favorablement la confirmation du financement continu de la Stratégie nationale visant les médicaments pour le traitement des maladies rares, annoncée le 16 octobre 2026, et se réjouit à la perspective de poursuivre les discussions sur le financement à long terme des soins de santé. Le gouvernement prend également acte de la prolongation d'un an, annoncée par le gouvernement fédéral le 14 octobre 2026, de l'accord décennal arrivant à échéance qui est destiné à soutenir les programmes de santé mentale et de lutte contre les dépendances ainsi que les soins à domicile et en milieu communautaire. Bien que cette prolongation temporaire constitue une première étape positive, un financement fédéral durable et prévisible est essentiel au maintien des services publics.

Le niveau actuel de financement des soins de santé par le gouvernement fédéral ne répond pas adéquatement aux besoins des systèmes de santé des provinces et des territoires. Comme le montre le graphique 1.11, de 2017-2018 à 2025-2026, les dépenses dans le secteur de la santé en Ontario ont augmenté de 38,5 milliards de dollars, alors que le financement fédéral pour les soins de santé n'a augmenté que de 8,8 milliards, créant un écart entre les besoins du secteur de la santé de l'Ontario et l'aide financière du gouvernement fédéral.

Au cours des prochaines années, cet écart ira grandissant. Toutes les provinces et tous les territoires, y compris l'Ontario, prévoient que la croissance des dépenses en santé se poursuivra et dépassera celle de l'inflation. Pendant ce temps, si le gouvernement fédéral ne renouvelle pas, d'ici l'exercice 2028-2029, le financement estimé à 2,4 milliards de dollars pour les soins de santé, en résultera une véritable impasse financière pour les provinces et les territoires, en plus de constituer la plus importante compression dans le financement fédéral des soins de santé depuis une génération.

En Ontario, cela signifie que les hôpitaux, les fournisseurs de soins de santé et les familles seront contraints de composer avec les contrecoups de compressions annuelles estimées à près de 1 milliard de dollars dans le financement fédéral des soins de santé à l'horizon 2028-2029. Si ce financement n'est pas prolongé à long terme, des programmes et des services de soins de santé essentiels seront en péril, notamment l'accès aux services de santé mentale, aux logements avec services de soutien et aux équipes mobiles d'intervention en cas de crise. De telles compressions pourraient aussi entraîner l'arrêt de soins à domicile pour des patients, des pertes d'emploi, des temps d'attente plus longs et plus d'hospitalisations partout en Ontario.

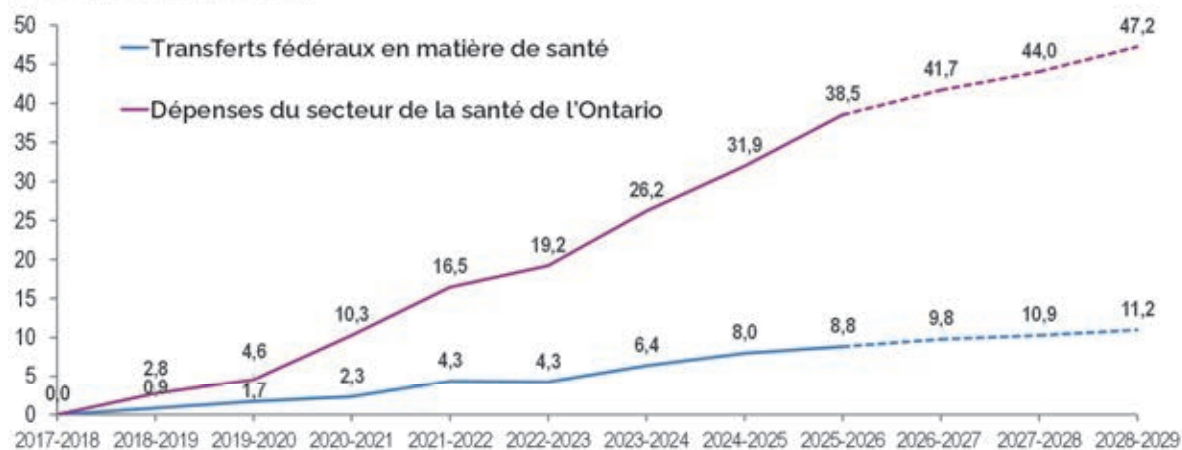
Voilà pourquoi l'Ontario, de concert avec d'autres provinces et d'autres territoires, presse le gouvernement fédéral de rendre permanente la garantie d'un taux de croissance d'au moins 5 % du Transfert canadien en matière de santé qui arrive à échéance en 2027-2028, et d'offrir du financement à long terme pour la santé mentale et les programmes de lutte contre les dépendances, les soins à domicile et en milieu communautaire, les soins de longue durée et d'autres programmes essentiels.

Le gouvernement fédéral doit maintenir ses investissements dans les soins de santé et continuer de travailler avec les provinces et les territoires à améliorer les soins, à gérer la demande croissante et à veiller à ce que les familles de l'Ontario et de tout le Canada puissent continuer d'avoir accès aux soins de santé de haute qualité qu'elles méritent et auxquels elles s'attendent.

Graphique 1.11

Croissance des dépenses du secteur de la santé de l'Ontario comparativement aux transferts fédéraux en matière de santé

Croissance depuis
2017-2018 (en milliards de dollars)



Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Nota : Les transferts fédéraux en matière de santé versés à l'Ontario comprennent le Transfert canadien en matière de santé, l'Entente sur les priorités partagées en santé, l'Accord de financement entre le Canada et l'Ontario pour vieillir dans la dignité, la Stratégie nationale visant les médicaments pour le traitement des maladies rares et d'autres accords en matière de santé conclus avec le gouvernement fédéral. Cela comprend une estimation de l'allocation ontarienne visant, d'une part, la prolongation d'un an du financement destiné aux soins liés à la santé mentale et au traitement des dépendances ainsi qu'aux soins à domicile et en milieu communautaire, annoncée par le gouvernement fédéral le 14 octobre 2026, et, d'autre part, la confirmation, le 16 octobre 2026, du financement continu de la Stratégie nationale visant les médicaments pour le traitement des maladies rares.

Bâtir et agrandir des hôpitaux

Au cours des 10 prochaines années, le gouvernement investira quelque 64 milliards de dollars dans l'infrastructure de la santé, dont près de 50 milliards en subventions d'immobilisations. Ce plan ambitieux soutiendra plus de 50 projets hospitaliers et permettra d'ajouter environ 3 000 nouveaux lits dans le but d'améliorer l'accès à des soins de qualité et de mettre en place un système de soins de santé interconnecté, axé d'abord sur les personnes.

Parmi les étapes franchies récemment, mentionnons :

- **Halton Healthcare Services – investissements dans un carrefour régional** : Les travaux de construction ont commencé en 2026 et permettront d'ajouter plus de 110 lits d'hospitalisation et environ 79 000 pieds carrés consacrés aux soins actifs à l'Hôpital Trafalgar Memorial d'Oakville. Ces investissements permettront aux hôpitaux d'offrir un accès régional à des lits de soins actifs et à un plus grand nombre de patients et de familles de Halton et de collectivités avoisinantes de recevoir des soins actifs de grande qualité plus rapidement, plus facilement et plus près de chez eux. Le gouvernement appuie également des travaux de rénovation à l'Hôpital du district de Milton, qui, une fois achevés, permettront d'accueillir 12 lits d'hospitalisation supplémentaires.
- **Hamilton Health Sciences – agrandissement du service des urgences de l'Hôpital général de Hamilton** : Une fois terminés, les travaux d'agrandissement entrepris en juillet 2026, ajouteront 8 500 pieds carrés d'espace dédié aux soins d'urgence, dont une zone améliorée de triage, d'évaluation rapide et d'observation et une plus grande aire de déchargement des ambulances; l'achèvement de ces travaux est prévu d'ici 2030.
- **Unity Health Toronto – centre de soins ambulatoires de l'Hôpital St. Michael's** : Le nouveau centre de soins ambulatoires, inauguré en mai 2026, servira annuellement plus de 70 000 patients sans rendez-vous et est doté d'une entrée réservée à ces patients, de salles d'examen privées et d'une salle confidentielle d'autorisation de congé.
- **Hôpital du district de Geraldton – projet de réaménagement de l'étage supérieur** : La planification préliminaire pour le réaménagement et la rénovation de l'étage supérieur de l'hôpital est en cours; ce projet permettra l'élargissement éventuel des programmes et des services afin de mieux répondre aux besoins croissants de la collectivité.

- **Brant Community Healthcare System – agrandissement du service des urgences de l'Hôpital général de Brantford** : Inauguré en septembre 2026, le nouveau service des urgences agrandi offre au-delà de 7 000 pieds carrés de plus que les installations précédentes et comprend des salles de traitement plus spacieuses, des salles sécurisées pour les soins de santé mentale et un espace pour les familles autochtones, ce qui aidera à réduire les temps d'attente et à améliorer les soins d'urgence dans le cadre de plus de 50 000 visites annuelles.
- **Hôpital régional de Windsor – projet d'hôpital de la famille Fancsy** : L'établissement d'avant-garde, d'une superficie d'environ 2 millions de pieds carrés, réunira sous un même toit tous les services élargis de soins actifs. Le nouvel hôpital offrira 100 lits supplémentaires, ce qui en portera le total à près de 600, un nouveau service des urgences ouvert en tout temps, ainsi que des soins de classe mondiale en oncologie. La première pelletée de terre a officiellement eu lieu en juillet 2026.
- **Réseau universitaire de santé – West Park Reactivation Care Centre** : La rénovation et la réhabilitation de l'ancien Centre de soins de santé West Park permettront d'élargir les soins de réactivation et d'alléger la pression sur les lits d'hôpital. La phase 1 a été complétée à l'été 2024, ce qui a permis d'y transférer jusqu'à 94 patients, tandis que les phases 2 et 3 devraient accroître la capacité du nouveau centre à 188 nouveaux lits en chiffres nets à l'automne 2026, ce qui facilitera la transition entre l'hôpital et les soins communautaires.

Nouvelle équipe d'action pour les services des urgences pour réduire les temps d'attente

Le gouvernement de l'Ontario investit plus de 47 millions de dollars sur quatre ans pour réduire les temps d'attente et améliorer l'expérience des patients dans les services des urgences en lançant officiellement l'Équipe d'action pour les services des urgences (EASU). Cette nouvelle équipe aidera 26 hôpitaux de la province à réduire les temps d'attente et à offrir aux patients les soins dont ils ont besoin le plus rapidement possible. Cette équipe appliquera également les principes Lean pour simplifier les processus, repérer et éliminer les goulots d'étranglement et améliorer le flux de patients, afin que les gens puissent recevoir des soins rapides et de grande qualité lorsqu'ils en ont le plus besoin.

Au cours des 10 derniers mois, les efforts de l'EASU menés dans cinq services des urgences ont permis de cerner des changements concrets susceptibles d'accélérer le parcours des patients, de l'évaluation et des examens diagnostiques jusqu'à l'admission et au congé. Les cinq établissements concernés mettront en œuvre des changements au cours des prochains mois afin de réduire les temps d'attente.



Bâtir des foyers de soins de longue durée

Le gouvernement poursuit la mise en œuvre de son engagement à aménager ou réaménager 58 000 lits dans la province afin qu'ils correspondent aux normes de conception d'aujourd'hui. En juillet 2026, 165 foyers de soins de longue durée avaient ouvert leurs portes, étaient en construction ou avaient été approuvés en vue de leur construction. Plus précisément :

- 70 projets sont terminés, ce qui représente 5 063 nouveaux lits et 5 170 lits mis à niveau afin de les rendre conformes aux normes de conception modernes;
- 95 projets sont en chantier ou approuvés en vue d'en amorcer la construction, ce qui représente 9 664 nouveaux lits et 6 524 lits en cours de mise à niveau pour les rendre conformes aux normes de conception modernes.

En juillet 2025, le gouvernement a lancé un nouveau programme d'aide financière pour la construction afin que les exploitants de foyers de soins de longue durée et les constructeurs disposent de plus de souplesse et d'un soutien accru pour poursuivre le niveau d'activité sans précédent de l'Ontario dans ce secteur. Le Programme de financement des immobilisations pour les foyers de soins de longue durée de 2025 fournit un cadre de financement qui reflète mieux les variations de coûts en fonction des régions, tout en répondant aux divers besoins des exploitants. En tout, le gouvernement a donné son aval pour entreprendre la construction de 121 foyers de soins de longue durée entre septembre 2022 et juin 2026. Les projets en cours grâce au soutien du Programme de financement des immobilisations sont notamment :

- **Carveth Care Centre** – mise à niveau de 104 lits à Gananoque.
- **Maxville Manor** – aménagement de 38 nouveaux lits et mise à niveau de 122 lits à North Glengarry.
- **Southbridge Ottawa II** – aménagement de 192 nouveaux lits à Ottawa.
- **IOOF Seniors Home Inc.** – aménagement de 64 nouveaux lits et mise à niveau de 66 lits à Barrie.
- **Carefirst Campus of Care de la région de York** – aménagement de 124 nouveaux lits à Richmond Hill.
- **Centre de soins de longue durée Mon Sheong de Richmond Hill** – aménagement de 288 nouveaux lits à Richmond Hill.
- **Belmont House** – aménagement de 168 nouveaux lits à Toronto.

En outre, l'Ontario continue de mettre à contribution divers outils pour favoriser l'aménagement de nouveaux lits de soins de longue durée avec l'appui du Fonds ontarien pour la construction. Ces mesures stimuleront et favoriseront plus de mises en chantier de foyers de soins de longue durée en Ontario.

L'aide apportée au secteur des soins de longue durée a ouvert la voie à de nouveaux investissements importants qui augmenteront la capacité du système de santé et aideront à réduire les délais d'attente pour l'admission dans les foyers de soins à partir des établissements communautaires et des hôpitaux.

Investir dans les écoles et les places en services de garde d'enfants

Dans le cadre de l'engagement continu du gouvernement pour que les collectivités en croissance bénéficient de milieux d'apprentissage sains et d'espaces modernes aptes à aider à la réussite scolaire des élèves, l'Ontario investit environ 30 milliards de dollars sur 10 ans, dont environ 22 milliards de dollars en subventions d'immobilisations pour la rénovation ou la construction de nouvelles écoles et pour la création de places en service de garde.

Pour l'année scolaire 2026-2027, 35 écoles nouvelles ou agrandies ont ouvert leurs portes, dont six projets d'écoles de langue française; ensemble, ces nouveaux établissements d'enseignement offrent plus de 18 300 nouvelles places pour les élèves et 1 130 places en services de garde.

Tableau 1.1

Écoles nouvelles ou agrandies ayant ouvert leurs portes pour l'année scolaire 2026-2027

Nord

- Nouvelle école publique commune de langue anglaise et française, de la maternelle à la 12^e année, à **Blind River**, pour accueillir 72 élèves de langue française et 381 élèves de langue anglaise, et offrant 64 nouvelles places en service de garde agréé.

Est

- Nouvelle école élémentaire catholique de langue française, à **Orléans**, pour accueillir 412 élèves, comportant aussi 49 nouvelles places en service de garde agréé.
- Agrandissement de l'école secondaire Earl of March, à **Ottawa**, pour accueillir 575 élèves.
- Agrandissement à l'école élémentaire catholique St. Philip, à **Ottawa**, pour accueillir 282 élèves.
- Nouvelle école élémentaire publique de langue française, à **Stittsville**, pour desservir 475 élèves, avec en plus 49 nouvelles places en service de garde agréé.

Sud-Ouest

- Nouvelle école élémentaire publique de langue anglaise, à **London**, pour 655 élèves, avec en plus 88 nouvelles places en service de garde agréé.
- Nouvelle école secondaire catholique de langue anglaise, à **London**, pour desservir 700 élèves.
- Agrandissement de l'école publique Glenwood, à **Windsor**, avec 184 places pour les élèves.
- Agrandissement de l'école publique Roseland, à **Windsor**, avec 184 places pour les élèves.

Centre

- Nouvelle école élémentaire publique de langue anglaise, à **Bowmanville**, pour accueillir 769 élèves, en plus de 73 nouvelles places en service de garde agréé.
 - Nouvelle école élémentaire catholique de langue anglaise, à **Bradford**, pour desservir 516 élèves et accueillir 49 nouvelles places en service de garde agréé.
 - Nouvelle école élémentaire catholique de langue française, à **Mississauga**, pour desservir 294 élèves, avec également 73 nouvelles places en service de garde agréé.
 - Nouvelle école élémentaire publique de langue française, à **North York**, pour desservir 412 élèves, avec en plus 73 nouvelles places en service de garde agréé.
 - Agrandissement de l'école catholique St. Kateri Tekakwitha, à **Oshawa**, pour accueillir 138 élèves.
-

Source : ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Tableau 1.2

Poursuivre les mises en chantier afin de bâtir plus d'écoles

Nord

- Nouvelle école élémentaire publique de langue anglaise, à **Kenora**, pour 409 élèves, avec en plus 49 nouvelles places en service de garde agréé.
- Nouvelle école élémentaire publique de langue anglaise, à **Thessalon**, pour 222 élèves, offrant en plus 64 nouvelles places en service de garde agréé.

Est

- Agrandissement de l'école catholique St. Gregory, à **Carleton Place**, avec 164 places pour les élèves.
- Agrandissement de l'école publique Cambridge, à **Embrun**, avec 427 places pour les élèves.
- Nouvelle école secondaire catholique de langue française, à **Ottawa**, pour 826 élèves.
- Nouvelle école secondaire publique de langue française, à **Ottawa**, pour accueillir 713 élèves.
- Nouvelle école élémentaire catholique de langue anglaise, à **Picton**, pour 354 élèves.
- Nouvelle école élémentaire publique de langue française, à **Russell**, pour 268 élèves, comprenant aussi 49 nouvelles places en service de garde agréé.

Sud-Ouest

- Agrandissement de l'école élémentaire catholique Sainte-Marguerite-Bourgeoys, à **Brantford**, avec 24 places en service de garde agréé.
- Nouvelle école élémentaire publique de langue anglaise, à **London**, pour 934 élèves, avec en plus 88 nouvelles places en service de garde agréé.
- Nouvelle école élémentaire catholique de langue anglaise, à **London**, pour 400 élèves, comprenant aussi 88 nouvelles places en service de garde agréé.
- Nouvelle école secondaire catholique de langue anglaise, à **Owen Sound**, pour desservir 1 012 élèves.

Centre

- Agrandissement de l'école élémentaire Emma King, à **Barrie**, pour accueillir 184 élèves.
 - Nouvelle école élémentaire catholique de langue française, à **Cobourg** pour accueillir 259 élèves, comportant aussi 49 nouvelles places en service de garde agréé.
 - Agrandissement de l'école élémentaire catholique Saint-René-Goupil, à **Guelph**, pour 138 élèves.
 - Nouvelle école élémentaire catholique de langue anglaise, à **Toronto**, pour 600 élèves, comprenant aussi 88 nouvelles places en service de garde agréé.
 - Nouvelle école élémentaire publique de langue anglaise, à **Tottenham**, pour accueillir 426 élèves.
 - Nouvelle école secondaire catholique de langue anglaise, à **Wasaga Beach**, pour 1 008 élèves, comprenant aussi 49 nouvelles places en service de garde agréé.
-

Source : ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Soutenir les services de garde d'enfants en Ontario

L'Ontario a signé, avec le gouvernement fédéral, une prolongation de quatre ans en vue de continuer d'offrir son programme du Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SPAGJE) du 1^{er} avril 2027 au 31 mars 2031. Cette prolongation permettra de maintenir l'actuelle réduction des frais des parents au moins jusqu'en juin 2027, et favorisera la stabilité pour les familles et le secteur.

Bien que l'Ontario et le Canada aient réalisé des progrès considérables, l'Ontario demeure déterminé à collaborer avec le gouvernement fédéral, alors que celui-ci établit les prochaines étapes nécessaires au maintien et à la prestation à long terme du programme du SPAGJE.

Élargir les services pour les enfants et les jeunes vivant avec l'autisme

Comme annoncé dans le budget de 2026, le gouvernement adopte de nouvelles mesures pour améliorer les services aux enfants et aux jeunes vivant avec le spectre de l'autisme en allouant 965 millions de dollars en 2026-2027 au Programme ontarien des services en matière d'autisme, dont 186 millions en argent frais.

Cet investissement permettra à plus d'enfants et de jeunes d'avoir accès à des services cliniques de base tout en renforçant la capacité du secteur partout dans la province. Cette mesure s'inscrit dans les efforts continus du gouvernement pour moderniser et améliorer le Programme ontarien des services en matière d'autisme afin qu'il réponde mieux aux besoins des familles.

Respecter l'argent des contribuables

L'Ontario dispose d'un plan pour favoriser des services publics efficaces et fiables, tout en garantissant une gestion responsable des ressources publiques. Les efforts en ce sens sont axés sur la simplification des processus, la réduction du fardeau administratif, l'amélioration de la prise de décision, le renforcement de la surveillance et l'assurance que les ressources gouvernementales sont dirigées vers les activités générant le plus de valeur.

L'Ontario a réalisé des progrès dans l'examen des secteurs prioritaires afin de cerner des possibilités de gains d'efficacité, de gérer les pressions sur les coûts et d'améliorer la prestation des programmes et des services. Par exemple, le gouvernement a réalisé des progrès dans les domaines suivants :

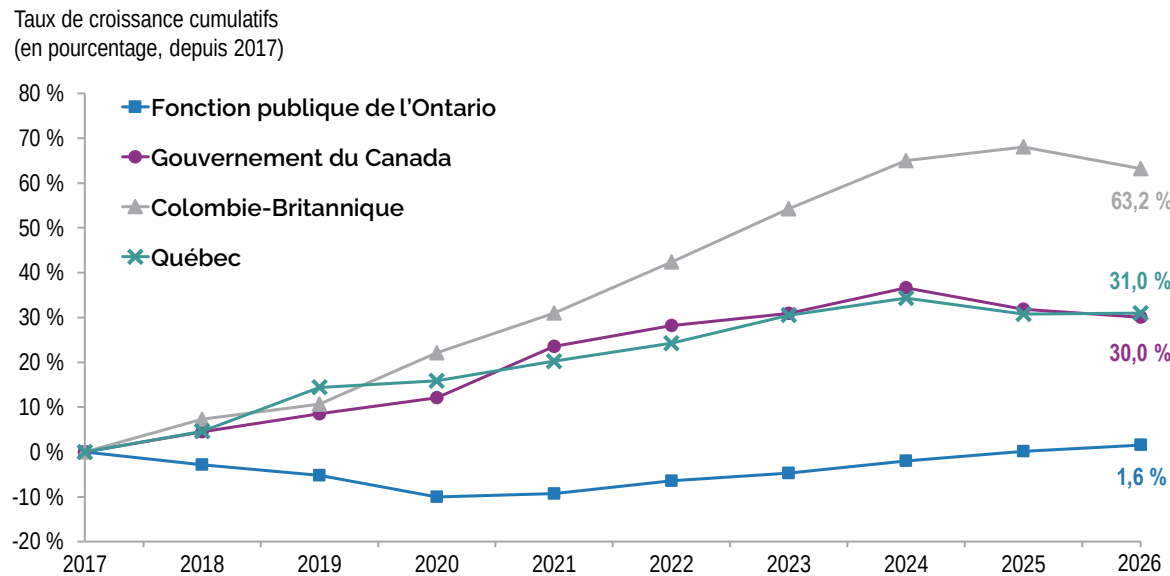
- Cerner les possibilités de réduire les cas d'erreur, de gaspillage, d'abus et de fraude dans les programmes financés par le gouvernement, tout en renforçant l'intégrité des programmes, la surveillance et la conformité.
- Afin de maintenir l'abordabilité et d'assurer la viabilité de la remise de l'Ontario pour l'électricité (ROE), à compter du 1^{er} mai 2027, le crédit mensuel que le gouvernement continue d'accorder sera plafonné à 1 200 kilowattheures (kWh) pour les clients résidentiels. Le consommateur résidentiel moyen en Ontario utilise environ 700 kWh par mois. Les petites entreprises et les exploitations agricoles ne sont pas visées par ce changement. En outre, le gouvernement continuera à fournir des crédits en plus de la ROE afin de réduire les coûts de l'énergie pour les résidents des collectivités rurales et du Nord.
- Examiner les programmes ontariens de soutien aux entreprises afin de cerner des possibilités d'accroître l'efficacité, d'améliorer les retombées des investissements et d'optimiser l'utilisation des fonds publics.
- Continuer de collaborer avec les partenaires sectoriels afin d'assurer une prestation de services plus efficace et responsable, sans incidence sur les travailleuses et travailleurs de première ligne.

Les progrès réalisés renforceront la dynamique en cours et soutiendront la prestation durable et pérenne des services à la population.

Par ailleurs, depuis 2017, les effectifs de la fonction publique de l'Ontario n'ont augmenté que de 1,6 %, soit une hausse nettement inférieure à celle observée au sein du gouvernement fédéral ainsi que dans les territoires et les autres provinces. Plusieurs administrations ayant connu une croissance rapide de leur fonction publique au cours de cette période entreprennent maintenant des initiatives de réduction de leurs effectifs.

Graphique 1.12

Comparaison des taux de croissance cumulatifs des employés de la fonction publique



Nota : Les services de police ne sont pas pris en compte dans cette comparaison.

Sources : Statistique Canada et Réseau WIN d'information sur les ressources humaines (Ontario).

L'Ontario a réduit la nécessité d'accroître ses effectifs en réaffectant des membres de son personnel pour appuyer les grandes priorités gouvernementales qui comptent le plus pour la population ontarienne, notamment les services essentiels de première ligne comme la sécurité communautaire, les services correctionnels, la sécurité frontalière et la réalisation de projets d'immobilisations, ainsi que d'autres enjeux publics prioritaires. Parallèlement, la province a amélioré son efficacité et augmenté la proportion des investissements consacrés aux services de première ligne, qui est passée de 50 % en 2019-2020 à 60 % en 2025-2026.

Le gouvernement cherche constamment des moyens d'accroître l'efficacité afin d'améliorer la prestation des services. La gestion prudente est un effort continu, et l'Ontario poursuit l'exploration de possibilités permettant de dégager la capacité nécessaire pour faire progresser les priorités gouvernementales et gérer les pressions liées à la croissance.

De plus, le gouvernement a pris des mesures pour renforcer la surveillance et la gestion des coûts dans l'ensemble du secteur des organismes provinciaux. Ces mesures s'appuient sur le gel de l'embauche dans les organismes provinciaux, qui a contribué à stabiliser la croissance des effectifs et à éviter des coûts de près de 300 millions de dollars. La province a entrepris l'examen de neuf organismes publics clés, soit Metrolinx, la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, le Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, ApprovisiOntario, la Régie des alcools de l'Ontario, la Société ontarienne de vente du cannabis, Aide juridique Ontario, Agricorp et la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario, afin d'évaluer leur efficacité opérationnelle, leur rendement financier et leur viabilité à long terme. Ces examens porteront sur l'efficacité, la gouvernance et la productivité afin d'assurer une utilisation optimale des fonds publics. Ils viseront notamment à optimiser les initiatives de modernisation numérique, à réduire le recours aux consultants externes en misant davantage sur les capacités et l'expertise internes, et à consacrer davantage de ressources à l'amélioration des services essentiels destinés à la population ontarienne.

Le gouvernement cherchera également des moyens de réduire davantage les effectifs des cabinets politiques et de rationaliser leur fonctionnement afin d'encourager des économies comparables dans toute la fonction publique. Plus tôt cette année, l'effectif du Cabinet du premier ministre a été réduit de 10 postes, ce qui a permis de réaliser des économies annuelles de plus d'un million de dollars. La même rigueur sera appliquée à l'ensemble des cabinets politiques.

Le gouvernement continuera de démontrer son engagement commun à l'égard du respect des fonds publics.

Réduire les erreurs, le gaspillage et les abus

L'Ontario évolue dans un environnement de risques de plus en plus complexe. Les réseaux de fraude organisée, les entreprises criminelles qui utilisent les technologies numériques et d'autres acteurs malveillants tirent parti de l'intelligence artificielle, de l'automatisation, des identités synthétiques et des outils avancés d'analyse de données pour exploiter les vulnérabilités des systèmes de paiement, de traitement des demandes de règlement et de prestation des services. À mesure que ces capacités évoluent, les gouvernements et les autres grands organismes sont de plus en plus exposés aux risques de fraude, d'erreur, de gaspillage, d'abus et de paiements indus.

L'Ontario renforce sa gestion des fonds publics en adoptant une approche coordonnée en matière de fraude, d'erreurs, de gaspillage, d'abus et de paiements inappropriés. En s'appuyant sur des données probantes issues des grands programmes de dépenses et de remboursements sur demande, le gouvernement met en place des contrôles plus serrés, une surveillance fondée sur les risques et des capacités modernes reposant sur la technologie, afin d'améliorer la détection, la prévention et la gestion des risques liés à l'intégrité des paiements. Pour maintenir et intensifier ces efforts, il faudra réaliser d'autres investissements ciblés dans les données, la technologie et l'expertise spécialisée.

Chapitre 1 : Un plan pour protéger l'Ontario

Les efforts initiaux porteront sur des programmes à valeur élevée, où les possibilités de resserrer la reddition de comptes et d'accroître la rentabilité sont les plus élevées, et mettront de l'avant des approches éprouvées conçues pour être transposées d'un ministère à l'autre au fil du temps. En passant d'un modèle principalement axé sur le recouvrement à un autre qui visera la détection précoce et la prévention, l'Ontario vise à améliorer l'intégrité des programmes, à protéger l'argent des contribuables et à créer une capacité opérationnelle viable, ce qui favorisera de meilleurs résultats et une saine gestion financière dans l'ensemble de la fonction publique ontarienne.

L'Ontario administre environ 50 milliards de dollars en paiements annuels dans les secteurs de la santé, de l'aide sociale et d'autres grands programmes, ce qui représente des centaines de millions de transactions chaque année; on prévoit que ces paiements continueront d'augmenter, tant du côté de la santé que des services sociaux. Un investissement stratégique dans les capacités du gouvernement en matière d'intégrité permettrait, selon des estimations conservatrices, d'éviter des pertes annuelles de 500 millions à 1,25 milliard de dollars en cinq ans, tout en jetant les bases d'économies et de réductions de coûts à plus long terme.

Faire progresser les identifiants numériques

Le gouvernement facilite la vie de la population ontarienne en étudiant les possibilités qu'offrent les identifiants numériques dans le cadre de son engagement à améliorer les services gouvernementaux. Les identifiants numériques seraient un moyen moderne, sécuritaire, privé, pratique et facultatif de permettre aux Ontariennes et aux Ontariens d'accéder à des services et de présenter une pièce d'identité numérique, tout en conservant la possibilité d'utiliser leurs pièces d'identité physiques s'ils le souhaitent.

En permettant aux citoyennes et aux citoyens de garder de manière sécuritaire et de présenter leurs pièces d'identité à partir de leur appareil mobile, les identifiants numériques offriraient un meilleur contrôle par l'utilisateur de ses renseignements personnels ainsi que plus de souplesse et de commodité, en plus de contribuer à l'amélioration des services publics.



Chapitre 2

Résultats et perspectives économiques

Introduction

L'économie de l'Ontario est demeurée résiliente jusqu'à maintenant en 2026, mais continue de subir les contrechocs de l'incertitude économique liée aux tensions commerciales et géopolitiques persistantes avec les États-Unis.

Le produit intérieur brut (PIB) réel de l'Ontario devrait croître de 0,5 % en 2026 et s'accélérer dans les prochaines années pour augmenter de 1,5 % en 2027, de 1,8 % en 2028 et de 2,0 % en 2029. Aux fins d'une planification financière prudente, ces projections sont légèrement inférieures à la moyenne des prévisions des économistes du secteur privé.

Tableau 2.1

Sommaire des perspectives économiques de l'Ontario

(en pourcentage)

	2025	2026p	2027p	2028p	2029p
Croissance du PIB réel	1,3	0,5	1,5	1,8	2,0
Croissance du PIB nominal	4,1	3,7	3,8	3,9	4,0
Croissance de l'emploi	1,0	0,4	0,6	0,7	1,2
Inflation de l'IPC	1,9	2,3	2,1	2,0	2,0

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des prévisions de sources externes au 11 septembre 2026.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Révisions des perspectives économiques depuis le budget de 2026

Les perspectives économiques ont été révisées par rapport aux projections du budget de l'Ontario de 2026. Parmi les principaux changements survenus depuis le budget de l'Ontario de 2026, citons :

- une croissance plus faible du PIB réel en 2026 et en 2027;
- une croissance plus forte du PIB nominal et de ses principaux déterminants en 2026, notamment la rémunération des salariés, l'excédent d'exploitation net des sociétés et la consommation nominale des ménages;
- un taux de chômage plus faible pendant la période de projection.

Tableau 2.2

Perspectives économiques du budget de 2026 par rapport au document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2026*

(variation en pourcentage)

	2026p		2027p		2028p		2029p	
	Budget de 2026	EÉA de 2026	Budget de 2026	EÉA de 2026	Budget de 2026	EÉA de 2026	Budget de 2026	EÉA de 2026
Produit intérieur brut réel	1,0	0,5	1,7	1,5	1,8	1,8	2,0	2,0
Produit intérieur brut nominal	3,2	3,7	3,9	3,8	3,7	3,9	3,9	4,0
Rémunération des salariés	3,2	3,4	3,3	3,0	3,5	3,1	3,8	3,8
Excédent net d'exploitation – sociétés	4,7	7,9	7,2	6,9	6,1	6,4	6,0	5,7
Consommation nominale des ménages	3,3	3,6	3,4	3,2	3,6	3,4	3,7	3,8
Autres indicateurs économiques								
Emploi	0,5	0,4	0,7	0,6	0,8	0,7	1,1	1,2
Création d'emplois (en milliers)	41	33	58	50	67	58	92	104
Taux de chômage (en pourcentage)	7,4	7,2	6,9	6,7	6,4	6,3	6,2	6,1
Indice des prix à la consommation	2,1	2,3	2,0	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0
Mises en chantier de logements (en milliers) ¹	64,8	64,7	70,3	65,1	76,8	71,7	80,5	75,4
Reventes de logements	9,1	(0,7)	5,6	7,8	4,6	5,1	1,5	5,3
Prix de revente des logements	0,8	(2,4)	2,7	1,4	4,2	4,2	4,0	4,6
Principaux facteurs externes								
Produit intérieur brut réel des États-Unis	2,4	2,1	2,1	2,0	2,0	2,0	1,9	2,0
Pétrole brut WTI (en \$ US le baril)	59	83	62	74	67	70	69	71
Dollar canadien (en cents américains)	73,2	72,3	75,3	73,7	76,4	74,6	76,6	75,1
Taux des bons du Trésor à trois mois (en pourcentage) ²	2,3	2,3	2,6	2,5	2,5	2,6	2,6	2,6
Taux des obligations à 10 ans du gouvernement (en pourcentage) ²	3,3	3,5	3,5	3,6	3,5	3,6	3,5	3,6

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des prévisions de sources externes au 11 septembre 2026.

¹ La projection des mises en chantier repose sur la moyenne des projections du secteur privé au 11 septembre 2026.

² Taux d'intérêt du gouvernement du Canada.

Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Association canadienne de l'immeuble, Banque du Canada, U.S. Bureau of Economic Analysis, *Blue Chip Economic Indicators* U.S. Energy Information Administration et ministère des Finances de l'Ontario.

Résultats économiques récents

Malgré les incertitudes persistantes liées au commerce et à la conjoncture géopolitique, le PIB réel de l'Ontario a augmenté de 1,0 % au deuxième trimestre, après être resté inchangé au premier trimestre de l'année. Les exportations ont constitué le principal facteur de croissance, soutenues notamment par une augmentation des exportations du secteur automobile. La croissance au deuxième trimestre a également été appuyée par la progression des dépenses de consommation des ménages et des investissements des entreprises.

Graphique 2.1
Croissance trimestrielle du PIB réel de l'Ontario

(en pourcentage)



Nota : Dernier point de données : deuxième trimestre de 2026.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

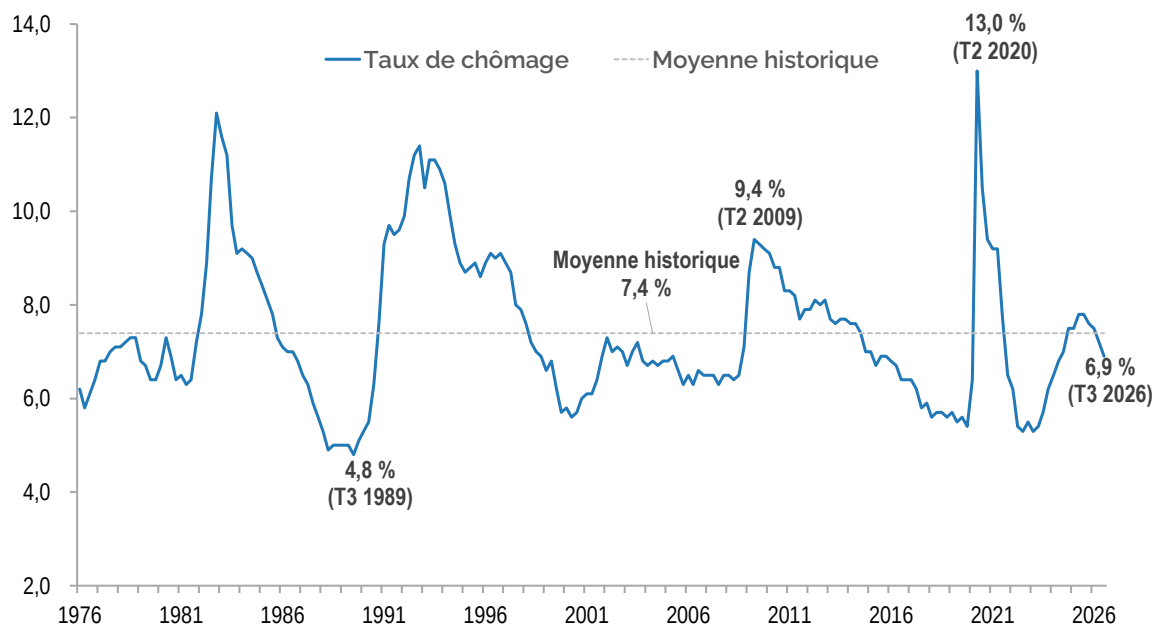
Marché du travail de l'Ontario

Le marché du travail ontarien est demeuré résilient malgré l'incertitude économique persistante. Après avoir enregistré la perte de 53 000 emplois au premier trimestre de 2026, le marché du travail s'est redressé, faisant un gain de 62 000 emplois au deuxième trimestre et un autre de 36 000 emplois au troisième trimestre. Les emplois créés jusqu'à maintenant en 2026 sont surtout des postes à temps plein dans le secteur privé.

Le taux de chômage a affiché une tendance à la baisse ces derniers temps. Au troisième trimestre de 2026, il a atteint en moyenne 6,9 %, un taux largement inférieur à celui enregistré au deuxième trimestre de 2024.

Graphique 2.2 Taux de chômage en Ontario

Taux de chômage
(en pourcentage)



Nota : Dernier point de données : troisième trimestre de 2026.

Source : Statistique Canada.

Inflation des prix à la consommation

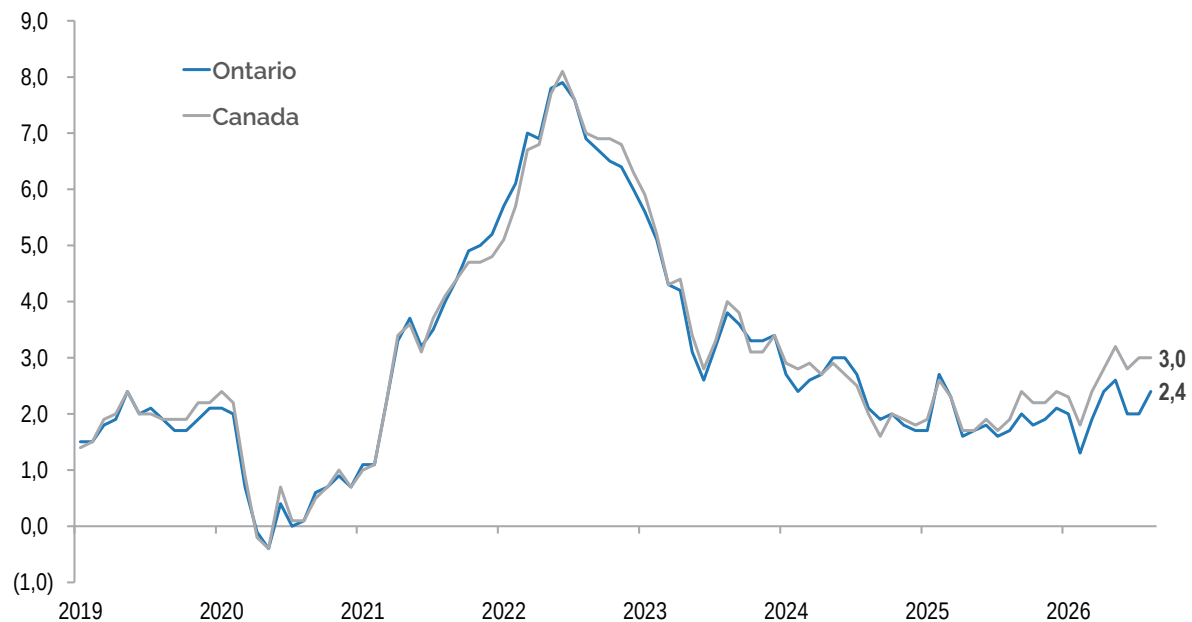
L'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'Ontario était de 2,4 % (année après année) en août 2026, après une augmentation de 2,0 % dans les deux mois précédents. L'inflation en Ontario est demeurée sous le taux national depuis avril 2025.

La hausse des prix de l'énergie a accentué les pressions inflationnistes pour la majeure partie de 2026, tandis que le conflit au Moyen-Orient continue de faire grimper les prix de l'essence. Les prix du logement ont contribué à modérer l'inflation, en raison surtout d'une baisse des prix des logements en propriété.

Graphique 2.3

L'inflation en Ontario est moins forte qu'au Canada

Inflation de l'indice des prix à la consommation
(en pourcentage, d'une année sur l'autre)



Nota : Point de données le plus récent : août 2026.

Source : Statistique Canada.

Perspectives économiques

Le ministère des Finances de l'Ontario consulte régulièrement les économistes du secteur privé tout en faisant le suivi de leurs prévisions afin d'orienter les hypothèses de planification du gouvernement.

Selon ces prévisionnistes, le PIB réel de l'Ontario devrait augmenter, en moyenne, de 0,6 % en 2026, de 1,6 % en 2027, de 1,9 % en 2028 et de 2,1 % en 2029. Aux fins d'une planification prudente, les projections du ministère des Finances de l'Ontario concernant le PIB réel sont légèrement inférieures à la moyenne des prévisions du secteur privé pour chacune des années.

Tableau 2.3

Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario

(en pourcentage)

	2026	2027	2028	2029
BMO Marchés des capitaux (septembre)	0,8	2,0	–	–
Central 1 Credit Union (septembre)	0,6	1,3	1,7	–
Marchés des capitaux CIBC (septembre)	0,6	1,6	2,2	–
Groupe Desjardins (septembre)	0,5	1,7	–	–
Valeurs mobilières Banque Laurentienne (septembre)	0,6	1,6	–	–
Banque nationale du Canada (septembre)	0,6	1,3	–	–
Quantitative Economic Decisions, Inc. (septembre)	0,7	1,4	1,7	1,6
Banque Royale du Canada (septembre)	0,7	1,3	–	–
Banque Scotia (septembre)	0,7	1,9	–	–
Signal49 Research (septembre)	0,5	2,0	2,4	2,3
Stokes Economics (juillet)	0,4	1,6	1,8	2,2
Groupe Banque TD (septembre)	0,6	1,4	1,8	1,8
Université de Toronto (septembre)	0,6	1,4	1,6	2,4
Moyenne des prévisions du secteur privé	0,6	1,6	1,9	2,1
Hypothèse de planification de l'Ontario	0,5	1,5	1,8	2,0

Sources : Enquête du ministère des Finances de l'Ontario menée auprès des prévisionnistes (11 septembre 2026) et ministère des Finances de l'Ontario.

Selon ces prévisionnistes, le PIB nominal de l'Ontario devrait augmenter, en moyenne, de 3,8 % en 2026, de 3,9 % en 2027, de 4,0 % en 2028 et de 4,1 % en 2029. Aux fins d'une planification prudente, les projections du ministère des Finances de l'Ontario concernant le PIB nominal sont légèrement inférieures à la moyenne des prévisions du secteur privé pour chacune des années.

Tableau 2.4

Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB nominal de l'Ontario

(en pourcentage)

	2026	2027	2028	2029
BMO Marchés des capitaux (septembre)	4,0	4,1	–	–
Central 1 Credit Union (septembre)	3,3	3,9	4,0	–
Marchés des capitaux CIBC (septembre)	3,5	3,5	4,3	–
Groupe Desjardins (septembre)	3,8	3,6	–	–
Valeurs mobilières Banque Laurentienne (septembre)	4,3	4,2	–	–
Banque nationale du Canada (septembre)	4,2	3,3	–	–
Quantitative Economic Decisions, Inc. (septembre)	3,4	3,8	3,8	3,6
Banque Royale du Canada (septembre)	3,8	3,9	–	–
Banque Scotia (septembre)	4,0	6,1	–	–
Signal49 Research (septembre)	4,3	3,6	4,1	4,1
Stokes Economics (juillet)	2,9	4,3	4,1	4,5
Groupe Banque TD (septembre)	4,3	3,4	3,8	3,8
Université de Toronto (septembre)	4,1	3,3	3,6	4,5
Moyenne des prévisions du secteur privé	3,8	3,9	4,0	4,1
Hypothèse de planification de l'Ontario	3,7	3,8	3,9	4,0

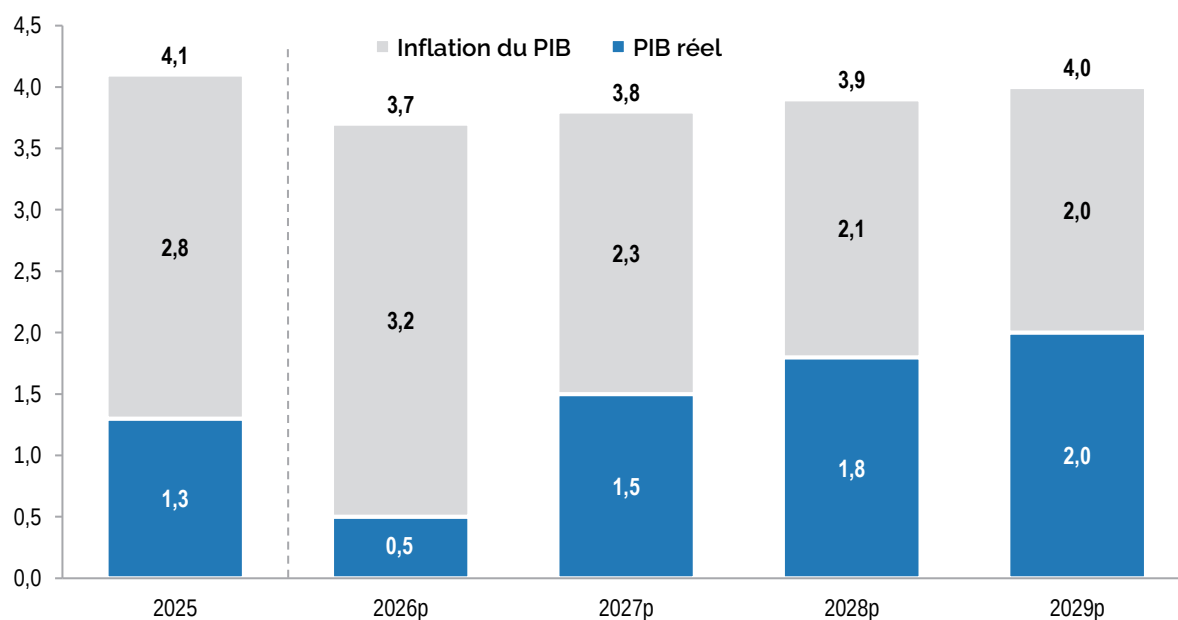
Sources : Enquête du ministère des Finances de l'Ontario menée auprès des prévisionnistes (11 septembre 2026) et ministère des Finances de l'Ontario.

Le ministère des Finances de l'Ontario prévoit une croissance du PIB nominal de l'Ontario de 3,7 % en 2026 et un ralentissement de la croissance du PIB réel, celle-ci passant à 0,5 % en 2026 alors qu'elle avait atteint 1,3 % en 2025. La croissance du PIB nominal devrait s'accélérer pour atteindre 3,8 % en 2027, soutenue par une accélération de la croissance du PIB réel à 1,5 % et par un retour de l'inflation du PIB vers sa moyenne historique à long terme. On s'attend à ce que la croissance du PIB nominal s'accroisse pour atteindre 3,9 % en 2028 et 4,0 % en 2029, ce qui témoigne d'une croissance plus forte du PIB réel.

Graphique 2.4

Hausse prévue de la croissance du PIB nominal de l'Ontario

Croissance du PIB nominal
(en pourcentage)



p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des prévisions de sources externes au 11 septembre 2026.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Contexte économique mondial

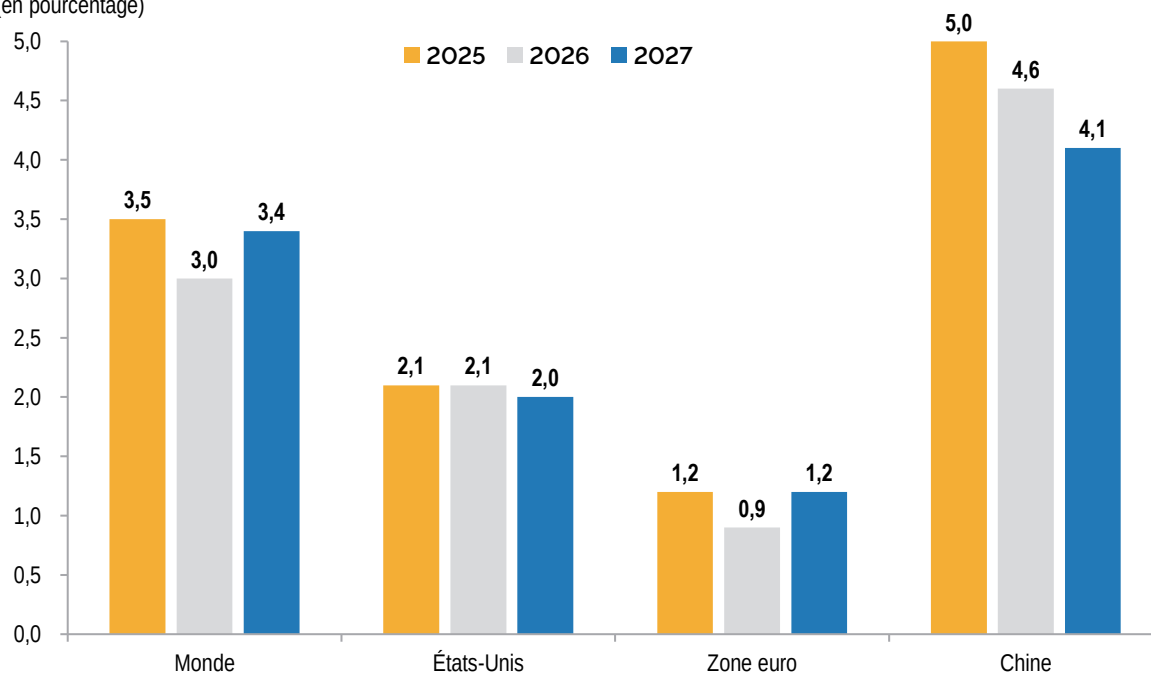
L'économie mondiale continue de subir les contrecoups des tensions géopolitiques et commerciales accrues. Les relations commerciales mondiales restent imprévisibles et volatiles. Les États-Unis maintiennent un vaste ensemble de tarifs douaniers et de restrictions commerciales visant des pays du monde entier. Plus récemment, ils ont annoncé d'importantes hausses tarifaires sur les importations, ce qui a conduit le Canada à adopter des contre-tarifs.

Dans sa mise à jour des *Perspectives de l'économie mondiale* de juillet, le Fonds monétaire international (FMI) prévoit un ralentissement de la croissance du PIB réel mondial par rapport à celle de 3,5 % observée en 2025, estimant que celle-ci régressera à 3,0 % en 2026 avant de remonter pour atteindre 3,4 % en 2027. Le ralentissement de la croissance économique mondiale prévu pour 2026 est l'un des contrecoups du conflit au Moyen-Orient et des perturbations commerciales persistantes, lesquels sont en partie contrebalancés par l'adoption de l'intelligence artificielle (IA) et les investissements connexes. Selon les projections du FMI, l'inflation mondiale devrait s'établir à 4,7 % en 2026, avant de reculer à 3,9 % en 2027.

Le PIB réel des États-Unis a augmenté de 2,1 % en 2025 et selon l'édition de septembre 2026 de *Blue Chip Economic Indicators*, il devrait se maintenir à 2,1 % en 2026 et augmenter de 2,0 % en 2027. Comparativement à celles établies au moment de publier le budget de 2026, les projections concernant le PIB réel des États-Unis laissent désormais présager une croissance qui sera inférieure de 0,3 point de pourcentage en 2026 et inférieure de 0,1 point de pourcentage en 2027. Le PIB réel de la zone euro s'est relevé de 1,2 % en 2025 et le FMI prévoit une croissance de 0,9 % en 2026 et de 1,2 % en 2027. On s'attend à ce que la croissance du PIB réel de la Chine ralentisse pour passer de 5,0 % en 2025 à 4,6 % en 2026, puis à 4,1 % en 2027.

Graphique 2.5 Projections de croissance du PIB réel dans le monde

Croissance du PIB réel
(en pourcentage)



Sources : Fonds monétaire international (juillet 2026) et *Blue Chip Economic Indicators* (septembre 2026).

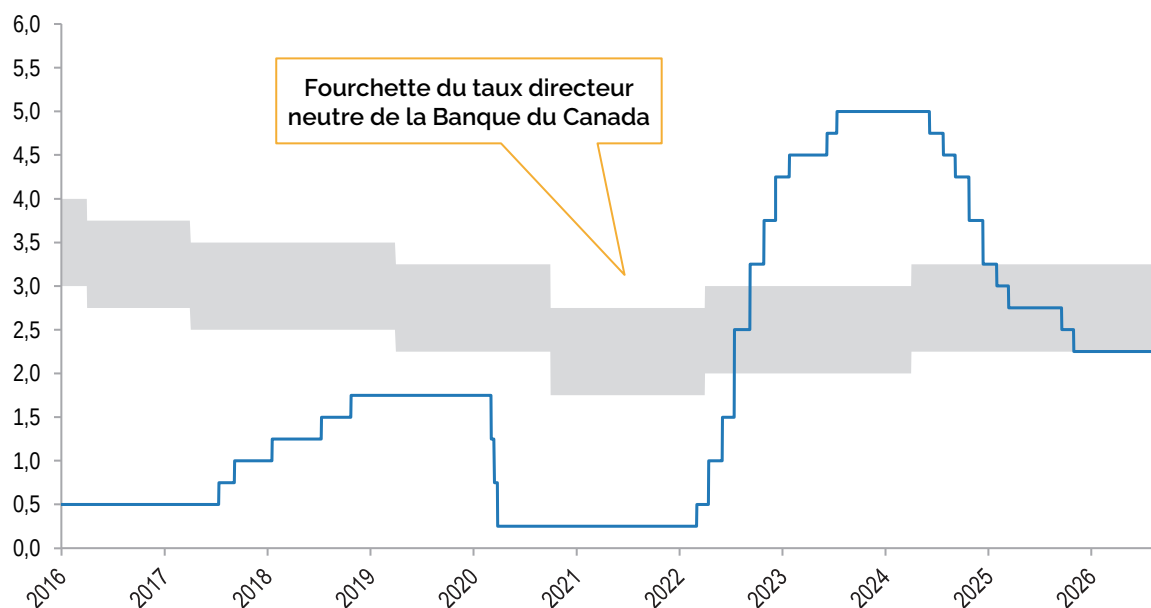
Marchés des capitaux et autres facteurs externes

La plupart des grandes banques centrales ont maintenu leur politique monétaire, et certaines l'ont même resserrée, l'inflation des prix restant supérieure à leurs taux d'inflation cibles. Dans les prochains mois, elles pourraient devoir composer avec un arbitrage délicat entre la réduction des taux d'intérêt afin de stimuler la croissance économique et le maintien d'une politique monétaire restrictive pour contenir les pressions inflationnistes si celles-ci devaient persister.

En septembre 2026, la Banque du Canada a décidé pour la septième fois consécutive de maintenir son taux directeur à 2,25 %, le laissant dans la fourchette qu'elle considère comme correspondant à son taux directeur neutre. La Banque continue de surveiller l'équilibre entre les pressions inflationnistes liées aux droits de douane et les risques que l'incertitude commerciale accrue fait peser sur la croissance économique. Le conflit en cours au Moyen-Orient continue également d'alimenter la hausse des prix de l'énergie, augmentant ainsi les risques entourant les perspectives d'inflation.

Graphique 2.6 La Banque du Canada maintient son taux directeur

Cible de la Banque du Canada pour le financement à un jour
(en pourcentage)



Source : Banque du Canada.

Malgré une volatilité marquée au cours de la dernière année, le dollar canadien est demeuré relativement résilient. Cette évolution reflète la divergence persistante entre l'orientation de politique monétaire de la Banque du Canada et celle de la Réserve fédérale américaine, de même que l'incertitude soutenue entourant la politique commerciale des États-Unis. Le cours du dollar canadien, qui s'établissait à 71,6 cents US en 2025, devrait passer à 72,3 cents US en 2026 pour ensuite s'apprécier graduellement au cours de la période de projection pour atteindre 73,7 cents US en 2027, puis une moyenne de 74,9 cents US en 2028 et en 2029.

Graphique 2.7

Taux de change du dollar canadien par rapport à la devise américaine



Nota : Dernier point de données : 11 septembre 2026.

Source : Banque du Canada.

Le taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada, qui s'est établi en moyenne à 2,6 % en 2025, devrait diminuer à 2,3 % en 2026, augmenter à 2,5 % en 2027, puis remonter à 2,6 % en 2028 et en 2029. Le taux des obligations du gouvernement du Canada à 10 ans, qui a atteint en moyenne 3,2 % en 2025, devrait augmenter à 3,5 % en 2026 puis passer à 3,6 % en 2027 et demeurer à ce niveau en 2028 et en 2029.

Les prix du pétrole devraient connaître une hausse en 2026, puis s'atténuer graduellement au cours du reste de la période de projection. Le prix du pétrole brut West Texas Intermediate (WTI) devrait passer de 65 \$ US le baril en 2025 à 83 \$ US le baril en 2026 avant de diminuer à 74 \$ US le baril en 2027 pour s'établir en moyenne à 71 \$ US le baril en 2028 et en 2029.

Tableau 2.5
Facteurs externes

	2025	2026p	2027p	2028p	2029p
Croissance du PIB réel mondial (en pourcentage)	3,5	3,0	3,4	3,2	3,2
Croissance du PIB réel des États-Unis (en pourcentage)	2,1	2,1	2,0	2,0	2,0
Pétrole brut West Texas Intermediate (WTI) (en \$ US le baril)	65	83	74	70	71
Dollar canadien (en cents américains)	71,6	72,3	73,7	74,6	75,1
Taux des bons du Trésor à trois mois ¹ (en pourcentage)	2,6	2,3	2,5	2,6	2,6
Taux des obligations à 10 ans du gouvernement ¹ (en pourcentage)	3,2	3,5	3,6	3,6	3,6

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des prévisions de sources externes au 11 septembre 2026.

¹ Taux d'intérêt du gouvernement du Canada.

Sources : *Perspectives de l'économie mondiale* du Fonds monétaire international (mises à jour d'avril 2026 et de juillet 2026), U.S. Bureau of Economic Analysis, U.S. Energy Information Administration, Banque du Canada, *Blue Chip Economic Indicators* (mars et septembre 2026), enquête du ministère des Finances de l'Ontario menée auprès des prévisionnistes (11 septembre 2026).

Détails des perspectives économiques de l'Ontario

Le ministère des Finances de l'Ontario prévoit que le PIB réel augmentera de 0,5 % en 2026, de 1,5 % en 2027, de 1,8 % en 2028 et de 2,0 % en 2029. Le PIB nominal devrait augmenter de 3,7 % en 2026, de 3,8 % en 2027, de 3,9 % en 2028 et de 4,0 % en 2029.

Tableau 2.6

Perspectives économiques de l'Ontario

(variation en pourcentage)

	2025	2026p	2027p	2028p	2029p
Produit intérieur brut réel	1,3	0,5	1,5	1,8	2,0
Produit intérieur brut nominal	4,1	3,7	3,8	3,9	4,0
Rémunération des salariés	3,7	3,4	3,0	3,1	3,8
Excédent net d'exploitation – sociétés	6,2	7,9	6,9	6,4	5,7
Consommation nominale des ménages	4,6	3,6	3,2	3,4	3,8
Autres indicateurs économiques					
Emploi	1,0	0,4	0,6	0,7	1,2
Création d'emplois (en milliers)	80,9	32,9	49,6	58,2	104,1
Taux de chômage (en pourcentage)	7,7	7,2	6,7	6,3	6,1
Indice des prix à la consommation	1,9	2,3	2,1	2,0	2,0
Mises en chantier de logements (en milliers) ¹	65,4	64,7	65,1	71,7	75,4
Reventes de logements	(5,9)	(0,7)	7,8	5,1	5,3
Prix de revente des logements	(4,4)	(2,4)	1,4	4,2	4,6
Principaux facteurs externes					
Produit intérieur brut réel des États-Unis	2,1	2,1	2,0	2,0	2,0
Pétrole brut WTI (en \$ US le baril)	65	83	74	70	71
Dollar canadien (en cents américains)	71,6	72,3	73,7	74,6	75,1
Taux des bons du Trésor à trois mois (en pourcentage) ²	2,6	2,3	2,5	2,6	2,6
Taux des obligations à 10 ans du gouvernement (en pourcentage) ²	3,2	3,5	3,6	3,6	3,6

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des prévisions de sources externes au 11 septembre 2026.

¹ La projection des mises en chantier repose sur la moyenne des projections du secteur privé au 11 septembre 2026.

² Taux d'intérêt du gouvernement du Canada.

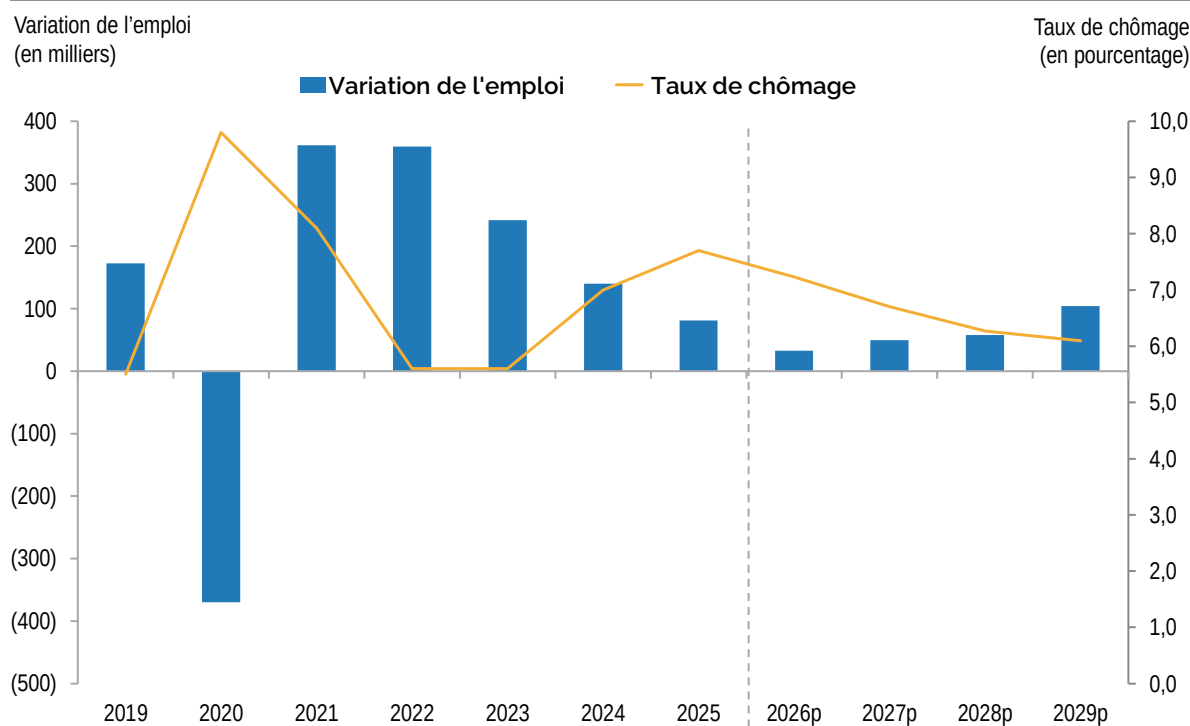
Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Association canadienne de l'immeuble, Banque du Canada, U.S. Bureau of Economic Analysis, *Blue Chip Economic Indicators* (mars et septembre 2026), U.S. Energy Information Administration et ministère des Finances de l'Ontario.

Emploi

En 2026, le marché du travail de l'Ontario a été touché par le ralentissement de la croissance économique ainsi que par les conflits commerciaux persistants et l'incertitude qui en découle, lesquels ont pesé sur les décisions d'investissement et d'embauche. Par ailleurs, la croissance démographique a ralenti à la suite des modifications apportées à la politique fédérale d'immigration. À mesure que ces facteurs s'atténueront, la croissance de l'emploi devrait s'accélérer, passant de 0,4 % en 2026 à 0,6 % en 2027, à 0,7 % en 2028 et à 1,2 % en 2029. Cette amélioration de l'activité économique et du marché du travail devrait contribuer à réduire graduellement le taux de chômage pour le faire reculer de 7,2 % en 2026 à 6,7 % en 2027, à 6,3 % en 2028 et à 6,1 % en 2029.

Graphique 2.8

On prévoit un marché du travail plus vigoureux



p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des prévisions de sources externes au 11 septembre 2026.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Indice des prix à la consommation

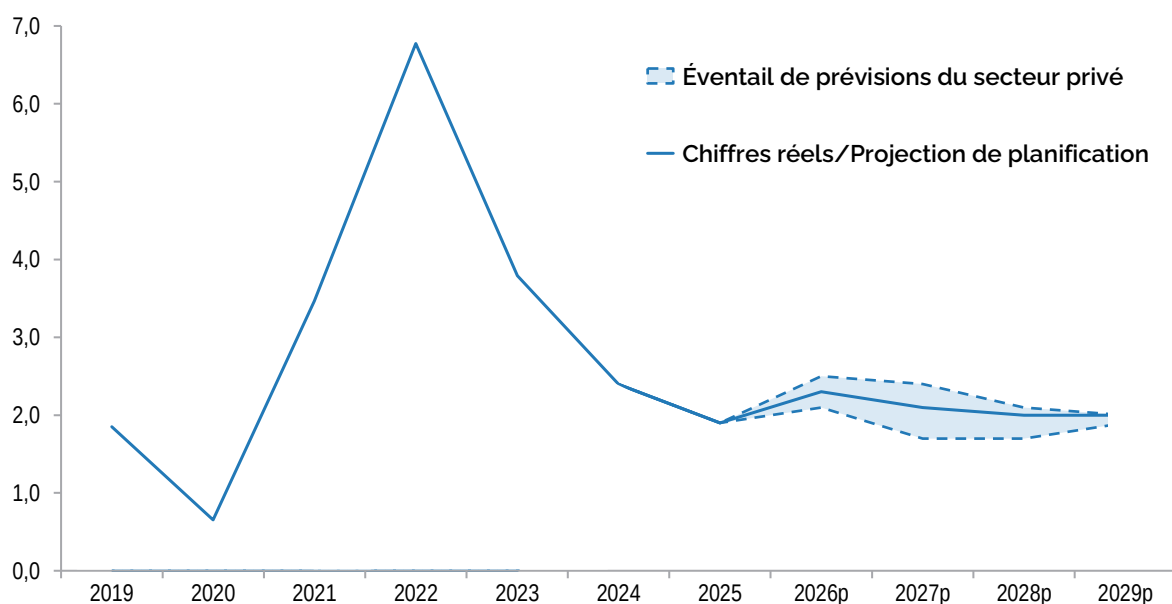
La croissance de l'IPC de l'Ontario est restée stable à 2,0 % (d'une année à l'autre) en juin et en juillet 2026, ce qui concorde globalement avec la cible d'inflation de 2,0 % de la Banque du Canada. Toutefois, les pressions sur les prix se sont accentuées en août, l'inflation globale ayant atteint 2,4 %, ce qui indique une légère accélération des pressions inflationnistes dans l'ensemble de l'économie.

Les perspectives d'inflation à court terme en Ontario se sont légèrement détériorées, sous l'effet principalement de chocs d'offre provenant de facteurs externes, notamment la hausse des prix mondiaux de l'énergie. À des fins de planification, le ministère des Finances de l'Ontario prévoit que l'inflation de l'IPC en Ontario augmentera pour passer de 1,9 % en 2025 à 2,3 % en 2026, ralentira à 2,1 % en 2027, puis restera au taux cible de la Banque, soit 2,0 %, en 2029.

Graphique 2.9

L'inflation en Ontario devrait se stabiliser à la cible

Inflation de l'indice des prix à la consommation
(en pourcentage)



p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des prévisions de sources externes au 11 septembre 2026.
Sources : Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et enquête du ministère des Finances de l'Ontario auprès des prévisionnistes.

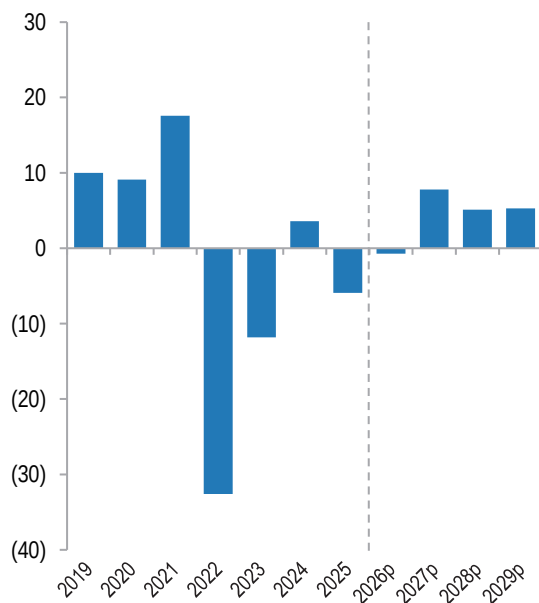
Marché du logement

L'activité sur le marché du logement est demeurée modérée en 2026 par rapport aux hypothèses de planification retenues dans le budget de 2026, la faible croissance démographique et l'incertitude économique ayant pesé sur la demande. Le nombre de logements offerts à la revente est demeuré élevé par rapport aux ventes, bien que l'équilibre du marché se soit amélioré grâce au ralentissement des nouvelles inscriptions au cours des derniers mois. Le segment des condominiums a continué de montrer des signes de faiblesse, particulièrement dans la région du grand Toronto (RGT), où la baisse de la demande des investisseurs et l'accumulation de logements invendus ont exercé des pressions à la baisse sur les prix.

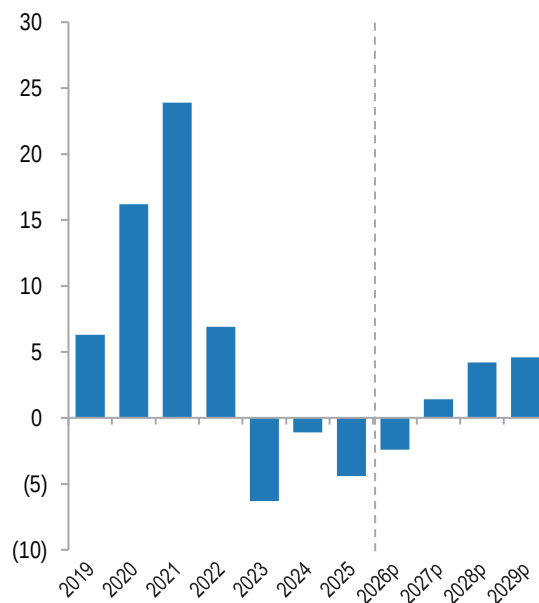
Le marché du logement devrait se redresser pendant la période de projection. Cependant, le rythme de la reprise demeurera inégal, en raison de l'incertitude économique persistante et des problèmes d'abordabilité qui continuent de peser sur les conditions du marché. Les reventes de logements en Ontario devraient diminuer de 0,7 % en 2026 avant de connaître un rebond de 7,8 % en 2027, de 5,1 % en 2028 et de 5,3 % en 2029. Le prix moyen de revente des logements devrait diminuer de 2,4 % en 2026, pour ensuite augmenter de 1,4 % en 2027, de 4,2 % en 2028 et de 4,6 % en 2029.

Graphique 2.10 Remontée prévue du marché du logement

Reventes de logements
(en pourcentage)



Prix moyen de revente des logements
(en pourcentage)



p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.

Sources : Association canadienne de l'immobilier et ministère des Finances de l'Ontario.

Risques pour les perspectives

L'incertitude économique mondiale représente le principal risque pour les perspectives. Elle est susceptible de continuer de perturber les chaînes d'approvisionnement mondiales et les marchés des produits de base, exerçant une pression haussière sur l'inflation, ralentissant la croissance économique et augmentant la volatilité des marchés des capitaux. Si l'Ontario et le Canada ont commencé graduellement à adapter et à diversifier leurs échanges commerciaux à l'extérieur des États-Unis, ce processus pourrait prendre plus longtemps que prévu. En revanche, les efforts visant à réduire ou à éliminer les obstacles au commerce interprovincial, jumelés à la mise en œuvre d'importants projets d'infrastructure et à d'autres mesures stratégiques visant à encourager l'investissement, pourraient aider à stimuler la croissance économique à moyen terme.

Le conflit qui se prolonge au Moyen-Orient constitue un autre facteur de risque pour les perspectives mondiales. Selon le FMI, cette situation pourrait prolonger la hausse et la volatilité des prix des produits de base, accentuer les perturbations des chaînes d'approvisionnement, exercer des pressions à la hausse sur les prix et peser sur la conjoncture économique.

La récente remontée des rendements obligataires à l'échelle mondiale représente un risque supplémentaire, susceptible d'accroître les coûts d'emprunt des entreprises et des consommateurs canadiens.

Une explosion des investissements dans l'intelligence artificielle (IA) a récemment alimenté la croissance économique, particulièrement aux États-Unis. La demande croissante de nouvelles technologies comme l'IA pourrait soutenir une expansion commerciale et contribuer à une plus forte croissance de la productivité. Toutefois, des incertitudes importantes subsistent quant à l'ampleur de ces avantages potentiels et au moment où ils pourraient se matérialiser.

Différents scénarios économiques

Le ministère des Finances continue à élaborer des scénarios visant à évaluer l'incidence possible de la politique commerciale américaine sur l'économie de l'Ontario pendant la période de projection. Depuis le budget de 2026, des obstacles supplémentaires au commerce ont été annoncés et mis en œuvre entre les États-Unis et le Canada, et une incertitude considérable subsiste quant à l'évolution future des politiques commerciales. Ces scénarios ne doivent pas être considérés comme le meilleur ou le pire des cas. Au contraire, ils illustrent une vaste fourchette de résultats possibles.

Le scénario de croissance accélérée suppose que la majorité des tarifs douaniers et des contre-mesures imposés par les États-Unis et le Canada seront supprimés à court terme. Dans ce scénario, le rendement économique de l'Ontario repartira à compter de 2027 et pendant la période de projection.

Dans le scénario de croissance au ralenti, on suppose que les États-Unis vont se retirer de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) et maintenir les tarifs douaniers imposés en vertu de l'article 232 et ceux mis en vigueur récemment en vertu de l'article 338. En guise de réponse, le Canada maintiendrait les tarifs de rétorsion imposés aux États-Unis. Dans ce scénario, le rendement économique de l'Ontario reste faible en 2026 et en 2027 avant de prendre du mieux en 2028 et en 2029. La croissance du PIB nominal en 2026 n'est inférieure que de 0,2 point de pourcentage à l'hypothèse de planification posée dans le scénario de croissance au ralenti, puisque la forte croissance observée au cours du premier semestre de l'année a limité les risques à la baisse pour 2026.

Tableau 2.7

Scénarios de croissance du PIB réel de l'Ontario

(en pourcentage)

	2026p	2027p	2028p	2029p
Scénario de croissance accélérée	0,8	2,2	2,1	2,3
Projection de planification	0,5	1,5	1,8	2,0
Scénario de croissance au ralenti	0,2	0,5	1,8	2,0

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes au 11 septembre 2026 et d'autres scénarios.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Tableau 2.8

Scénarios de croissance du PIB nominal de l'Ontario

(en pourcentage)

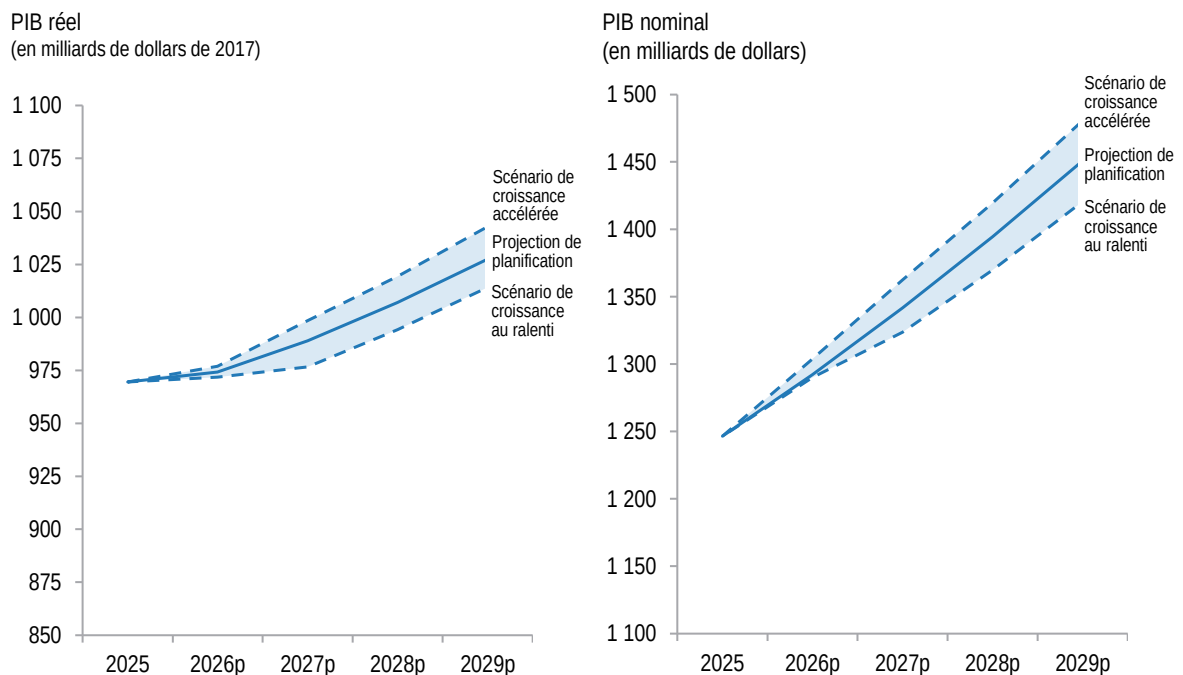
	2026p	2027p	2028p	2029p
Scénario de croissance accélérée	4,6	4,5	4,2	4,3
Projection de planification	3,7	3,8	3,9	4,0
Scénario de croissance au ralenti	3,5	2,6	3,5	3,7

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes au 11 septembre 2026 et d'autres scénarios.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

D'ici 2029, le PIB réel dans le scénario de croissance accélérée est de 1,5 % supérieur à ce qu'il est dans la projection de planification, tandis que, dans le scénario de croissance au ralenti, il est de 1,3 % inférieur. Les scénarios de croissance du PIB nominal présentent un éventail de résultats plus large sur l'horizon de projection que ceux du PIB réel, principalement en raison de l'incertitude entourant l'inflation du PIB. D'ici 2029, le PIB nominal dans le scénario de croissance accélérée est de 2,1 % supérieur à ce qu'il est dans la projection de planification, tandis que dans le scénario de croissance au ralenti, il est de 2,1 % inférieur.

Graphique 2.11
Fourchette des scénarios de prévisions du PIB de l'Ontario



p = projections du ministère des Finances de l'Ontario.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.



Chapitre 3

Plan financier et perspectives de l'Ontario

Introduction

L'Ontario navigue dans un contexte économique difficile marqué par les pressions commerciales et tarifaires injustifiées des États-Unis ainsi que par les perturbations mondiales des chaînes d'approvisionnement dues aux conflits géopolitiques, tandis que la demande pour les services publics essentiels continue de croître. En réponse à ces défis, le gouvernement prend des mesures pour protéger l'économie de l'Ontario, soutenir les travailleuses, les travailleurs et les entreprises, et renforcer le commerce interprovincial. En trouvant un équilibre entre le soutien économique immédiat et une gestion fiscale responsable, la province soutient les services essentiels, tout en conservant la souplesse nécessaire pour s'adapter à l'évolution de la situation. Compte tenu de l'incidence de ces facteurs externes, les perspectives financières de l'Ontario se sont détériorées depuis le budget de 2026, les perspectives à long terme de l'Ontario reportant maintenant l'équilibre budgétaire à l'horizon 2029-2030. Pour plus de renseignements, voir le tableau 3.1.

Dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2026*, on prévoit un déficit de 16,9 milliards de dollars en 2026-2027. À moyen terme, le gouvernement prévoit des déficits de 12,7 milliards de dollars en 2027-2028 et de 6,7 milliards de dollars en 2028-2029, suivis d'un retour à un excédent de 0,2 milliard de dollars en 2029-2030, selon les perspectives à long terme.

Les *Comptes publics de l'Ontario 2025-2026*, récemment publiés, font état d'un déficit de 13,0 milliards de dollars pour l'Ontario en 2025-2026, alors que le budget de 2025 prévoyait un déficit de 14,6 milliards de dollars. Le gouvernement reste déterminé à éliminer le déficit structurel de la province tout en continuant à progresser vers la viabilité financière à long terme et l'équilibre budgétaire.

Le ratio de la dette nette au produit intérieur brut (PIB) devrait s'établir à 37,4 % en 2026-2027, soit 0,3 point de pourcentage de moins que prévu dans le budget de 2026, et reste inférieur à l'objectif de 40 % fixé par l'Ontario.

Tableau 3.1

Plan financier détaillé à moyen terme de l'Ontario¹

(en milliards de dollars)

	Chiffres réels	Perspectives actuelles	Perspectives à moyen terme		Perspectives à long terme
	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Revenus					
Impôt sur le revenu des particuliers	57,0	63,4	65,9	69,9	74,1
Taxe de vente	39,3	40,7	42,4	44,6	46,8
Impôt des sociétés	28,3	30,2	31,6	33,0	34,5
Contribution-santé de l'Ontario	5,2	5,6	5,8	6,0	6,2
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	6,0	6,0	6,0	6,1	6,1
Tous les autres impôts et taxes	17,3	16,9	17,5	18,4	19,4
Total des revenus fiscaux	153,0	162,8	169,3	178,0	187,0
Transferts du gouvernement du Canada	39,1	40,7	39,9	40,2	40,4
Revenus tirés des entreprises publiques	7,7	7,1	6,6	7,0	7,5
Autres revenus non fiscaux	23,5	21,9	22,4	22,7	22,9
Total des revenus	223,3	232,6	238,2	247,9	257,8
Programmes de base					
Secteur de la santé	97,5	100,7	103,0	106,2	108,2
Secteur de l'éducation ²	40,1	40,2	40,7	41,0	41,4
Secteur de l'éducation postsecondaire	13,9	13,9	12,7	12,6	12,6
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux et communautaires	21,4	21,4	21,6	21,7	21,8
Secteur de la justice	7,2	7,2	7,3	7,3	7,4
Autres programmes	40,7	42,7	43,1	41,5	41,5
Total – programmes de base	220,9	226,1	228,4	230,3	232,8
Renflouement du fonds de prévoyance	–	3,8	–	–	–
Total des programmes	220,9	229,9	228,4	230,3	232,8
Charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette	15,5	17,4	18,9	20,4	21,1
Total des charges	236,3	247,3	247,3	250,8	253,8
Excédent/(Déficit) avant réserve	(13,0)	(14,7)	(9,1)	(2,9)	4,0
Réserve	–	2,2	3,6	3,8	3,8
Excédent/(Déficit)	(13,0)	(16,9)	(12,7)	(6,7)	0,2
Dette nette en pourcentage du PIB	36,5 %	37,4 %	38,7 %	38,9 %	38,3 %
Dette nette en pourcentage des revenus	205,7 %	209,7 %	219,9 %	220,3 %	217,0 %
Intérêt en pourcentage des revenus	6,0 %	6,7 %	7,2 %	7,5 %	7,5 %

¹ Depuis 2024-2025, les soldes des revenus et des charges interentités au titre de l'impôt-santé des employeurs (ISE) sont éliminés. Ce changement est neutre sur le plan financier.

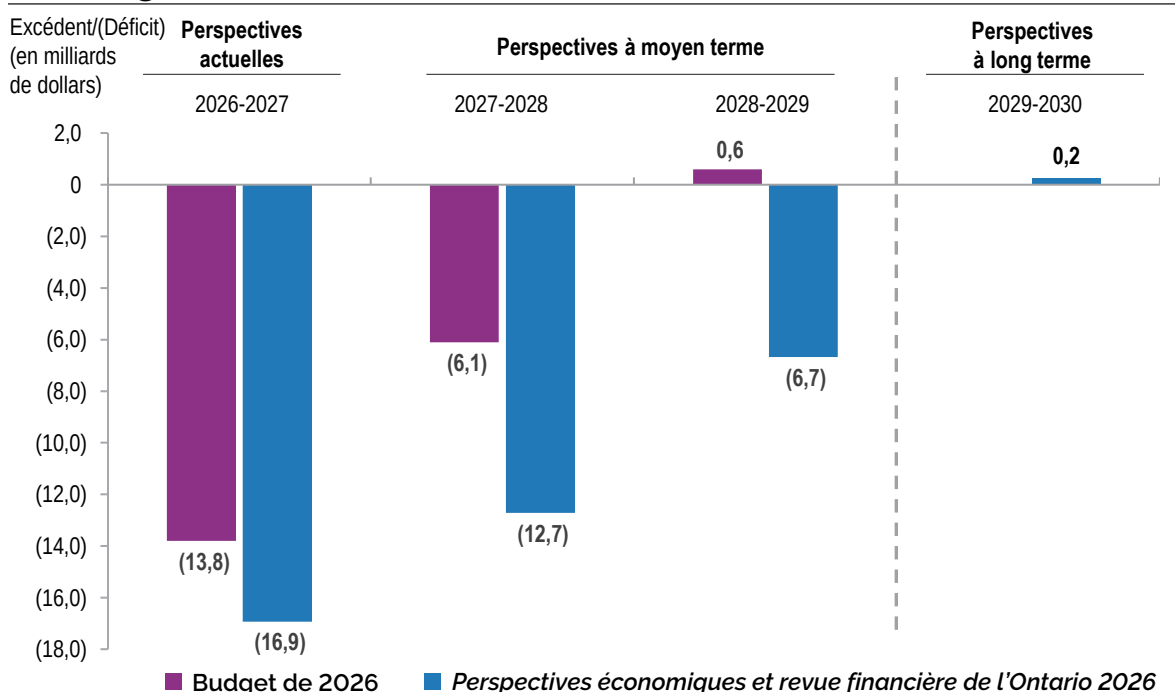
² Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les charges au titre de ce régime sont incluses dans le poste Autres programmes.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Graphique 3.1

Perspectives financières actuelles comparées à celles du budget de 2026



Nota : Le budget de 2026 ne présentait pas de perspectives pour 2029-2030.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Principaux changements survenus en 2026-2027 depuis le budget de 2026

Selon les projections, le déficit de l'Ontario atteindra 16,9 milliards de dollars en 2026-2027, soit 3,1 milliards de dollars de plus que les perspectives énoncées dans le budget de 2026. Cela tient compte des données sur l'économie et les revenus actualisées ainsi que de la plus grande prudence exercée pour atténuer les risques à court terme.

On prévoit qu'en 2026-2027, les revenus s'élèveront à 232,6 milliards de dollars, soit une progression de 2,0 milliards de dollars par rapport aux prévisions du budget de 2026. Cette hausse s'explique en grande partie par des transferts fédéraux, des revenus fiscaux et des revenus nets tirés des entreprises publiques supérieurs aux prévisions.

Les charges de programmes devraient s'élever à 229,9 milliards de dollars, soit 4,3 milliards de dollars de plus que les prévisions du budget de 2026, principalement en raison d'un renflouement du fonds de prévoyance visant à accroître la souplesse financière et à gérer les risques liés aux pressions salariales et à l'incertitude économique persistante.

Selon les prévisions, l'Ontario assumera des charges de 17,4 milliards de dollars liées aux intérêts et autres frais du service de la dette en 2026-2027, soit 0,1 milliard de dollars de plus que prévu dans le budget de 2026. Le ratio de la dette nette au produit intérieur brut (PIB) devrait s'établir à 37,4 % en 2026-2027, soit 0,3 point de pourcentage de moins que la projection de 37,7 % du budget de 2026.

Les perspectives de 2026-2027 comprennent également une réserve de 2,2 milliards de dollars, soit 0,7 milliard de dollars de plus que prévu dans le budget de 2026. Cette augmentation tient compte des circonstances extraordinaires qui prévalent actuellement en raison de l'incertitude économique et géopolitique, notamment des risques importants liés aux échanges commerciaux pesant sur l'économie de l'Ontario. La réserve a également été augmentée pour prendre en charge l'incidence potentielle de la mégadéduction à la productivité proposée par le gouvernement fédéral.

Tableau 3.2
Résultats financiers en cours d'exercice 2026-2027¹

(en millions de dollars)

	Budget de 2026	Perspectives actuelles	Variation en cours d'exercice
Revenus	230 577	232 556	1 979
Charges			
Programmes	225 684	229 934	4 251
Charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette	17 237	17 350	113
Total des charges	242 921	247 284	4 363
Excédent/(Déficit) avant réserve	(12 344)	(14 728)	(2 384)
Réserve	1 500	2 200	700
Excédent/(Déficit)	(13 844)	(16 928)	(3 084)

¹ L'impôt-santé des employeurs (ISE) dans le budget de 2026 et le bulletin *Finances du premier trimestre de 2026-2027* a été retraité afin d'éliminer les soldes interentités de revenus et de charges. Ce changement est neutre sur le plan financier.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Bilan des revenus

Les perspectives de revenus totaux pour 2026-2027 s'établissent à 232,6 milliards de dollars, dépassant de 2,0 milliards de dollars les prévisions du budget de 2026 et de 1,8 milliard de dollars celles du bulletin *Finances du premier trimestre de 2026-2027*. La hausse projetée des revenus depuis ce dernier bulletin s'explique en grande partie par des transferts fédéraux, des revenus nets tirés des entreprises publiques et des revenus fiscaux supérieurs aux prévisions.

Tableau 3.3

Principales variations des revenus prévus pour l'exercice 2026-2027¹

(en millions de dollars)

	2026-2027
Total des revenus – Budget de 2026	230 577
Variations des revenus dans le bulletin <i>Finances du premier trimestre de 2026-2027</i>	140
Variation des revenus depuis la publication du bulletin <i>Finances du premier trimestre de 2026-2027</i>	
Impôt des sociétés	1 543
Taxe de vente	878
Droits de cession immobilière	(497)
Impôt sur le revenu des particuliers	(1 703)
Tous les autres impôts et taxes	213
Total des revenus fiscaux	434
Transferts du gouvernement du Canada	776
Entreprises publiques	610
Autres revenus non fiscaux	19
Total de la variation des revenus depuis la publication du bulletin <i>Finances du premier trimestre de 2026-2027</i>	1 839
Total de la variation des revenus depuis la publication du budget de 2026	1 979
Total des revenus – Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2026	232 556

¹ L'impôt-santé des employeurs (ISE) dans le budget de 2026 et le bulletin *Finances du premier trimestre de 2026-2027* a été retraité afin d'éliminer les soldes interentités de revenus et de charges. Ce changement est neutre sur le plan financier.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Voici les principales variations des perspectives de revenus par rapport aux prévisions formulées dans le bulletin *Finances du premier trimestre de 2026-2027* :

- Les projections de revenus tirés de **l'impôt sur le revenu des sociétés** ont augmenté de 1 543 millions de dollars, ce qui est principalement attribuable à l'accélération de la croissance prévue des bénéfices des sociétés en 2026 et de revenus plus élevés tirés du traitement par l'Agence de revenu du Canada (ARC) des déclarations de revenus de 2025 et des années antérieures. Cette augmentation est partiellement contrebalancée par l'incidence des mesures fiscales du projet de loi C-15, adopté par le gouvernement fédéral le 26 mars 2026, qui comprend plusieurs mesures d'amortissement accéléré du coût en capital.
- Les revenus tirés de la **taxe de vente** ont augmenté de 878 millions de dollars, principalement en raison d'une révision du profil de l'allégement fiscal accordé par l'Ontario concernant les remises de la portion provinciale de 8 % de la taxe de vente harmonisée (TVH) sur les logements neufs, annoncée dans le budget de 2026. Cela se greffe à l'allégement fiscal accru accordé par l'Ontario pouvant aller jusqu'à la totalité de la TVH de 13 % sur les logements neufs admissibles.
- Les revenus tirés des **droits de cession immobilière** sont inférieurs de 497 millions de dollars, ce qui s'explique en grande partie par un ralentissement plus marqué que prévu de l'activité du marché immobilier en 2026.
- Les prévisions de revenus tirés de **l'impôt sur le revenu des particuliers** ont diminué de 1 703 millions de dollars, principalement en raison de revenus moins élevés que prévu provenant du traitement, par l'ARC, des déclarations de revenus de 2025.
- Les revenus tirés de **tous les autres impôts et taxes** augmenteraient de 213 millions de dollars, principalement en raison d'estimations plus élevées pour la Contribution-santé de l'Ontario, l'impôt-santé des employeurs et les taxes sur la bière, le vin et les spiritueux.
- Les **transferts du gouvernement du Canada** seraient supérieurs de 776 millions de dollars, principalement grâce à un financement fédéral ponctuel destiné à soutenir les mesures visant à accroître l'offre de logements en Ontario.
- Les projections de **revenus nets tirés des entreprises publiques** ont augmenté de 610 millions de dollars, en raison surtout du revenu net plus élevé que prévu d'Ontario Power Generation (OPG) attribuable aux gains qui devraient être réalisés aux termes de l'Ontario Nuclear Funds Agreement, ce que vient contrebalancer, en partie, une diminution du revenu net prévu de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario.
- Les **autres revenus non fiscaux** devraient être supérieurs de 19 millions de dollars, principalement en raison de revenus d'intérêt et de placement plus élevés.

Bilan des charges

Depuis la publication du budget de 2026 et du bulletin *Finances du premier trimestre de 2026-2027*, les variations des charges de programmes s'expliquent surtout par un renflouement du fonds de prévoyance ainsi que par des investissements ciblés, notamment dans l'abordabilité du logement et les interventions d'urgence de lutte contre les incendies. Le total des charges devrait atteindre 247,3 milliards de dollars en 2026-2027, soit 4,4 milliards de dollars de plus que dans le budget de 2026.

Tableau 3.4

Principales variations des charges totales prévues pour l'exercice 2026-2027¹

(en millions de dollars)

	2026-2027
Total des charges dans le budget de 2026	242 921
Total des variations des charges dans le bulletin <i>Finances du premier trimestre de 2026-2027</i>	140
Variations des charges de programmes depuis la publication du bulletin <i>Finances du premier trimestre de 2026-2027</i>	
Païement pour l'abordabilité aux acheteurs d'une habitation neuve en Ontario	293
Lutte d'urgence contre les incendies	100
Projet de réaménagement de la Collection McMichael d'art canadien	21
Renouvellement de l'Accord de contribution Canada–Ontario sur les lignes d'urgence en cas de violence fondée sur le genre	2
Projet de revitalisation de l'île Nancy	1
Toutes les autres variations	31
Total des nouvelles dépenses allouées	449
Supplément au fonds de prévoyance	3 804
Prélèvement du fonds de prévoyance	(142)
Variation des charges totales de programmes depuis la publication du bulletin <i>Finances du premier trimestre de 2026-2027</i>	4 111
Variations des charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette depuis la publication du bulletin <i>Finances du premier trimestre de 2026-2027</i>	113
Variations des charges totales depuis la publication du bulletin <i>Finances du premier trimestre de 2026-2027</i>	4 223
Variations des charges totales depuis le budget de 2026	4 363
Total des charges – Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2026	247 284

¹ L'impôt-santé des employeurs (ISE) dans le budget de 2026 et le bulletin *Finances du premier trimestre de 2026-2027* a été retraité afin d'éliminer les soldes interrentités de revenus et de charges. Ce changement est neutre sur le plan financier.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Les principaux investissements depuis le bulletin *Finances du premier trimestre de 2026-2027* comprennent les initiatives suivantes, contrebalancées par des revenus et des fonds de prévoyance existants :

- 293 millions de dollars pour assurer le paiement pour l'abordabilité aux acheteurs d'une habitation neuve en Ontario, lequel offre un allègement complémentaire équivalant à un maximum de 100 % de la part fédérale de 5 % de la TVH, afin que les acheteurs n'aient pas à payer l'intégralité de la TVH de 13 % sur les logements neufs admissibles lorsqu'il est combiné aux remboursements de la TVH de l'Ontario;
- 100 millions de dollars en financement additionnel pour satisfaire les besoins en gestion des feux de végétation et des activités d'extinction pour la saison 2026, la superficie d'hectares brûlés ayant augmenté de 176 % comparativement à la moyenne des 10 dernières années;
- 21 millions de dollars pour moderniser et agrandir les installations et les terrains de la Collection McMichael d'art canadien (McMichael) à Kleinburg;
- 2 millions de dollars pour renforcer la capacité et la viabilité des lignes téléphoniques provinciales d'aide en situation de crise, d'information et d'aiguillage, dans le cadre du plan d'action Ontario-STANDS visant à prévenir et à contrer la violence fondée sur le genre;
- 1 million de dollars pour le projet de revitalisation de l'île Nancy, dans le cadre de l'investissement de l'Ontario dans Destination Wasaga, qui vise à préserver le patrimoine local, à créer des emplois, à stimuler le tourisme et à soutenir la croissance économique dans la région;
- 31 millions de dollars pour d'autres changements.

De plus, le fonds de prévoyance a été renfloué de 3,8 milliards de dollars supplémentaires afin de protéger les services publics clés, de faire face aux pressions liées à la rémunération et de se donner de la souplesse pour gérer les risques imprévus découlant de l'escalade des tensions commerciales avec les États-Unis et de leurs répercussions potentielles sur la croissance économique, l'investissement et l'emploi.

Les charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette devraient atteindre 17,4 milliards de dollars, soit 0,1 milliard de dollars de plus que ne le prévoyaient le bulletin *Finances du premier trimestre de 2026-2027* et le budget de 2026.

Prudence en 2026-2027

Depuis le budget de 2026, la conjoncture économique est devenue plus incertaine en raison de l'intensification des tensions commerciales avec les États-Unis et de ses répercussions possibles sur la croissance économique, l'investissement et l'emploi. En réponse à ces risques accrus, la province a rendu disponibles 3,8 milliards de dollars supplémentaires dans le fonds de prévoyance en 2026-2027 afin de protéger l'économie ontarienne et de se donner la souplesse nécessaire pour préserver les services publics clés, gérer les risques émergents et faire face aux pressions liées à la rémunération. En 2026-2027, le solde du fonds de prévoyance atteindra 4,9 milliards de dollars, ce qui tient compte du supplément de 3,8 milliards de dollars prévu dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2026*.

Le gouvernement de l'Ontario a adopté un plan financier responsable et souple qui lui permet de composer avec l'incertitude et les risques. Conformément à la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*, le plan financier de l'Ontario doit être prudent et prévoir une réserve pour prémunir les perspectives financières contre les variations défavorables et imprévues des revenus et des charges de la province, découlant notamment de variations du rendement économique de l'Ontario.

La réserve établie dans le budget de 2026, chiffrée à 1,5 milliard de dollars pour 2026-2027, a connu une augmentation et atteint 2,2 milliards dans les présentes perspectives financières. Cette augmentation tient compte des circonstances extraordinaires qui prévalent actuellement, notamment les risques importants liés aux échanges commerciaux pesant sur les perspectives économiques de l'Ontario et les effets estimés de la mégadéduction à la productivité proposée par le gouvernement fédéral.

Plan financier à moyen terme

Le gouvernement projette des déficits de 16,9 milliards de dollars en 2026-2027, de 12,7 milliards de dollars en 2027-2028 et de 6,7 milliards de dollars en 2028-2029. Il s'agit d'une détérioration par rapport aux perspectives du budget de 2026, principalement en raison de la hausse de la prudence et d'une croissance des revenus fiscaux moins forte que prévu.

Révision des perspectives à moyen terme

Les perspectives à moyen terme du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2026* ont été révisées par rapport aux projections du budget de 2026.

Tableau 3.5

Variations des perspectives financières à moyen terme depuis le budget de 2026¹

(en milliards de dollars)

	2027-2028	2028-2029
Excédent/(Déficit) depuis le budget de 2026	(6,1)	0,6
Changements apportés au total des revenus	(3,9)	(4,9)
Changements apportés aux charges		
Changements apportés aux charges nettes des programmes	0,7	0,3
Charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette	0,4	0,7
Changements apportés au total des charges	1,1	1,0
Changements apportés à la réserve	1,6	1,3
Amélioration/(Détérioration) financière	(6,6)	(7,2)
Excédent/(Déficit) prévu dans le document <i>Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2026</i>	(12,7)	(6,7)

¹ Depuis 2024-2025, les soldes des revenus et des charges interentités au titre de l'impôt-santé des employeurs (ISE) sont éliminés. Ce changement est neutre sur le plan financier.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Voici les principales variations apportées aux perspectives à moyen terme :

- Le total des revenus devrait être inférieur de 3,9 milliards de dollars en 2027-2028 et de 4,9 milliards de dollars en 2028-2029 à ce qui était indiqué dans le budget de 2026, en raison surtout de revenus fiscaux moins élevés que prévu.
- On prévoit que les charges de programmes augmenteront pour atteindre 0,7 milliard de dollars en 2027-2028 et 0,3 milliard de dollars en 2028-2029, ce qui découle principalement du paiement pour l'abordabilité aux acheteurs d'une habitation neuve en Ontario (PAAHNO) et du surcroît de prudence dont il faudra faire preuve pour affronter les risques économiques et mettre en œuvre les mesures visant à protéger l'Ontario de l'effet des tensions commerciales et des tarifs douaniers américains imposés de manière injustifiée.
- Les charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette devraient augmenter de 0,4 milliard de dollars en 2027-2028 et de 0,7 milliard de dollars en 2028-2029.

- La réserve a été augmentée de 1,6 milliard de dollars en 2027-2028 et de 1,3 milliard de dollars en 2028-2029. Cette augmentation tient compte des circonstances extraordinaires qui prévalent actuellement en raison de l'incertitude économique et géopolitique, notamment des risques importants liés aux échanges commerciaux pesant sur l'économie de l'Ontario ainsi que des effets des mesures fiscales proposées par le gouvernement fédéral.

Le gouvernement prévoit des déficits de 12,7 milliards de dollars en 2027-2028, de 6,7 milliards de dollars en 2028-2029, ce qui représente une détérioration de respectivement 6,6 milliards de dollars et 7,2 milliards de dollars comparativement aux prévisions présentées dans le budget de 2026.

Perspectives de revenus à moyen terme

À moyen terme, les revenus devraient s'accroître, passant de 232,6 milliards de dollars en 2026-2027 à 247,9 milliards de dollars en 2028-2029.

Tableau 3.6

Sommaire des perspectives de revenus à moyen terme¹

(en milliards de dollars)

	Chiffres réels 2025-2026	Perspectives actuelles 2026-2027	Perspectives à moyen terme	
			2027-2028	2028-2029
Revenus				
Impôt sur le revenu des particuliers	57,0	63,4	65,9	69,9
Taxe de vente	39,3	40,7	42,4	44,6
Impôt des sociétés	28,3	30,2	31,6	33,0
Contribution-santé de l'Ontario	5,2	5,6	5,8	6,0
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	6,0	6,0	6,0	6,1
Tous les autres impôts et taxes	17,3	16,9	17,5	18,4
Total des revenus fiscaux	153,0	162,8	169,3	178,0
Transferts du gouvernement du Canada	39,1	40,7	39,9	40,2
Revenus tirés des entreprises publiques	7,7	7,1	6,6	7,0
Autres revenus non fiscaux	23,5	21,9	22,4	22,7
Total des revenus	223,3	232,6	238,2	247,9

¹ Depuis 2024-2025, les soldes des revenus et des charges interentités au titre de l'impôt-santé des employeurs (ISE) sont éliminés. Ce changement est neutre sur le plan financier.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Les perspectives de revenus fiscaux témoignent de l'incidence des résultats définitifs pour 2025-2026 et de l'actualisation des perspectives de croissance économique depuis le budget de 2026. Voir le chapitre 2, *Résultats et perspectives économiques*, pour obtenir de plus amples renseignements.

Le facteur qui influe sur les prévisions de revenus tirés de l'**impôt sur le revenu des particuliers** (IRP) est la perspective économique incluant la rémunération des salariés. Les revenus tirés de l'IRP devraient augmenter en moyenne à un taux annuel de 7,0 % de 2025-2026 à 2028-2029.

Les prévisions de revenus tirés de la **taxe de vente** sont fondées principalement sur les perspectives de dépenses de consommation des ménages. Entre 2025-2026 et 2028-2029, ces revenus devraient augmenter à un taux annuel moyen de 4,3 %.

Les prévisions des revenus tirés de l'**impôt des sociétés** reposent principalement sur la profitabilité projetée des entreprises. De 2025-2026 à 2028-2029, ces revenus devraient augmenter à un taux annuel moyen de 5,3 %.

Les prévisions de revenus tirés de la **Contribution-santé de l'Ontario** reposent principalement sur les perspectives de croissance prévue de la rémunération des salariés. Entre 2025-2026 et 2028-2029, il est prévu que ces revenus progresseront à un taux annuel moyen de 5,0 %.

Les revenus tirés des **impôts fonciers prélevés aux fins scolaires** reposent principalement sur les perspectives de croissance de l'assiette d'évaluation foncière générée par les mises en chantier. Les revenus devraient augmenter à un taux moyen de 0,6 % par année de 2025-2026 à 2028-2029.

Les revenus tirés des **autres impôts et taxes** devraient augmenter à un taux moyen de 2,2 % par année de 2025-2026 à 2028-2029. Cela comprend les revenus tirés de l'impôt-santé des employeurs, des droits de cession immobilière, des taxes sur la bière, le vin et les spiritueux, et des taxes basées sur le volume comme la taxe sur l'essence, la taxe sur le carburant et la taxe sur le tabac.

Les prévisions concernant les **transferts du gouvernement du Canada** sont fondées sur les ententes et les formules de financement fédérales-provinciales en vigueur. Ces transferts devraient augmenter à un taux annuel moyen de 0,9 % de 2025-2026 à 2028-2029.

Les perspectives de **revenus tirés des entreprises publiques** reposent sur les estimations du ministère des Finances de l'Ontario pour Hydro One Ltd. (Hydro One) et les projections fournies par Ontario Power Generation (OPG), la Société ontarienne du cannabis (SOC), la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO), la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) et Jeux en ligne Ontario. Les revenus nets tirés des entreprises publiques devraient diminuer et afficher un taux moyen annuel de 3,2 % de 2025-2026 à 2028-2029.

Les prévisions quant aux **autres revenus non fiscaux** sont issues des projections fournies par les ministères et les organismes provinciaux. De 2025-2026 à 2028-2029, ces revenus devraient diminuer à un taux annuel moyen de 1,2 %.

Perspectives de charges à moyen terme

Le gouvernement continue de protéger l'économie de l'Ontario et d'investir dans les services publics clés tout en faisant preuve de responsabilité financière. Le plan de la province maintient la croissance des dépenses de programmes en dessous de celle des revenus à moyen terme et comprend des mesures d'urgence pour faire face à des défis imprévus.

À moyen terme, on estime que les charges liées aux programmes de base augmenteront chaque année à un taux moyen de 1,4 % pour la période allant de 2025-2026 à 2028-2029.

Tableau 3.7

Sommaire des perspectives des charges à moyen terme¹

(en milliards de dollars)

	Chiffres réels 2025-2026	Perspectives actuelles 2026-2027	Perspectives à moyen terme	
			2027-2028	2028-2029
Programmes de base				
Secteur de la santé	97,5	100,7	103,0	106,2
Secteur de l'éducation ²	40,1	40,2	40,7	41,0
Secteur de l'éducation postsecondaire	13,9	13,9	12,7	12,6
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux et communautaires	21,4	21,4	21,6	21,7
Secteur de la justice	7,2	7,2	7,3	7,3
Autres programmes	40,7	42,7	43,1	41,5
Total – programmes de base	220,9	226,1	228,4	230,3
Renflouement du fonds de prévoyance	–	3,8	–	–
Total des programmes	220,9	229,9	228,4	230,3
Charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette	15,5	17,4	18,9	20,4
Total des charges	236,3	247,3	247,3	250,8

¹ Depuis 2024-2025, les soldes des revenus et des charges interentités au titre de l'impôt-santé des employeurs (ISE) sont éliminés. Ce changement est neutre sur le plan financier.

² Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les charges au titre de ce régime sont incluses dans le poste Autres programmes.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

À moyen terme, les investissements soutenus dans les services publics essentiels comprennent notamment :

- La réponse aux besoins croissants du secteur des soins de santé grâce à des investissements dans les programmes dont les dépenses sont déterminées par l'utilisation des services, comme le Régime d'assurance-santé de l'Ontario, les hôpitaux et d'autres services de soins de santé, afin de répondre aux besoins de la population vieillissante de l'Ontario.
- Le renforcement de la réussite des élèves grâce à une approche axée sur le retour aux notions fondamentales, qui met l'accent sur l'acquisition de solides compétences de base en lecture, en écriture et en mathématiques, afin de donner à chaque élève la possibilité de réussir.
- Le maintien du soutien à l'accès aux services de garde d'enfants pour les familles, tout en renforçant les services d'apprentissage des jeunes enfants et les programmes de garde d'enfants.
- L'augmentation des investissements visant à assurer la réussite et la viabilité à long terme du secteur de l'éducation postsecondaire, ainsi qu'à soutenir la recherche et l'innovation afin de stimuler la croissance économique.
- L'application de l'indexation annuelle des allocations de base du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et du montant mensuel maximal prévu dans le cadre du Programme d'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave.
- Le maintien du soutien au renforcement de la sécurité aux frontières, à l'agrandissement et à la construction d'établissements correctionnels, aux initiatives de modernisation de la sécurité publique et à la prestation des services essentiels, notamment les services policiers des Premières Nations, la Police provinciale de l'Ontario, les tribunaux, les services correctionnels, les services de protection des animaux ainsi que les services du coroner et de médecine légale.
- La réalisation de projets d'infrastructure municipale favorisant la construction de logements dans le cadre du Programme pour l'infrastructure municipale et le logement.

Le fonds de prévoyance a été augmenté afin de préserver la souplesse financière, conformément à une approche de planification prudente dans un contexte d'incertitude croissante à moyen terme.

Les perspectives de charges totales tiennent compte des charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette, qui devraient s'alourdir, passant de 17,4 milliards de dollars en 2026-2027 à 20,4 milliards de dollars en 2028-2029.

Perspectives à moyen terme fondées sur la prudence

Conformément aux pratiques financières judicieuses, les perspectives de revenus de l'Ontario sont fondées sur des projections de planification économique prudentes dont il est question au chapitre 2, *Résultats et perspectives économiques*.

Étant donné les défis que pose l'incertitude économique pour la province, le gouvernement maintient un plan financier responsable et souple pour gérer leur incidence au fur et à mesure. L'Ontario fait preuve de prudence en établissant une réserve visant à prémunir les perspectives financières contre les variations défavorables imprévues relatives aux revenus et aux charges de l'Ontario, notamment celles découlant des variations de son rendement économique.

La réserve a été augmentée pour la période visée par les perspectives à moyen terme par rapport au budget de 2026. Cette augmentation tient compte des circonstances extraordinaires qui prévalent actuellement en raison de l'incertitude économique et géopolitique, notamment des risques importants liés aux échanges commerciaux pesant sur l'économie de l'Ontario, ainsi que des mesures prises pour tenir compte de l'incidence estimée de la mégadéduction à la productivité proposée par le gouvernement fédéral.

De plus, le fonds de prévoyance est maintenu afin d'atténuer les risques liés aux charges qui pourraient autrement nuire aux résultats financiers de l'Ontario, notamment lorsque la santé et la sécurité pourraient être compromises, pour répondre aux risques économiques et pour appuyer d'éventuelles mesures visant à protéger l'Ontario des tarifs douaniers injustifiés et des tensions commerciales.

Transparence et risques

Le gouvernement continue à faire preuve de transparence au sujet de l'état des finances publiques de l'Ontario. Ce principe figure dans la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*, qui prévoit que la politique budgétaire de l'Ontario doit être clairement formulée et les renseignements la concernant, facilement accessibles au public, sans frais.

Pour assurer le caractère raisonnable et prudent de ses prévisions économiques, le gouvernement formule ses principales projections de planification sous la moyenne de celles des prévisionnistes du secteur privé pour chacune des années visées. À compter de 2026, les hypothèses de planification sont établies à 0,1 point de pourcentage sous la moyenne des prévisions du secteur privé.

Bien que les hypothèses de planification de la croissance économique soient raisonnables et prudentes, le ministère des Finances de l'Ontario a produit un scénario de croissance accélérée et un scénario de croissance au ralenti qui présentent en toute transparence un large éventail de résultats envisageables dans cette période de grande incertitude économique.

Dans le cadre d'une gestion des finances transparente, le Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario surveille les pressions financières tout au long de l'exercice pour que les prévisions soient formulées à l'aide de méthodologies robustes et prudentes. On fait aussi appel à d'autres outils de gestion des risques importants, notamment le suivi étroit du rythme de mise en œuvre des mesures et la détection proactive des risques émergents liés aux programmes et aux politiques. Par ailleurs, les processus de planification financière sont fondés sur une analyse approfondie des pressions connues. Il s'agit entre autres de créer des plans pour atténuer et gérer les pressions financières et de maintenir des fonds de prévoyance appropriés dans les projections financières à moyen terme pour composer avec l'incertitude et les risques.

Outre les principales sensibilités liées à la demande et les risques économiques clés auxquels il est exposé, le plan financier est assujéti à des risques découlant du passif éventuel du gouvernement. La concrétisation de ces éventualités échappe au contrôle direct du gouvernement. Il pourrait s'agir, par exemple, de pertes résultant de règlements judiciaires, ou encore d'une demande de remboursement de garanties de prêts ou de financement. Bien que le fonds de prévoyance soit intégré au plan financier afin d'atténuer les risques liés aux charges, tant et aussi longtemps qu'un doute subsiste quant à la probabilité et aux coûts de ces événements futurs, il n'est pas tenu compte de ces risques dans le plan financier de la province. Des provisions pour pertes susceptibles de se réaliser et dont on peut raisonnablement faire une estimation sont imputées à titre de passif dans les états financiers de l'Ontario. Tout passif éventuel considérable ayant trait à l'exercice 2025-2026 a été présenté dans les *Comptes publics de l'Ontario 2025-2026* déposés le 24 septembre 2026.

Détails des finances de l'Ontario

Tableau 3.8

Total des revenus¹

(en millions de dollars)

	Chiffres réels 2023-2024	Chiffres réels 2024-2025	Chiffres réels 2025-2026	Perspectives actuelles 2026-2027
Revenus fiscaux				
Impôt sur le revenu des particuliers	50 773	55 701	57 002	63 404
Taxe de vente	39 864	39 363	39 317	40 750
Impôt des sociétés	23 094	27 757	28 278	30 161
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5 810	5 887	5 982	5 999
Impôt-santé des employeurs	8 581	7 845	8 335	8 610
Contribution-santé de l'Ontario	5 008	5 221	5 158	5 606
Taxe sur l'essence	1 620	1 719	1 741	1 731
Droits de cession immobilière	3 538	3 736	3 393	3 288
Taxe sur le tabac	813	693	683	572
Taxe sur les carburants	517	514	522	522
Taxes sur la bière, le vin et les spiritueux	593	530	465	288
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité) ²	529	54	844	350
Part de l'Ontario du droit d'accise fédéral sur le cannabis	346	390	412	418
Autres impôts et taxes	728	891	879	1 088
	141 814	150 301	153 011	162 787
Transferts du gouvernement du Canada				
Transfert canadien en matière de santé	19 286	20 363	21 381	22 320
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	6 407	6 611	6 810	6 973
Péréquation	421	576	546	406
Programmes d'infrastructure	609	1 124	937	1 104
Programmes du marché du travail	1 149	921	955	1 064
Entente sur le logement social	218	173	132	98
Autres paiements fédéraux	5 621	6 174	7 640	8 098
Transferts directs aux organismes du secteur parapublic	625	691	715	684
	34 336	36 633	39 116	40 747
Revenus tirés des entreprises publiques				
Régie des alcools de l'Ontario	2 574	2 171	1 809	1 878
Ontario Power Generation Inc./Hydro One Ltd.	2 065	2 581	3 013	2 556
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	2 368	2 247	2 369	2 095
Société ontarienne du cannabis	244	247	244	236
Jeux en ligne Ontario	176	219	284	308
	7 427	7 465	7 719	7 072

...suite

Tableau 3.8
Total des revenus¹ (suite)
 (en millions de dollars)

	Chiffres réels 2023-2024	Chiffres réels 2024-2025	Chiffres réels 2025-2026	Perspectives actuelles 2026-2027
Autres revenus non fiscaux				
Droits, dons et autres revenus provenant d'organismes du secteur parapublic	13 071	14 710	11 953	11 066
Droits – Permis de conduire et immatriculation des véhicules	1 222	1 232	1 201	1 251
Divers – Autres revenus non fiscaux ³	3 344	6 916	3 196	2 124
Autres droits, permis et licences	1 618	1 862	1 934	2 010
Ventes et locations	1 566	1 630	1 597	2 069
Remboursements	1 131	1 073	1 119	1 272
Redevances	320	297	292	311
Recouvrements – Contrats d'achat d'électricité	41	40	43	42
Revenus d'intérêt et de placement	3 085	2 786	2 148	1 804
	25 398	30 546	23 483	21 949
Total des revenus	208 975	224 945	223 330	232 556

¹ Depuis 2024-2025, les soldes des revenus et des charges interentités au titre de l'impôt-santé des employeurs (ISE) sont éliminés. Ce changement est neutre sur le plan financier.

² Les chiffres pour 2024-2025 excluent un redressement de 343 millions de dollars qui reflète l'incidence cumulative du changement —apporté par la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario dans la déclaration des revenus provenant des paiements d'électricité tenant lieu d'impôts pour les années antérieures à 2024-2025, passant de la méthode antérieure fondée sur les versements échelonnés à une approche fondée sur l'évaluation fiscale.

³ Les revenus de 2024-2025 tiennent compte du montant de l'indemnisation accordée à l'Ontario pour les coûts des soins de santé liés au tabagisme, conformément à un règlement approuvé par le tribunal entre les sociétés de tabac et leurs créanciers.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Tableau 3.9

Total des charges^{1,2,3}

(en millions de dollars)

	Chiffres réels 2023-2024	Chiffres réels 2024-2025	Chiffres réels 2025-2026	Perspectives actuelles 2026-2027
Charges des ministères				
Agriculture, Alimentation et Agroentreprises (Base)	331	328	317	318,9
Programmes de gestion des risques selon la demande et de durée limitée	601	568	781	709,8
Agriculture, Alimentation et Agroentreprises (Total)	932	896	1 098	1 028,7
Procureur général (Base)	2 086	2 247	2 398	2 400,7
Crédits législatifs – <i>Loi de 2019 sur la responsabilité de la Couronne et les instances l'intéressant</i>	27	602	212	–
Charges pour mauvaises créances	22	18	24	5,3
Procureur général (Total)	2 135	2 867	2 633	2 406,0
Commission de régie interne (Total)	299	482	370	394,8
Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires (Total)	19 282	20 526	21 387	21 408,0
Citoyenneté et multiculturalisme (Base)	68	86	90	82,4
Investissements d'une durée limitée	14	–	–	–
Citoyenneté et multiculturalisme (Total)	82	86	90	82,4
Collèges et Universités, Excellence en recherche et Sécurité (Base)	11 934	12 217	10 988	11 456,5
Aide financière aux étudiants	1 316	1 883	2 948	2 448,4
Collèges et Universités, Excellence en recherche et Sécurité (Total)	13 251	14 100	13 936	13 904,9
Développement économique, Création d'emplois et Commerce (Base)	200	242	207	209,2
Crédits d'impôt pour l'investissement des entreprises et pour la recherche et le développement ⁴	537	567	703	758,3
Crédits d'impôt pour l'investissement des entreprises et pour la recherche et le développement – Montants reliés aux exercices précédents	18	42	82	–
Investissements d'une durée limitée	513	873	935	950,3
Développement économique, Création d'emplois et Commerce (Total)	1 268	1 724	1 928	1 917,8
Éducation (Base)	37 132	38 348	40 601	40 762,1
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	1 652	1 684	2 171	1 787,0
Ajustement de l'impôt-santé des employeurs ²	–	(510)	(460)	(526,3)
Éducation (Total)	38 784	39 522	42 313	42 022,8
Protection civile et intervention d'urgence (Base)	40	47	51	69,5
Évacuations d'urgence des Premières Nations au nom de Services aux Autochtones Canada	11	0	225	140,0
Protection civile et intervention d'urgence (Total)	52	47	275	209,5

...suite

Tableau 3.9
Total des charges^{1,2,3} (suite)
 (en millions de dollars)

	Chiffres réels 2023-2024	Chiffres réels 2024-2025	Chiffres réels 2025-2026	Perspectives actuelles 2026-2027
Charges des ministères				
Énergie et Mines (Base)	527	534	633	696,6
Programmes d'allègement du coût de l'électricité	5 996	6 385	6 864	6 913,1
Redressements comptables concernant les sites contaminés	369	24	73	–
Internet haute vitesse	110	491	356	351,1
Investissements d'une durée limitée	–	114	64	89,8
Énergie et Mines (Total)	7 003	7 549	7 991	8 050,5
Environnement, Protection de la nature et Parcs (Base)	815	845	1 036	1 183,0
Redressements comptables concernant les sites contaminés	84	9	–	–
Environnement, Protection de la nature et Parcs (Total)	899	854	1 036	1 183,0
Bureaux du corps exécutif (Total)	69	73	81	81,2
Finances (Base)	903	1 143	1 161	1 068,0
Société ontarienne de gestion des placements	300	304	294	318,8
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	501	514	563	600,0
Aide temporaire et autres types d'aide locale	68	21	17	17,7
Coût des recouvrements – Contrats d'achat d'électricité	41	40	43	42,5
Paie pour l'abordabilité aux acheteurs d'une habitation neuve en Ontario	–	–	–	293,4
Investissements d'une durée limitée	89	2 947	6	–
Finances (Total)	1 902	4 969	2 084	2 340,3
Affaires francophones (Base)	8	8	9	8,8
Investissements d'une durée limitée	–	5	6	4,4
Affaires francophones (Total)	8	13	14	13,2
Santé (Base)	76 064	81 711	89 231	91 812,0
Redressements concernant les coûts extraordinaires ponctuels ⁵	1 241	–	–	–
Rémunération rétroactive	–	1 241	–	–
Ajustement de l'impôt-santé des employeurs ²	–	(438)	(462)	(487,7)
Santé (Total)	77 304	82 514	88 769	91 324,3
Affaires autochtones et Réconciliation économique avec les Premières Nations (Base)	133	123	151	184,3
Investissements ponctuels, y compris les règlements	17	846	13	–
Affaires autochtones et Réconciliation économique avec les Premières Nations (Total)	150	970	164	184,3
Infrastructure (Base)	339	343	1 005	721,8
Programmes d'infrastructure fédéraux-provinciaux	401	368	219	121,6
Revitalisation du secteur riverain de Toronto (Protection des terres portuaires contre les inondations)	25	30	22	35,0
Investissements des programmes d'infrastructure municipaux	389	639	1 234	600,0
Immobilier	1 298	1 379	773	1 765,7
Infrastructure (Total)	2 451	2 758	3 253	3 244,0

...suite

Tableau 3.9
Total des charges^{1,2,3} (suite)
 (en millions de dollars)

	Chiffres réels 2023-2024	Chiffres réels 2024-2025	Chiffres réels 2025-2026	Perspectives actuelles 2026-2027
Charges des ministères				
Travail, Immigration, Formation et Développement des compétences (Base)	253	261	300	235,7
Crédit d'impôt pour l'éducation coopérative ⁶	116	93	88	98,1
Programmes d'emploi et de formation selon la demande	1 322	1 461	1 251	1 631,1
Investissements d'une durée limitée	13	–	–	–
Travail, Immigration, Formation et Développement des compétences (Total)	1 703	1 814	1 639	1 964,9
Soins de longue durée (Total)⁷	7 878	8 397	8 726	9 340,4
Affaires municipales et Logement (Base)	796	780	785	801,7
Investissements d'une durée limitée	983	1 307	1 099	1 191,3
Affaires municipales et Logement (Total)	1 780	2 087	1 883	1 993,0
Richesses naturelles (Base)	666	788	715	744,2
Lutte d'urgence contre les incendies de forêt	203	171	276	250,0
Redressements comptables concernant les sites contaminés	210	44	62	–
Richesses naturelles (Total)	1 079	1 003	1 054	994,1
Développement et croissance économique du Nord (Total)	705	762	884	927,4
Services au public et aux entreprises et Approvisionnement (Base)	1 526	1 660	1 619	1 519,9
Redressements concernant les coûts extraordinaires ponctuels ⁵	176	–	–	–
Services au public et aux entreprises et Approvisionnement (Total)	1 702	1 660	1 619	1 519,9
Affaires rurales (Total)	6	7	10	19,1
Services aux aînés et Accessibilité (Base)	63	66	76	77,5
Crédits d'impôt à l'intention des aînés	108	96	86	100,2
Services aux aînés et Accessibilité (Total)	171	162	161	177,7
Solliciteur général (Total)	3 832	4 214	4 590	4 780,2
Sport (Base)	53	57	65	63,8
Investissements d'une durée limitée	–	4	101	221,2
Sport (Total)	53	60	166	285,0
Tourisme, Culture et Jeux (Base)	895	903	975	1 218,9
Crédits d'impôt pour les médias culturels de l'Ontario	841	985	1 019	1 046,2
Crédits d'impôt pour les médias culturels de l'Ontario – Montants relatifs aux exercices antérieurs	89	35	22	–
Tourisme, Culture et Jeux (Total)	1 824	1 923	2 017	2 265,0

...suite

Tableau 3.9
Total des charges^{1,2,3} (suite)
 (en millions de dollars)

	Chiffres réels 2023-2024	Chiffres réels 2024-2025	Chiffres réels 2025-2026	Perspectives actuelles 2026-2027
Charges des ministères				
Transports (Base)	6 266	6 903	8 000	8 046,1
Programmes d'infrastructure fédéraux-provinciaux	418	364	437	556,3
Investissements d'une durée limitée	675	—	—	—
Transports (Total)	7 359	7 267	8 437	8 602,5
Secrétariat du Conseil du Trésor (Base)	260	301	447	406,2
Avantages sociaux et prestations de retraite	985	1 307	1 830	1 921,0
Fonds de prévoyance pour le fonctionnement	—	—	—	4 818,9
Fonds de prévoyance pour les immobilisations	—	—	—	123,1
Secrétariat du Conseil du Trésor (Total)	1 245	1 608	2 277	7 269,3
Charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette⁸	14 461	15 122	15 451	17 350,0
Total des charges	209 668	226 035	236 336	247 284,2

¹ Les structures ministérielles ont été maintenues depuis le budget de 2026. Dans les documents ultérieurs, il sera tenu compte des changements correspondant à la nouvelle structure du gouvernement annoncée par le Conseil exécutif le 10 septembre 2026.

² Depuis 2024-2025, les soldes des revenus et des charges interentités au titre de l'impôt-santé des employeurs (ISE) sont éliminés. Ce changement est neutre sur le plan financier.

³ Les charges des ministères ont été retraitées pour tenir compte des reclassements et des changements aux programmes de transfert. Ces changements sont neutres sur le plan financier.

⁴ Comprend le coût estimatif des demandes au titre du crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional (qui prend fin en même temps que l'année 2026), du crédit d'impôt à l'innovation de l'Ontario, du crédit d'impôt de l'Ontario pour les entreprises parrainant les instituts de recherche et du crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario (CIIFO). Ces coûts comprennent les répercussions liées à une amélioration du CIIFO annoncée dans le budget de 2025. Elles ne tiennent pas compte de l'élargissement du CIIFO, qui avait également été annoncé dans le budget de 2025, dont les répercussions sont présentées séparément sous forme de baisse des revenus.

⁵ Comprend les frais exceptionnels liés aux équipements de protection individuelle de 2023-2024.

⁶ Les montants de 2023-2024 à 2025-2026 comprennent des crédits d'impôt liés à des rajustements visant des exercices antérieurs.

⁷ Le total des charges du ministère des Soins de longue durée de l'Ontario tient compte des dépenses engagées par Santé Ontario et les hôpitaux pour financer les soins de longue durée. Ces montants seront consolidés avec le total des charges du ministère de la Santé de l'Ontario, ce qui inclut les charges réelles de 7,3 milliards de dollars pour 2025-2026 et des charges de 8,0 milliards de dollars pour 2026-2027.

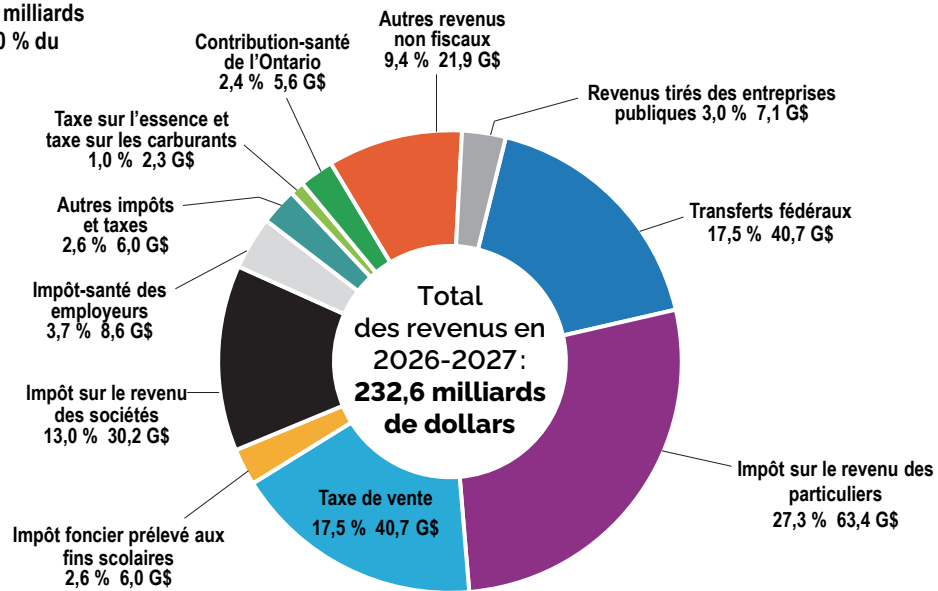
⁸ Les charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette excluent les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles, se chiffrant à 978 millions de dollars pour 2023-2024, à 1 221 millions de dollars pour 2024-2025, à 1 404 millions de dollars pour 2025-2026 et à 1 261 millions de dollars pour 2026-2027.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Graphique 3.2 Composition du total des revenus en 2026-2027

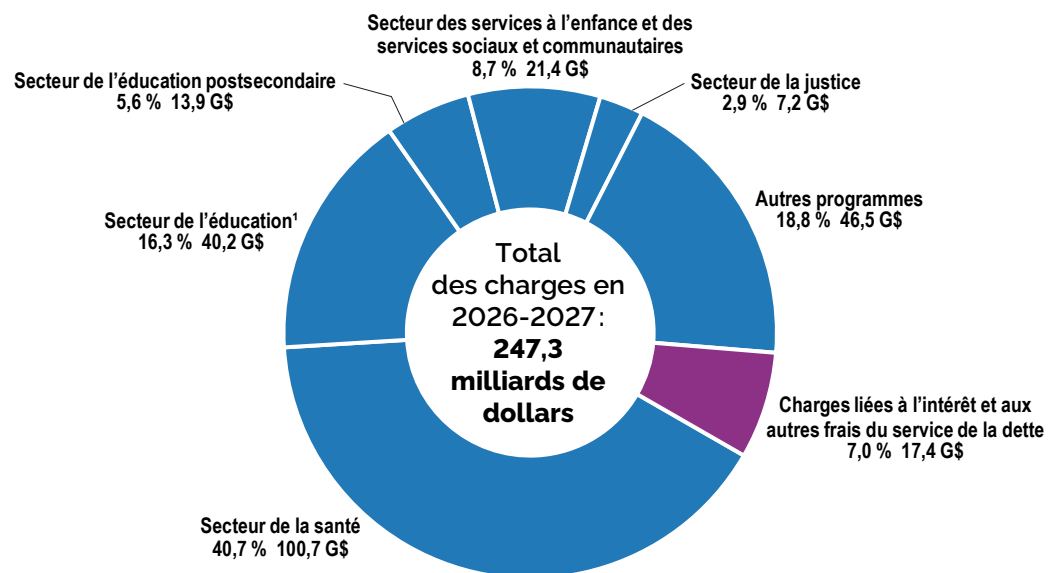
Les revenus fiscaux
représentent 162,8 milliards
de dollars, soit 70,0 % du
total des revenus



Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Graphique 3.3

Composition du total des charges en 2026-2027



¹ Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui est inclus dans Autres programmes.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Tableau 3.10
Dépenses liées à l'infrastructure
 (en millions de dollars)

Secteur	Total Dépenses liées à l'infrastructure Chiffres réels 2025-2026 ¹	Perspectives actuelles 2026-2027		
		Investissement dans les immobilisations ^{2,3}	Transferts et autres dépenses liées à l'infrastructure ⁴	Total Dépenses liées à l'infrastructure
Transports				
Transports en commun	11 331	12 796	993	13 789
Routes provinciales	3 684	5 001	385	5 386
Autres – Transports, biens et planification	490	139	123	261
Secteur de la santé				
Hôpitaux	5 512	5 579	22	5 602
Autres – Santé	505	183	1 229	1 413
Éducation	3 799	4 134	77	4 211
Éducation postsecondaire				
Collèges et autres	624	670	32	701
Universités	202	–	202	202
Services sociaux	597	40	543	583
Justice	553	886	96	982
Autres secteurs⁵	3 843	3 150	2 356	5 506
Total des dépenses liées à l'infrastructure	31 141	32 578	6 057	38 635
Moins : contributions d'autres partenaires ⁶	4 595	1 897	–	1 897
Total⁷	26 546	30 681	6 057	36 739

¹ Comprend des rajustements concernant la juste valeur comptable nette des actifs cédés en cours d'exercice et des variations dans les évaluations.

² Comprend des investissements provinciaux de 28,0 milliards de dollars dans les immobilisations.

³ Comprend 1 261 millions de dollars d'intérêt capitalisés durant la construction.

⁴ Comprend les transferts aux municipalités, aux universités et aux organismes dont les résultats ne sont pas consolidés.

⁵ Comprend l'infrastructure d'Internet haute vitesse, l'administration du gouvernement, les richesses naturelles et les industries de la culture et du tourisme.

⁶ Les contributions d'autres partenaires désignent les investissements de tiers principalement dans les hôpitaux, les collèges et les écoles.

⁷ Comprend les contributions fédérales et municipales aux investissements provinciaux dans l'infrastructure.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario.

Tableau 3.11

Examen décennal de certaines statistiques financières et économiques^{1,2,3}

(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Revenus	151 291	154 751	157 141
Charges			
Programmes	142 464	148 747	152 265
Charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette ⁴	12 506	13 332	13 471
Total des charges	154 969	162 079	165 736
Réserve	–	–	–
Excédent/(Déficit)	(3 679)	(7 328)	(8 595)
Dettes nette	323 068	337 623	352 382
Déficit accumulé	208 257	215 770	224 814
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché	824 979	860 103	893 224
Revenu primaire des ménages	541 501	567 484	593 065
Population (en milliers) – juillet ⁵	14 078	14 327	14 574
Dettes nette par habitant (en dollars)	22 948	23 566	24 180
Revenu des ménages par habitant (en dollars)	38 463	39 610	40 695
Dettes nette en pourcentage des revenus	214,4 %	219,5 %	225,6 %
Intérêt en pourcentage des revenus	7,9 %	8,1 %	8,0 %
Dettes nette en pourcentage du PIB	39,2 %	39,3 %	39,5 %
Déficit accumulé en pourcentage du PIB	25,2 %	25,1 %	25,2 %

¹ Depuis 2024-2025, les soldes des revenus et des charges interentités au titre de l'impôt-santé des employeurs (ISE) sont éliminés. Ce changement est neutre sur le plan financier.

² Les chiffres tiennent compte d'une modification des charges des régimes de retraite, qui ont été calculées d'après les recommandations de la Commission d'enquête indépendante sur les finances de l'Ontario, comme l'explique la note 19 des états financiers consolidés des *Comptes publics de l'Ontario 2017-2018*. Les montants relatifs à la dette nette et au déficit accumulé tiennent aussi compte de cette modification.

³ Depuis le budget de 2025, les chiffres qui concernent le total des revenus, les charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette (IAFSD) et le total des charges pour tous les exercices sont retraités de sorte que les revenus d'intérêt et de placement soient intégrés aux revenus et ne fassent plus partie des charges liées à l'IAFSD. Ces changements sont neutres sur le plan financier.

⁴ Les charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette excluent les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles, se chiffrant à 694 millions de dollars pour 2022-2023, à 978 millions de dollars pour 2023-2024, à 1 221 millions de dollars pour 2024-2025, à 1 404 millions de dollars pour 2025-2026 et à 1 261 millions de dollars pour 2026-2027.

⁵ Les données sur la population sont celles en date du 1^{er} juillet de l'exercice indiqué (p. ex., en 2026-2027, les données sur la population sont celles du 1^{er} juillet 2026).

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Statistique Canada, Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Chiffres réels	Perspectives
					2025-2026	actuelles 2026-2027
165 737	185 847	194 431	208 975	224 945	223 330	232 556
168 964	170 520	186 364	195 207	210 913	220 885	229 934
13 063	13 302	13 935	14 461	15 122	15 451	17 350
182 027	183 822	200 299	209 668	226 035	236 336	247 284
–	–	–	–	–	–	2 200
(16 290)	2 025	(5 868)	(693)	(1 090)	(13 006)	(16 928)
372 501	382 842	399 806	409 761	427 050	454 993	483 829
238 231	238 160	246 007	246 101	247 060	258 017	274 945
874 354	970 146	1 065 260	1 138 592	1 197 020	1 246 433	1 292 274
592 514	642 144	689 842	740 660	797 253	831 931	860 641
14 762	14 842	15 155	15 618	16 090	16 217	16 262
25 234	25 794	26 381	26 236	26 541	28 057	29 752
40 138	43 264	45 519	47 423	49 548	51 300	52 923
225,8 %	206,8 %	207,3 %	199,0 %	192,2 %	205,7 %	209,7 %
7,5 %	6,8 %	6,4 %	5,5 %	5,6 %	6,0 %	6,7 %
42,6 %	39,5 %	37,5 %	36,0 %	35,7 %	36,5 %	37,4 %
27,2 %	24,5 %	23,1 %	21,6 %	20,6 %	20,7 %	21,3 %



Chapitre 4

Emprunts et gestion de la dette

Introduction

Le programme d'emprunt de l'Ontario sert principalement à financer les déficits, à refinancer la dette arrivant à échéance, à réaliser des investissements dans les immobilisations et à soutenir d'autres prêts et investissements qui contribueront à l'avancement des principales priorités provinciales.

Au 8 octobre 2026, l'Ontario a contracté des emprunts à long terme d'une valeur de 36,3 milliards de dollars en 2026-2027. Selon les prévisions, le programme d'emprunt pour 2026-2027 devrait maintenant s'établir à 51,1 milliards de dollars, soit une augmentation de 3,9 milliards de dollars par rapport à la projection du budget de 2026, laquelle est principalement attribuable au creusement du déficit. La province a continué à s'adapter à la volatilité des marchés et a tiré parti de la forte demande des investisseurs pour maintenir une avance confortable sur son programme d'emprunt, qui suit un rythme régulier.

On prévoit que les charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette (IAFSD) seront de 17,4 milliards de dollars en 2026-2027, soit une augmentation de 0,1 milliard de dollars par rapport à la projection du budget de 2026.

Selon les prévisions, le ratio de la dette nette au produit intérieur brut (PIB) pour 2026-2027 sera de 37,4 %, alors que le budget de 2026 prévoyait qu'il s'établirait à 37,7 %. L'Ontario demeure résolu à assurer la viabilité financière, aussi son plan maintient-il ce niveau en deçà de 40 %, soit le ratio visé à moyen terme.

On prévoit que le ratio de la dette nette aux revenus pour 2026-2027 sera de 210 % par rapport à celui de 211 % qui était prévu dans le budget de 2026. Bien que la conjoncture économique ait pour effet de hausser temporairement ce ratio, l'Ontario reste déterminé à atteindre la cible de 200 %, ce qu'il a déjà démontré pouvoir faire successivement en 2023-2024 et en 2024-2025.

Le ratio de l'intérêt aux revenus pour 2026-2027 devrait s'établir à 6,7 %, conformément à la prévision présentée dans le budget de 2026, et reste à un niveau égal ou inférieur à 7,5 %, soit la cible fixée à moyen terme.

Tableau 4.1

Indicateurs clés de gestion de la dette

(en milliards de dollars)

	Chiffres réels 2025-2026	Budget de 2026 2026-2027	EÉA de 2026 2026-2027	Variation depuis le budget de 2026 2026-2027
Besoins d'emprunt à long terme	58,6	47,2	51,1	3,9
Intérêt et autres frais du service de la dette	15,5	17,2	17,4	0,1
Ratio de la dette nette au PIB	36,5 %	37,7 %	37,4 %	(0,3) %
Ratio de la dette nette aux revenus	205,7 %	210,9 %	209,7 %	(1,2) %
Ratio de l'intérêt aux revenus	6,0 %	6,7 %	6,7 %	0,0 %

Nota : EÉA de 2026 dans le tableau désigne le document Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2026.

Source : Office ontarien de financement.

Programme d'emprunt

Le programme d'emprunt de l'Ontario sert principalement à financer les déficits, à refinancer la dette arrivant à échéance, à réaliser des investissements dans les immobilisations et à soutenir d'autres prêts et investissements qui contribueront à l'avancement des principales priorités provinciales. L'Ontario continuera de s'appuyer principalement sur un financement à long terme sur les marchés publics et, de surcroît, tablera sur une augmentation stratégique des emprunts à court terme dans le cadre de programmes existants et du lancement d'un nouveau programme d'Euro-billets de trésorerie (ECP).

Tableau 4.2

Programme d'emprunt de 2026-2027 et perspectives à moyen terme

(en milliards de dollars)

	Budget de 2026	Variation en cours d'exercice	Perspectives actuelles 2026-2027	Perspectives à moyen terme	
				2027-2028	2028-2029
Déficit/(Excédent)	13,8	3,1	16,9	12,7	6,7
Investissements provinciaux dans les immobilisations	28,0	–	28,0	28,0	22,4
Amortissement des immobilisations	(10,2)	–	(10,2)	(10,5)	(11,4)
Ajustements au calendrier des opérations de trésorerie et hors trésorerie	(2,5)	(0,7)	(3,2)	(4,3)	(4,8)
Prêts et investissements nets	5,2	0,5	5,7	5,5	4,8
Dette arrivant à échéance et rachats	26,9	–	26,9	27,5	30,7
Total des besoins en matière de financement	61,2	2,9	64,1	59,0	48,4
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	(6,0)	(2,0)	(8,0)	(6,0)	–
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de fin d'exercice	(8,0)	3,0	(5,0)	(5,0)	(3,0)
Total des emprunts à long terme	47,2	3,9	51,1	48,0	45,4

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Office ontarien de financement.

Au 8 octobre 2026, l'Ontario a contracté des emprunts à hauteur de 36,3 milliards de dollars dans le cadre de son programme d'emprunt à long terme de 51,1 milliards de dollars pour 2026-2027. Le programme d'emprunt à long terme de cet exercice est supérieur de 3,9 milliards de dollars aux prévisions du budget de 2026. Les prévisions d'emprunts à long terme sur les marchés publics pour 2027-2028 et 2028-2029 sont respectivement de 48,0 milliards de dollars et de 45,4 milliards de dollars.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de fin d'exercice devraient diminuer de 5,0 milliards de dollars en 2026-2027, de 5,0 milliards de dollars en 2027-2028 et de 3,0 milliards de dollars en 2028-2029.

L'Ontario planifie d'augmenter ses emprunts à court terme de 8,0 milliards de dollars en 2026-2027 et de 6,0 milliards de dollars supplémentaires en 2027-2028. Cette approche permettra de davantage diversifier le bassin d'investisseurs de l'Ontario par l'intermédiaire de la réouverture du programme de billets de trésorerie américains (USCP) et du lancement du nouveau programme d'Euro-billets de trésorerie (ECP). La province exploitera cette capacité supplémentaire dans le cadre des programmes d'emprunt à court terme de l'Ontario afin de s'adapter à l'évolution des conditions du marché, à la demande des investisseurs et aux besoins de financement. L'encours des emprunts à court terme devrait atteindre 41,5 milliards de dollars d'ici la fin de l'exercice.

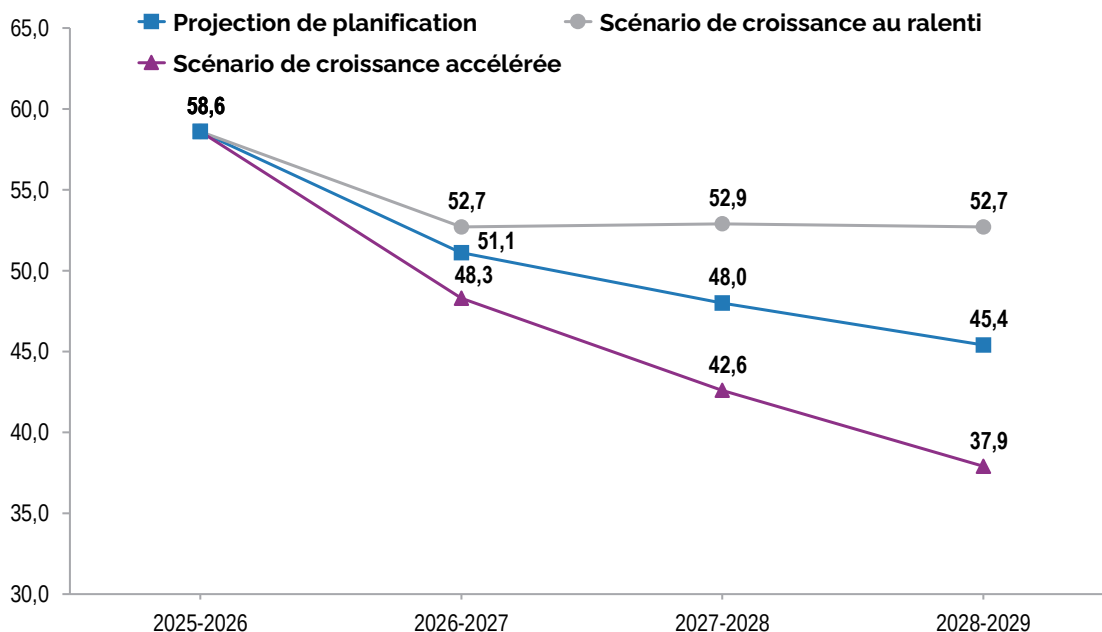
Le nouveau programme ECP élargira l'accès aux investisseurs sur les marchés monétaires mondiaux, offrira une source supplémentaire de financement à court terme et renforcera la capacité de l'Ontario à s'adapter à l'évolution des conditions du marché. De pair avec le programme de bons du Trésor de l'Ontario, les programmes USCP et ECP permettront d'élargir l'accès aux marchés, de diversifier les sources de financement et de renforcer la capacité de la province à obtenir des liquidités à court terme sur plusieurs marchés.

Ces initiatives améliorent le cadre de gestion des liquidités de l'Ontario et permettent à la province de remplir ses obligations financières à court et à long terme dans un large éventail de conditions de marché.

Si d'autres scénarios économiques se matérialisaient, les besoins d'emprunt de l'Ontario pour les trois prochaines années changeraient aussi (voir le chapitre 3, *Plan financier et perspectives de l'Ontario*, pour plus de détails et une description des autres scénarios possibles pour les perspectives à moyen terme). Selon le scénario de croissance accélérée, les emprunts à long terme diminueraient au total de 15,7 milliards de dollars au cours de la période de perspectives de trois ans, tandis que, selon le scénario de croissance au ralenti, ils augmenteraient de 13,8 milliards de dollars au cours de la même période.

Graphique 4.1 Scénarios des perspectives d'emprunt à long terme

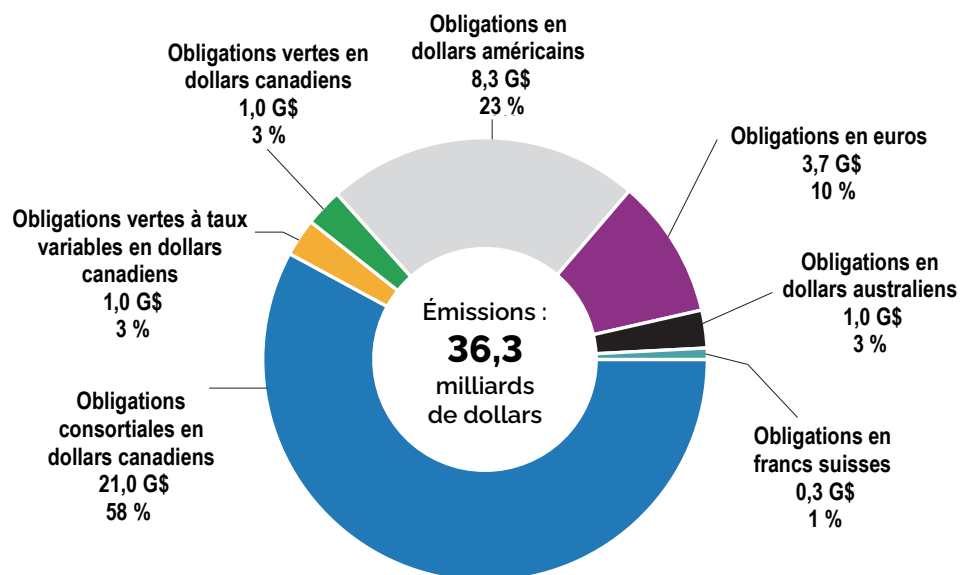
Total des emprunts à long terme
(en milliards de dollars)



Sources : Office ontarien de financement et ministère des Finances de l'Ontario.

Environ 63,5 % des emprunts à long terme de 2026-2027 ont été contractés en dollars canadiens par l'entremise de l'émission de 23 actions consortiales et de deux obligations vertes. Cette proportion est conforme aux nouvelles directives en matière d'emprunts de la province sur le marché intérieur pour 2026-2027, soit entre 60 et 80 %, la fourchette qui se situait entre 65 et 80 % dans le budget de 2026 ayant été modifiée. Selon l'évolution de la demande des investisseurs sur les marchés de la dette en dollars canadiens et en devises, cette fourchette pourrait de nouveau être modifiée.

Graphique 4.2
Emprunts, 2026-2027



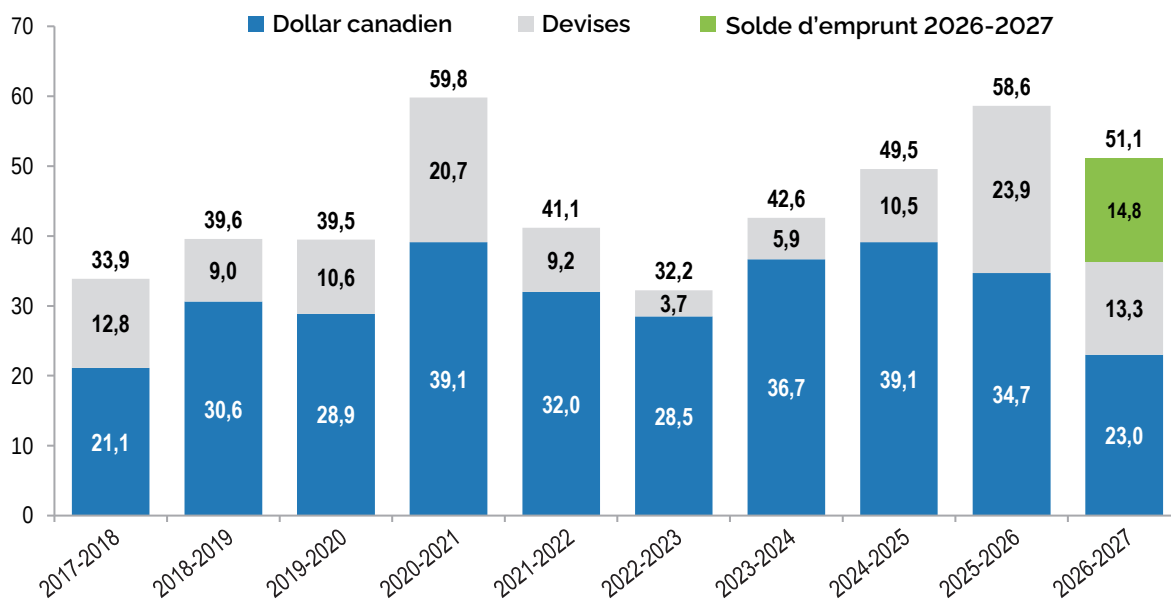
Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Office ontarien de financement.

Les emprunts en devises contribuent à réduire les coûts d'emprunt globaux de l'Ontario en permettant de continuer à diversifier le bassin d'investisseurs de la province. Grâce à cette diversification, l'Ontario maintient son accès à du capital, et ce, même si les conditions du marché intérieur deviennent moins favorables. Environ 13,3 milliards de dollars, ou 36,5 %, des emprunts à long terme de cette année ont été contractés en dollars américains, en euros, en dollars australiens et en francs suisses.

Graphique 4.3 Emprunts en dollars canadiens et en devises

Total des emprunts à long terme
(en milliards de dollars)



Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

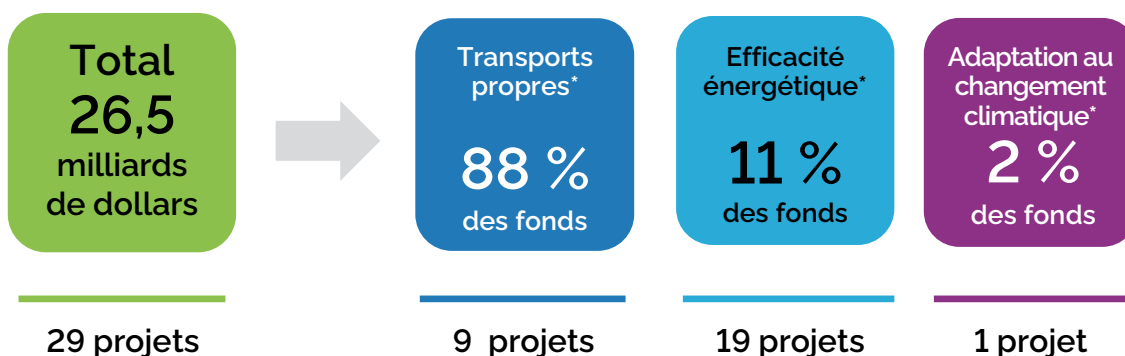
Source : Office ontarien de financement.

Cadres des obligations de l'Ontario

Acteur de premier plan au pays dans l'émission d'obligations étiquetées, l'Ontario prévoit émettre chaque exercice plusieurs obligations de ce type en dollars canadiens. Le cadre des obligations durables de l'Ontario permet à la province d'émettre des obligations vertes, des obligations sociales et des obligations durables. Le programme des obligations vertes a été un élément central du cadre des obligations durables. Il constitue un important outil de financement des initiatives de transport en commun, de l'infrastructure résistant aux phénomènes météorologiques extrêmes, ainsi que des projets d'efficacité et de conservation énergétiques. Avec 23 émissions totalisant 26,5 milliards de dollars depuis 2014-2015 et 21,85 milliards de dollars actuellement en circulation, l'Ontario demeure le plus important et le plus fréquent émetteur d'obligations vertes libellées en dollars canadiens.

Graphique 4.4

Affectation des produits des obligations vertes par catégorie selon le Cadre



* Les données comprennent les obligations émises en vertu du Cadre des obligations vertes de 2014; les catégories ont été mises à jour afin de correspondre à celles du Cadre des obligations durables de l'Ontario de 2024.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Office ontarien de financement.

L'Ontario a émis deux obligations vertes jusqu'à maintenant en 2026-2027. Le 20 août 2026, l'Ontario a émis des obligations vertes en deux tranches, soit 1,0 milliard de dollars de nouvelles obligations vertes à 10 ans et 1,0 milliard de dollars de nouvelles obligations vertes à taux variable à six ans. Trois projets ont été sélectionnés pour recevoir du financement issu de la plus récente émission d'obligations vertes :

- la ligne Hazel McCallion;
- la ligne de métro Ontario;
- le prolongement de la ligne de métro vers Scarborough.

Graphique 4.5

Émissions d'obligations vertes de l'Ontario

Émission annuelle et croissance cumulative du programme

26,5 G\$

Montant cumulatif
des émissions

4,5 G\$

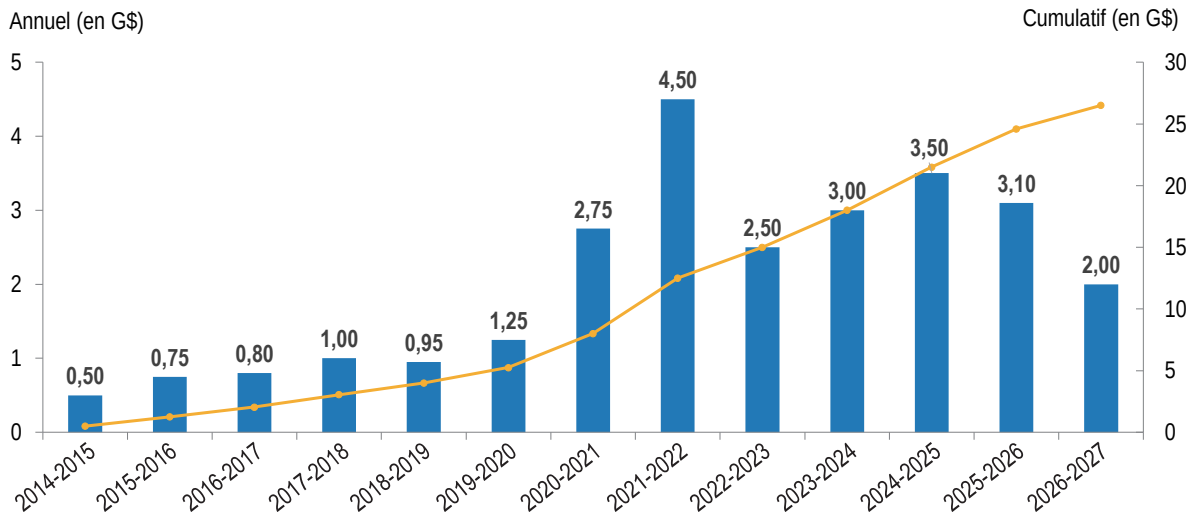
Émission annuelle
maximale

2,0 G\$

Émission pour
2026-2027

■ Émission annuelle

— Émission cumulée



Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Office ontarien de financement.

L'Ontario adopte une approche coordonnée visant à renforcer l'écosystème provincial en matière de défense, de sécurité et de résilience en alignant les outils de financement public sur les objectifs industriels stratégiques à long terme. Afin d'accroître les investissements et de garantir la transparence pour les investisseurs, la province élabore actuellement un cadre des obligations pour la sécurité et la résilience, lequel définirait une approche claire pour le financement des initiatives admissibles en matière de défense, de sécurité et de résilience, et qui viendrait soutenir la Stratégie industrielle de l'Ontario en matière de défense (SIOD). L'Ontario entend émettre à l'avenir des obligations pour la sécurité et la résilience s'inscrivant dans ce cadre. Ces obligations constitueront un outil important pour contribuer au financement de projets liés à la défense et à la sécurité tout en bénéficiant de la capacité du gouvernement à lever des fonds à des taux d'intérêt moindres.

Coût de la dette

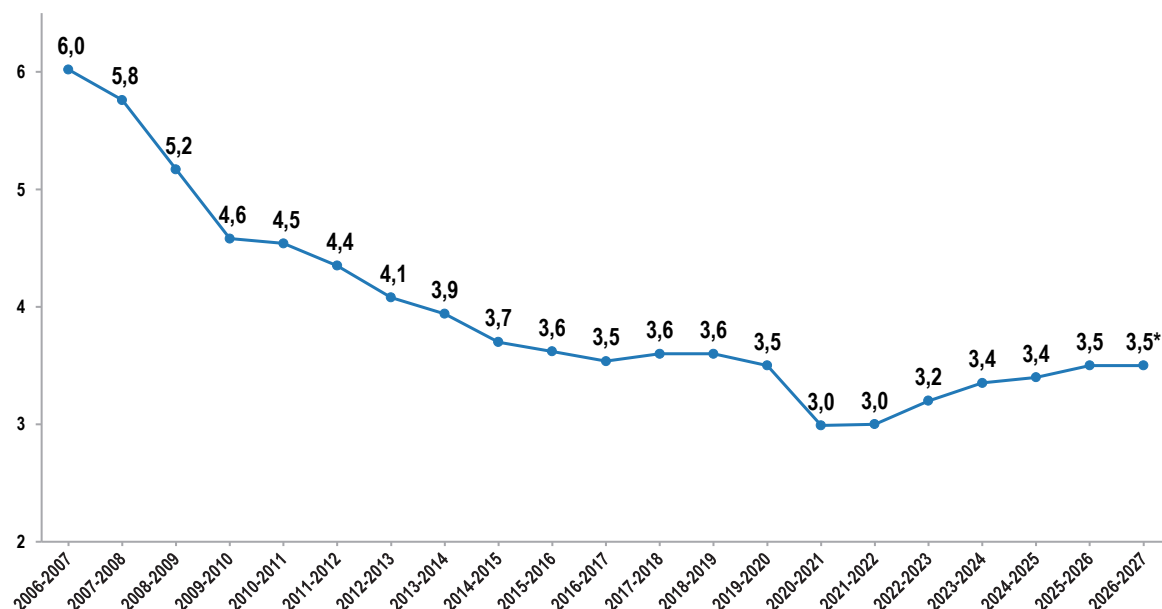
Depuis l'assouplissement des taux directeurs en octobre 2025, la Banque du Canada a adopté une approche prudente en matière de politique monétaire dans un contexte où l'inflation se maintient près de la limite supérieure de sa fourchette cible et où persiste l'incertitude économique mondiale. Bien que les taux du financement à un jour à court terme soient demeurés relativement stables, les taux des obligations à long terme ont augmenté à l'échelle mondiale, en grande partie en raison des tensions commerciales, de la situation géopolitique et des pressions inflationnistes découlant de la hausse des prix des produits de base.

L'Ontario s'emploie à gérer les risques liés aux marchés des capitaux et à adapter les stratégies de gestion du risque lié aux taux d'intérêt afin de réduire au minimum l'incidence de l'évolution des conditions du marché sur les coûts d'emprunt. Il est particulièrement important de miser sur une gestion adaptative du risque lié aux taux d'intérêt en 2026-2027, compte tenu de la possibilité pour les banques centrales de relever leurs taux directeurs dans un contexte d'incertitude économique mondiale liée aux droits de douane.

Le graphique 4.6 montre que la décision de l'Ontario de bloquer les taux à long terme et de prolonger l'échéance de sa dette après la crise financière mondiale de 2007-2008 a permis de maintenir le taux d'intérêt moyen pondéré de l'ensemble du portefeuille de la dette à un niveau historiquement bas, et ce, malgré les conditions du marché en général.

Graphique 4.6
Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) sur la dette totale

En pourcentage



*Au 31 août 2026.

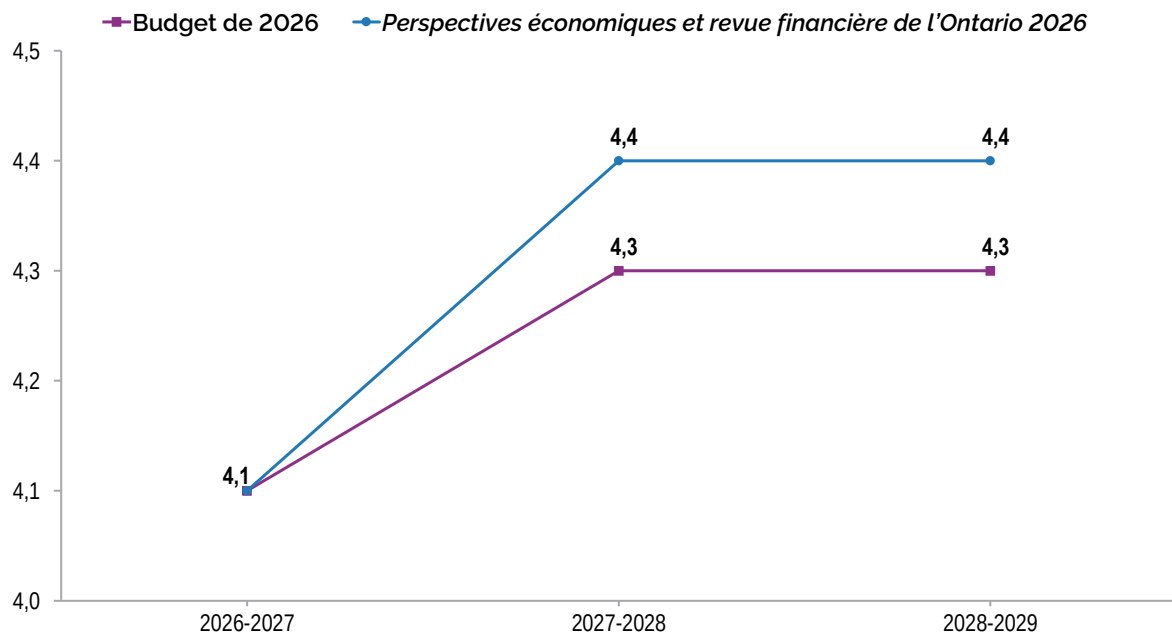
Sources : Comptes publics de l'Ontario (de 2006-2007 à 2025-2026) et Office ontarien de financement.

On estime que le taux d'emprunt moyen de l'Ontario pour 2026-2027 sera de 4,1 %, chiffre inchangé par rapport aux prévisions du budget de 2026. Les taux d'emprunt pour 2027-2028 et 2028-2029 devraient être supérieurs de 10 points de base aux prévisions du budget de 2026, ce qui est lié à la hausse des rendements des obligations du gouvernement et à la perspective de taux d'intérêt élevés qui devraient perdurer.

On estime qu'une hausse ou une baisse de un point de pourcentage des taux d'intérêt, par rapport à ce qui est actuellement prévu, entraînerait une variation correspondante des coûts d'emprunt de l'Ontario d'environ 0,9 milliard de dollars au cours du premier exercice complet. L'intérêt et les autres frais du service de la dette (IAFSD) demeurent la quatrième dépense en importance de l'Ontario après la santé, l'éducation et les services sociaux.

Graphique 4.7 Taux d'emprunt annuels moyens de l'Ontario prévus

En pourcentage



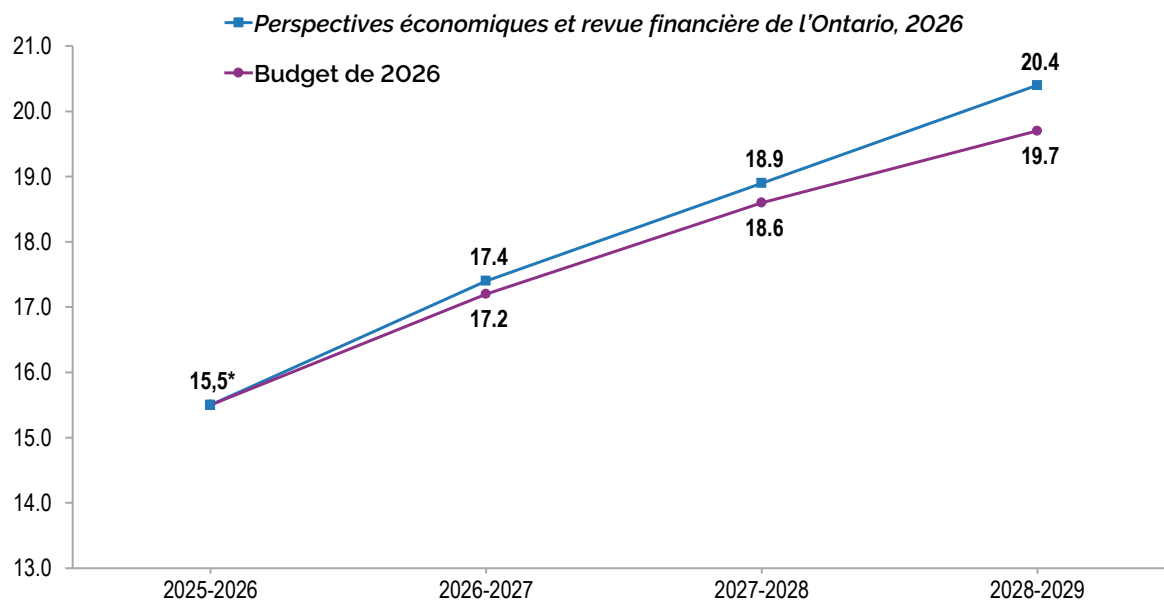
Source : Office ontarien de financement.

Les prévisions concernant l'intérêt et les autres frais du service de la dette sont à la hausse, à moyen terme, en raison de l'augmentation des emprunts associée à une remontée des taux d'emprunt.

Graphique 4.8

Comparaison des prévisions des charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette

En milliards de dollars



*Comptes publics de l'Ontario 2025-2026.

Source : Office ontarien de financement.

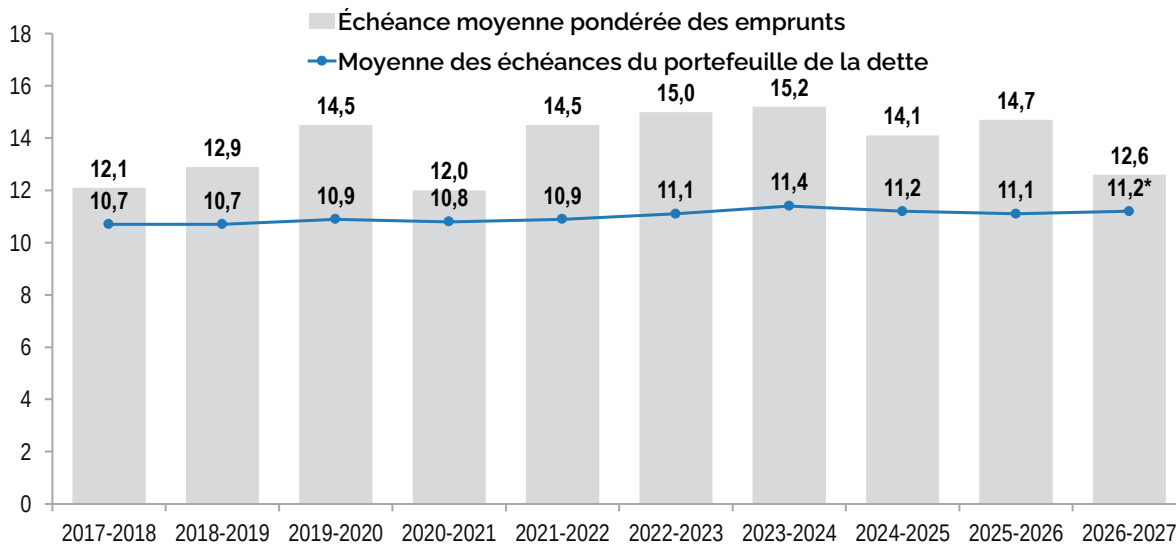
Échéance de la dette

L'Ontario a continué de reporter l'échéance de sa dette, lorsque la demande des investisseurs le permettait, pour contribuer à réduire le risque de refinancement futur, ce qui protège également l'IAFSD prévus à long terme de futures hausses des taux d'intérêt. Depuis 2010-2011, l'Ontario a émis pour plus de 167,1 milliards de dollars d'obligations à 30 ans ou plus, ce qui représente près du tiers du total de la dette contractée. Ce montant comprend 6,3 milliards de dollars émis en 2026-2027.

Ayant réussi à prolonger l'échéance de sa dette depuis la crise financière mondiale, l'Ontario bénéficie d'une marge de manœuvre pour gérer son important programme d'emprunt et le portefeuille de sa dette. Grâce à cet exercice, les répercussions sur l'IAFSD à court et à moyen terme ont pu être atténuées. L'Ontario continuera à surveiller les marchés et modifiera sa stratégie entourant l'échéance de la dette en fonction de l'évolution des taux d'intérêt et de la courbe de rendement.

Graphique 4.9 Échéance moyenne pondérée des emprunts

Échéance moyenne
(en années)



*Au 31 août 2026.

Source : Office ontarien de financement.

Assurer des niveaux de liquidités adéquats

L'Ontario s'efforce de maintenir un niveau optimal de réserves de liquidités qui concilie les coûts de détention et la nécessité de disposer de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations financières en temps voulu et pour réagir efficacement en période de difficultés économiques ou de perturbations du marché. Pour s'assurer de disposer d'une abondance de liquidités en cette période d'incertitude économique, la prévision quant à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie de fin d'exercice pour 2026-2027 a été modifiée pour passer d'une diminution de 8,0 milliards de dollars à une diminution de 5,0 milliards de dollars.

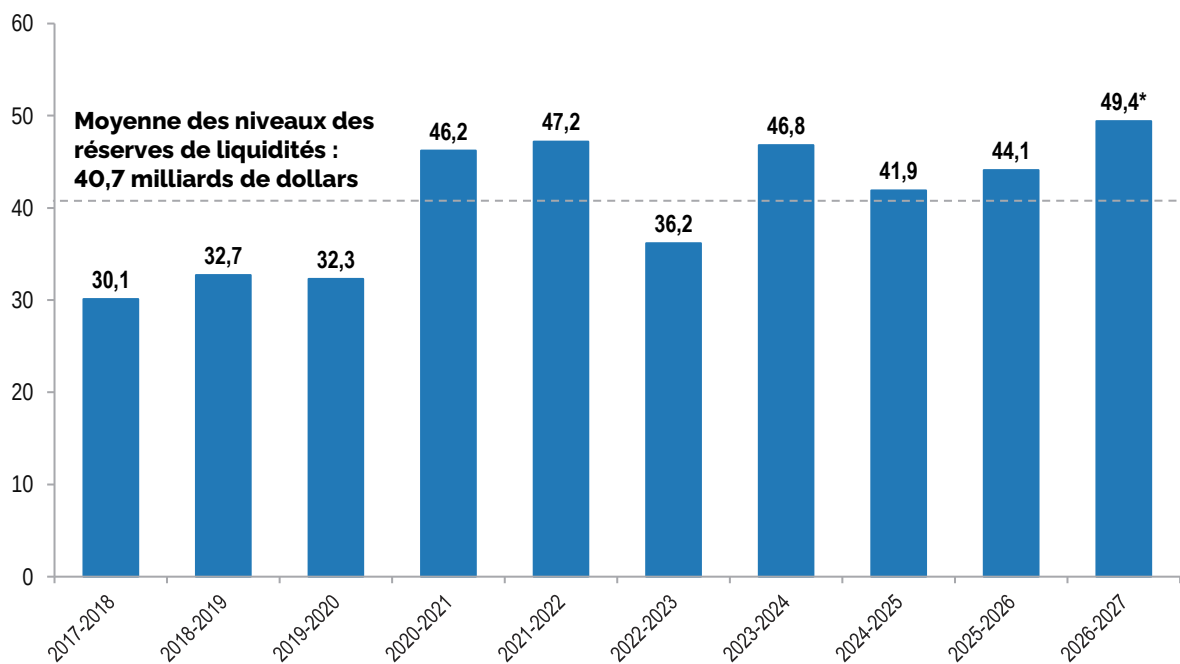
La courbe des taux s'étant normalisée, et les taux d'intérêt à court terme étant désormais inférieurs à ceux à long terme, l'Ontario a allongé la durée moyenne de son portefeuille de réserves de liquidités. Un nouveau portefeuille, intégré au cadre des réserves de liquidités actuellement en place, sera constitué de titres de haute qualité et à plus longue durée pouvant être facilement vendus ou utilisés comme garantie pour générer des liquidités à court terme, si nécessaire. Cette approche optimise la gestion des liquidités, améliore la concordance entre l'actif et le passif, et réduit le coût global de détention des réserves de liquidités.

Des réserves de liquidités adéquates, associées à de solides programmes de financement à court terme, fournissent à l'Ontario la liquidité, la flexibilité et l'accès au marché nécessaires pour garantir que la province pourra honorer ses obligations, quelles que soient les conditions du marché.

Graphique 4.10

Moyenne des niveaux des réserves de liquidités non affectées

En milliards de dollars



*Au 30 septembre 2026.

Source : Office ontarien de financement.

Stratégie de réduction du fardeau de la dette

La stratégie de réduction du fardeau de la dette, présentée ci-après, rend compte des progrès réalisés par le gouvernement et précise les mesures qui y sont associées conformément à la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*.

Le gouvernement reste déterminé à réduire le fardeau de la dette tout en assurant la viabilité des finances de l'Ontario. Il continue de maintenir ses objectifs et de réaliser des progrès pour les atteindre à moyen terme.

Après la publication du budget de l'Ontario de 2026, une nouvelle norme de comptabilité pour le secteur public (chapitre SP 1202 Présentation des états financiers) est entrée en vigueur. La nouvelle norme modifie la façon dont le gouvernement présente et divulgue l'information financière.

Le graphique 4.11 présente une vue d'ensemble des mesures de la viabilité de la dette de l'Ontario, ainsi que les données utilisées et la méthode de calcul pour chaque ratio.

Graphique 4.11
Définitions des ratios

Dette nette au PIB	Dette nette au revenu	Intérêt aux revenus
Mesure le rapport entre les obligations du gouvernement et sa capacité à s'en acquitter, ce qui illustre le fardeau de la dette du gouvernement en proportion de l'économie.	Indicateur du nombre d'années qu'il faudrait pour éliminer la dette si le gouvernement de l'Ontario consacrait la totalité de ses revenus annuels au remboursement de celle-ci.	Montre combien l'Ontario doit consacrer à l'intérêt pour chaque dollar de revenus qu'il reçoit.
$\frac{(\text{actifs financiers} - \text{passifs financiers})}{\text{PIB}}$	$\frac{(\text{actifs financiers} - \text{passifs financiers})}{(\text{revenus totaux} - \text{revenus d'intérêt et de placements})}$	$\frac{(\text{charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette} - \text{revenus d'intérêt et de placements})}{(\text{revenus totaux} - \text{revenus d'intérêt et de placements})}$

Source : Office ontarien de financement.

Progrès réalisés quant à la stratégie de réduction du fardeau de la dette

Le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2026* comprend une mise à jour de la stratégie de réduction du fardeau de la dette présentée dans le budget de 2026, laquelle vise toujours la réalisation des objectifs fixés à moyen terme. L'atteinte de ces objectifs sur une base soutenue contribuera à améliorer la cote de crédit de l'Ontario et à abaisser ses coûts d'emprunt. La stratégie d'emprunt et de gestion de la dette de l'Ontario donne des résultats. Dans une conjoncture d'incertitude économique mondiale et d'instabilité des taux d'intérêt, l'Ontario a réagi en diversifiant son bassin d'investisseurs, en obtenant des taux à long terme et en repoussant l'échéance de sa dette. Ensemble, ces mesures stratégiques aident l'Ontario à diminuer ses coûts d'emprunt, à atténuer les effets d'une hausse future des taux d'intérêt et à réduire au minimum l'impact de la volatilité à court terme des marchés. Ces initiatives constituent des mesures tangibles qui aident l'Ontario à gérer le fardeau de sa dette.

Tableau 4.3

Progrès réalisés quant aux mesures pertinentes visant la viabilité de la dette (en pourcentage)

	Objectifs	Budget de 2026 Prévisions pour 2026-2027	EÉA de 2026 Prévisions pour 2026-2027
Ratio de la dette nette au PIB	<40,0	37,7	37,4
Ratio de la dette nette aux revenus	<200	211	210
Ratio de l'intérêt aux revenus	<7,5	6,7	6,7

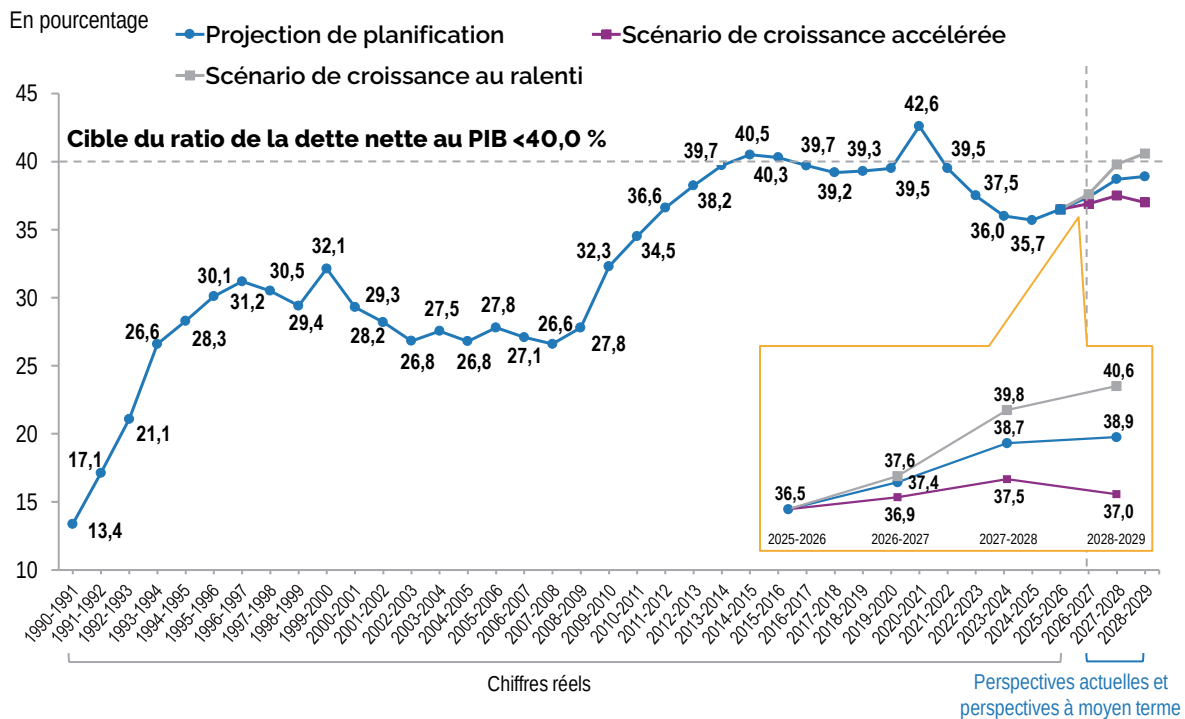
Nota : EÉA de 2026 dans le tableau désigne le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2026*.

Source : Office ontarien de financement.

On prévoit que le ratio de la dette nette au PIB de l'Ontario s'établira à 37,4 % en 2026-2027, soit 0,3 point de pourcentage de moins que la prévision de 37,7 % contenue dans le budget de 2026. Selon les perspectives à moyen terme, le ratio devrait être de 38,7 % en 2027-2028 et de 38,9 % en 2028-2029, ce qui est supérieur, dans les deux exercices, aux prévisions établies dans le budget de 2026.

À moyen terme, le ratio de la dette nette au PIB devrait rester inférieur à l'objectif de 40,0 %, signe que l'Ontario continue de gérer le fardeau de la dette dans un souci de croissance durable.

Graphique 4.12
Ratio de la dette nette au PIB

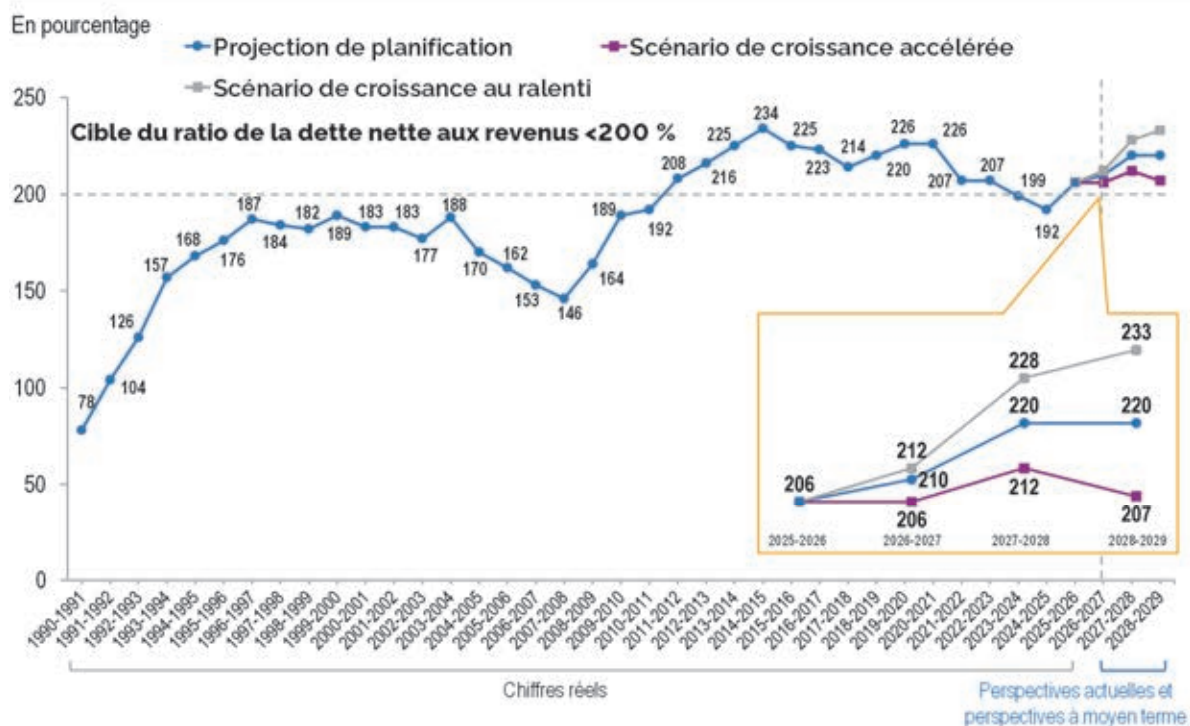


Nota : Voir le chapitre 3, *Plan financier et perspectives de l'Ontario*, pour plus de détails sur les scénarios de croissance accélérée et au ralenti.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

On prévoit que le ratio de la dette nette aux revenus de l'Ontario s'établira à 210 % en 2026-2027, soit un point de pourcentage de moins que la prévision de 211 % formulée dans le budget de 2026. Selon les perspectives à moyen terme, ce ratio devrait être de 220 % en 2027-2028 et en 2028-2029, ce qui est supérieur, dans les deux exercices, aux prévisions établies dans le budget de 2026. Le gouvernement demeure résolu à atteindre la cible de 200 %, ce qu'il a déjà démontré être en mesure de faire lors des exercices 2023-2024 et 2024-2025.

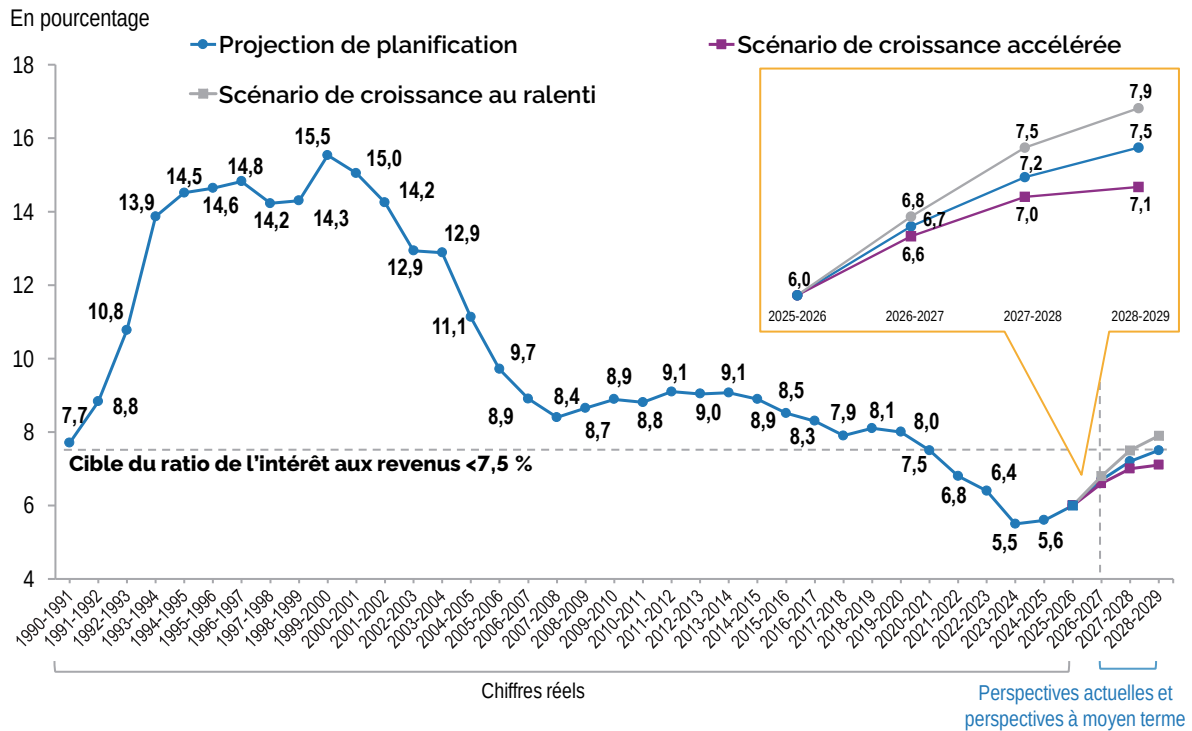
Graphique 4.13
Ratio de la dette nette aux revenus



Nota : Voir le chapitre 3, *Plan financier et perspectives de l'Ontario*, pour plus de détails sur les scénarios de croissance accélérée et au ralenti.
Sources : Comptes publics de l'Ontario (de 1990-1991 à 2025-2026) et Office ontarien de financement.

Le ratio de l'intérêt aux revenus de l'Ontario pour 2026-2027 devrait s'établir à 6,7 %, ce qui correspond à la prévision présentée dans le budget de 2026. Selon les perspectives à moyen terme, ce ratio devrait être de 7,2 % en 2027-2028 et de 7,5 % en 2028-2029, ce qui est supérieur dans les deux exercices aux prévisions établies dans le budget de 2026, mais demeure à un niveau égal ou inférieur à la cible de 7,5 %.

Graphique 4.14
Ratio de l'intérêt aux revenus



Nota : Voir le chapitre 3, *Plan financier et perspectives de l'Ontario*, pour plus de détails sur les scénarios de croissance accélérée et au ralenti.

Sources : *Comptes publics de l'Ontario* (de 1990-1991 à 2025-2026) et Office ontarien de financement.

Tableau 4.4

Perspectives à moyen terme : Dette nette et déficit accumulé

(en millions de dollars)

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Dette totale	540 037	566 502	581 202
Autres (actifs)/passifs financiers nets	(72 543)	(63 927)	(56 921)
Dette nette du secteur parapublic	16 335	17 114	17 545
Dette nette	483 829	519 689	541 826
Actifs non financiers	(208 884)	(232 024)	(247 485)
Déficit accumulé	274 945	287 665	294 341

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Office ontarien de financement et ministère des Finances de l'Ontario.



Annexe

**Mesures fiscales
en détail et
autres initiatives
législatives**

Aperçu

La présente annexe contient des renseignements détaillés sur certaines mesures fiscales et d'autres initiatives législatives que le gouvernement propose dans le présent document ou qu'il a récemment mises en œuvre.

Réduire le coût des investissements dans les immobilisations en Ontario

Le gouvernement compte réduire en permanence le coût de l'investissement dans les immobilisations en Ontario en prenant une mesure parallèle à l'initiative de mégadéduction à la productivité proposée par le gouvernement fédéral et annoncée en septembre 2026. Ces mesures mettent à profit celles annoncées dans le budget de 2026 pour élargir l'éventail de biens immobilisés admissibles aux fins d'un amortissement immédiat et permanent. Elles s'appliqueraient aux biens immobilisés admissibles acquis le 15 septembre 2026 ou après cette date et prendraient effet après l'adoption des mesures législatives fédérales correspondantes.

Ensemble, ces changements accéléreraient les déductions pour amortissement applicables à un vaste éventail de biens immobilisés admissibles, notamment :

- des déductions immédiates de 100 % applicables en permanence à la plupart des biens amortissables admissibles, y compris les machines et l'équipement servant à la fabrication et à la transformation, certains biens liés aux technologies propres, les véhicules à zéro émission, les serres, ainsi que les biens augmentant la productivité;
- des déductions immédiates de 100 % applicables en permanence à certains véhicules neufs admissibles et assemblés au Canada;
- des déductions immédiates de 100 % applicables en permanence à certains équipements de liquéfaction employés dans les usines de gaz naturel liquéfié;
- des déductions immédiates de 100 % applicables en permanence aux dépenses consacrées au développement au Canada;
- des déductions immédiates de 100 % applicables aux bâtiments servant à la fabrication et à la transformation, avec suppression progressive après 2029;
- des déductions accélérées de 4 % à 10 % applicables aux dépenses engagées pour la construction de logements à vocation locative achevée avant le 1^{er} janvier 2036;
- des déductions accélérées applicables la première année et allant jusqu'à trois fois le montant normal pour la plupart des autres actifs amortissables, avec suppression progressive après 2029.

Ces mesures excluent certains bâtiments (dont ceux destinés à la fabrication et à la transformation), les véhicules de tourisme et les véhicules motorisés non cités précédemment, les biens incorporels, les pipelines de distribution de gaz naturel réglementés, ainsi que les biens amortis en vertu des annexes V et VI du *Règlement de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Conformément à la mégadéduction à la productivité mise en place par le gouvernement fédéral, des mesures d'amortissement immédiat s'appliqueraient généralement aux biens amortissables admissibles acquis à compter du 15 septembre 2026, qui sont soumis aux règles relatives à la déduction pour amortissement. Certaines mesures seraient soumises à des dates de prise d'effet et à des conditions distinctes.

Les mesures concernant le projet de mégadéduction à la productivité et l'amortissement immédiat des bâtiments servant à la fabrication et à la transformation prendraient effet après l'adoption des mesures législatives fédérales pertinentes.

Améliorer le soutien par l'entremise des crédits d'impôt de l'Ontario pour la recherche et le développement

L'Ontario rétablit l'admissibilité de certaines dépenses d'immobilisations aux fins du crédit d'impôt de l'Ontario pour la recherche et le développement et du crédit d'impôt à l'innovation de l'Ontario, conformément aux changements apportés récemment au programme fédéral de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS&DE).

Les entreprises admissibles pourraient soumettre leurs dépenses d'immobilisations autorisées, y compris celles engagées pour des outils d'essai de logiciels et de matériel, du matériel de calcul à haute performance, du matériel de prototypage, ainsi que certains coûts liés aux biens-fonds ou aux baux, outre les dépenses admissibles engagées pour la main-d'œuvre participant aux activités de recherche et de développement en Ontario.

Ce changement a pris effet systématiquement en Ontario lorsque la loi fédérale correspondante (projet de loi C-15) a reçu la sanction royale le 26 mars 2026. Entre autres, il rend admissibles aux fins des crédits d'impôt les dépenses d'immobilisations relatives aux biens-fonds acquis le 16 décembre 2024 ou après cette date.

Offrir temporairement un remboursement bonifié de la taxe de vente harmonisée sur les logements neufs

Comme cela a été annoncé au moment de présenter le budget de 2026, le gouvernement de l'Ontario offre temporairement un remboursement de taxe de vente harmonisée (TVH) pouvant atteindre 130 000 \$ pour les acheteurs admissibles d'un logement neuf ou substantiellement rénové. Cette mesure comporte deux volets. Le premier regroupe le remboursement bonifié pour habitations neuves de l'Ontario et le remboursement bonifié pour immeubles d'habitation locatifs neufs de l'Ontario. Le second est le paiement pour l'abordabilité aux acheteurs d'une habitation neuve en Ontario.

Le remboursement bonifié pour habitations neuves et le remboursement bonifié pour immeubles d'habitation locatifs neufs de l'Ontario procurent temporairement un allègement maximal de 80 000 \$ sur la portion provinciale de 8 % qui entre dans la TVH lorsqu'ils sont combinés aux remboursements déjà en place en Ontario pour les habitations neuves et les immeubles d'habitation locatifs neufs. Ces remboursements sont généralement offerts pour l'achat d'une habitation auprès d'un constructeur entre le 1^{er} avril 2026 et le 31 mars 2027.

Les personnes qui ont droit au remboursement pour habitations neuves ou au remboursement pour immeubles d'habitation locatifs neufs et qui le reçoivent ont également droit au paiement pour l'abordabilité aux acheteurs d'une habitation neuve en Ontario, qui fournit un allègement complémentaire maximal de 50 000 \$ et peut représenter jusqu'à 100 % de la part fédérale de 5 % entrant dans la TVH.

Le montant total de cet allègement combiné dépend de la valeur du logement neuf :

- jusqu'à 1 M\$: 100 % de la TVH de 13 % payée, pour un maximum de 130 000 \$;
- plus de 1 M\$ jusqu'à 1,5 M\$: montant forfaitaire de 130 000 \$;
- plus de 1,5 M\$ jusqu'à moins de 1,85 M\$: allègement partiel de la TVH payée;
- 1,85 M\$ et plus : seul est offert le remboursement déjà en place en Ontario pour une habitation neuve ou pour les immeubles d'habitation locatifs neufs, d'un montant maximal de 24 000 \$.

Le paiement pour l'abordabilité aux acheteurs d'une habitation neuve en Ontario est réduit d'un montant équivalant à la portion fédérale de tout remboursement de TVH à laquelle la personne peut avoir droit, y compris le remboursement fédéral de la TVH pour les acheteurs d'une première habitation.

Pour présenter une demande de remboursement pour habitation neuve ou une demande de remboursement pour immeubles d'habitation locatifs neufs, il convient d'utiliser les formulaires de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Pour demander le paiement pour l'abordabilité aux acheteurs d'une habitation neuve en Ontario, il n'est pas nécessaire de présenter à l'Ontario une demande distincte. L'Ontario devrait commencer au début de 2027 à verser les paiements pour l'abordabilité aux personnes qui y ont droit.

Éliminer le remboursement de la taxe de vente harmonisée sur les habitations neuves et le remboursement pour immeubles d'habitation locatifs neufs

Ainsi qu'il l'a annoncé dans le budget de 2026, le gouvernement de l'Ontario élimine le remboursement pour habitations neuves et le remboursement pour immeubles d'habitation locatifs neufs. Le remboursement pour habitation neuve et le remboursement pour immeubles d'habitation locatifs neufs procurent actuellement une remise de 75 % de la portion provinciale de la TVH sur la première tranche de 400 000 \$ versée à l'achat d'une maison neuve ou d'un logement locatif neuf, jusqu'à un montant maximal de 24 000 \$. Le remboursement pour habitation neuve et le remboursement pour immeubles d'habitation locatifs neufs ne seront généralement plus offerts pour les nouveaux achats et les transactions qui commenceront le 1^{er} avril 2027 ou après, ce qui coïncide généralement avec la fin de la période d'admissibilité au remboursement bonifié pour habitation neuve de l'Ontario et au remboursement bonifié pour immeubles d'habitation locatifs neufs de l'Ontario.

L'élimination du remboursement pour habitation neuve et du remboursement pour immeubles d'habitation locatifs neufs n'aura pas d'incidence sur l'admissibilité aux mesures de soutien offertes temporairement par l'Ontario pour l'achat d'une habitation neuve ni sur les montants alloués à cet égard.

Le remboursement pour habitation neuve continuera d'être offert si les conditions ci-après sont remplies :

- **Logements neufs achetés à un constructeur** : le particulier et le constructeur signent la convention d'achat-vente du logement le 31 mars 2027 ou avant cette date.
- **Habitations construites par le propriétaire** : la construction ou la rénovation substantielle de l'habitation commence le 31 mars 2027 ou avant cette date.
- **Parts d'une coopérative d'habitation** : le particulier et la coopérative d'habitation signent la convention d'achat-vente d'une part de la coopérative d'habitation le 31 mars 2027 ou avant cette date.

Le remboursement pour immeubles d'habitation locatifs neufs continuera d'être offert si les conditions ci-après sont remplies :

- **Complexes d'habitation achetés à un constructeur** : le particulier et le constructeur signent la convention d'achat-vente du complexe d'habitation le 31 mars 2027 ou avant.
- **Complexes d'habitation construits par le locateur** : la construction ou la rénovation substantielle d'un immeuble d'habitation ou de l'annexe d'un immeuble d'habitation commence le 31 mars 2027 ou avant cette date.

Pour avoir droit au remboursement pour habitations neuves ou au remboursement pour immeubles d'habitation locatifs neufs, il faut que la taxe devienne exigible au plus tard le 31 décembre 2035. Par exemple, concernant les logements achetés auprès d'un constructeur, la transaction (transfert de propriété) doit être conclue d'ici le 31 décembre 2035.

Si, en vertu de la cession d'une convention d'achat-vente, une personne (le cessionnaire) assume les droits et les obligations d'une autre qui est l'acheteur d'une habitation neuve (le cédant) en vertu d'une convention d'achat-vente conclue avec un constructeur, le remboursement pour habitation neuve et le remboursement pour immeubles d'habitation locatifs neufs ne seront offerts que si les conditions suivantes sont réunies :

- la convention d'achat-vente originale et l'entente de cession ont été faites le 31 mars 2027 ou avant cette date;
- tous les autres critères d'admissibilité concernant l'application du remboursement à la transaction visée sont remplis.

Préserver la souplesse des régimes d'imposition foncière municipaux pour le logement abordable

Le gouvernement continue de moderniser le régime d'imposition et d'évaluation foncières et aide les municipalités à attirer les investissements qui répondront le mieux aux besoins des Ontariennes et des Ontariens. Dans le cadre de cette démarche, le gouvernement prend acte de l'évolution du régime de taxes foncières des propriétés résidentielles abordables, à la suite des récentes affaires portées devant les tribunaux. Le gouvernement propose de mettre temporairement en pause les effets des décisions des tribunaux afin de prévoir du temps pour consulter directement les fournisseurs de logements abordables et les municipalités concernant de possibles modifications à la *Loi sur l'évaluation foncière*. Ces modifications viseraient à moderniser la loi, tout en veillant à ce que les municipalités conservent le pouvoir d'accorder des allègements de taxes foncières pour les immeubles à logements abordables.

Simplifier le versement de l'impôt foncier scolaire

Dans le budget de l'Ontario de 2026, le gouvernement a annoncé un projet de rationalisation du processus de versement de l'impôt foncier prélevé aux fins scolaires pour les municipalités et les conseils scolaires, et ce, à compter de 2028. Cette mesure réduira considérablement le nombre de transactions entre les municipalités et les conseils scolaires, allégeant du même coup le fardeau administratif et les coûts. Des modifications à la *Loi sur l'éducation*, à la *Loi de 2001 sur les municipalités*, à la *Loi de 2006 sur la cité de Toronto* et à la *Loi sur l'évaluation foncière* sont déposées en vue de concrétiser cette rationalisation. Le gouvernement continuera de travailler en étroite collaboration avec les municipalités et les conseils scolaires à la mise en œuvre de ces changements.

Assurer la transparence grâce à un rôle d'évaluation foncière centralisé et en ligne

Dans la foulée de l'engagement contenu dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024* visant à élargir l'accès aux renseignements sur l'évaluation foncière, le gouvernement modernise le processus actuel de consultation du rôle d'évaluation. À l'heure actuelle, la consultation du rôle d'évaluation exige généralement des particuliers qu'ils se rendent en personne au bureau de leur municipalité. Des modifications législatives sont proposées afin que la Société d'évaluation foncière des municipalités (MPAC) mette en place une plateforme électronique centralisée qui permettra au public d'avoir accès en ligne à certains renseignements sur l'évaluation foncière, ce qui assurera une accessibilité moderne et une uniformité du service dans toute la province. Si les modifications proposées sont adoptées, ce nouveau service offert par la MPAC devrait être disponible au milieu de l'année 2027.

La province poursuit aussi sa collaboration avec la MPAC et les municipalités afin de définir des moyens d'améliorer l'information sur l'évaluation foncière mise à la disposition des municipalités à diverses fins.

Offrir de la stabilité au moment de l'évaluation foncière

Le gouvernement continue de veiller à ce que le régime d'évaluation et d'imposition foncières fonctionne efficacement pour les entreprises et les familles de l'Ontario, tout en favorisant la stabilité dans une conjoncture économique difficile. Ainsi, le report de la réévaluation reste en vigueur pour l'ensemble de la province, par souci de stabilité dans la vie des contribuables.

Améliorer la présentation du rapport sur la transparence fiscale

Le Rapport sur la transparence fiscale publié chaque année présente le coût annuel estimatif des dépenses engagées par l'entremise du régime fiscal, comme l'exige la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*. Pour rehausser la transparence financière, favoriser une analyse indépendante et améliorer l'alignement sur la présentation des données financières, le gouvernement améliore le Rapport sur la transparence fiscale à compter de l'édition de 2026.

Ce rapport présentera désormais les prévisions pour l'année en cours et comprendra des prévisions mises à jour pour les trois années précédentes. Les prévisions révisées illustreront les plus récentes données fiscales et économiques.

Ce format élargi, qui favorisera la comparaison des dépenses faites par l'entremise du régime fiscal dans le temps, s'alignera davantage sur les périodes présentées dans les tableaux financiers fournissant le détail des revenus et des dépenses dans le budget de l'Ontario de 2026 et dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2026*.

Instaurer un registre relatif à la propriété bénéficiaire

L'Ontario propose des modifications législatives qui soutiennent la mise en œuvre, en 2027, d'un registre relatif à la propriété bénéficiaire pour les sociétés par actions privées.

Ces modifications établiraient des exigences pour la collecte, le dépôt, la divulgation et la protection des renseignements concernant la propriété bénéficiaire, ainsi que l'accès à cette information. Les sociétés par actions privées sont déjà tenues de conserver les renseignements sur les particuliers ayant un contrôle important. Pour le moment, ces renseignements ne sont pas consignés dans un registre provincial centralisé.

- Les modifications qu'il est proposé d'apporter à la *Loi sur les sociétés par actions* exigent que celles-ci recueillent des renseignements identificatoires supplémentaires sur les particuliers ayant un contrôle important, y compris leur citoyenneté et, le cas échéant, une adresse aux fins de signification. En outre, ces modifications élargiraient les exemptions en matière de rapports de façon à les appliquer à certaines filiales en propriété exclusive dont les entités mères sont déjà assujetties à des exigences comparables en matière de transparence et de rapports, avec la capacité d'élargir les exemptions, au besoin, en vertu d'un règlement.
- En vertu des modifications qu'il est proposé d'apporter à la *Loi sur les renseignements exigés des personnes morales*, les sociétés par actions privées seraient tenues de soumettre au registre les renseignements qu'elles possèdent sur les personnes ayant un contrôle important, d'accorder au public un accès limité à l'information et de fournir l'accès complet à l'information aux entités autorisées, telles que les organismes d'application de la loi et les organismes de réglementation. Des mesures de protection appropriées sont également proposées pour protéger la vie privée.

Sommaire des mesures

Tableau A.1

Sommaire des mesures

(en millions de dollars)

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Bonification du soutien aux crédits d'impôt de l'Ontario pour la R-D	25*	10	15
Remboursement temporaire bonifié de la taxe de vente harmonisée sur les logements neufs			
Remboursement bonifié pour habitations neuves de l'Ontario et remboursement bonifié pour immeubles d'habitation locatifs neufs de l'Ontario ¹	300	245	235
Païement pour l'abordabilité aux acheteurs d'une habitation neuve en Ontario	295	235	230
Élimination du remboursement de la taxe de vente harmonisée sur les habitations neuves et du remboursement pour immeubles d'habitation locatifs neufs	–	(24)	(250)
Total	620	466	230

¹ Ce montant représente les prévisions retraitées par rapport au budget de 2026.

Nota : Les chiffres illustrent l'avantage pour les particuliers, les familles, les entreprises et les autres bénéficiaires. Les chiffres positifs représentent une baisse des revenus du gouvernement ou une hausse de ses dépenses. Les totaux sont fondés sur la somme des chiffres arrondis aux fins de la présentation.

* Comprend les effets constatés en 2025-2026 et ceux de 2026-2027.

Le tiret « – » indique un montant nul.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Modifications de forme

Des modifications sont proposées à diverses lois dont l'application relève du ministre des Finances de l'Ontario, mais également à d'autres lois, afin d'augmenter l'efficacité administrative, d'améliorer l'application de la loi, de maintenir l'intégrité et l'équité du régime fiscal et du système de perception des revenus de l'Ontario, ou encore de clarifier les lois ou d'assouplir les règlements afin de préserver l'intention des politiques.

Les modifications législatives proposées comprennent les suivantes :

- Des modifications à la *Loi de 2007 sur les impôts* pour préciser le crédit d'impôt pour l'impôt minimum.
- Des modifications à la *Loi sur les droits de cession mobilière* pour :
 - moderniser les règles de la signification de documents en permettant explicitement leur transmission par courriel ou sous d'autres formes prescrites;
 - préciser que la Couronne et ses organismes sont exonérés de droits lorsqu'ils sont le seul cessionnaire, même si l'intérêt à titre bénéficiaire acquis dans le bien-fonds n'est pas enregistré;
 - renforcer l'intégrité du remboursement aux acheteurs d'un premier logement en augmentant les pénalités pour déclarations fausses ou trompeuses dans les demandes de remboursement, pénalités qui passeraient de 4 000 \$ à 10 000 \$.
- Des modifications à la *Loi sur l'évaluation foncière* pour :
 - abroger les dispositions périmées, rehausser la clarté législative, ainsi que mettre à jour et moderniser les termes employés dans la Loi et autoriser le ministre des Finances à prescrire, par règlement, une date ultérieure à celle prévue par la Loi pour la remise des avis d'imposition par la Société d'évaluation foncière des municipalités.
- Des modifications à la *Loi sur l'éducation* pour abroger les dispositions périmées, rehausser la clarté législative, ainsi que mettre à jour et moderniser les termes employés dans la Loi.
- Des modifications à la *Loi de 2001 sur les municipalités* et à la *Loi de 2006 sur la cité de Toronto* pour abroger les dispositions périmées et clarifier le calcul du montant plafonné de l'impôt applicable à un bien-fonds lorsque l'impôt sur le bien-fonds a été remboursé, réduit ou annulé au cours de l'année précédente.
- Des modifications à la *Loi sur les valeurs mobilières* et à la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* pour y supprimer les références à un « membre de la Commission » que la *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières* a rendues redondantes.
- Des modifications à la *Loi de 2020 sur les caisses populaires et les credit unions* pour clarifier l'application de certaines ordonnances prises en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

Autres initiatives législatives

Figurent parmi les autres initiatives législatives proposées :

- Des modifications à la *Loi sur le ministère du Revenu* pour une administration plus efficace de la perception des impôts et des revenus de l'Ontario. Les changements proposés supprimeraient certaines exigences réglementaires qui s'appliquent actuellement aux services de perception et à l'analyse de renseignements, ce qui allégerait le fardeau administratif et permettrait une mise en place plus efficace de ces ententes tout en maintenant les mesures de protection existantes.
- Des modifications à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* pour y inclure, concernant les services d'opérations de trésorerie de l'Office ontarien de financement, une clause de confidentialité qui prévaudrait au regard de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.
- Des modifications à la *Loi de 2024 sur le Fonds ontarien pour la construction* pour clarifier les pouvoirs du ministre à l'égard du statut de mandataire de la Couronne dont jouissent les filiales du Fonds ontarien pour la construction.

Consultations sur *Un plan pour protéger l'Ontario*

Le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2026* décrit les progrès accomplis par le gouvernement au regard des mesures présentées dans *Un plan pour protéger l'Ontario*. En trouvant le juste équilibre entre une gestion budgétaire responsable et des investissements dans les services publics et les infrastructures essentiels, l'Ontario contribue à bâtir une économie plus forte et plus résiliente, tout en maintenant une gestion financière durable pour les générations futures. Pour contribuer à orienter la prochaine étape du plan dans le cadre du budget de l'Ontario de 2027, le gouvernement sollicite les travailleuses et travailleurs, les familles, les propriétaires d'entreprises, les organismes et les collectivités pour prendre le pouls de ce qu'ils souhaitent voir aborder dans le prochain budget.

Les questions clés et les priorités sur lesquelles se penchera le ministre des Finances dans le prochain budget seront notamment les suivantes : protéger les travailleurs et les entreprises de l'Ontario contre les tarifs et l'incertitude économique; garder les coûts bas; réaliser des projets d'infrastructure essentielle; renforcer la sécurité publique et fournir de meilleurs services.

La population de l'Ontario est invitée à faire part de ses idées directement au ministre des Finances de l'Ontario, en ligne ou par courrier en utilisant l'adresse ci-dessous. De plus amples renseignements sur les séances de consultation tenues dans les municipalités dans l'ensemble de la province, ainsi que d'autres méthodes électroniques pour soumettre des idées, seront bientôt communiqués.

En ligne

Soumettez vos idées à :

www.ontario.ca/consultationsbudgetaires

Par la poste

L'honorable Peter Bethlenfalvy

Ministre des Finances

a/s Activités spéciales, initiatives ministérielles et communications internes

Édifice Frost Nord, 3^e étage

95, rue Grosvenor

Toronto ON M7A 1Z1



ISSN 1483-5983 (IMPRIMÉ)
ISSN 1496-2837 (PDF/HTML)

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2026